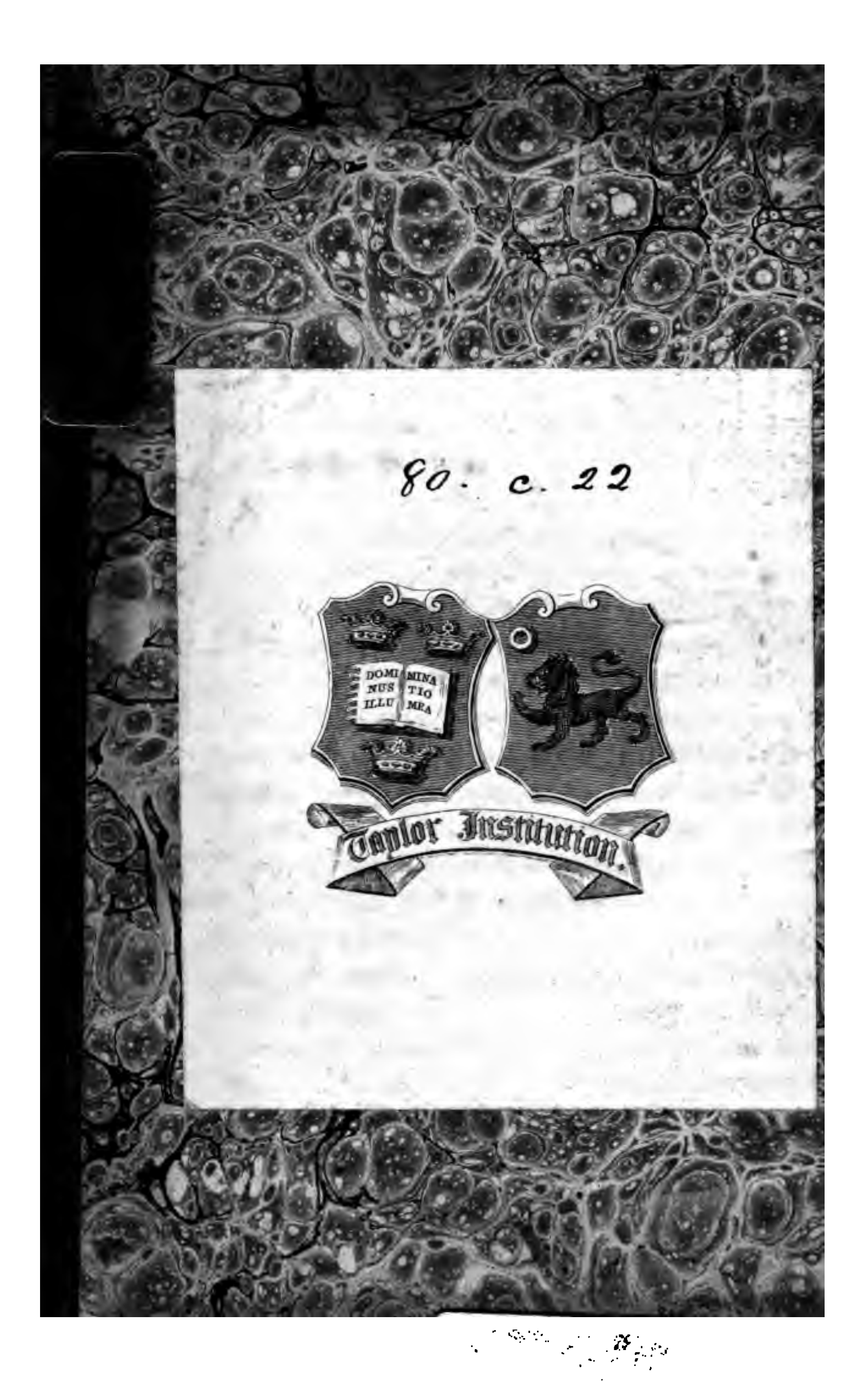
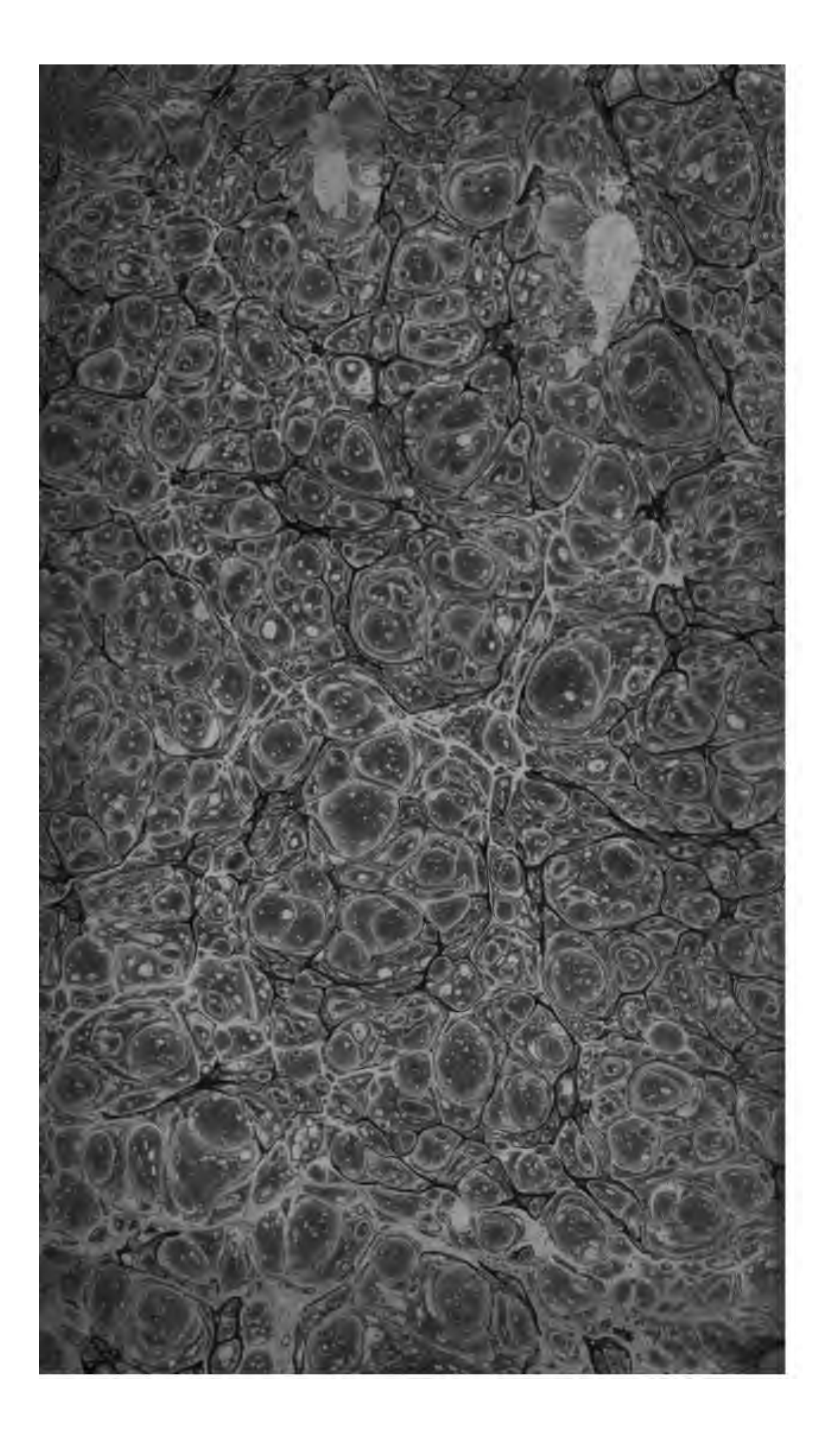



80. c. 22
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE
DE FRANCE,
PENDANT
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.
TOME DOUZIÈME.

On trouve dans la même Libraire :

Collection de seize Gravures représentant les principaux événemens de la Révolution française, soigneusement exécutée au burin, pour l'*Histoire de la Révolution*, par M. Ch. Lacretelle . . . . 8 fr.

— La même Collection, avant la lettre . . . . 16 fr.

HISTOIRE

DE FRANCE,

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR M. CH. LACRETELLE,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TOME DOUZIÈME.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE BOURBON, N° 17;

A STRASBOURG ET A LONDRES, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1825.

HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE. 1794.

CONVENTION NATIONALE.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

Quel genre de remords pourra maintenant arrêter les tyrans révolutionnaires? Voyez comme ils ont choisi leurs dernières victimes! Quel genre de pitié les retiendra? Ils ne cessent de faire tomber leurs coups sur des octogénaires, sur des femmes, et déjà ils y mêlent les enfans; Carrier en a fait jeter plus de cinq cents dans la Loire. Est-ce la victoire qui pourra modérer leur cruauté? Le territoire français sera tout à l'heure affranchi par la bataille de Fleurus. Déjà les grands exploits de Pichegru et de Jourdan ont rouvert aux républicains le chemin de la Belgique. Bientôt le Rhin, les Alpes, les Pyrénées ne

1794. seront plus pour eux des barrières. Chez les autres peuples on célèbre les succès par des amnisties, par des grâces, par des délivrances de captifs, par tout ce qui peut les montrer dignes des faveurs du ciel. Mais les supplices, les massacres, voilà les *Te Deum* des révolutionnaires. Est-ce la soumission générale qui pourra les désarmer? Tout se tait, tout tremble, excepté une poignée de guerriers qui défendent encore sous Charette une partie de l'héroïque Bocage. Plus les têtes sont courbées, plus la faux révolutionnaire les moissonne promptement. Ces hommes-là ne s'épouvanteront-ils pas enfin? Eh! c'est parce qu'ils s'épouvantent que chaque jour ils redoublent de barbarie. Leur réveil serait moins terrible, si leur nuit n'avait été troublée par des visions dignes de leurs crimes. D'où pourra venir le salut? Sera-ce des rois de l'Europe? Je vois partout fuir leurs armées. Ils n'emportent pas les dépouilles de l'incendie; c'est l'incendie qui les poursuit. Trouverai-je du moins dans nos camps un homme assez fort pour délivrer sa patrie de cet abîme de sang? Parmi les généraux victorieux, à peine en est-il un qui n'ait conçu cette pensée; mais la victoire les emporte au loin; mais la

guillotine marche avec eux et plane toujours sur leur tête. Il est aussi difficile pour eux de survivre à un triomphe qu'à une défaite. Tandis qu'ils combattent pour leur famille, leur famille périt peut-être tout entière, et tandis qu'ils combattent pour leur patrie, leur patrie n'est qu'un immense cadavre livré à des vautours. Le remède ne naîtra-t-il pas de l'anarchie elle-même, qui, toujours agissant sans direction, finit par détruire son ouvrage? vague et sophistique espérance qu'a nourrie trop long-temps l'imagination de plus d'un royaliste! Tous les flots de l'anarchie sont venus se précipiter dans le pouvoir décemviral, et rendre le despotisme plus terrible. Les assassins ne sont plus un corps de volontaires. Il n'y a plus que des bourreaux enrégimentés. Cinq cent mille instrumens d'une tyrannie qu'on ne peut plus appeler populaire, traitent la France en pays conquis; mais ces pillards, ces meurtriers n'en sont pas moins tenus à une discipline aussi sombre que sévère. N'y aura-t-il point un réveil du peuple français? Eh! que peut donc attendre ce peuple? Que lui faut-il pour s'indigner? Il ose à peine être triste. Dans chaque maison, à Paris, veille un délateur. Chaque bourgade a

1794.

1794. son comité révolutionnaire. La morale n'a plus d'autre base que la sûreté personnelle. Avec la vertu l'on se perd, avec le vice on ne fait pas assez; la faiblesse tâche de se hisser jusqu'au crime. Entre les tyrans, il faut deviner celui auquel il convient de plaire, et renouveler souvent le mode et les formes d'une scélératesse artificielle. Deux fléaux contagieux ravagent la France; ce sont la cruauté et la terreur; l'une va toujours croissant jusqu'au délire, l'autre toujours croissant en stupidité. Le mot qui désigne l'échafaud est devenu le mot le plus usuel de la langue française. Les tyrans et leurs satellites ne savent rire, ne savent chanter qu'en prononçant ce mot. La plupart de ces Caligula plébéiens font de la cruauté l'assaisonnement de leurs débauches; Roberspierre, plus hardi qu'eux tous, la mêle à ses méditations philosophiques : il marche vers un triomphe éclatant. Tout triomphe en révolution est l'avant-coureur d'une chute. Est-ce de la chute de Roberspierre que viendra le salut commun? Mais Hébert et Chaumette ont péri, et la révolution n'a roulé que plus terrible en passant sur leurs cadavres. Si c'est le pouvoir décemviral qui écrase Roberspierre, de son

règne nous passerons à celui de ses égaux en cruauté; la *Montagne* est vouée au culte, aux exemples et aux leçons de Marat. La cause de l'humanité sera-t-elle en sûreté entre les mains de ceux dont Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Arras, Orange et Toulon racontent les barbaries? Si l'action de la Providence est nulle sur les événemens humains, la chute de Roberspierre n'est qu'un événement stérile. Tout périt après lui comme avec lui. Les anneaux de la chaîne sociale restent encore rompus. Les Mamelucks révolutionnaires auront changé de chefs sans changer de maximes. 1794.

Dieu frappera le tyran et ses rivaux d'un même aveuglement, afin qu'un même combat leur soit fatal à tous. Il fera rentrer de force quelques sentimens d'humanité dans des cœurs régicides; il rendra la parole à une nation muette; il armera les fils dont les pères ont péri. Des hommes si puissans dans le crime perdront tout à coup leur funeste habileté. On sera étonné de la lâcheté et même de l'ineptie de ceux qui, pendant trois ans, avaient fait trembler l'Europe. Mais il reste encore trois mois de règne à Roberspierre; armons-nous de courage.

J'ai déjà dit que les séances de la Conven- Discours de

1794. Roberspierre sur l'Être suprême. Mai 1794.

tion étaient peu suivies; mais les députés tremblans, au nom desquels se répandait tant de terreur, étaient forcés de s'y rendre chaque fois qu'il plaisait à Roberspierre d'y débiter ses traités de morale sanguinaire. Ces séances étaient mille fois plus redoutées que ces spectacles où Néron traînait les patriciens et les chevaliers, pour obtenir leurs applaudissemens sous peine de mort. Le texte habituel des discours de Roberspierre était l'éloge du gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire du plus atroce despotisme. Il y invoquait sans cesse les noms de Socrate et de Phocion, de Caton et d'Aristide, pour consacrer des maximes qui eussent fait reculer d'horreur le divan même. Les scandales d'Hébert et de Chaumette furent surpassés par l'orateur qui annonçait l'intention de les réparer. Un scélérat qui nie Dieu est moins révoltant qu'un scélérat qui ose lui demander une éternité de bonheur. Je me figure Roberspierre composant ce discours de la main qui vient d'ordonner la mort de Malesherbes; il veut écrire quelques lignes en l'honneur du Dieu vengeur du crime; il se trouble, il ne se sent pas encore assez aguerri pour tant d'impudence. Il demande à sa mémoire quelques

phrases banales qui le laissent sans émotion. 1794.
Il craindrait de trop démontrer les vérités qu'il affecte de reconnaître ; car sa plus grande frayeur serait de se persuader lui-même. Il s'interrompt pour demander à un juré du tribunal révolutionnaire les détails d'une exécution de soixante-dix victimes. Il écoute s'il ne se passe pas quelque bruit autour de sa maison, si quelque Charlotte Corday ne tente pas de l'aborder ; puis il vient de penser à des révolutionnaires jaloux ou inquiets dont il a mérité la haine, aux héritiers de Chaumette, à ceux de Danton. Il lui importe de les épouvanter, de les contenir par le grand appareil de sa vertu. Son hypocrisie est la ressource et l'appui de sa domination. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, qui osent lui disputer l'empire, sont des apôtres du néant. Quel plaisir pour lui de les humilier, et d'être déclaré en dépit d'eux pontife d'un nouveau culte!

Je n'extrairai rien de ce discours rempli de lieux communs, et qui ne peut paraître qu'une froide réminiscence de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. Le pâle imitateur d'une production brillante énerve tellement les raisonnemens qu'il emprunte, que l'exis-

1794. tence de Dieu dans son discours n'est plus considérée que comme une souhaitable hypothèse; et il arrive à la plus stupide et à la plus impudente conclusion; c'est un décret par lequel la Convention déclare que le peuple français reconnaît l'Être suprême : on eût dit une faveur qu'elle voulait bien lui accorder, comme à un étranger auquel elle aurait donné des lettres de naturalité.

Les athées s'offraient en foule dans l'auditoire de Roberspierre. On voyait là des proconsuls encore tout chauds des blasphèmes qu'ils avaient proférés contre Dieu dans les temples de la Raison. Collot-d'Herbois avait dit dans une de ses publiques orgies : « Dieu a « bien fait de se tenir invisible; car s'il se fût « montré quelque part, je n'aurais pas man« qué de le déclarer suspect. » Billaud-Varenne était plus froid, mais non pas moins impudent dans son incrédulité. Tous ces hommes oublient leurs discours, leurs saturnales. Aux passages les plus froids, ils pleurent de tendresse, ils trépignent d'admiration. La crainte de Roberspierre les a fait croire un moment en Dieu; leurs remords quelquefois leur en parlent bien mieux. Le décret est rendu avec mille acclamations. Le discours de

Roberspierre sera traduit dans toutes les langues. Le jour est pris pour la fête où se fera solennellement la reconnaissance de l'Être suprême par l'organe du *vertueux* Roberspierre; il s'y dispose avec ses collègues du comité de salut public, en redoublant les hécatombes de sang humain. 1794.

Assassinat de Collot-d'Herbois.

Mais voilà que les alarmes se répandent dans le camp des assassins. L'un de leurs chefs les plus atroces, un membre du Comité de salut public, Collot-d'Herbois, a failli périr sous les coups d'un meurtrier qu'on a saisi, qui reconnaît son crime : il se nomme L'Amiral. Cet homme, commis à la loterie, avait été autrefois lié avec Collot-d'Herbois. Le récit des exécutions de Lyon l'avait pénétré d'horreur. Résolu de faire périr le monstre, il se réjouit de la facilité que lui offre un logement commun avec Collot-d'Herbois. Il l'attend le soir, au moment où celui-ci revient du Comité de salut public. Il n'est pas maître de commander à son indignation; il menace avant de frapper. Collot crie au secours; un serrurier reçoit le coup qui lui était destiné. Tous les bourreaux tremblent à ce récit. On ne peut immoler un trop grand nombre de personnes à la vengeance de Collot-d'Herbois

1794. et à la sûreté de tous; on ne peut supposer trop de complices à L'Amiral, quoique tout démontre qu'il n'en avait point. Chaque jour la Convention veut entendre le bulletin de la santé du serrurier Geoffroy, auquel elle fait une pension de 1500 fr. Tous les hommages sont maintenant pour Collot-d'Herbois. L'encens de la peur ne brûle que pour lui. Les habitans d'une commune, dans une adresse à la Convention, déclarèrent *qu'ils avaient eu long-temps des doutes sur l'existence de l'Être suprême, mais que la conservation miraculeuse de Collot-d'Herbois leur en offrait maintenant une preuve sans réplique.*

Visite de Cécile Renaut à Roberspierre.

Roberspierre, tout en mourant de peur, séchait de jalousie. Ceux qu'on appelait ses gardes du corps redoublaient de surveillance. Ils ont bientôt trouvé une occasion de procurer un nouveau triomphe à leur maître.

Une jeune fille, Cécile Renaut, d'une figure douce et belle, s'était présentée au domicile de Roberspierre, avait demandé vivement à le voir, et, repoussée avec une extrême rudesse, elle s'était offensée de ce qu'il n'était pas plus accessible. C'était là tout le corps du délit. Son intention n'avait point paru douteuse aux gardes de Roberspierre; ils l'avaient

arrêtée avec des clameurs dont tout le quartier avait retenti. Roberspierre s'applaudit d'avoir trouvé avec si peu de périls une Charlotte Corday. Il n'y eut point d'outrage auquel elle ne fût livrée, point de torture qu'on ne lui fît subir. Les commissaires chargés de l'interroger faisaient tout pour que l'indignation et le désespoir lui suggérassent des paroles indiscrètes. Mademoiselle Renaut fit peu d'efforts pour se contraindre. Interrogée pourquoi elle avait mis tant d'instance pour voir Roberspierre, elle répondit : « J'étais « curieuse de savoir comment est fait un ty« ran. » Quelques autres de ses réponses décélaient des sentimens royalistes profondément gravés dans son âme. Mais en assurant sa mort par de tels aveux, elle ne convint pas de l'intention de tuer Roberspierre. On n'avait en effet trouvé sur elle qu'un couteau qu'elle n'avait pu juger propre à un meurtre. Son père, marchand papetier, fut arrêté sur-le-champ, ainsi que deux religieuses ses tantes, et son frère. Deux autres de ses frères étaient à l'armée; ils en furent arrachés pour être livrés au supplice. Heureusement ils n'arrivèrent à Paris qu'au moment où ils n'avaient plus rien à craindre. Il est à remarquer que 1794.

1794. Roberspierre, dans sa jeunesse, avait obtenu un prix à l'académie de Metz pour un discours dans lequel il s'était élevé contre les lois qui condamnent à l'opprobre et même au bannissement les parens du régicide. Il corrigeait ces lois barbares en substituant la peine de mort à celle du bannissement. Ce n'était encore rien qu'une telle expiation pour venger son péril chimérique. Il fut convenu que le procès de la fille Renaut serait joint à celui de L'Amiral, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus; que l'un et l'autre seraient représentés comme les agens du baron de Butz qui avait pris la fuite; qu'on leur donnerait pour complices des vieillards, des jeunes gens, de jeunes femmes, la plupart d'une naissance illustre, la plupart étrangers complétement les uns aux autres, et détenus depuis sept ou huit mois avant la tentative de L'Amiral. Ainsi fut ramené devant des juges assassins M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides. Le tribunal révolutionnaire tenait à honneur de montrer combien il surpassait la férocité des juges du 2 septembre. Cependant il crut ici devoir séparer le père de sa fille; car il craignait que le peuple ne fût une seconde fois entraîné par l'éloquence et l'intrépidité de l'hé-

Condamnation de prétendus complices des assassinats.

roïne de la piété filiale. Ils se saisirent de son frère, jeune homme digne espoir d'une famille où l'on ne respirait que sublimes dévouemens. La noblesse française fut encore frappée ce jour-là dans un prince de Rohan-Rochefort, un prince de Marsan, un comte de Laval-Montmorency, un prince de Saint-Maurice, fils du prince de Montbarry, ministre de Louis XVI, et dans quelques autres gentilshommes dont la fidélité s'était manifestée dans toutes les journées de la révolution. M. Jauge, banquier, avait signalé le même zèle, et fut condamné. Il faut joindre à ces victimes la veuve de l'illustre et infortuné Dépréménil. 1794.

Le massacre de la famille Saint-Amaranthe entra dans cette hécatombe. On a dit qu'un jour Roberspierre avait soupé dans cette maison trop ouverte à toute espèce de société, et où l'on avait réuni tous les objets propres à fléchir la cruauté du tyran. La fille de madame de Saint-Amaranthe, mariée au jeune Sartine, fils prodigue et imprudent d'un sage ministre, était admirée comme la plus belle personne de Paris : sa mère avait joui du même avantage. Roberspierre, ajoute-t-on, oublia dans ce festin sa sobriété ordinaire, et parla de l'intention où il était d'exterminer plusieurs de

1794. ses puissans collègues. Le lendemain il sut par l'un des convives, l'acteur Trial, tout ce qui lui était échappé dans l'ivresse. Il demanda le nom de tous ceux qui étaient à ce souper, et les fit sur-le-champ arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire. Il est peu de faits plus accrédités que celui-ci ; cependant il est révoqué en doute par plusieurs personnes, qui pensent qu'un tyran de cette sorte veillait trop sur lui-même, pour s'abandonner à l'ivresse devant une société si indiscrète et si étrangère à ses goûts féroces. D'autres disent que cette société fut immolée à la vengeance de Saint-Just dont madame de Sartine avait rejeté les vœux. Enfin, à ces divers accusés, on réunit ceux des officiers municipaux qui, dans le service du Temple, avaient montré de la compassion pour Louis et sa famille. On ne fit à ces quarante-neuf accusés que des questions dérisoires et complétement étrangères au procès. Tous furent condamnés comme assassins des deux pères de la patrie, Roberspierre et Collot-d'Herbois. Ils furent conduits au supplice couverts d'une chemise rouge. Le peuple de Roberspierre vanta la beauté du spectacle. Mais tout ce qui n'avait pas trempé dans des crimes s'abstenait d'as-

sister à ces exécutions. Les marchands osaient fermer leurs boutiques. C'étaient toujours les membres du Comité de sûreté générale qui formaient le premier rang des spectateurs. Vadier, qui avait imaginé l'appareil nouveau de cette exécution, disait à ses collègues : « Allons nous placer auprès du grand autel « pour voir célébrer la messe rouge. » 1794.

Fête de l'Ê suprême. Juin 179

Cependant le jour indiqué pour la fête de l'Être suprême est arrivé. Roberspierre a été nommé président de la Convention, à l'unanimité des suffrages ; ses ennemis se sont empressés d'y joindre les leurs. Ils sourient à son triomphe comme à un infaillible présage de sa chute prochaine. Le peintre David avait été chargé de tous les détails de la fête. Courtisan respectueux de celui dont il ose se dire l'ami, ce n'est point de l'Être suprême, c'est de Roberspierre qu'il se montre occupé. Son programme, que j'ai sous les yeux, indique combien il mit son esprit à la torture pour tirer quelque parti du concours des beaux-arts asservis aux caprices du tyran. Il faut cependant convenir que cette fête était vue avec plaisir par les hommes qu'opprimait le gouvernement révolutionnaire. Aucun d'eux ne doutait que Roberspierre, après tant de

1794. sang versé, et au milieu des triomphes militaires de la France, n'eût conçu la pensée d'arriver au pouvoir suprême en proclamant une clémence si horriblement tardive. « Il « veut, disait-on, exciter un subit enthou- « siasme chez ceux même qui n'ont eu que « trop de raisons de détester sa puissance. Il « ne gardera rien, ajoutait-on, de la terreur, « que ce qu'il lui en faudra pour affermir sa « dictature. Rhéteur atroce, politique aussi « cruel mais plus habile que ses collègues, « il a sans doute conçu le plan de cette fête « touchante pour passer du rôle d'Octave à « celui d'Auguste. Nous allons vivre sous un « tyran bien hypocrite, bien vil, bien odieux; « mais sa tyrannie sera moins absurde et « moins sanguinaire que celle des exécrables « décemvirs. Il ne faudra plus du moins cin- « quante victimes par jour au tribunal révo- « lutionnaire. » Ainsi raisonnaient des hommes qui tremblaient pour eux-mêmes et pour leurs amis les plus chers. Mais Dieu ne voulait pas qu'une si épouvantable série de massacres se terminât par le règne du chef des assassins.

Les maisons sont garnies de feuillages et de banderoles tricolores. L'airain, les tam-

bours, les canons mettent en mouvement une population étonnée de n'être pas appelée pour ce jour-là à des supplices. Le lieu principal de la fête est le jardin des Tuileries, comme jardin national. Les rôles sont distribués; tout est digne du pontife. Les femmes furies représentent de tendres mères de famille; des hommes qui ont manié la hache de septembre représentent la ferme virilité et l'auguste vieillesse. Le tribunal révolutionnaire est en marche pour embellir la fête. Un seul personnage important a été oublié, c'est le bourreau. Une montagne a été préparée pour recevoir la Convention. On chante une hymne qu'a composée quelque malheureux auteur sous peine de mort. Enfin Roberspierre paraît tenant à la main des épis de blé mêlés à des fleurs. Il voudrait prendre un air serein et gracieux que la nature interdit à ses traits. Son regard est toujours celui du tigre. Son pouls bat encore de haine et de crainte. Il cède à son orgueil. Président de la Convention, il craint d'être confondu avec ce corps; il marche seul, plus de vingt pas en avant de ses collègues. Mais, tandis que l'encens fume pour lui bien plus que pour l'Être suprême, tandis que son chemin est

1794.

Roberspierre est insulté dans cette fête.

1794. jonché de fleurs, il endure un supplice tout nouveau pour lui, celui d'être bravé, menacé, et de ne pouvoir se venger par un prompt supplice. Plusieurs de ses collègues, plusieurs des membres accrédités de cette *Montagne* auparavant si puissante, franchissent l'insolente distance qui le sépare d'eux. Lecointre de Versailles dit derrière lui : « Robers-« pierre, j'aime ta fête, mais toi, je te dé-« teste. » Un autre, Bourdon de l'Oise, lui rappelle la phrase fameuse de Mirabeau, *que le Capitole est près de la Roche Tarpéienne.* Plusieurs font gronder autour de lui le mot de tyran, et ajoutent : *Il est encore des Brutus.* Que fera-t-il? Portera-t-il le trouble dans sa fête en dénonçant les audacieux? il ne le peut, il ne l'ose; il est dans leurs rangs; un poignard peut le frapper. Il achève son rôle, remplit son pontificat, trouve pour chaque station des phrases banales. On rapporte qu'au moment où il eut le front de prononcer ces paroles : « C'est le grand Être qui plaça dans « le sein de l'oppresseur triomphant le remords « et l'épouvante; » une forte voix, sortie des rangs de la Convention, lui cria d'un ton sinistre : *Tu dis vrai, Roberspierre.* La pâleur subite du tyran dévoila aux yeux des specta-

teurs les supplices intérieurs de son âme ; et 1794.
par son trouble, par son effroi, il prouva Dieu plus qu'il n'avait voulu le faire ; puis il s'amusa à brûler un mannequin qui représentait l'athéisme. Cette ridicule cérémonie réussit fort mal. Des étincelles volèrent du mannequin consumé, sur le sacrificateur, qui se retira tout épouvanté. Vers le soir, il se rendit à l'autel de la patrie. Le bruit s'était répandu que c'était le moment où, avec plus ou moins de précaution, il prononcerait le mot de clémence. Un nombre immense de spectateurs se préparait à l'applaudir avec ivresse, et cette voix du peuple n'aurait pas manqué de produire un effet étourdissant sur les décemvirs et leurs satellites. Roberspierre trompa cet espoir. Voici par quels sinistres adieux il termina cette fête : « Tout ce qui est « bon est l'ouvrage du grand Être, ou c'est « lui-même : le mal appartient à l'homme « dépravé, qui opprime, ou qui laisse op- « primer ses semblables. L'auteur de la na- « ture avait lié tous les mortels par une chaîne « immense d'amour et de félicité : périssent « les tyrans qui ont osé la briser ! Français, « républicains, c'est à vous de purifier la terre « qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice

1794. « qu'ils en ont bannie! La liberté et la vertu « sont sorties ensemble du sein de la divinité : « l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi « les hommes. Peuple généreux, veux-tu « triompher de tous tes ennemis? pratique la « justice, et rends à la divinité le seul culte « digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujour-« d'hui, sous ses auspices, aux transports d'une « pure allégresse! Demain nous combattrons « encore les vices et les tyrans; nous donne-« rons au monde l'exemple des vertus répu-« blicaines, et ce sera l'honorer encore! » Le féroce rhéteur, par de telles paroles, avait manqué le trône.

Il avait voulu que dans toutes les villes et villages de France, des repas pris par toutes les familles, sur le seuil des maisons, parussent réunir tous les citoyens dans une commune allégresse. Sous nos rois, ce genre de fête avait eu lieu souvent, soit pour la convalescence d'un monarque chéri, soit pour la naissance d'un dauphin. Chacun brûlait de répandre sa joie dans l'âme de ses voisins. Ici cette réunion était toute ordonnée au profit des délateurs. Ils avaient plus de facilité à compter leurs nouvelles victimes, et à les interroger pour leur prêter des paroles coupables.

Roberspierre se sentait poursuivi par les menaces de la *Montagne*. Ni règne, ni sûreté pour lui, s'il ne parvenait à exterminer dans ses derniers restes, la milice de Danton : c'était encore une centaine de députés à immoler, de députés qui semblaient s'être rendus invulnérables par leurs sanguinaires missions. Les crimes anciens ne suffisaient pas pour former une égide; mais ceux-ci pouvaient se vanter de cruautés récentes. Roberspierre vint le lendemain au Comité de salut public exhaler sa fureur contre Barras, Fréron, Tallien, Bourdon de l'Oise, Lecointre, Legendre et plusieurs autres : mais à l'exception de Couthon (Saint-Just était absent), il trouva les décemvirs, ses collègues, très froids pour sa vengeance. Ceux-ci en convenant que les députés dont se plaignait Roberspierre étaient fort dangereux, éprouvaient des scrupules à porter de nouveaux coups sur la *Montagne*. Ils montraient des craintes sur les effets de la fête de la veille. Ces idées d'Être suprême, d'immortalité de l'âme, d'oppresseurs punis, d'innocence vengée, ne leur paraissaient propres qu'à faire rétrograder la révolution, et à fournir des armes aux ennemis de la patrie. Tel était surtout le lan-

1794.

Roberspie[rre] veut se ven[ger] sur des dé[pu]tés; le Com[ité] s'y refuse.

1794. gage de Collot-d'Herbois, furieux contre Roberspierre, de ce qu'à l'aide de la visite peu menaçante d'une jeune fille, il lui avait volé l'intérêt et les adorations dont il commençait à jouir après un attentat plus dangereux. Roberspierre écumait de rage en voyant qu'on lui disputait la vie de quelques députés Dantonistes, et surtout en reconnaissant que la jalousie et la haine secrète de ses collègues étaient la seule cause de cette protection. « Moi! s'écria-t-il, faire rétrograder la révo-« lution! moi, ménager ses ennemis! Lisez le « décret que je vous apporte et que j'ai con-« certé avec Couthon. Rougissez vous-mêmes « de la mollesse que vous avez laissé établir « dans le tribunal révolutionnaire. A peine « peut-il faire décapiter cinquante personnes « par jour. Voici le moyen de lui donner de « l'activité. Il faut que la révolution ne soit « plus maintenant qu'un coup de foudre per-« pétuel. Couthon, lis ton rapport. Si vous « l'adoptez, tous les ennemis de la patrie « seront glacés de terreur. » On entend ce rapport, ce projet de décret. Les autres décemvirs ne peuvent refuser leur assentiment à un décret qui leur paraît le dernier terme de la férocité humaine. La Convention l'en-

tend le lendemain. Voici ce que Couthon pro- 1794.
posa d'une voix douce et argentine :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète :

« Art. 1er. Il y aura au tribunal révolution- Loi du 22
« naire un président et quatre vice-présidens, prairial.
« un accusateur public, quatre substituts de
« l'accusateur public, et douze juges.

« 2. Les jurés seront au nombre de cin-
« quante.

« 3. Les diverses fonctions seront exercées
« par les citoyens dont les noms suivent (ici
« était le tableau du tribunal).

« Le tribunal révolutionnaire se divisera
« par sections, composées de douze mem-
« bres ; savoir, trois juges et neuf jurés, les-
« quels jurés ne pourront juger en moindre
« nombre que celui de sept.

« 4. Le tribunal révolutionnaire est in-
« stitué pour punir les ennemis du peuple.

« 5. Les ennemis du peuple sont ceux qui
« cherchent à anéantir la liberté publique,
« soit par la force, soit par la ruse.

« 6. Sont réputés ennemis du peuple, ceux
« qui auront provoqué le rétablissement de
« la royauté, ou cherché à avilir ou à dis-

1794. « soudre la Convention nationale et le gou-
« vernement révolutionnaire et républicain,
« dont elle est le centre;

« Ceux qui auront trahi la république dans
« le commandement des places et des armées,
« ou dans toute autre fonction militaire, en-
« tretenu des intelligences avec les ennemis
« de la république, travaillé à faire manquer
« les approvisionnemens ou le service des
« armées;

« Ceux qui auront cherché à empêcher les
« approvisionnemens de Paris, ou à causer la
« disette dans la république;

« Ceux qui auront secondé les projets des
« ennemis de la France, soit en favorisant la
« retraite et l'impunité des conspirateurs et
« de l'aristocratie, soit en persécutant et ca-
« lomniant le patriotisme, soit en corrom-
« pant les mandataires du peuple, soit en
« abusant des principes de la révolution, des
« mesures ou des lois du gouvernement, par
« des applications fausses et perfides;

« Ceux qui auront trompé le peuple ou les
« représentans du peuple pour les induire à
« des démarches contraires aux intérêts de la
« liberté;

« Ceux qui auront cherché à inspirer le

« découragement, pour favoriser les entre- 1794.
« prises des tyrans ligués contre la répu-
« blique ;

« Ceux qui auront répandu de fausses nou-
« velles pour diviser ou pour troubler le
« peuple ;

« Ceux qui auront cherché à égarer l'opi-
« nion et à empêcher l'instruction du peuple,
« à dépraver les mœurs et à corrompre la
« conscience publique, et altérer l'énergie et
« la pureté des principes révolutionnaires et
« républicains, ou à en arrêter les progrès,
« soit par des écrits contre-révolutionnaires
« ou insidieux, soit par toute autre machina-
« tion ; les fournisseurs de mauvaise foi, qui
« compromettent le salut de la république et
« les dilapidateurs de la fortune publique,
« autres que ceux compris dans les disposi-
« tions de la loi du 7 frimaire ;

« Ceux qui, étant chargés de fonctions pu-
« bliques, en abusent pour servir les ennemis
« de la révolution, pour vexer les patriotes,
« pour opprimer le peuple ;

« Enfin tous ceux qui sont désignés dans les
« lois précédentes relatives à la punition des
« conspirateurs et contre-révolutionnaires, et
« qui, par quelque moyen que ce soit, et de

1794. « quelque dehors qu'ils se couvrent, auront « attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de « la république, ou travaillé à en empêcher « l'affermissement.

« 7. La peine portée contre tous les délits « dont la connaissance appartient au tribunal « révolutionnaire est la mort.

« 8. La preuve nécessaire pour condamner « les ennemis du peuple est toute espèce de « document, soit matérielle, soit morale, soit « verbale, soit écrite, qui peut naturellement « obtenir l'assentiment de tout esprit juste et « raisonnable. La règle des jugemens est la « conscience des jurés éclairés par l'amour de « la patrie; leur but, le triomphe de la répu- « blique et la ruine de ses ennemis; la pro- « cédure, les moyens simples que le bon sens « indique pour parvenir à la connaissance de « la vérité, dans les formes que la loi déter- « mine.

« Elle se borne aux points suivans :

« 9. Tout citoyen a le droit de saisir et de « traduire devant les magistrats les conspira- « teurs et les contre-révolutionnaires; il est « tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« 10. Nul ne pourra traduire personne au « tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Con-

« vention nationale, le Comité de salut public, 1794.
« le Comité de sûreté générale, les représen-
« tans du peuple, commissaires de la Con-
« vention, et l'accusateur public du tribunal
« révolutionnaire.

« 11. Les autorités constituées en général
« ne pourront exercer ce droit, sans en avoir
« prévenu le Comité de salut public et le Co-
« mité de sûreté générale, et obtenu leur
« autorisation.

« 12. L'accusé sera interrogé à l'audience
« et en public. La formalité de l'interroga-
« toire secret qui précède est supprimée
« comme superflue; elle ne pourra avoir lieu
« que dans les circonstances particulières, où
« elle serait jugée utile à la connaissance de la
« vérité.

13. S'il existe des preuves, soit maté-
« rielles, soit morales, indépendamment de la
« preuve testimoniale, il ne sera point en-
« tendu de témoins, à moins que cette for-
« malité ne paraisse nécessaire, soit pour
« découvrir des complices, soit pour d'autres
« considérations majeures d'intérêt public.

« 14. Dans le cas où il y aurait lieu à cette
« preuve, l'accusateur public fera appeler les
« témoins qui peuvent éclairer la justice,

1794. « sans distinction de témoins à charge ou à « décharge.

« 15. Toutes les dépositions seront faites « en public, et aucune déposition écrite ne « sera reçue, à moins que les témoins ne « soient dans l'impossibilité de se transporter « au tribunal; et dans ce cas, il sera néces- « saire d'une autorisation expresse des Comités « de salut public et de sûreté générale.

« 16. La loi donne pour défenseurs aux « patriotes calomniés des jurés patriotes. Elle « n'en accorde point aux conspirateurs.

« 17. Les débats finis, les jurés formeront « leur déclarations, et les juges prononce- « ront la peine de la manière déterminée par « la loi.

« Le président posera la question avec « clarté, précision et simplicité. Si elle était « présentée d'une manière équivoque ou in- « exacte, le juré pourrait demander qu'elle « fût posée d'une autre manière.

« 18. L'accusateur public ne pourra, de « sa propre autorité, renvoyer un prévenu « adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait « traduire lui-même. Dans le cas où il n'y « aurait pas matière à une accusation devant « le tribunal, il en fera un rapport écrit et

« motivé à la chambre du conseil, qui pro- « noncera; mais aucun prévenu ne pourra « être mis hors de jugement avant que la « décision de la chambre n'ait été communi- « quée aux Comités de salut public et de sû- « reté générale, qui l'examineront. 1794.

« 19. Il sera fait un registre double des « personnes traduites au tribunal révolution- « naire, l'un pour l'accusateur public, et « l'autre pour le tribunal, sur lesquels seront « inscrits tous les prévenus à mesure qu'ils « seront traduits.

« 20. La Convention déroge à toutes celles « des dispositions des lois précédentes, qui « ne concorderaient point avec le présent « décret, et n'entend pas que les lois con- « cernant l'organisation des tribunaux ordi- « naires s'appliquent aux crimes de contre- « révolution et à l'action du tribunal révolu- « tionnaire.

« 21. Le rapport du Comité sera joint au « présent décret, comme instruction.

« 22. L'insertion du décret au Bulletin « vaudra promulgation. »

Discussion sur cette loi.

Ce qui frappe le plus les Dantonistes dans ce projet de loi, c'est une intention manifeste de les décimer encore une fois, et cela

1794. sans la formalité d'un décret de la Convention. Le courage dont ils ont manqué pour défendre Danton, ils tâchent de se le donner pour se défendre eux-mêmes. Chacun d'eux a compris que Roberspierre vient de faire une réponse aux menaces dont ils l'ont assailli pendant la fête de l'Être suprême. Ruamps le premier demande qu'une telle loi soit mûrement discutée. « Si la Convention l'adopte, ajoute-« t-il, il n'y a plus qu'un parti à prendre pour « tous les amis de la liberté; c'est de se brûler « la cervelle. » Lecointre demande l'ajournement. « Que signifie ce mot d'ajourne-« ment? » dit Barrère avec toute l'insolence d'un membre du Comité de salut public. Roberspierre se montre encore plus offensé d'un mot si choquant pour sa toute puissance décemvirale. « Ose-t-on bien, dit-il, proposer « des délais pour une loi si nécessaire? ignore-« t-on que nous vivons sous le couteau des « assassins? Les formalistes qui se plaignent se « montrent donc bien indifférens aux dangers « de leurs collègues! Si ces dangers ne con-« cernaient que moi, je me garderais bien de « vous en occuper; mais ce sont ceux de la « Convention tout entière. Les poignards « s'aiguisent tandis que vous délibérez. » Ro-

berspierre développe, dans un discours plat et traînant, des lieux communs qu'il a si souvent épuisés; il parle de concorde, se moque des députés qui ont conçu de l'épouvante, et déclare que le comité de salut public, vainqueur des Girondins, de Danton et d'Hébert, ne laissera pas se former de nouvelles factions. Les tribunes applaudissent Roberspierre avec fureur; la *Montagne* s'épouvante; on n'entend pas le plus léger souffle dans la *Plaine*. Une loi qui peut réduire la France au cinquième ou au sixième de ses habitans, est adoptée sans discussion. 1794.

Cependant tous les députés reviennent, la mort dans le cœur, indignés de leur propre lâcheté comme de la cruauté révolutionnaire. « Comprenez-vous cette loi? dit Bourdon de « l'Oise à plusieurs de ses collègues; elle nous « marque tous d'une lettre pour être envoyés « à la boucherie du tribunal révolutionnaire: « c'est là que tout combat est impossible; tâ- « chons du moins de combattre dans la Con- « vention; sauvons du moins de l'empire de « cette loi odieuse les membres de la repré- « sentation nationale. Secondez-moi demain, « et je me charge d'affronter toute la colère « de nos tyrans. » Il reçoit des promesses,

1794. tient parole, et le lendemain à l'ouverture de la séance, « Il est, dit-il, dans le décret qui « a été rendu hier, une partie fort obscure. « La Convention n'a pu se dépouiller du droit « de décréter ses membres d'accusation; le « décret semble nous mettre à la merci, non « seulement des Comités de salut public et de « sûreté générale, mais même des représen- « tans du peuple en mission et de l'accusateur « public. La Convention a-t-elle voulu se « dessaisir ainsi des droits qu'elle tient du « peuple souverain? — Non, non, s'écrie- « t-on de toutes parts. — Ces heureux mur- « mures, reprend Bourdon de l'Oise, m'ap- « prennent que la liberté est impérissable. » La Convention s'en tient à ce murmure d'assentiment; encore était-ce un grand effort pour ces muets qu'avait faits la terreur, et qui s'en rendaient les ministres. L'un d'eux, Merlin de Douai, qui avait prostitué d'une manière infâme son savoir de jurisconsulte dans la rédaction de la loi des suspects, cherche comment il pourra exprimer le vœu bien connu de la Convention, sans trop offenser les tyrans. Il demande qu'on écarte la proposition de Bourdon de l'Oise, en déclarant que la Convention n'a pu se dépouiller du

droit inaliénable de traduire elle-même ses membres devant le tribunal révolutionnaire. 1794.

Ce *considérant* est adopté; le Comité de salut public, et surtout Roberspierre, viennent enfin d'essuyer une défaite.

Le lendemain le débat est encore plus vif, mais le résultat change; quelle épouvantable foule d'homicides vont être la suite de cette lâche variation!

Des députés osent revenir encore sur cette loi du 22 prairial. L'un d'eux demande ce que Couthon et sa loi ont entendu dire par ces mots : « La loi donne pour défenseurs aux « patriotes calomniés des jurés patriotes; elle « n'en accorde point aux conspirateurs. » Il craint que de telles expressions n'aient pas la clarté nécessaire dans une loi. Un autre se permet de demander à son tour quelques explications sur ce délit *de dépraver les mœurs*, pour lequel on sera traduit au tribunal révolutionnaire. « Va-t-on, ajoute-t-il, regarder « comme ennemis du peuple ceux auxquels il « sera échappé dans leurs écrits, dans leurs « conversations, ou dans des pièces de théâtre, « quelques mots que désavouerait la pudeur? » Le rapporteur de la loi, Couthon, crie à la calomnie : « N'est-ce donc pas assez, dit-il,

1794. « quelque dehors qu'ils se couvrent, auront « attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de « la république, ou travaillé à en empêcher « l'affermissement.

« 7. La peine portée contre tous les délits « dont la connaissance appartient au tribunal « révolutionnaire est la mort.

« 8. La preuve nécessaire pour condamner « les ennemis du peuple est toute espèce de « document, soit matérielle, soit morale, soit « verbale, soit écrite, qui peut naturellement « obtenir l'assentiment de tout esprit juste et « raisonnable. La règle des jugemens est la « conscience des jurés éclairés par l'amour de « la patrie; leur but, le triomphe de la répu- « blique et la ruine de ses ennemis; la pro- « cédure, les moyens simples que le bon sens « indique pour parvenir à la connaissance de « la vérité, dans les formes que la loi déter- « mine.

« Elle se borne aux points suivans :

« 9. Tout citoyen a le droit de saisir et de « traduire devant les magistrats les conspira- « teurs et les contre-révolutionnaires; il est « tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« 10. Nul ne pourra traduire personne au « tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Con-

« vention nationale, le Comité de salut public, 1794.
« le Comité de sûreté générale, les représen-
« tans du peuple, commissaires de la Con-
« vention, et l'accusateur public du tribunal
« révolutionnaire.

« 11. Les autorités constituées en général
« ne pourront exercer ce droit, sans en avoir
« prévenu le Comité de salut public et le Co-
« mité de sûreté générale, et obtenu leur
« autorisation.

« 12. L'accusé sera interrogé à l'audience
« et en public. La formalité de l'interroga-
« toire secret qui précède est supprimée
« comme superflue; elle ne pourra avoir lieu
« que dans les circonstances particulières, où
« elle serait jugée utile à la connaissance de la
« vérité.

13. S'il existe des preuves, soit maté-
« rielles, soit morales, indépendamment de la
« preuve testimoniale, il ne sera point en-
« tendu de témoins, à moins que cette for-
« malité ne paraisse nécessaire, soit pour
« découvrir des complices, soit pour d'autres
« considérations majeures d'intérêt public.

« 14. Dans le cas où il y aurait lieu à cette
« preuve, l'accusateur public fera appeler les
« témoins qui peuvent éclairer la justice,

1794. « quelque dehors qu'ils se couvrent, auront « attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de « la république, ou travaillé à en empêcher « l'affermissement.

« 7. La peine portée contre tous les délits « dont la connaissance appartient au tribunal « révolutionnaire est la mort.

« 8. La preuve nécessaire pour condamner « les ennemis du peuple est toute espèce de « document, soit matérielle, soit morale, soit « verbale, soit écrite, qui peut naturellement « obtenir l'assentiment de tout esprit juste et « raisonnable. La règle des jugemens est la « conscience des jurés éclairés par l'amour de « la patrie; leur but, le triomphe de la répu- « blique et la ruine de ses ennemis; la pro- « cédure, les moyens simples que le bon sens « indique pour parvenir à la connaissance de « la vérité, dans les formes que la loi déter- « mine.

« Elle se borne aux points suivans :

« 9. Tout citoyen a le droit de saisir et de « traduire devant les magistrats les conspira- « teurs et les contre-révolutionnaires; il est « tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« 10. Nul ne pourra traduire personne au « tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Con-

« vention nationale, le Comité de salut public, 1794.
« le Comité de sûreté générale, les représen-
« tans du peuple, commissaires de la Con-
« vention, et l'accusateur public du tribunal
« révolutionnaire.

« 11. Les autorités constituées en général
« ne pourront exercer ce droit, sans en avoir
« prévenu le Comité de salut public et le Co-
« mité de sûreté générale, et obtenu leur
« autorisation.

« 12. L'accusé sera interrogé à l'audience
« et en public. La formalité de l'interroga-
« toire secret qui précède est supprimée
« comme superflue; elle ne pourra avoir lieu
« que dans les circonstances particulières, où
« elle serait jugée utile à la connaissance de la
« vérité.

13. S'il existe des preuves, soit maté-
« rielles, soit morales, indépendamment de la
« preuve testimoniale, il ne sera point en-
« tendu de témoins, à moins que cette for-
« malité ne paraisse nécessaire, soit pour
« découvrir des complices, soit pour d'autres
« considérations majeures d'intérêt public.

« 14. Dans le cas où il y aurait lieu à cette
« preuve, l'accusateur public fera appeler les
« témoins qui peuvent éclairer la justice,

1794. Roberspierre reçoit avec bénignité les excuses d'un député qu'il fera rentrer quand il lui plaira au nombre de ses courtisans; mais comme depuis quelque temps je ne sais quel pressentiment prophétique l'arrête ou le fait trembler au nom de Tallien, il le met en scène par une dénonciation terrible. Tallien se justifie sans faiblesse, et prend lui-même le ton d'accusateur; il se plaint de l'espionnage qui l'environne sans cesse, lui et ses collègues. Il cite des faits; Billaud-Varenne l'arrête pour lui dire qu'il a menti impudemment. Des esprits conciliateurs, et parmi eux Barrère, demandent qu'on étouffe cet orage naissant, en rapportant le *considérant* injurieux adopté la veille, et en écartant par l'ordre du jour toute proposition contraire à la loi du 22 prairial. La Convention fléchit et sanctionne de nouveau une loi qui la livre avec vingt-quatre millions de Français à des jurés assassins.

Discorde dans le Comité de salut public. Toutefois cette séance inquiétait les *décemvirs;* ils avaient entendu des murmures; ils avaient pu éprouver dans la Convention une défaite d'un jour. Nous la contiendrons, se dirent-ils entre eux, à force de supplices. Roberspierre était pressé de faire périr les Tallien, les Bourdon de l'Oise, les Lecointre

et tous les députés qui avaient recouvré contre 1794.
lui la parole. Mais les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois comprenaient qu'en livrant à Roberspierre de nouveaux députés à frapper, rien ne pourrait plus les mettre eux-mêmes à l'abri de ses coups; que, fortifié de Couthon, de Saint-Just, il pourrait tout commander à la peur de Barrère, et bientôt à celle de leurs autres collègues; que le plus sûr était d'exciter d'avance leurs ombrages; que pour conserver la puissance décemvirale, il fallait décrier la dictature, et qu'en continuant à verser à grands flots le sang de tous les Français, il convenait à leur politique de se montrer enfin moins prodigues de celui des membres de la Convention. Leur plan étant ainsi arrêté, ils contrecarrèrent assidûment tous ceux des assassinats qui auraient été les plus agréables au vindicatif Roberspierre. Celui-ci n'eut pas de peine à comprendre le motif de leur opposition, et conçut la résolution hardie de faire périr de puissans membres du Comité de salut public, pour consommer en paix les autres meurtres dont il avait besoin, et rester seul maître du pouvoir. Aveuglé par sa haine et par son ambition, il imagina de cesser d'assister aux séances du Comité de salut public,

1794. comme s'il eût suffi de son absence pour en décrier les opérations. Il ne pouvait faire un calcul plus maladroit. Les Barrère, les Carnot, les Lindet, en cessant de le voir, cessèrent de le craindre, et se donnèrent tout à Billaud-Varenne et à Collot-d'Herbois. Cependant il restait à Roberspierre de puissans appuis de sa domination; c'était le tribunal révolutionnaire dont il avait choisi tous les membres parmi ses satellites les plus affidés; c'était la commune de Paris où il régnait sans partage depuis le meurtre d'Hébert et de Chaumette; c'était surtout la société des jacobins, où chaque fois il venait exhaler les nouveaux soupirs de sa jalousie et de sa cruauté, et qu'il habituait à l'idée d'épurer de nouveau la Convention, et même de la remplacer. Cependant les yeux exercés jugeaient que ce tyran commençait à déchoir; du rôle de proscripteur en chef il paraissait descendre à celui de délateur : c'était un Néron qui prenait l'office d'un Tigellin.

Le second Comité de la Convention, celui de sûreté générale, échappait à Roberspierre en même temps que le Comité de salut public. Les Mémoires de Sénart nous fournissent un fait très important; laissons parler cet

agent du Comité de sûreté générale. « Robers- 1794.
« pierre attaqua à la Convention Tallien dans « un discours qui renfermait plus que des « soupçons. Le lendemain je vis Moïse-Bayle, « et je lui dis : D'après les preuves que vous « avez contre Tallien, vous laissez subsister « une incertitude dont lui, Tallien, n'est pas « dupe ; cependant aucun membre du Comité « de sûreté générale n'a achevé de confondre « cet impudent conspirateur. Moïse-Bayle « me répondit : Tallien a commis tant de « crimes, que de cinq cents têtes il n'en con- « serverait pas une ; ses vols, ses conspira- « tions sont en grand nombre, et les preuves « en sont certaines. Le comité a plus de pièces « qu'il n'en faut, tu le sais : tu nous en a remis « toi-même ; mais il suffit qu'il ait été attaqué « par Roberspierre pour que nous ayons gardé « le silence. Les circonstances exigent que « quels que soient les crimes de ceux qui pa- « raissent *Montagnards*, il n'en soit pas pour- « suivi un seul : c'est un mur dont nous ne « voulons pas arracher un moellon, quelque « *salpétré* qu'il soit ; car à la moindre brèche « le mur tomberait. »

Jugemens atroces du tribunal ré-

Cependant les deux Comités de salut public et de sûreté générale avaient mandé Fouquier-

1794. Thinville, pour aviser aux moyens d'accélérer les assassinats. L'effroyable séance se prolongea fort avant dans la nuit; il y fut pris des résolutions si atroces, que Fouquier-Thinville lui-même en frissonna. « Comme « je rentrais chez moi, a-t-il dit depuis, l'es- « prit encore tout plein de ce que j'avais en- « tendu, il me sembla que la rivière roulait « du sang. »

volution-naire.

Déjà l'on avait fait usage des conspirations de prison, pour faciliter le travail du tribunal révolutionnaire. Il suffisait en effet de trois ou quatre témoins presque toujours les mêmes, pour faire condamner des milliers de détenus. Des scélérats faisaient tous les soirs des listes qui étaient communiquées à Fouquier-Thinville, puis au Comité de salut public. Le lendemain ils paraissaient au tribunal, n'avaient qu'une déposition uniforme, et lorsqu'ils avaient fait condamner cent cinquante compagnons de leur captivité, ils rentraient en prison d'un air de triomphe, annonçaient pour les jours suivans des exécutions plus nombreuses encore, dont ils seraient les ministres; s'indignaient de ne pouvoir trouver qu'un petit nombre de lâches, qui s'abstinssent de témoigner de l'horreur à leur aspect;

nommaient ceux qui ne leur échapperaient pas, et faisaient entendre qu'une rançon pourrait en sauver quelques uns de la mort : des rançons leur furent en effet apportées, et presque toujours elles furent inutiles. 1794.

Qui pourra dépeindre ces momens d'horreur où les huissiers du tribunal révolutionnaire apportaient dans les prisons les mandats de comparution ? Leur arrivée s'annonçait de loin par le bruit criard de longs chariots destinés à transporter les détenus, et que l'on nommait des *bières roulantes*. Tantôt les huissiers faisaient les appels de mort dans une cour, en présence de tous les détenus ; et pour jouir de leur terreur, ils laissaient à dessein d'assez longs intervalles d'un nom à un autre ; tantôt ils les appelaient, la nuit, le long des corridors, et le moindre retard dans la réponse leur fournissait un prétexte pour des fureurs atroces. Ils n'admettaient point les excuses des malades, des moribonds. Leurs listes faites à la hâte fourmillaient d'erreurs et de méprises; ils consentaient rarement à les rectifier. « Autant de pris, disaient-ils au détenu « qui n'aurait point dû être appelé ; si ton tour « vient plus tôt, tu auras moins à languir ; crois-« tu qu'on soit embarrassé à te trouver des

1794. « crimes? » De nobles cœurs s'applaudirent quelquefois d'être les objets de ces méprises fatales. Un détenu, M. de Loiserolles, chéri de tous ses compagnons par la loyauté de son caractère et les agrémens de son esprit, vit clairement aux désignations qui lui étaient données, qu'il était pris pour son fils, détenu dans une autre prison. Il prit avec empressement son rang parmi ceux qui étaient marqués pour les meurtres du jour. Devant le tribunal révolutionnaire, il s'empara de tous les crimes de fidélité reprochés à son fils, et se fit si coupable par ses réponses, que les juges n'eurent pas le temps de s'apercevoir d'une méprise que le moindre examen eût trahie. M. de Loiserolles le fils fut ainsi sauvé par son père.

Au nom de *veuve de Biron* deux illustres dames répondirent; l'une était la veuve du vieux maréchal, que les gardes françaises avaient honoré comme un père, et qu'il aurait su contenir dans le devoir, s'il n'eût expiré quelque temps avant les premiers troubles de la révolution; l'autre était la veuve de cet homme brillant et léger, que son amitié pour le duc d'Orléans engagea dans un parti qu'il servit avec fidélité, et qu'un cœur chevaleresque lui faisait pourtant haïr. Quand elles

furent devant le tribunal, il se trouva que 1794.
l'acte d'accusation ne concernait ni l'une, ni l'autre, mais seulement l'homme d'affaires de l'une d'elles; elles n'en périrent pas moins.

Parmi ceux que l'on nommait conspirateurs des prisons, et que l'on accusait d'avoir voulu forcer les portes à main armée, égorger les guichetiers, attaquer ensuite les députés, et les faire mourir dans des tonneaux garnis de pointes, se trouvaient un grand nombre de septuagénaires, et deux dames depuis long-temps paralytiques, madame de Saint-Servant et madame de Montmorency, abbesse de Montmartre. L'exécrable tribunal riait de leurs infirmités en les envoyant au supplice.

Plusieurs femmes de chambre qui avaient suivi leurs maîtresses en prison voulurent périr avec elles : madame de Narbonne reçut ce douloureux gage de fidélité.

Madame la marquise d'Armentière, liée de la plus tendre amitié avec madame la princesse de Chimai, sans essayer de se défendre, entreprit vainement de justifier son amie. L'aîné des deux frères Trudaine ne réussit pas mieux en cherchant à sauver son frère à ses dépens.

1794. Un jeune de Maillé, fils de celui qui, blessé au 10 août, avait été égorgé au 2 septembre, fut condamné à l'âge de seize ans. Un enfant de quatorze ans, nommé Sainte-Marie, fut condamné à vingt ans de détention.

En parcourant les listes fatales, j'y rencontre une foule de noms historiques dans l'un et l'autre sexe, outre ceux que j'ai déjà eu l'occasion si fréquente de citer : des Béthune Charost, des Rosni, plusieurs Montmorency, plusieurs Laval, plusieurs Rohan, des Boufflers, des Boisgelin, des Narbonne, des Gèvres, des Villeroi, des Latour Dupin, des Levis Mirepoix, des Montrevel, des Durfort, des Nicolaï, des Dormesson, des Laroche du Maine, des Montalembert, des Montesquiou, des Saint-Aignan, des Saucourt, des Vergennes, des Laroche Lambert, des Salm Kirbourg, des Gouy d'Arci, des Grammont, des Laumont, des d'Autichamp, des Chalotais, des Karkadec, des d'Aguesseau, des Cossé Brissac, des Fleuri, des Lachâtre, des Montbazon, des Roquelaure, des Périgord, des Thiard, des Crussol d'Amboise, des Dossun, des Gamache, des Grimaldi, des Faudras, des Beaurepaire. La ville de Saint-Malo fournit plus de trente victimes, parmi

lesquelles on comptait huit personnes de la famille Magon. Les tyrans voulaient exterminer toute la noblesse de France, et par les supplices ils ne savaient que donner un nouveau lustre historique à sa fidélité. L'émigration avait sauvé de nombreux rejetons de ces illustres familles. Un jour la reconnaissance publique recherchera avec soin ces listes funéraires dont nous sommes à chaque instant forcés de détourner notre vue. Alors des paysans du Poitou, de la Vendée, de la Bretagne, des citadins de Toulon, de Lyon, de Bordeaux, d'Avignon, de Marseille, d'Arras, de Metz, de Sédan, quelques gardes nationaux de Paris, et beaucoup d'autres que l'historien, malgré son zèle, ne peut mettre en lumière, seront honorés dans leurs descendans, et deviendront la tige d'une noblesse acquise par le martyre. 1794.

Un fils de Buffon fut frappé sans respect pour un nom qui avait tant contribué à la gloire du dix-huitième siècle. Madame Chalgrin, fille du célèbre peintre Vernet, ne put être sauvée non plus par le nom de son père. Linguet, qui avait obtenu au barreau des succès brillans et mérités, mais qui avait trop cherché souvent l'occasion de faire du bruit

1794. par le paradoxe et la satire, fut accusé d'avoir conçu un projet d'évasion pour la reine, et cet honorable grief illustra sa fin. Vicq-d'Azir, qui avait orné ses travaux sur la médecine d'un style pur et brillant, mourut de l'horreur concentrée que lui inspiraient les tyrans du jour. Florian, écrivain plein de grâce, le second de nos fabulistes, après avoir été longtemps enfermé, put à peine partager pendant quelques jours avec les Français, la joie de la journée du 9 thermidor : son imagination ne cessait de lui retracer les scènes sanglantes qu'il avait vues. Il mourut quand le bonheur allait renaître pour lui. Champfort finit par détester une révolution qu'il avait encore adorée le lendemain du 10 août; il se donna la mort la plus cruelle : ce fut à coups de rasoir qu'il termina sa déplorable vie. Presque tous les autres membres de l'Académie Française attendaient la mort en prison.

L'auteur du poëme des *Mois*, Roucher, dont la belle âme s'était signalée par des écrits contre les factieux les plus puissans, fit avant de marcher à la mort un quatrain qui suffirait pour donner à son nom une douce immortalité. Il s'adressait à ses enfans, en

leur envoyant son portrait qu'on venait de finir dans la prison : 1794.

Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Lorsqu'un crayon savant dessinait mon image,
Je marchais à la mort, et je pensais à vous.

Il avait pour compagnon de sa mort son ami André Chénier, dont les écrits éloquens avaient causé de sérieuses alarmes aux chefs de la seconde révolution. Son talent avait sa source dans une âme sensible, noble, impétueuse. Quoiqu'il fût né poète, il ne savait point assez s'abstenir dans ses vers d'une recherche ambitieuse et quelquefois bizarre; mais ses premiers essais dans la carrière du publiciste l'annonçaient comme devant marcher un jour l'égal de nos plus grands écrivains. Il était né à Constantinople, d'un père français et d'une mère grecque. Il s'enorgueillissait de tenir par son origine à deux belles patries. Lorsqu'il reçut son acte d'accusation au tribunal, il s'écria en se frappant le front : *Mourir si jeune! je sens qu'il y avait pourtant quelque chose là*. Il reprit bientôt une fermeté stoïque.

M. de Montjourdain, un des officiers de la garde nationale, qui avait le plus signalé son

1794. dévouement dans la journée du 10 août, eut assez de force d'âme pour composer, peu d'heures avant sa mort, une romance fort touchante adressée à sa femme. Elle circula dans le public : beaucoup de jeunes gens et de jeunes femmes osaient la chanter, même avant la chute de la tyrannie. En voici la première strophe :

L'heure approche où je vais mourir;
L'heure sonne et la mort m'appelle.
Je n'ai point de lâche désir;
Je ne fuirai point devant elle.
Je meurs plein de foi, plein d'honneur;
Mais je laisse ma jeune amie
Dans les regrets et la douleur.
Ah! je dois regretter la vie!

La jeune et belle princesse de Monaco, née Choiseul de Stainville, après avoir reçu son arrêt de mort, déclara qu'elle était grosse. Le sursis était accordé et devait lui sauver la vie, puisque le 9 thermidor vint trois jours après; mais elle éprouva l'horreur de survivre à tous ceux qu'elle avait perdus, rétracta sa déclaration, et mourut avec une fermeté sublime. On rapporte le même fait d'une jeune Polonaise comblée de tous les dons de la nature, la princesse Lubormiska.

L'abbé de Fénélon était arrêté avec deux autres membres de cette illustre famille.

Quiconque pouvait jouir du doux et pieux 1794.
entretien de cet honnête ecclésiastique, quiconque pouvait le suivre dans le détail infini de ses œuvres de charité, aurait été tenté de croire que le saint archevêque de Cambrai visitait encore une fois la terre. Au nombre des soins qui avaient le plus souvent occupé sa vie, était celui de sauver de jeunes Savoyards de la misère, et de la corruption qui trop souvent marche à sa suite. L'événement montra combien ces jeunes et honnêtes montagnards s'étaient rendus dignes de toutes les prédilections de sa charité. Ils pénétraient dans la prison assez facilement, par le privilége de leur pauvreté. En recevant ses dernières instructions, ils cherchaient à le consoler. « Mes enfans, leur disait ce bon ecclé-« siastique, on quitte sans regret la terre « quand on n'a plus de bien à y faire. Je bénis « Dieu qui, après m'avoir comblé de toutes « les grâces, m'en réserve une dernière qui « est sans prix : quel bonheur de mourir pour « Jésus-Christ qui est mort pour nous! » Cependant les pauvres Savoyards conservaient encore l'espoir de le sauver. Ils se réunirent entre eux, rédigèrent une pétition touchante par sa simplicité, et parvinrent à se faire ou-

1794. vrir la barre de la Convention. La peur rendit tous les députés inflexibles ; cependant le Comité de salut public n'osa faire périr les pétitionnaires.

Deux jeunes femmes d'une rare beauté, la marquise de Bois-Bérenger, et la comtesse de Malezi sa sœur, furent remarquées entre tant de victimes. Elles étaient enfermées avec leurs père et mère. L'acte d'accusation fut apporté dans la prison à M. et Mme Tardieu de Malezi ; la plus jeune de leurs filles, la comtesse de Bois-Bérenger, n'y était pas comprise. « Dieu ! s'écriait-elle en versant « des larmes de désespoir, vous mourrez sans « moi ! je suis condamnée à vous survivre ! » Elle s'arrachait les cheveux, embrassait tour à tour son père, sa mère, sa sœur, et répétait avec désolation : « Nous ne mourrons « point ensemble ! » Enfin elle reçoit son acte d'accusation ; elle se livre alors à un tel transport de joie, qu'on eût cru qu'elle tenait dans ses mains sa liberté et celle de toute sa famille. Le père, la mère et les filles furent condamnés. On ne pouvait, à la Conciergerie, voir ce groupe sans se sentir l'âme élevée et attendrie. La jeune fille disait à son père : « Mon père, en paraissant devant Dieu,

« je me presserai bien fort contre vous; vous « êtes si honnête homme, que Dieu fera grâce « à mes péchés en faveur de vos vertus. » Pendant ce temps madame de Bois-Bérenger coupait ses cheveux; elle se présenta ensuite pour les couper à son père, à sa mère et à sa sœur. Un sourire céleste la suivit jusqu'au supplice. 1794.

Nouveaux projets d'extermination.

Cependant les tyrans avaient été déjà forcés de changer le lieu des exécutions. Le soin que mettaient les marchands de la rue Saint-Honoré à fermer leurs boutiques à l'heure fatale, le silence et la solitude qui régnaient alors dans les rues, avertissaient les tyrans que les plus timides citadins n'étaient plus maîtres de dissimuler leurs sentimens d'horreur. Les Comités inquiets, mais toujours plus altérés de sang, firent porter l'échafaud à la barrière du Trône, dans le faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers de ce faubourg, quoique alors révolutionnaires acharnés, ne tardèrent pas à se fatiguer de l'atrocité du spectacle qu'on mettait journellement sous leurs yeux. Ils regardaient d'un air hébété passer les victimes, s'étonnaient et s'effrayaient de trouver quelquefois leurs yeux mouillés de larmes. Ils avaient aussi leurs délateurs, et tout signe de pitié était dangereux. C'était pour les

1794. tyrans un effroyable supplice, que de sentir leur férocité s'accroître sans cesse, tandis que celle du peuple allait en s'affaiblissant. Il s'agissait pour eux de redoubler l'épouvante de ceux qu'ils ne pouvaient plus entraîner dans leurs fureurs. *Mettons*, disait Vadier, *un mur de têtes entre le peuple et nous.* « Le tri-« bunal révolutionnaire, disait Billaud, croit « faire un grand effort quand il fait tomber « soixante-dix ou quatre-vingts têtes. Un « nombre qu'on voit toujours à peu près le « même n'excite plus assez de terreur : on s'y « habitue ; il faut le doubler. » — « Que vous « êtes faibles à Paris, disait Collot-d'Herbois, « que vous vous ressentez bien de la mollesse « d'une grande capitale ! Ne sauriez-vous ha-« bituer vos oreilles au bruit du canon ? il est « timide d'égorger les ennemis de la patrie ; « il faut les foudroyer, je vous l'ai dit cent « fois. » D'autres proposaient les bateaux à soupape employés par Carrier. On convint de doubler provisoirement le nombre des condamnés, et de le porter au moins à cent cinquante par jour. La prévoyance du Comité de salut public fit construire près du faubourg Saint-Antoine un long aquéduc destiné à rouler du sang. Voilà par quels tra-

vaux le génie révolutionnaire immortalisait la république nouvelle. 1794.

Je ne pourrais plus continuer cette pénible tâche, s'il me fallait ici parler des horreurs plus atroces encore, qui, à cette même époque, ensanglantaient les eaux de la Loire, les murs de Nantes, d'Arras, d'Orange, et le malheureux bourg de Bedouin ; si je rendais compte des affreuses missives du Comité de salut public aux proconsuls, ses mandataires, et de leurs réponses plus odieuses encore. Je diffère ces récits jusqu'à un moment qui pourra mieux les faire supporter, celui où tant de bourreaux furent poursuivis, quoiqu'assez faiblement, par leurs propres collègues. Revenons au tribunal révolutionnaire de Paris.

Juges et jurés, tout était du choix de Roberspierre ; tout était formé suivant son âme. Depuis la loi du 22 prairial, ils ne connurent plus le mot *absolution*, qu'ils avaient si rarement employé. Ils s'excitaient à presser les condamnations, en disant *feu de file.* C'étaient des hommes qui, par tous les vices, s'étaient préparés à tous les crimes. Plusieurs avaient souillé le cloître par de monstrueuses turpitudes. Quelques uns avaient passé sans

1794. beaucoup d'intervalle des bagnes de Toulon au banc des juges; d'autres, pour mériter d'y monter, avaient fait leurs coups d'essai dans les massacres du 2 septembre. Trois d'entre eux étaient peintres, et employaient le temps de la séance à tracer les caricatures de ceux qu'ils allaient condamner; les autres n'ouvraient la bouche que pour charger les accusés d'outrages. Souvent ils employaient les jeux de mots : *Pare cette botte*, disait Coffinhal à un maître de danse qu'il venait de condamner à mort. Une dame accusée était sourde. « Eh! « bien, dit le président Dumas, *elle a conspiré « sourdement*. — Je n'ai que seize ans, disait « un jeune homme. — *Tu en as quatre-vingts « pour le crime,* » répondit le même juge. Un vieillard ne pouvait parler, parce qu'il avait une paralysie sur la langue : *Ce n'est pas la langue, mais la tête qu'il nous faut.* Dumas était de Lons-le-Saulnier, et avait été moine. Il tenait à une famille honnête et estimée, qui se hâta de s'expatrier, dès qu'elle lui vit le pouvoir de satisfaire ses penchans sanguinaires. Il avait cent fois juré de faire périr tous les siens. Sa femme n'avait pu se résoudre à fuir; il la fit enfermer au Luxembourg : elle était du nombre des victimes

qu'il devait égorger le 10 thermidor. De tels hommes étaient salués par Roberspierre du titre de *vertueux magistrats*. Ils se détestaient les uns les autres, et ne demandaient que l'occasion de s'entretuer. Pourtant ils se cherchaient, et pouvaient difficilement se séparer dans leurs orgies. Hors de leurs rangs, ils ne pouvaient plus rencontrer personne au niveau de leur scélératesse. S'ils avaient pu dans une seule séance, et d'un seul vote, et d'un seul *feu de file*, condamner à mort la moitié des Français, ils l'auraient fait sans doute, et encore auraient-ils cherché le lendemain de l'occupation. 1794.

Orgies des tyrans. Juillet 1794.

Les plus belles maisons de campagne des environs de Paris offraient le soir leurs délicieuses retraites à ces monstres. C'était un assaisonnement nécessaire à leurs débauches, que d'en établir le théâtre dans la maison de leurs victimes. Clichi, Choisy-le-Roi, Issy, Saint-Cloud, étaient réservés aux membres des Comités de salut public et de sûreté générale. Les vins les plus recherchés, les mets les plus exquis les attendaient dans ces lieux de plaisance; des courtisanes s'y rendaient, et venaient se prostituer à des tigres. Le conventionnel Dupin, exterminateur enrichi des

1794. fermiers-généraux, apprêtait le festin, et Barrère y faisait naître la joie par ses saillies de bourreau. Les convives répétaient avec lui : *Le vaisseau de la révolution ne peut entrer dans le port qu'à travers une mer teinte de sang*. Surtout on se faisait un joyeux refrain de ces mots que Barrère avait prononcés à la tribune de la Convention : *Frappons, il n'y a que les morts qui ne reviennent point*. Quant au sombre Roberspierre, il venait rarement prendre part aux plaisirs de ses collègues. La débauche se cachait en sa présence, et ne laissait plus régner que la terreur et le crime. Cependant il allait lui-même chercher des plaisirs clandestins au château de Maisons; c'était son île de Caprée. Il paraît certain que dans les six dernières semaines de sa vie, le tyran fut forcé, par l'agitation de ses stériles remords, de se jeter dans des excès contraires à sa politique. Le général Henriot et ses aides-de-camp étaient souvent chargés d'amener dans ce lieu les Dumas, les Coffinhal, les Fleuriot, les Payan, et tous les autres satellites les plus affidés du tyran; et là, après s'être négligemment occupés du cours ordinaire de leurs assassinats, ils délibéraient sur les moyens de faire subir

à de nouveaux membres de la Convention, 1794.
et surtout à de redoutables membres du Comité de salut public, le sort de Danton et de Fabre d'Églantine. Henriot offrait ses brigands, et Dumas offrait ses juges, pour exterminer ces secrets ennemis de Roberspierre.

Conciliabules et arrestation de dom Gerle, et de quelques sectaires.

Depuis la fête de l'Être suprême, le tyran rêvait aux moyens de se faire passer pour un envoyé de Dieu, et d'obtenir au moins quelque culte secret en attendant un culte public. Sous sa protection, il se forma une société mystérieuse, que dirigeaient un vieux fou et une vieille folle. Le fou était un ancien chartreux nommé dom Gerle, membre de l'Assemblée constituante, et qui avait fort mal soutenu le passage de la solitude aux scènes violentes de la révolution. Il crut d'abord, en la secondant, ne point porter atteinte à la foi; aussi le vit-on demander que la religion catholique fût déclarée la religion de l'État. Il est probable qu'une excessive peur acheva d'altérer une raison fort affaiblie. Il associa bientôt ses extravagantes et sacriléges rêveries à celles d'une femme nommée Catherine Théot, qui avait été renfermée comme folle la moitié de sa vie. Le discours de Roberspierre fut le texte sur lequel ils convinrent d'établir un

1794. culte nouveau. Leur commune exaltation ne produisit que de plates inepties, dont je rougirais de rendre compte. Ils parvinrent à se former une trentaine d'adeptes mystérieux, parmi lesquels étaient quelques femmes assez jolies, qu'attiraient sans doute les plaisirs d'un libertinage mêlé de mysticisme. Pour rendre leur religion agréable à Roberspierre, ils y avaient introduit des dogmes de sang et d'extermination. Ils répétaient souvent dans leurs prières : *Que les profanes périssent; que le grand Dieu soit vengé; que tout s'humilie et s'abaisse; que le serpent soit écrasé* : enfin ils invoquaient Roberspierre comme le pontife suprême.

Les Comités de salut public et de sûreté générale eurent connaissance de ces mystérieuses assemblées, et ne doutèrent point qu'elles ne fussent dirigées contre eux-mêmes. Les dissoudre c'était porter un coup indirect, mais terrible, à Roberspierre. Soit qu'il abandonnât ses sectaires avec sa lâcheté accoutumée, soit qu'il osât les défendre, il s'exposait à être dénoncé comme un nouveau Mahomet, qui voulait fonder sa domination sur l'imposture. On convint cependant de ne point le mettre en scène d'abord; il ne se serait pas trouvé un seul homme qui osât dans la Convention se porter

l'accusateur de Roberspierre. On se réservait 1794.
de parler lorsque sa puissance serait affaiblie; alors on l'accablerait par toutes les preuves, d'une coupable intelligence avec Catherine Théot et dom Gerle. Sénart, cet agent du Comité de sûreté générale, dont les révélations posthumes m'ont servi souvent pour montrer toute l'atrocité de ses maîtres, fut chargé par les Comités d'arrêter les chefs et les adeptes du nouveau culte. Exercé à des fonctions aussi viles qu'odieuses, il joua le rôle d'un de leurs fervens prosélytes, et ce fut après avoir satisfait à toutes les formules de l'initiation, après avoir reçu le baiser de paix, qu'il appela les sbires et arrêta les initiés. Barrère et Vadier se chargèrent d'égayer l'assemblée par le tableau de ces conciliabules. Mais ils n'oubliaient pas, dans toutes ces facéties, de conclure pour la mort. Ils présentèrent cette intrigue comme digne de toute la sévérité du tribunal révolutionnaire, puisqu'elle ne pouvait avoir d'autre but que l'établissement d'une tyrannie. Le ton badin du cruel Vadier faisait frémir de rage Roberspierre : celui-ci n'était ni nommé, ni désigné dans le rapport; mais il s'imaginait que tout le monde avait les yeux fixés sur lui. Quelques précautions qu'il

1794. eût prises pour dérober la trace de ses intelligences avec ses extravagans adorateurs, il savait comment on fabrique des pièces, et dans quel moment on sait s'en prévaloir. Le rapport de Vadier pouvait d'ailleurs être compris comme une secrète dérision de la fêtede l'Être suprême, et par conséquent du pontife qui l'avait célébrée. Roberspierre apercevait dans les trois quarts de ses collègues une extrême impatience de revenir à une profession d'athéisme. Ces hommes de sang ne pardonnaient pas au scélérat le plus aguerri, de les avoir engagés dans une doctrine gênante pour le crime; ils lui reprochaient leurs nuits agitées. Il en passait de plus cruelles encore : parlons un peu de sa vie domestique.

Vie intérieure de Roberspierre.

Ce maître de la France habitait encore dans la maison du menuisier Dupleix, artisan enrichi, dont il avait perverti l'âme au point d'en faire un juré du tribunal révolutionnaire. Ce menuisier avait deux filles, l'une jolie, l'autre laide; ce fut cette dernière qui obtint les amours du tyran, sans doute parce qu'elle avait une étroite sympathie avec son âme atroce. L'autre fut mariée au conventionnel Lebas, l'un des membres les plus sanguinaires du Comité de sûreté générale. L'appar-

tement de Roberspierre, peu spacieux, était 1794.
décoré avec une élégance recherchée. On y voyait son effroyable image vingt fois reproduite sur la toile, le marbre et le bronze. A chacun de ces portraits étaient attachés des quatrains où des muses jacobines humiliaient devant lui les Caton et les Aristide. Sa table était chargée de lettres, où il était appelé *l'envoyé de Dieu, le nouveau Messie*, ou *le nouvel Orphée*. Le ministre Garat, en lui rendant visite dans le cours de ses plus sanguinaires barbaries, fut confondu de le voir tenant ouvert un volume de *la Nouvelle Héloïse;* mais sans doute le rhéteur tyran n'était occupé qu'à voler quelques formes de style à un éloquent écrivain. Sur l'escalier de cet appartement, où tout semblait plus disposé pour la volupté que pour l'étude, juraient, tonnaient huit ou dix jacobins, armés de longs bâtons, ou d'une ceinture de pistolets. C'étaient pour la plupart des jurés du tribunal révolutionnaire, qui tantôt remplissaient l'emploi d'égorger l'innocence, tantôt celui de veiller pour la sûreté du crime. La boutique réformée du menuisier était le corps-de-garde où logeaient ces satellites. Roberspierre avait eu quelque temps auprès de lui

1794. l'une de ses sœurs, qui aurait voulu aimer son frère, mais à qui ses cruautés faisaient horreur : elle tâcha plus d'une fois de lui dérober des victimes. Voici à peu près l'unique moyen qui lui était laissé. Comme elle s'était aperçue que les pétitions et mémoires que des détenus faisaient remettre à son frère, devenaient presque toujours les bases de leur condamnation, par l'apostille qu'il y mettait, elle faisait le guet, afin d'avertir tout bas les solliciteurs ou les solliciteuses de ne point laisser de mémoire à son frère. Roberspierre connut les sentimens et la conduite de sa sœur; il jugea qu'un fratricide républicain ajouterait un nouveau lustre à sa vertu; il envoya donc sa sœur à Arras, et la recommanda au plus féroce de ses exécuteurs, Joseph Lebon. L'événement qui fit mourir son frère fut le seul qui la sauva.

Maintenant pour juger des supplices qu'endurait le tyran, il nous suffit de lire quelques unes des lettres qui lui étaient adressées. Il les avait conservées; tant il était dévoré de l'inquiet et furieux besoin de connaître la main hardie qui avait pu tracer de tels mots. « Tu tends à la dictature, lui dit

« celui-ci, tu veux tuer la liberté.... Tu as 1794.
« fait périr les plus fermes soutiens de la république.... Tremble! tremblez tous, nouveaux *décemvirs;* des vengeurs de la patrie sont prêts à faire couler votre sang. Environne-toi de gardes, de noirs, d'esclaves; je serai parmi eux, n'en doute point! Quoi! *réduire la France à deux millions d'hommes,* et c'est trop encore, as-tu dit!... Tremble. »

« Tu es encore, lui écrit un autre, tigre, couvert du plus pur sang de la France, bourreau de ton pays, tu es encore!..... Écoute, lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que juste, il te traîne au supplice.... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis : cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain.... Tous les soirs je suis avec toi; je te vois tous les jours; à toute heure mon bras levé cherche ta poitrine.... O le plus scélérat des hommes! vis encore quelques jours pour penser à moi, dors pour rêver de moi : que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de

1794. « ton supplice.... Adieu; ce jour même en te « regardant je vais jouir de ta terreur. »

Obsédé par des visions qui dans la nuit le faisaient quelquefois hurler, comme s'il eût passé sous le fouet des Furies, il appelait ses gardes jacobins, en faisait la revue, s'assurait si parmi eux ne veillaient pas quelques uns de ses plus furieux ennemis. Le moment d'après, il craignait d'avoir excité leurs dangereux mépris, en leur montrant ses terreurs : puis il se ranimait en songeant à son pouvoir. Mais quel pouvoir, grand Dieu! rien de plus facile pour lui, que de faire périr plusieurs millions de Français, et à peine pourrait-il sauver un seul individu. Quel pouvoir! il le partage avec ses ennemis les plus atroces, ou plutôt il est forcé par ses combinaisons actuelles, de les laisser jouir de tout ce que la domination a d'effectif. Son privilége le plus réel, c'est d'être encore plus détesté qu'eux, et d'avoir plus à craindre. Ne pas régner seul, c'est pour lui un supplice presque aussi insupportable que de ne pas se venger.

Il médite le massacre de ses collègues.

Cependant les partisans de Roberspierre commençaient à s'inquiéter de son inaction. Henriot lui demandait une journée révolutionnaire, une journée de massacres, dont il

avait concerté le plan avec le nouveau maire 1794.
de Paris, Fleuriot, et le nouveau procureur

de la commune, Payan. Ces trois hommes nageaient, par la pensée, dans les flots de sang qui allaient être versés en un seul jour : car ils étaient jaloux de la guillotine qui laissait leurs bras inactifs. Ils offraient à Roberspierre pour tous les meurtres qu'il lui plairait de commander, outre le secours de leurs vieilles bandes du 2 septembre et du 31 mai, le secours encore plus formidable et plus certain de trois mille Séides adolescens, que Roberspierre avait rassemblés sous le nom de *l'Ecole de Mars*, et qui campaient militairement dans la plaine de Grenelle. On avait formé leur jeune âge à l'adoration de Roberspierre, c'est-à-dire, aux plaisirs du sang. Mais l'avocat d'Arras n'était pas homme d'action ; il s'était caché dans la journée du Champ-de-Mars, au 20 juin, au 10 août; oserait-il paraître dans une journée dont l'unique objet serait de l'investir de la dictature? Il pensait d'ailleurs qu'une telle entreprise avait besoin d'être préparée par un manifeste. Le peuple pourrait-il voir sans quelque étonnement, des hommes tels que Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, égorgés comme des modérés? Les assassins

1794. aguerris ne reconnaîtraient-ils pas en eux leurs suprêmes et constans directeurs, et les zélés approvisionneurs des boucheries révolutionnaires? Roberspierre voulait user de l'empire de la parole, aussi bien que de celui de la terreur; et il se regardait comme sûr de décider le troupeau de la Convention à lui sacrifier encore ses chefs les plus redoutés. Tous les soirs il se rendait aux jacobins; il faisait entendre que pour cette fois le siége des trahisons était dans le gouvernement même, jusque dans les Comités de salut public et de sûreté générale. Il est vrai que sur un sujet aussi difficile à traiter, il recourait aux expressions les plus obscures; mais par là même il préoccupait les esprits d'une plus sinistre attente. D'ailleurs n'avait-il pas les Dumas, les Coffinhal, les Fleuriot, les Payan, pour faire confidentiellement le commentaire de ses nébuleuses accusations? Il ne croyait pas devoir user des mêmes ménagemens envers de vieux *Montagnards* qui ne s'étaient pas élevés au-dessus de l'emploi de proconsuls. Il les présentait comme des diffamateurs de l'Être suprême; il leur reprochait, non le sang versé dans de cruelles missions, mais des rapines à la Danton. Tantôt c'était Fouché dont

il dénonçait les conciliabules, et qu'il présentait comme l'esprit le plus habile à nouer une intrigue coupable : tantôt c'étaient Lecointre de Versailles, Legendre, Merlin de Thionville, Bourdon de l'Oise, Fréron, Barras, Dubois-Crancé, Rovère, Dumont, qu'il dénonçait comme les plus dangereux révolutionnaires. Mais c'était surtout contre Tallien qu'il exhalait sa rage ; il voyait en lui plusieurs Danton, et chaque jour de vie qu'on lui laissait, lui paraissait un jour de suprême danger pour la patrie. 1794.

Les amis de Danton se préparent à l'attaque.

Les espions de Roberspierre l'avaient fidèlement servi. Chacun de ceux qu'il accusait, et surtout Tallien, ne respiraient plus que pour sa ruine. Comme ils l'avaient affronté publiquement depuis deux mois, ils se sentaient secrètement protégés par la jalousie et les alarmes des collègues du tyran : ce qui ne les empêchait pas de les détester eux-mêmes. Tous s'ennuyaient du crime, depuis qu'ils ne le dirigeaient plus. D'ailleurs ils ne l'avaient jamais conçu à un si épouvantable degré. Tous regrettaient Danton, Camille Desmoulins et leurs maximes. Ils avaient condamné hautement la loi du 22 prairial; ils se regardaient comme modérés auprès de ses barbares

1794. auteurs. Ils avaient plus de pitié pour les victimes immolées par les deux féroces Comités, que de remords au souvenir de celles qu'eux-mêmes avaient frappées. Enfin ils pensaient que le danger qu'ils allaient courir en renversant une tyrannie sans modèle dans le monde, devait leur être comptée comme une expiation.

Tallien et madame de Fontenai.

Si Tallien était le plus animé d'eux tous et devait s'en montrer le plus intrépide, c'est qu'il était entraîné par une passion que connaissaient fort peu, ou fort mal, les cœurs révolutionnaires. Une femme d'une beauté ravissante s'était offerte à ses regards dans le cours de sa sanguinaire mission à Bordeaux; c'était madame de Fontenai, née Théresia Cabarrus. Son père, quoique né Français, avait quelque temps dirigé les finances de l'Espagne. Son mari, poursuivi comme ancien magistrat, et caché à Bordeaux, cherchait tous les moyens de passer les Pyrénées. Madame de Fontenai obtint pour lui, de Tallien, un passeport sous un nom supposé; il partit seul. Bientôt on put s'apercevoir à Bordeaux que le proconsul cédait à une influence plus douce, et qu'il se ralentissait dans le cours de ses cruautés. Ma loi est de ne point dire un mot

qui inquiète la morale publique; et d'un autre côté, je craindrais de blesser une femme qui, par sa bonté vigilante et courageuse, sauva plus de deux cent mille personnes. Que dirai-je? l'amour s'alluma entre deux cœurs qui semblaient si peu se convenir. Tallien, reconnu enfin trop peu docile aux ordres barbares du Comité de salut public, fut rappelé dans la Convention, et bientôt madame de Fontenai fut arrêtée, conduite à Paris, jetée dans un cachot, où la haine de Roberspierre lui annonçait une mort prochaine. C'est de ce cachot que presque tous les jours elle trouvait moyen de faire parvenir à Tallien des lettres où elle le pressait d'éclater contre Roberspierre, ou de frapper le tyran, s'il ne voyait pas un autre moyen d'en délivrer la France. 1794.

Discours d Roberspierre le 8 thermidor.

Enfin le jour est venu où Roberspierre va engager dans la Convention un nouveau combat dont son orgueil et ses affreux succès lui voilent l'impudence. Le sort du monde tient à l'effet d'un discours composé par le plus fallacieux des démagogues. Si quelque crainte l'arrête en chemin, s'il supprime les passages qui doivent avertir ses ennemis et les forcer au courage, si par des artifices et des ménagemens politiques il se fait des alliés

1794. de ceux que la peur lui a déjà soumis, s'il se résigne à ne pas parler de lui-même, les massacres continuent à perpétuité. Espérons. Il est à la tribune, et ses longues insomnies ont produit un discours où chaque phrase semble lui avoir été inspirée pour sa perte. D'abord il affaiblit dans la pensée des lâches l'idée de sa puissance, en déclarant que depuis six semaines il ne prend plus part aux travaux du Comité de salut public. Autre révélation maladroite : il fait connaître qu'à la fête de l'Être suprême, il a été insulté, menacé par des députés de la Montagne; l'on apprend qu'il a pu rester six semaines sans vengeance. Il attaque la majorité des membres des Comités de salut public et de sûreté générale, et par l'ambiguité de ses expressions, il se montre pour la première fois mal à l'aise en accusant; il les dénonce, et n'est pas sûr de les proscrire. On voit qu'il veut la dictature, et ne sait plus par quelle route y arriver; il laisse languir l'effroi, et ne fait le plus souvent régner que l'ennui; il se perd dans des redites; il s'embourbe dans sa vertu. Lui, par les ordres duquel les Dumas, les Coffinhal imposent un bâillon à tous les accusés qu'ils interrogent, il vient avec un front d'airain réclamer pour lui les droits

de l'innocence outragée. « Mes nombreux et 1794.
« obstinés calomniateurs, dit-il, affectent de
« me représenter toujours comme le bourreau
« de mes collègues; ah! qu'ils ont bien trouvé
« le secret de percer mon cœur de la plus
« cruelle atteinte! Paraître un objet de ter-
« reur aux yeux de ce qu'on aime et révère,
« est pour un homme sensible et probe le
« plus affreux des supplices; le lui faire subir,
« est le plus grand des forfaits. » Après une
si tendre protestation, il désigne à la proscription plus de cinquante de ses collègues qu'il *aime* et qu'il *révère*. Encore s'il venait en apporter une liste bien apprêtée et complète, le plus grand nombre pourrait un moment lever la tête. Mais la nature de ses accusations ne rassure personne. Il est vrai que pour frapper plus sûrement les amis de Danton, il ménage et flatte cette fois les amis de Brissot. Il avertit ceux-ci que le glaive reste toujours levé sur leur tête, que lui seul a pu jusqu'à présent le détourner. Il semble leur dire : « Aidez-moi pour votre propre salut à faire un nouveau 31 mai. » Mais ces députés habitués depuis quinze mois à la crainte la plus servile, se souciaient peu d'intervenir dans les débats de ces hautes puissances de la

1794. terreur, et ne voyaient pas quelle sûreté il y aurait pour eux à renouveler sans cesse les proscriptions. D'un autre côté la *Montagne*, toute humiliée qu'elle était, s'indignait de voir que Roberspierre mettait les vainqueurs à la disposition des vaincus. Cependant la plus grande partie de l'assemblée cherchait à démêler à travers ce ténébreux discours, si Roberspierre n'exprimerait pas quelque désaveu des massacres journaliers commis par les Comités de salut public et de sûreté générale. Quelques mots d'une feinte pitié, d'une modération hypocrite auraient pu encore l'élever au-dessus des sanguinaires décemvirs. Mais la férocité du monstre ne lui permet pas de céder aux conseils de la prudence. Seulement il se plaint de ce qu'on a l'art de faire tomber sur lui seul les malédictions des nobles, des prêtres, des contre-révolutionnaires de toute espèce; mais bientôt il fait le panégyrique des juges assassins, et ne semble occupé que de fournir un plus grand nombre de victimes au tribunal révolutionnaire.

A mesure que j'avance dans l'analyse de ce discours, j'oublie les horreurs de la tâche que j'ai remplie; je respire. Quel plaisir de voir l'orateur de l'extermination générale se perdre

dans les embûches qu'il dresse! quel plaisir 1794.
de voir un lâche, enflé de l'appui des brigands, irriter ses égaux en scélératesse, et les forcer à un éclat qui décidera bientôt et sa perte et leur chute! Que le courroux des Billaud-Varenne, des Collot-d'Herbois, des Barrère, des Amar va bien servir la cause de ces mêmes gens de bien, dont ils voudraient boire le sang jusqu'à la dernière goutte! Poursuis, Roberspierre, reproche à Vadier son rapport sur Catherine Théot et son sanguinaire athéisme; reproche à Barrère sa versatilité tout à la fois féroce et servile; attaque ce limier qu'on emploie à la chasse des hommes; repousse les caresses qu'il voudrait te faire pour t'apaiser; mets en scène Cambon et les financiers révolutionnaires dont il est le chef, tous ces hommes qui calculent les richesses de l'état d'après les coups que frappe la guillotine; visite de tes paroles menaçantes chacun des scélérats puissans, afin que ni le nombre, ni l'audace ne manque à la phalange de tes ennemis.

Vous eussiez dit, aux reproches de Roberspierre, que l'échafaud restait oisif, et que les royalistes dominaient dans les Comités de salut public et de sûreté générale. Ses traînantes et

1794. laborieuses divagations finissent toujours par laisser échapper quelque nouveau secret de sa haine et de son ambition. On voit qu'il veut seul régir les finances, les armées; qu'il lui faut un nouveau titre, de nouveaux honneurs, et qu'il voudra bien rejeter le nom de roi, pourvu qu'on lui accorde une autorité supérieure à celle du dey d'Alger. Voyez en quels termes outrageans il se sépare de ses collègues; écoutons-le :

« En voyant la multitude de vices que le « torrent révolutionnaire a roulés pêle-mêle « avec les vertus civiques, j'ai tremblé quel- « quefois d'être souillé aux yeux de la posté- « rité, par le voisinage impur de ces hommes « pervers qui se mêlaient dans les rangs des « défenseurs sincères de l'humanité; mais la « défaite des factions rivales a comme éman- « cipé tout les vices. Ils ont cru qu'il ne s'agis- « sait plus pour eux que de partager la patrie « comme un butin, au lieu de la rendre libre « et prospère, et je les remercie de ce que la fu- « reur dont ils sont animés contre tout ce qui « s'oppose à leurs projets, a tracé la ligne de dé- « marcation entre eux et tous les gens de bien.»

Voici la conclusion de ce discours :

« Ainsi donc les scélérats nous imposent la

« loi de trahir les peuples, sous peine d'être 1794.
« appelés dictateurs! Souscrirons-nous à cette « loi? Non! défendons le peuple, au risque « d'en être estimés. Qu'ils courent à l'écha- « faud par la route du crime, et nous par « celle de la vertu. Dirons-nous que tout est « bien? continuerons-nous de louer par ha- « bitude ou par pratique ce qui est mal? Nous « perdrions la patrie. Révélerons-nous les « abus cachés? dénoncerons-nous les traîtres? « On nous dira que nous ébranlons les auto- « rités constituées; que nous voulons acqué- « rir à leurs dépens une influence person- « nelle. Que ferons-nous donc? Notre devoir. « Que peut-on objecter à celui qui veut dire « la vérité, et qui consent à mourir pour elle? « Disons donc qu'il existe une conspiration « contre la liberté publique; qu'elle doit sa « force à une coalition criminelle qui intrigue « au sein même de la Convention; que cette « coalition a des complices dans le Comité de « sûreté générale, et dans les bureaux de ce « Comité; qu'ils y dominent; que les enne- « mis de la république ont opposé ce Comité « au Comité de salut public, et constitué « ainsi deux gouvernemens; que des mem- « bres du Comité de salut public entrent dans

1794. « ce complot; que la coalition ainsi formée « cherche à perdre les patriotes et la patrie. « Quel est le remède à ce mal? Punir les « traîtres, renouveler les bureaux du Comité « de sûreté générale, épurer ce Comité lui- « même, et le subordonner au Comité de « salut public, épurer le Comité de salut pu- « blic lui-même, constituer l'unité du gou- « vernement sous l'autorité suprême de la « Convention nationale, qui en est le centre « et le juge, et écraser ainsi toutes les fac- « tions du poids de l'autorité nationale, pour « élever sur leurs ruines la puissance de la « justice et de la liberté : tels sont les prin- « cipes. S'il est impossible de les réclamer « sans passer pour un ambitieux, j'en con- « clurai que les principes sont proscrits, et « que la tyrannie règne parmi nous, mais non « que je doive le taire; car, que peut-on ob- « jecter à un homme qui a raison et qui sait « mourir pour son pays? Je suis fait pour « combattre le crime, non pour le gouverner. « Le temps n'est point arrivé où les hommes « de bien peuvent servir impunément la pa- « trie. Les défenseurs de la liberté ne seront « que des proscrits tant que la horde des fri- « pons dominera. »

Ce discours qui dura plus de deux heures, 1794.
ne fut interrompu, ni par des murmures, ni par des applaudissemens. Les tribunes pour la première fois restèrent silencieuses à la voix de Roberspierre. Il les avait fatiguées de ses énigmes; et d'ailleurs ces prolétaires gagés par le Comité de salut public n'osaient trahir leurs chefs. Dans l'assemblée une sourde rumeur empêcha quelque temps toute délibération. Chacun disait tout bas à son voisin : « Prends bien garde, c'est toi que le tyran « menace. » Enfin, l'un des ennemis les plus déclarés de Roberspierre, Lecointre de Versailles, prend la parole; mais c'est pour demander l'impression du discours. Bourdon de l'Oise s'y oppose : lui que le terrible orateur a menacé directement, il ne paraît offensé que des insultes faites aux Comités de salut public et de sûreté générale, quoiqu'il en déteste tous les membres. Barrère qui voudrait fléchir le tyran, affecte d'oublier les rudesses qu'il vient de recevoir, et vote pour l'impression : attendu, dit-il, *que dans un pays libre tout doit être publié;* maxime que l'on ne s'attendait guère à voir invoquer à une telle époque, et par un membre du Comité de salut public. Les lâches sont fidèles à suivre Bar-

1794. rère comme leur boussole : l'impression du discours est ordonnée. Mais la Montagne s'ébranle, il en part une tempête de réclamations : les Vadier, les Amar, les Cambon, les Billaud-Varenne veulent venger leurs outrages et défendre leurs têtes, en tâchant de conserver leur tyrannie intacte. Il s'ensuit que Roberspierre est dénoncé par eux, comme un partisan de la royauté qui la veut pour lui-même. Vadier dévoile ses liaisons intimes avec les prophètes visionnaires qu'on a jetés dans les fers. « Ce n'est pas assez pour lui d'être un « tyran, il veut encore, nouveau Mahomet, se « faire proclamer l'envoyé de Dieu. » Billaud-Varenne appuie les accusations. Fréron, à qui les décemvirs ne sont pas moins odieux que Roberspierre lui-même, saisit une occasion de porter un coup mortel à la tyrannie. « Puisqu'on veut, dit-il, faire renaître la li- « berté, commençons par celle des opinions : « pour l'obtenir, je demande que la Conven- « tion rapporte le décret qui autorise le Co- « mité de salut public à faire arrêter ses mem- « bres. Quel est celui qui peut parler libre- « ment lorsqu'il craint d'être arrêté ? »

A peine Fréron a-t-il parlé, qu'un grand nombre de députés qui pensent comme lui,

veulent étouffer sa voix; ils veulent se servir 1794.
du Comité de salut public pour renverser Roberspierre; ce n'est pas le moment de lui donner de l'ombrage. Billaud-Varenne lance un regard irrité sur Fréron. « Si la proposi« tion qui nous est faite, dit-il, pouvait être « adoptée, la Convention serait indignement « avilie. Celui que la crainte empêche de dire « son avis, n'est pas digne d'être le représen« tant du peuple. » La motion indiscrète est écartée par l'ordre du jour.

Bourdon de l'Oise demande que la Convention rapporte le décret qui vient d'être rendu pour l'impression du discours de Roberspierre, et qu'elle le renvoie à l'examen du Comité de salut public. Cette proposition flatte l'orgueil des décemvirs, et paraît leur promettre que leur domination sera toujours reconnue et appuyée de toutes les parties de la salle. Roberspierre outré de fureur, s'écrie : « N'est-ce « pas une lâche et insultante dérision que de « renvoyer mon discours à l'examen de ceux « mêmes que j'accuse ? En les attaquant j'ai « jeté mon bouclier : je me présente en face, « ouvrez-nous la lice; mais ne faites pas de mes « ennemis les juges du camp. — Nomme« les donc ceux que tu accuses, s'écrie un dé-

1794. « puté de la Montagne : quand on se vante « d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir « celui de la vérité. — Une si indécente in- « terpellation, reprend Roberspierre, ne me « fera point précipiter une accusation qui m'est « commandée par la patrie et par la vertu ; « et d'un autre côté, ce serait bien mal me « connaître que de croire qu'on me fera re- « culer. Je ne ménage personne, ni ne crains « personne : indigné comme je le suis de « l'appui inespéré et sans doute irréfléchi que « trouvent ici des fripons et des brigands « contre-révolutionnaires, je déclare que je ne « prends plus aucune part à cet étrange débat « sur l'impression de mon discours. » Le tyran en bornant sa réplique à ces expressions d'un amer et superbe dédain, fait connaître aux esprits les moins exercés que le sien est frappé d'un trouble tout nouveau ; qu'il s'était attendu sans doute à voir tomber la Convention à ses genoux ; qu'en la trouvant irritée et frémissante, il est déconcerté dans tous ses plans, enfin qu'il masque sa peur sous un mépris affecté.

Séance des jacobins, le même jour.

La Convention rapporte son servile décret, et ordonne que le discours de Roberspierre sera renvoyé à l'examen du Comité de salut

public. Chacun jugeait qu'une première incivilité commise envers le tyran décidait sa chute : aussi ce triomphe nouveau fut-il remporté aux cris de *vive la république!* 1794.

Cependant si Roberspierre fût parvenu à contenir quelque temps son dépit, sa chute pouvait être assez reculée pour devenir inutile à la cause de l'humanité. Les décemvirs en l'écrasant auraient pu le faire passer pour un royaliste, comme ils avaient fait de Danton; et les supplices et les massacres continuaient encore avec un redoublement de fureur. D'ailleurs auprès d'un corps aussi avili que la Convention, il restait des chances pour que Roberspierre sortît vainqueur de cette lutte : et quel Français n'eût pas été puni comme contre-révolutionnaire, si Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Amar et Vadier, étaient en cette qualité envoyés au supplice ? Le salut des gens de bien ne peut être assuré que par un esprit de vertige dont seront frappés les tyrans qui se combattent.

Le bruit de l'outrage fait à Roberspierre dans la Convention se répand parmi ses satellites. Tous les hommes du 31 mai, du 2 septembre, tous ceux de la commune de Paris, tous ceux du tribunal révolutionnaire se con-

1794. voquent pour le soir aux jacobins. A peine Roberspierre y parait-il, c'est à qui consolera, bénira le héros de la terreur. Ces ardens témoignages de zèle suspendent un peu les alarmes qui le pressent. Il perd du temps à lire son long et fastidieux discours; car au milieu de son péril, il tient encore à faire briller sa rhétorique : cette épreuve lui réussit. Les jacobins admirent avec transport, applaudissent avec fureur ce tissu d'énigmes péniblement contournées : ils en avaient la clef; ils savaient bien que pour l'orateur aussi bien que pour eux-mêmes, l'amour de la vertu c'était l'amour du sang. « Frères et amis, dit Roberspierre après cette lecture, c'est mon testament de mort que vous venez d'entendre. « Mes ennemis ou plutôt ceux de la république sont tellement puissans et tellement nombreux, que je ne puis me flatter d'échapper long-temps à leurs coups. Jamais je ne me suis senti plus ému en vous parlant; car il me semble que je vous adresse mes adieux. « Quoi qu'il m'arrive, ma mémoire sera toujours honorée dans vos cœurs vertueux. « C'en est assez pour moi; mais ce n'est pas assez pour la chose publique. Vous contenterez-vous de me plaindre? Ne saurez-vous pas

« me défendre ou me venger ? C'est vous qui 1794.
« avez mis par vos exemples toutes les vertus
« à l'ordre du jour, avant que la Convention
« les ait appelées par ses décrets. Voici le mo-
« ment de les mettre à l'épreuve. N'êtes-vous
« pas ces mêmes jacobins qui avez répondu par
« de continuelles et courageuses victoires aux
« complots d'une cour perfide, aux menaces
« et aux armées de Léopold, de Brunswick, de
« Pitt et de Cobourg ? La Convention a voulu
« vous humilier tous aujourd'hui par son in-
« solent décret. Héros du 31 mai, et toi sur-
« tout, brave Henriot, avez-vous oublié le
« chemin de la Convention ? Ah ! loin d'avoir
« besoin d'exciter votre ardeur, je sens que
« mon devoir est de la contenir. Non que je
« vous excite à ménager jamais les fripons et
« les scélérats, auxquels je viens de déclarer
« une guerre intrépide. Veillez pour les punir,
« pour presser leur supplice ; mais sachez,
« comme au 31 mai, séparer les traîtres des
« hommes faibles et lâches qui leur prêtent un
« imprudent appui. Je défends encore une fois
« les hommes faibles, dussé-je être demain
« leur victime. Mais non, mon cœur doit se
« livrer à d'autres présages ; si vous me se-
« condez, les traîtres auront subi dans quel-

1794. « ques jours le sort de leurs devanciers. Si « vous m'abandonnez, vous verrez avec quel « calme je sais boire la ciguë. — Je la boirai « avec toi, » s'écrie le peintre David. (L'occasion lui en fut offerte le lendemain, mais il n'en profita pas.) Les jacobins sont saisis d'enthousiasme et de fureur. Couthon, qui veut bien se contenter du titre de lieutenant de Roberspierre, propose alors que la société chasse de son sein tous ceux des membres des Comités de salut public et de sûreté générale qui ont voté contre le discours de Roberspierre, et il en donne la liste. Cette exclusion est votée avec grand fracas. Bientôt on y joint Tallien, Fréron et trente ou quarante députés Montagnards amis de Danton: Plusieurs étaient présens, ils se retirèrent au milieu des coups et des outrages. L'assassin à mitraille des Lyonnais, Collot-d'Herbois n'est pas même épargné. « Ce n'est rien, « dit Dumas, je les attends tous demain au tribu« nal révolutionnaire. » Son collègue Coffinhal et tous les autres se délectent de cette pensée. Fleuriot et Payan, de la commune de Paris, ne veulent pas que l'enthousiasme s'arrête à des menaces. « Vous n'avez pas un moment à « perdre, s'écrie ce dernier; tandis que vous

« délibérez, les conspirateurs agissent : leur 1794.
« centre de ralliement est dans les deux cou-
« pables Comités de salut public et de sûreté
« générale. Une centaine de pas les sépare de
« nous ; je viens de m'apercevoir qu'ils étaient
« faiblement gardés ; marchons-y, nous n'a-
« vons pas un moment à perdre. Songez que
« nos ennemis subjugent la Convention, qu'ils
« puisent à pleines mains dans les trésors de
« la nation, et qu'ils commandent aux armées.
« Ne vaut-il pas mieux dès ce soir attaquer
« vingt gendarmes qui forment leur escorte,
« que d'affronter demain tous les bataillons
« qu'ils peuvent rassembler ? » Cette proposi-
sition qui sauvait Roberspierre, le fit pâlir. Dès qu'on lui parlait de payer de sa personne, il perdait contenance. Il comptait d'ailleurs sur le succès d'un autre complot, qui lui offrait moins de danger. La Convention devait se rendre en corps, le surlendemain 10 thermidor, à une fête décadaire, dont l'objet était d'honorer la mort et le dévouement fabuleux d'un enfant nommé Viala. Les jeunes élèves de l'école de Mars, secondés par les canonniers, par la troupe d'Henriot, peut-être aussi par une masse de peuple, devaient arrrêter, et s'il le fallait, poignarder tous

1794. ceux que Roberspierre aurait désignés comme ses ennemis. Le tyran ne voyait pas qu'après l'éclat fait aux jacobins, la Convention n'aurait garde de s'exposer aux dangers qui lui seraient dénoncés de toutes parts. Il est d'ailleurs à présumer que la plupart des jacobins habitués à des massacres sans résistance, goûtaient peu le projet de l'expédition hasardeuse proposée par Payan. Cette nuit fut ainsi perdue pour les massacres. Voyons comment les ennemis de Roberspierre l'avaient employée. D'abord les décemvirs paraissaient peu portés à presser les suites du triomphe qu'ils venaient de remporter sur leurs terribles collègues ; ils y voyaient le renversement sinon immédiat, du moins inévitable de leur tyrannie. La proposition de Fréron et plusieurs mots échappés de la Montagne redoublaient leurs alarmes. Que n'eussent-ils pas donné pour fléchir Roberspierre humilié, et pour l'inviter à venir encore prendre part à leurs arrêtés sanguinaires ! Déjà Barrère, conciliateur né de tous les scélérats, arrangeait un plan de transaction propre à faire oublier la lutte de ce jour.

Séance nocturne du Comité de salut public.

Saint-Just se présente à sept heures du soir. Les autres décemvirs le détestaient, car ils

le savaient dévoué à Roberspierre, et ne se 1794.
trompaient pas sur les motifs : il ne leur était pas difficile de voir que ce jeune homme, dans son ambition forcenée, voulait créer un tyran afin de le remplacer. Qu'imaginent les membres du Comité de salut public? C'est de charger le second de Roberspierre du rapport à faire le lendemain à la Convention, sur un discours où ils étaient injuriés et dénoncés. Ils n'ignoraient pas cependant (car Saint-Just lui-même les en avait prévenus) que depuis près de quinze jours il avait préparé contre eux une accusation faite sur un plan semblable à celui de Roberspierre : mais ils le conjuraient, avec l'accent le plus pathétique, de sacrifier quelques légers ressentimens; d'apaiser ceux de son ami, de balancer légèrement les torts de chacun, et de provoquer avec adresse une réconciliation *que les royalistes payeraient des flots de leur sang impur.* Saint-Just recevait avec un amer dédain les avances honteuses de ses collègues; il jugeait de leur impuissance par leurs craintes, les écartait au nom de sa justice, de sa probité, de sa vertu. Peut-être cependant fussent-ils parvenus à le fléchir, ou du moins à lui faire éviter un éclat trop prochain, si

1794. Collot-d'Herbois n'eût paru. Il revenait des jacobins, indigné des coups et des outrages qu'il avait reçus de ses frères et amis. Saint-Just lui demande avec un calme arrogant ce qui se passe aux jacobins : « Scélérat, « lui répond Collot-d'Herbois tout bouillant « de colère, peux-tu le demander? n'es-tu « pas le complice des assassins, des parricides « qui viennent de porter la main sur moi, « sur un membre du Comité de salut public? « n'es-tu pas, ainsi que Couthon, l'infâme « satellite du tyran? Va le trouver aux jaco« bins, espion fidèle; va lui rapporter que « Collot-d'Herbois le méprise et le déteste; « ta place est parmi les factieux que je viens « d'entendre, va les échauffer par tes sen« tences. Pour nous, mes amis, veillons au « salut public, ou nous ne sommes plus dignes « de le défendre. » Saint-Just, accablé par cette sortie, se redresse bientôt comme un jeune serpent qui connaît sa force et le pouvoir de ses attaques obliques; il va passer la nuit à fortifier par des faits nouveaux, et surtout par un nouveau fait, l'accusation qu'il avait déjà préparée.

Mais tandis que les membres des deux odieux Comités se voyent réduits à la néces-

sité d'engager un combat où la victoire même 1794.
leur offre plus d'un genre de péril, Tallien et ses amis s'affermissent dans la résolution de renverser le tyran. Ils évoquent dans leur conciliabule l'ombre de Danton surpris d'être appelé comme un vengeur de l'humanité. Ils s'exhortent à la fois au courage contre Roberspierre et à la dissimulation envers les Comités. « Il importe, se disent-ils, de nous « présenter à eux comme de dociles auxi-« liaires, et de leur ravir ensuite tous les fruits « du combat. Le peuple ne peut plus sup-« porter les condamnations en masse; en les « faisant cesser nous aurons toute la faveur « du peuple. » Ils ne veulent plus perdre un moment d'une nuit si précieuse; ils vont arracher au sommeil ceux mêmes des Montagnards dont ils ont le plus éprouvé les penchans sanguinaires; ils ne parlent à ceux-ci que de leur horreur pour la tyrannie d'un homme dont l'ambition insatiable veut seule recueillir tous les fruits de la révolution. « N'imaginez pas, ajoutaient-ils, qu'il puisse « vous épargner jamais; vous avez à ses yeux « un crime irrémissible : c'est celui d'être des « hommes libres. » Puis, dès l'aube du jour, ils vont frapper à la porte de ces députés timides

1794. qui survivent au parti de la Gironde. « Voici « le moment du réveil, leur disent-ils; sortez « d'une longue oppression. Le tyran vous a « flattés hier; aujourd'hui il se propose de « vous flatter encore : mais vous convient-il « d'être les appuis de sa tyrannie et du tribu- « nal révolutionnaire? Roberspierre n'est-il « pas tout prêt à vous sacrifier aux Dumas, aux « Coffinhal, à l'infâme Henriot? Il se vante « d'avoir seul arraché à l'échafaud soixante- « treize de vos amis qui gémissent dans les « prisons. Pour nous, nous ferons mieux, nous « vous les rendrons vos malheureux amis. « Éloignons de nous tout souvenir funeste; « formons une amitié nouvelle. Vous pleurez « Vergniaud, nous pleurons Danton; récon- « cilions leurs ombres en frappant Robers- « pierre. » De là ils se rendent dans la demeure des Billaud-Varenne, des Collot-d'Herbois, des Amar, des Vadier, des Panis. « Hé « bien! disent-ils, le tyran vous a donc laissé « vivre cette nuit! C'est sa lâcheté qui nous « a sauvés tous. Avec quelle facilité ne pouvait- « il pas s'emparer de vous dans vos Comités, « dès cette nuit même! Osons tout contre un « homme qui ne sait oser qu'en paroles. C'est « vous maintenant dont le nom figure en pre-

« mière ligne sur les listes de proscription. 1794.
« Dans quelques jours il aura vos têtes, si « vous ne vous hâtez de faire tomber la sienne. « Depuis deux mois vous nous avez dérobés à « ses coups ; comptez sur notre appui comme « sur notre reconnaissance. » Un danger commun persuadait ces députés encore mieux que ces pressans discours.

Ils se rendaient à la Convention comme autant de conjurés. Malheureusement à la même heure, les membres du tribunal révolutionnaire se rendaient à leur poste, et par une fatalité déplorable, le jour du salut devait être encore souillé du sang de quatre-vingts victimes. L'enthousiasme que Roberspierre avait dans la nuit excité parmi les jacobins, avait relevé sa confiance. Saint-Just venait de lui communiquer un discours supérieur en force, en adresse, à tous ceux par lesquels il avait décidé la Convention à des meurtres éclatans. Roberspierre d'ailleurs croyait sa propre éloquence invincible, parce qu'il transportait en quelque sorte l'échafaud sur la tribune aux harangues. La résolution du tyran et de ses deux acolytes, Couthon et Saint-Just, est de rengager le combat dans cette même Convention dont

1794. la veille ils ont proscrit tous les principaux membres. Ils s'attendent à la trouver toute effarée de la terreur qu'a dû répandre la foudroyante séance des jacobins. Le tyran ne rêvait que vengeance, que dictature, que fêtes, que supplices. En arrivant à la Convention, Saint-Just écrit ces mots à ses collègues du Comité de salut public : « Hier vous « avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la « Convention. » Il prend place, et Robespierre le suit. Mais à peine celui-ci a-t-il fait quelques pas vers le sommet de la Montagne, il se trouble, ses genoux tremblent, ses lèvres pâlissent. Il n'a jamais vu les rangs de ses ennemis plus serrés, plus nombreux; on lui fait une solitude sur son banc. Plus de soumission craintive dans les regards; ceux des amis de Danton le poursuivent avec assurance, avec fureur. Saint-Just est à la tribune. Voici son début : « Je ne suis d'aucune « faction : je les combattrai toutes. Le cours « des choses a voulu que cette tribune aux « harangues fût peut-être la roche Tarpéïenne, « pour celui qui viendrait dire que des mem« bres du gouvernement ont quitté a route « de la sagesse. » Saint-Just parlait depuis cinq minutes, et chaque phrase de son discours était

accompagnée de murmures qui, d'abord faibles 1794.
et sourds, allaient toujours croissant. Enfin il est interrompu par une voix pleine de menaces et de fureur; c'est celle de Tallien. Il demande la parole pour une motion d'ordre, il l'obtient. « Comment l'orateur, dit Tallien, ne s'aperçoit-« il pas encore de l'impatience et de l'indigna-« tion qu'il excite parmi nous? Prétendra-t-il « toujours s'arroger, avec le tyran dont il est « le satellite, le droit de dénoncer, d'accuser, « de proscrire les membres de cette assemblée? « nous entretiendra-t-on toujours de dangers « imaginaires, quand on nous met en pré-« sence de dangers réels, terribles et pressans? « en parlant de tout éclaircir, de divulguer « bien des secrets, d'éventer bien des com-« plots, on ne fait qu'épaissir les ténèbres « dont nous sommes environnés. Après les « énigmes proposées hier à cette tribune par « le tyran, car je ne veux plus lui donner « d'autre nom, perdrons-nous notre temps « à deviner celles que va nous proposer Saint-« Just? Je viens, nous a-t-il dit, soulever le « voile, et moi je le déchire. » De vifs applaudissemens éclatent de toutes les parties de la salle. « Je le déchire; je vais montrer « le péril dans toute son étendue, le tyran

1794. « dans toute sa noirceur. C'est la Convention « toute entière qu'il veut prendre aujour- « d'hui pour victime de ses fureurs; il sait « bien, il sait surtout depuis sa disgrâce d'hier, « que quand il mutilerait encore une fois ce « grand corps, quand il l'aurait réduit à n'être « plus qu'un tronc informe et méconnais- « sable, il ne pourrait y trouver un appui « pour sa dictature, pour sa royauté, pour « sa tyrannie enfin, quelque nom qu'il lui « plaise de lui donner: Il veut qu'il n'existe « plus un sanctuaire pour la liberté, une re- « traite pour les amis de la république. Il « veut vous anéantir, oui tous, oui aujour- « d'hui même, oui dans quelques heures. Il l'a « promis, il l'a juré. Deux mille scélérats « l'ont juré avec lui; j'ai entendu cette nuit « leurs horribles sermens, cinquante de mes « collègues les ont entendus avec moi. Nous « avons vu les apprêts de la mort qu'on nous « prépare. D'indignes violences en ont été le « prélude; le tyran commandait à ses licteurs; « il faisait un signe, et pas un membre de « la Convention n'était épargné. N'ont-ils « point parlé de s'emparer, dès cette même « nuit, des Comités de salut public et de sûreté « générale, d'en arrêter, d'en égorger tous les

« membres, à l'exception de quatre ou cinq 1794.
« qui servent leurs fureurs? Heureusement ils « ont craint le patriotisme des soldats qui gar« dent la Convention, et qui lui seront tou« jours fidèles. Félicitons les Comités d'avoir « mérité cette haine honorable du tyran et « de ses satellites : gardons-nous de nous sé« parer d'eux quand ils forment notre cou« rageuse avant-garde contre le despote le « plus atroce; sachons par notre union re« conquérir la liberté que nous avons perdue « par nos discordes. Ne vous bornez pas, mes « collègues, à retirer la parole au sinistre ora« teur qui se proposait encore de jeter la ter« reur dans votre sein, en attendant le mo« ment où son indigne patron ferait entrer « ici ses satellites. Prenez des mesures égales « à vos dangers; déclarez-vous en perma« nence, jusqu'à ce que vous ayez rompu la « conjuration dans toutes ses parties, jusqu'à « ce que vous ayez arrêté ses chefs et ses sup« pôts : il ne me sera pas difficile de vous les « signaler; car j'ai su hier résister à toutes « leurs violences, pour suivre jusqu'au bout « la marche de cette conspiration flagrante. « Je nommerai Dumas, l'indigne et atroce « président du tribunal révolutionnaire; je

1794. « nommerai Henriot, le chef infâme et per-
« fide qu'on a donné à la garde nationale. »

Ici Billaud-Varenne interrompt Tallien pour donner des détails plus précis sur la séance des jacobins, et affirmer qu'ils ont résolu d'égorger la Convention en masse. Il dénonce un homme qui vient de s'introduire sur les bancs des représentans du peuple, et qui, la veille, aux jacobins opinait pour les assassiner. Cet homme est reconnu, on l'arrête. Billaud-Varenne ajoute que la force armée est confiée à des mains parricides. Il dénonce Henriot et tous ses aides-de-camp, Fleuriot, Payan, et toute la commune de Paris. Le décemvir accuse ensuite Roberspierre d'avoir seul voulu le décret du 22 prairial, et de n'avoir renoncé aux travaux du Comité que parce qu'on ne voulait pas sacrifier trente de ses collègues à ses fureurs.

« Hé bien! reprend Tallien, des détails « si précis sur une conjuration si manifeste « vous permettront-ils d'hésiter un moment? « tout me dit que l'heure de la liberté va « sonner. N'auriez-vous donc vaincu tant de « despotes que pour vivre sous le despotisme « le plus féroce et le plus avilissant? On a pu « vous surprendre dans le sommeil; mais on

« ne pourra vous tenir enchaînés. L'acte d'ac- 1794.
« cusation de Roberspierre est écrit dans vos
« cœurs. Y a-t-il une voix qui s'élève ici pour
« dire : *Non, Roberspierre ne fut point un*
« *oppresseur?* Qu'il parle cet esclave, dont la
« bassesse a pu se familiariser avec de si in-
« dignes fers. Qu'il parle, qu'il soit foudroyé
« par le mépris et l'horreur de la Convention
« et des vrais républicains. Je ne peux vivre
« et voir ma patrie plus long-temps courbée
« sous le poids d'un tel homme. Tremble,
« Roberspierre, tremble, tyran; l'imprudent
« discours que tu nous as fait entendre, t'a
« démasqué à tous les yeux. Vois avec quelle
« horreur les hommes libres s'éloignent de
« toi. Nous jouissons de ton agonie; mais il
« importe au salut public de ne pas la pro-
« longer. Pour moi, je le déclare, si la Conven-
« tion ne prononce pas l'accusation du tyran,
« j'irai lui plonger un poignard dans le cœur. »
Tallien termine ce discours en faisant briller le poignard. L'assemblée se lève, l'applaudit avec fureur; chacun croit avoir enfoncé ce poignard dans le cœur de Roberspierre. Pendant tout ce discours, prononcé avec une action véhémente qui en accroissait prodigieusement l'effet, le tyran parut immobile de

1794. terreur. Saint-Just avait disparu de la tribune, et maudissait le moment où il y était monté; Couthon craignait de dire un mot, de faire un mouvement qui appelât sur lui l'attention. Barrère, Vadier, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne se succèdent à la tribune. Tous se portent accusateurs de Roberspierre; mais préoccupés du désir de conserver intacte la tyrannie décemvirale, ils ralentissent le grand mouvement produit par Tallien. Barrère n'ose accuser Roberspierre que du suprême empire qu'il a pris sur l'opinion, il se tait sur des crimes dont il fut l'assidu panégyriste. Vadier recommence ses lourds et cyniques sarcasmes sur Catherine Théot, sur *cette mère de Dieu* qu'il nomme la grande prêtresse de Roberspierre. Collot-d'Herbois se perd dans les griefs personnels qu'il articule contre le tyran: en lui reprochant son égoïsme présomptueux, il a la maladresse de l'imiter. Billaud-Varenne, emporté par l'instinct de sa cruauté, reproche à Roberspierre d'avoir long-temps défendu Danton dans les Comités; peu s'en faut qu'il ne l'accuse de modération et de clémence. Tallien sent le besoin de réchauffer et de terminer une discussion qui ne répond plus à l'ardeur de ses vœux. « Que servent, dit-il,

« tous ces faits isolés, quand vous portez tous 1794.
« dans votre âme une si profonde conviction
« des crimes de Roberspierre? Le jour ne
« suffirait pas pour en calculer la plus faible
« partie; et vous n'avez pas à perdre une mi-
« nute de ce jour, que le tyran saurait si bien
« employer, si on lui accordait un moment
« de relâche. De quoi peut-il se plaindre?
« Il ne périt que par les armes qu'il a in-
« ventées, et dont il a fait un si cruel usage
« parmi nous. A quel accusé accorda-t-il
« jamais le droit de prononcer un mot de
« défense? Disons-lui à notre tour que *notre*
« *conscience est éclairée depuis long-temps.* Si
« vous le mettez *hors la loi*, pourrait-il s'en
« plaindre, lui qui, par l'exécrable décret du
« 22 prairial, a mis *hors la loi* les neuf dixièmes
« des Français? *Point de formalités avec les*
« *tyrans et leurs suppôts; on ne peut trop*
« *abréger leur supplice* : c'est lui qui vous l'a
« dit cent fois. Eh bien! qu'il périsse sans
« délai avec les suppôts de sa tyrannie sangui-
« naire. Frappons-les d'un bras ferme, jusque
« sur les bancs du tribunal révolutionnaire,
« jusque sur le bureau des jacobins, sur
« celui de la commune, jusque dans un état-
« major tout peuplé de scélérats et de traîtres.

1794. « Que le sang des conjurés coule avec celui « de leur chef. Mettons un terme à tant de « lâches attentats contre l'humanité. Ne souf- « frons plus qu'un président du tribunal révolu- « tionnaire insulte avee d'atroces plaisanteries « les accusés qu'il condamne avec une rapidité « si effroyable. Soyons libres, soyons hommes. « Aux voix l'arrestation du tyran! nous nous « occuperons ensuite des autres conjurés. »

Tallien semblait avoir conquis un empire absolu sur l'assemblée; toute la Montagne se lève pour demander l'arrestation de Roberspierre; mais, revenu de l'étourdissement où l'avait jeté un coup imprévu, il faisait mille efforts pour obtenir la parole. Son aigre voix perçait à travers les voix tonnantes de ses ennemis; tantôt il escaladait le fauteuil du président, et tantôt la tribune. Le président restait sourd à ses cris; ce président était Thuriot, qu'il avait vingt fois menacé de la mort. Roberspierre désespéré cherchait parmi les courtisans de son pouvoir ceux qui lui paraissaient le plus dévoués à sa fortune. Ils demeuraient tous glacés par la crainte, ou faisaient enfin éclater une haine long-temps cachée. Un combat restait engagé entre la sonnette du président, perpétuellement agi-

tée, et la voix de Roberspierre. « Pour la 1794.
« dernière fois, s'écrie celui-ci, je te demande « la parole, président des assassins. » La sonnette lui répond par un nouveau bruit; alors Roberspierre change de marche; il vient se jeter en suppliant dans les bancs des amis de Vergniaud. « C'est votre appui que j'implore, « leur dit-il; je l'ai bien mérité par ma con« stance à vous défendre. Soutenons-nous « réciproquement contre des ennemis com« muns, qui depuis long-temps ont juré votre « mort, et qui demandent aujourd'hui la « mienne. — Retire-toi de ces bancs, lui « crie le député Ferrand, tu les souilles par « ta présence. Vergniaud et Condorcet les « occupaient. » Roberspierre recommence sa lutte contre la sonnette du président. La voix vient à lui manquer. « C'est le sang de Danton « qui t'étouffe, » lui crie le député Garnier. Eh! que ne disait-il le sang d'un million de victimes. « Je demande à partager le sort de « mon frère, s'écrie Roberspierre le jeune; « je m'honorerai d'être frappé avec lui du « décret d'accusation. » Cet incident jette du trouble dans l'assemblée; quelques uns sont frappés de ce dévouement d'un frère; mais un membre du Comité de sûreté générale,

1794. accoutumé à trouver bonnes toutes les victimes qui se présentent, Élie Lacoste, s'écrie : « Oui, sans doute, tu ne seras pas séparé de « ton frère. Hier n'étais-tu pas aux jacobins, « pour appeler le meurtre de tous les repré- « sentans du peuple? — Ah! qu'un tyran est « dur à abattre! » dit Fréron. L'arrestation de Roberspierre est mise aux voix et décrétée à l'unanimité, moins cinq ou six voix, et la salle retentit des cris de *vive la république!* « La république! elle n'existe plus, s'écrie « Roberspierre; les brigands triomphent. » Bientôt son frère est également décrété d'accusation. On appelle à grands cris le même décret contre Couthon et Saint-Just. Couthon caressait alors un petit chien qu'il apportait à toutes les séances, pour prouver son inépuisable sensibilité. Quand il s'entendit accuser d'avoir aspiré à la tyrannie, « Moi, dit-il, « dans mon état d'infirmité? moi, paralyti- « que, vouloir régner? — Tu as cent bras « pour le crime, » lui crie Legendre. Il est décrété. Le terrible Saint-Just, le sententieux exterminateur de la Convention et de la France, se tenait caché dans un coin de la salle, sans voix, sans mouvement; le décret le frappe.... « Je ne veux point, dit Lebas,

« beau-frère de Roberspierre, partager l'op- 1794.
« probre de cette infâme séance ; j'appelle sur « moi le même décret. » Il n'a fait par ces mots que devancer une inévitable condamnation. On le joint à ses amis; on y ajoute Dumas, président du tribunal révolutionnaire, Henriot, Boulanger, Dufresle, Lavalette, d'Aubigni, Prosper Sijas, tous chefs de la garde nationale.

La Convention, avant d'interrompre ses séances, voulut jouir du plaisir de contempler le tyran dans son humiliation, et le fit traîner à la barre avec les députés qui partageaient son sort; mais elle eut beaucoup de peine à se faire obéir par ses propres huissiers, soit qu'ils fussent tous dévoués au tyran, soit qu'il leur fît encore peur.

Ce premier signe de résistance devait inspirer de sérieuses alarmes sur le mouvement que l'arrestation de Roberspierre allait causer dans une capitale dont il était encore maître par tous ses satellites. Conduire Roberspierre en prison, quelle entreprise! Henriot, qui, suivi de tous les brigands de son état-major, parcourt dès le matin toutes les rues en furieux, ne peut-il tomber sur une escorte peu nombreuse et peu sûre, et délivrer son patron?

1794. Est-il un geôlier qui ne tremble au nom de Roberspierre, et ne soit sa plus servile créature? Tous les membres de la commune de Paris, tous ceux des quarante-huit Comités révolutionnaires, souffriront-ils qu'on traîne au supplice un tyran protecteur déclaré de tous leurs crimes?.... Où trouver des juges qui le condamnent? Ignore-t-on qu'il a nommé chacun des membres du tribunal révolutionnaire? qu'ils briguent à l'envi et remplissent tour à tour l'emploi de ses gardes-du-corps? que tous ont fait, la veille, aux jacobins, serment de le défendre et d'exterminer ses ennemis? Si Marat a pu revenir triomphant du tribunal révolutionnaire, Roberspierre n'en peut sortir que roi. Voilà les sujets d'alarmes qui se présentent à l'esprit de tous les députés; tous sentent que le poignard de Tallien eût plus sûrement terminé cette scène. Les mesures qu'on a prises sont incomplètes; les décemvirs sont ici de dangereux auxiliaires; ils protègent de sanguinaires magistrats long-temps dociles à tous leurs ordres; ils se sont trop identifiés avec le tribunal révolutionnaire, pour le renverser. Y aura-t-il ombre de liberté? Aucun retour à l'humanité sera-t-il possible sous l'empire du

décemvirat affermi par une victoire nouvelle? 1794.

L'événement confirma d'abord la plupart de ces craintes. Vers cinq heures du soir le bruit de l'arrestation de Roberspierre circulait dans toute la ville; les Comités de salut public et de sûreté générale savaient que le même jour quatre-vingts personnes devaient être conduites au supplice. Quelques députés les conjuraient d'accorder un sursis; ils leur représentaient que le peuple ne voyait plus qu'avec horreur ces exécutions en masse; qu'il les attribuait à Roberspierre; qu'il importait de le confirmer dans cette opinion, et que la délivrance des victimes du jour ferait voir encore avec plus de plaisir la chute du tyran. « D'ailleurs, ajoutaient-ils, il faut se hâter « de livrer à l'horreur publique le tribunal « révolutionnaire, auquel on ne peut confier « le jugement de Roberspierre et de ses com- « plices. » Ces représentations faisaient frémir les barbares Comités; ils n'y voyaient qu'un attentat contre le gouvernement révolutionnaire, qu'ils espéraient maintenir dans toute son atrocité. Leur colère fut telle, qu'on craignit, en insistant sur le sursis auprès d'eux, ou en le demandant à la Convention elle-même, d'élever une fatale discorde entre les

1794. ennemis d'un tyran qui respirait encore. Vers cinq heures du soir les quatre-vingts condamnés furent conduits à la barrière du Trône, nouveau théâtre de ces exécutions; leur escorte était peu nombreuse, et pour la première fois paraissait émue; le peuple poussait des cris de grâce. C'est à Roberspierre, disait-on, à tenir leur place. On s'élance sur les charrettes; la marche homicide est arrêtée; les gendarmes s'éloignent; le bourreau semble heureux d'un jour de repos. Les victimes espèrent; mais l'exécrable Henriot accourt avec ses aides-de-camp; il ramène les gendarmes, écarte tout à coups de sabre, rend la terreur à ce peuple qui a connu la pitié; il fait recommencer la marche; et tant de supplices sont encore consommés dans la journée du salut. Ainsi un brigand déjà proscrit par le décret de la Convention conservait encore tant de puissance pour le meurtre.

Fier de ce succès, Henriot veut exciter la pitié du peuple en faveur du tyran; il va, criant à la révolte, jusque sous les murs du château des Tuileries, devenu le palais de la Convention. Deux députés qui sortaient le rencontrent haranguant des groupes qu'il ne pouvait décider à le suivre; ils ordonnent

à des gendarmes de l'arrêter : ceux-ci obéissent. Henriot est traîné au Comité de salut public; mais la commune est assemblée; elle s'est déclarée en permanence et en insurrection. Le procureur de la commune, Payan, annonce l'arrestation d'Henriot. « Tout est « perdu, dit-il, si des braves ne partent pour « le délivrer. » Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, s'offre pour cette entreprise; il part avec un petit nombre de compagnons, arrive aux portes du Comité de salut public. Il harangue des canonniers, dans lesquels il reconnaît de vieux acteurs des massacres révolutionnaires. La sanglante magistrature qu'il exerce lui fait un titre auprès d'eux; non-seulement il obtient un libre passage pour aller délivrer Henriot, mais sur trois compagnies il en décide deux à le suivre à la Commune de Paris. Le Comité de salut public est forcé; Henriot est ramené en triomphe. En y rentrant, il y trouve les deux Roberspierre, Couthon, Saint-Just et Lebas, dont les fers sont brisés. Ils avaient été conduits dans trois prisons différentes, et dans chacune d'elles le geôlier avait refusé de les recevoir, en alléguant que les décrets de la Convention étaient faux, et que de tels pa-

1794.

1794. triotes n'avaient pu être arrêtés. Des municipaux s'étaient tenus prêts pour les conduire à la Commune. Les gendarmes s'étaient laissé forcer; une partie d'entre eux avait suivi à la Commune ceux qu'ils étaient chargés de conduire en prison.

L'Hôtel-de-Ville est devenu bientôt une place d'armes; le tocsin sonne, les canons roulent, tous les hommes de sang sont à leur poste. Il se forme une légion des membres des Comités révolutionnaires réunis à la plupart des jurés du tribunal : mais combattre est nouveau pour eux; ils ont perdu tout courage à force de tuer. Roberspierre, au milieu de ce mouvement dont il est le seul objet, semble aussi paralytique que Couthon lui-même. Cloué sur son fauteuil, dans la grande salle de la Commune, il ne donne aucun ordre. Un pistolet qu'on lui a donné le met mal à son aise, et trouble ses harangues. En le voyant si gauche et toujours immobile, ses défenseurs les plus chauds le trouvent difficile à sauver. Ses terreurs redoublent quand on lui parle de marcher sur la Convention; il craint de rester sans garde dans sa niche. Saint-Just ne se montre pas plus aguerri; cependant il revient des armées; il a été la

terreur, non des généraux ennemis, mais des généraux français. Maintenant c'est lui qui tremble au nom de l'instrument de supplice dont il a tant fait usage, et ses terreurs sont telles, que vingt fois Coffinhal lui fait honte de sa lâcheté. Tandis que Roberspierre et ses amis font cette triste contenance à la Commune, Henriot, ses aides-de-camp et cent autres bandits décorés d'épaulettes, lancés sur la place, épouvantent de leurs chevaux, de leurs cris, de leurs sabres; leurs plus chauds partisans s'occupent peu du moyen d'assurer la victoire, et beaucoup du massacre qui doit la suivre : tous se sont gorgés de liqueurs pour être plus sûrs de leur courage. Payan et Coffinhal, qui ont conservé leur sang-froid, se désolent de la brutale ivresse où est tombé le commandant de la garde nationale; ils auraient besoin d'un guerrier tel que Westerman, mais ils ont tué ce vainqueur du 10 août. Henriot n'est qu'une bête féroce qui ne sait distinguer amis ni ennemis. 1794.

La Convention, qui avait imprudemment suspendu la séance pendant deux heures, la reprend au milieu des plus sinistres alarmes. Collot-d'Herbois se présente tout effaré : il

1794. rapporte qu'Henriot a été délivré par Coffinhal, que Roberspierre et les autres députés décrétés d'arrestation sont libres et triomphent à la Commune, que plusieurs compagnies de canonniers et de gendarmes ont déserté leur poste, qu'une armée de révoltés se forme autour de Roberspierre. Au désordre qui règne dans son récit, à l'exagération avec laquelle il retrace les dangers, on peut voir que le bourreau des Lyonnais n'est pas aussi tranquille dans un jour de combat que dans un jour de massacre. Il veut ranimer les députés par un serment, ressource ordinaire des assemblées en désordre. « Jurons tous, dit-il, de mourir avec fermeté sur nos chaises curules. » Ce serment est prêté, et n'offre pas grands moyens de salut. Heureusement Tallien, Fréron, Barras, Legendre et Merlin de Thionville envisagent les dangers d'un regard plus ferme. « Tout conspire, dit le premier, pour le salut de la Convention et la liberté de la « France. Roberspierre, par sa révolte et ses « complices, vient de nous conduire à la seule « mesure qui fût praticable envers un tyran. « Grâce au ciel, pour en délivrer la patrie « nous n'aurons plus à attendre la décision « peu sûre d'un tribunal formé par lui-même.

« Il a lui même porté son jugement ; mettons- 1794.
« le *hors la loi* avec tous ses complices : frap-
« pons du même décret la Commune re-
« belle ; que sur l'heure elle soit investie.
« Appelons à nous toutes les sections ; point
« de place à l'incertitude, laissons l'horreur
« publique se manifester. Nommez parmi
« vous un commandant de la force armée.
« Dans une telle lutte, saisir l'offensive, c'est
« s'assurer la victoire : la révolution toute
« entière nous l'apprend. » Tous les décrets
de *hors la loi* sont à l'instant portés. On s'est
décidé à la plus prompte attaque. C'est Barras
qui d'une voix unanime est proclamé le com-
mandant de la force armée. « En acceptant
« cet emploi, je jure, dit-il, de revenir vain-
« queur. » Il nomme lui-même les députés
qui doivent le seconder dans l'attaque. D'au-
tres partent pour aller animer les sections.

Le bruit de la générale appelait les citoyens de Paris à la Convention ; le tocsin les appelait à la Commune ; mais ce n'était plus ce concours d'hommes habitués à se mêler à tous les mouvemens populaires. Paris dépeuplé, inanimé, semblait plutôt fournir un champ de combat que des combattans. Cependant à l'approche de la nuit, quand les événemens

1794. du jour furent connus, plusieurs proscrits, frappés d'un nouveau rayon d'espoir, sortirent des retraites où depuis un an leurs amis les cachaient. Ils couraient dans les sections dont la veille ils n'eussent pas touché le seuil sans être sûrs de la mort. Ils y entraînaient avec eux ceux qu'ils avaient quelquefois entendus gémir et s'indigner. Leur présence, leurs discours rompirent les mesures des membres des Comités révolutionnaires. Parmi ceux-ci, les plus féroces s'étaient rendus à la Commune; les autres, mornes, embarrassés, ne trouvaient plus les moyens de répandre la terreur accoutumée. Dans plusieurs sections, pour se délivrer de leurs manœuvres, on prit le parti de les tenir captifs dans leurs Comités. Lorsque dans la nuit les sections virent arriver les commissaires de la Convention, elles les accueillirent avec transport. Tout s'ébranlait enfin des différens points de Paris.

Cependant à la Commune, l'inactif et tremblant Roberspierre faisait mourir l'audace de ceux qui étaient accourus pour le défendre. Il cherchait et ne voyait pas cette longue forêt de piques qu'on avait vue en mouvement dans toutes les insurrections. Les émissaires de la Commune n'avaient eu aucun succès dans les

faubourgs. « Que nous revient-il de toutes 1794.
« les insurrections? leur avait-on répondu « dans le faubourg Saint-Antoine. Qu'a donc « fait Roberspierre pour nous? Où sont les « richesses qu'on devait nous donner à par- « tager? Où sont les champs dont on voulait « nous rendre maîtres? Nous n'avons plus ni « travail ni ressource. Quand nous mourons « de faim, on croit nous satisfaire en nous « donnant le spectacle de cent aristocrates « qu'on mène à l'échafaud. Prétend-on nous « nourrir de chair humaine et nous désaltérer « avec du sang? Voilà tout ce que Robers- « pierre a fait pour nous : nous ne ferons rien « pour lui. »

Comme deux ou trois mille hommes restaient encore rangés autour de la Commune, Payan ne perdait pas tout espoir. Il affecta de lire d'un ton de mépris les décrets de la mise *hors la loi* qui venaient d'être rendus. La plupart de ceux qui s'entendaient nommer dans ces terribles décrets, à commencer par Roberspierre, cachaient leur terreur sous un rire forcé; mais ils sentaient eux-mêmes toute la force des armes qu'ils avaient forgées. Payan usa d'un stratagème dont l'effet trompa complétement son espoir. Il supposa et affecta

1794. de lire un article du décret qui mettait également *hors la loi* les citoyens des tribunes; elles se vidèrent en un instant, et leur prompte défection entraîna celle de plusieurs soldats.

A onze heures du soir, Barras, accompagné de plusieurs députés, arrive avec dix-huit cents hommes que lui ont envoyés les sections. En différant l'attaque on aurait obtenu un succès dix fois plus considérable; car les bataillons de la garde nationale se dirigeaient tous vers la Convention, et pas un n'avait répondu à l'appel de la Commune. Mais Barras voulait frapper les rebelles d'une subite terreur. Il prend les dispositions pour cerner l'Hôtel-de-Ville et fermer toutes les issues. La nuit cache le petit nombre de ses soldats. Il fait lire tous les décrets de *mise hors la loi* qu'il vient exécuter. Deux mille assassins rangés en bataille n'osent interrompre cette lecture. Ils n'ont plus d'autre pensée que d'assurer leur salut en livrant leurs chefs. Peuvent-ils combattre? *Dans les journées immortelles de la révolution*, ils n'ont jamais engagé d'actions sans être cinquante ou cent contre un. Bientôt on les entend répéter le cri de *vive la Convention!* Les canonniers tournent leurs pièces contre la Commune, que tout à l'heure

ils juraient de défendre : c'est une manœuvre qu'ils ont apprise au 10 août. Tous mettent bas les armes ou se dispersent. On entre dans la Commune ; le tyran et les siens n'offrent plus que le spectacle de brigands cernés dans une forêt. Pas un ne songe à défendre ses jours ni à se venger. Roberspierre s'est tiré un coup de pistolet d'une main mal assurée ; une partie de sa mâchoire est brisée. Il vit pour l'affreux supplice que le ciel lui tient en réserve. Ce Saint-Just, qui osait s'attribuer les victoires de Lauterbourg et de Fleurus, Saint-Just, chargé d'armes de toute espèce, implore, comme Néron, un bras qui lui donne la mort ; c'est à son ami Lebas qu'il s'adresse. « Lâche, imite-moi, » lui répond celui-ci. Lebas au même instant se brûle la cervelle ; Saint-Just reste immobile. Couthon, caché sous une table, agite un couteau qu'il n'ose approcher de son cœur. Tous les autres brigands s'accablent entre eux de reproches et d'imprécations. Coffinhal accuse Henriot du désastre commun, et dans son emportement il le jette par la fenêtre. Le frère de Roberspierre se précipite d'une autre croisée ; il tombe tout mutilé, et n'a point obtenu la mort. Tous, à l'exception de Lebas, sont saisis vivans. On voit parmi eux les

1794.

1794. Dumas, les Coffinhal, les Payan, les Fleuriot, et le cordonnier Simon, bourreau de l'enfant-roi. Le tyran est porté sur un brancard à la Convention : on refuse de le recevoir. On ordonne aux Comités de préparer tout pour le supplice des rebelles. Tous ont été saisis les armes à la main; tous sont mis *hors la loi*. Les membres du tribunal révolutionnaire sont convoqués pour égorger leurs chefs, leurs amis; ils s'estiment heureux de pouvoir à ce prix faire oublier leur complicité. Rien ne manque à la victoire de la Convention. Legendre revient d'une expédition qu'il a dirigée la nuit sur les jacobins; après en avoir arrêté quelques uns et dispersé les autres, il apporte à la Convention la clef de ce formidable siége du crime. Tandis que tout se livre à l'allégresse, les membres des Comités de salut public et de sûreté générale sont saisis d'une épouvante secrète; les cris de liberté leur annoncent la fin prochaine de la tyrannie décemvirale : ils seraient morts sous les coups de Roberspierre vainqueur, et maintenant ils se sentent mourir avec Roberspierre vaincu. Parmi deux cents scélérats arrêtés, en est-il un seul qui n'ait été leur instrument et leur complice? A qui donc pourront-ils com-

mander les massacres journaliers dans lesquels ils ont mis leur salut et leur joie? Les Billaud, les Collot-d'Herbois gémissent sur le sort des Dumas, des Coffinhal; la Convention, que le succès relève d'un long abaissement, ne leur permet pas de ménager autant qu'ils le voudraient leur ancienne milice. Ils sont obligés de signer des listes de mort en sens inverse de leurs vœux et de leurs habitudes, et de n'envoyer à l'échafaud que des hommes de sang. Vingt-un périront aujourd'hui; demain soixante-dix; après demain quinze; la main tremble pour la première fois aux décemvirs. 1794.

Mort de Roberspierre et de plusieurs de ses complices.

A quatre heures du soir, toute la population de Paris et des environs fut en mouvement pour le supplice de Roberspierre. Le tyran avait fait déserter le spectacle des exécutions, même par ceux qui s'en étaient montrés le plus affamés. Les hommes qui en ont eu constamment horreur accourent à celle-ci comme à une fête. Chacun vient s'assurer de la réalité du salut commun. Chacun se vante de sa haine pour lui comme d'une vertu. Il est traîné avec cet appareil d'ignominie que lui-même a imaginé pour les victimes. Sa machoire fracassée est suspendue par un ban-

1794. dage qui laisse jaillir le sang; ses habits en sont teints; tout retrace aux esprits celui qu'il a versé. Il ferme les yeux; mais il est forcé d'entendre les plus terribles imprécations qu'un peuple ait jamais vociférées. Une femme perce la foule, s'élance sur la charrette, et lui crie : « Bourreau de tous les miens, « ton supplice m'enivre de joie; descends aux « enfers avec les malédictions de toutes les « épouses, de toutes les mères, de tous les en- « fans. » Auprès de lui est Henriot, encore plus mutilé; le peuple ne cesse de lui reprocher les quatre-vingts victimes qu'il a fait exécuter la veille. Couthon pleure, Saint-Just est glacé, Dumas, Coffinhal, Payan, Simon, veulent hurler des blasphèmes qui se perdent dans les cris de l'allégresse commune.

Quand le supplice fut terminé, il sembla à tant d'hommes habitués à meconnaître ou à calomnier la Providence divine, que Dieu venait de leur dire : Me voici.

FIN DU LIVRE VINGT-UNIÈME.

1794.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

Dieu avait laissé voir aux hommes par quels principes l'ordre social se dissout; Dieu permet que l'ordre social se recompose; mais lentement, mais à travers des secousses qui seraient encore regardées comme d'effroyables calamités, si elles ne succédaient au règne de Roberspierre. La série des erreurs et des châtimens n'est point encore terminée; les esprits s'étaient long-temps travaillés pour amener ce débordement de maux; il faut que les esprits se travaillent, que les cœurs se purifient, que la foi se retrouve pour ramener le bien.

En 1715, la licence impie s'établit dans le palais du régent, et de là visita les cabinets des sages; devenue forte par leurs séductions systématiques, elle égara jusqu'à des âmes bienveillantes et généreuses, s'accrut par les désordres et la mollesse d'un monarque infidèle à ses premiers exemples, se joua des vertus de son infortuné successeur, pénétra dans les conseils de l'antique magistrature, divisa la no-

1794. blesse et le clergé lui-même, ameuta le peuple, et tendit la main à toutes les ambitions coupables, accoutuma une assemblée que décoraient de grands talens, au plaisir de détruire, et lui dicta une constitution misérable; puis elle ne respira qu'anarchie, que fureurs, n'admit bientôt d'autre alliée que la scélératesse; ne cessa d'égorger tous ceux qui lui avaient souri, comme tous ceux qui tentaient de la combattre, et ne voulut plus laisser dans les annales du monde un crime qu'elle ne surpassât. Enfin, la voilà forcée de se ralentir et de rétrograder, depuis qu'elle a perdu dans Roberspierre son plus féroce et son plus artificieux ministre.

Effets du 9 thermidor dans les prisons, dans la France et dans l'armée.
Août.

Transportons-nous dans les prisons de Paris pour y voir les effets de la journée du 9 thermidor. Sur dix mille prisonniers, car leur nombre allait toujours en croissant malgré le vide immense qu'auraient dû laisser tant de supplices, il n'en était pas un qui pût espérer la moindre chance de salut. Aucune nouvelle ne leur parvenait, si ce n'étaient les listes des soixante ou quatre-vingts condamnés du jour, que de sanguinaires colporteurs hurlaient sans cesse à leurs oreilles. Presque tous portaient sur leur front une image

anticipée de la mort. Le méphitisme de l'air 1794.
qu'ils respiraient, le dégoût des alimens infects, des vins falsifiés qui leur étaient servis, l'aboiement des dogues qui troublaient leur sommeil, tout conspirait avec l'horreur, avec les échafauds pour hâter leur fin et la rendre effroyable. C'était presque une même chose d'être transporté à l'infirmerie ou au tribunal révolutionnaire. La plupart des officiers de santé montraient à la fois de la cruauté et de l'ignorance. Le matin du 9 thermidor, dans toutes les prisons on s'attendait à voir se renouveler les massacres de septembre. Les geôliers et les porte-clefs avaient un air encore plus sombre et plus farouche que de coutume. Ils venaient enlever partout les instrumens de table, et jusqu'aux couteaux de toilette. Ceux des prisonniers qui avaient échappé aux journées du 2 septembre, se rappelaient avec effroi que tels avaient été les préliminaires des massacres. Les faiseurs de listes répétaient perpétuellement ces mots : *Tuez en masse, il faut en finir.* On avait entendu Henriot, lorsqu'il haranguait les gendarmes dans la cour du Luxembourg, se servir du mot fatal : *Il faudra déblayer les prisons.* A cinq heures du soir, au bruit de la générale

1794. et du toscin, les terreurs redoublent, les prisonniers se disaient les uns aux autres : *Mes amis, nous avons tous quatre-vingt-dix ans.* Les prêtres bénissaient leurs compagnons prêts à mourir. Mais quelques prisonniers ont entendu crier dans la rue : *Décret d'accusation contre Roberspierre, Couthon et Saint-Just.* D'autres ont vu de leurs fenêtres des parens, des amis, qui, passant et repassant plusieurs fois sous leurs yeux, leur ont donné des signes d'espoir, et, pour mieux exprimer que tout va changer, ont articulé ces mots : *l'infâme Roberspierre.* Mais bientôt le son du toscin qui continue et qui redouble, des cris de mort et de sang, font rentrer la terreur dans les âmes. Le jour se lève enfin, et la consternation des geôliers et des faiseurs de listes a révélé les heureux événemens de la nuit; mille messages de joie ont pénétré dans les séjours fermés à l'espérance; des journaux payés au poids de l'or font connaître par d'heureux détails que la tyrannie ne doit pas survivre au tyran. On court de chambre en chambre; les acclamations se prolongent de corridor en corridor; des familles entières répètent ensemble des cantiques d'actions de grâces; de jeunes filles rayonnantes d'une joie

qui leur rend la beauté, ne cessent de s'écrier : 1794.
« Ma mère vivra, mon père, mes frères et « mes sœurs ne seront point appelés au tri« bunal révolutionnaire. Il y aura donc en« core des jours heureux pour nous. » Personne ne veut plus se gêner dans l'espérance après l'avoir recouvrée. Tous les prisonniers qui ont traversé la révolution avec des opinions si diverses, ne forment plus qu'une âme; ils ne se souviennent plus de s'être combattus, de s'être haïs, ils croient s'être toujours aimés; le plus incrédule confesse Dieu avec des larmes d'allégresse, le plus farouche a retrouvé des épanchemens délicieux. Le banquet commun où l'on se présentait auparavant comme devant une table toute chargée de poisons, est couvert pour la première fois de mets abondans et sains, est animé par de vives saillies : personne n'a jamais fait un meilleur repas de famille. Seulement les prisonniers en rentrant le soir dans leur cellule, songent aux amis, aux parens qui leur ont été tout à l'heure arrachés pour l'échafaud. On n'avait osé les pleurer quand on s'attendait à partager le lendemain leur sort; c'est maintenant que les pleurs coulent en abondance.

1794. Les transports furent les mêmes dans toute la France; on voyait s'élancer des voitures publiques des personnes qui, témoins des deux grandes journées, voyageaient pour goûter le plaisir d'en répandre la nouvelle, et se mettaient à crier sur les routes, dans les villages, dans les villes : « Mes amis, réjouissez-« vous, Roberspierre n'est plus. » On sortait des maisons pour embrasser ces messagers de bonheur; on était insatiable de détails, de certitude; puis chacun courait à son tour pour annoncer le 9 thermidor dans la ville voisine ou dans le hameau voisin. Trois cent mille prisonniers respirèrent; six cent mille hommes fugitifs et déguisés sortirent de leur retraite: c'était sans doute un parti prématuré; mais on avait trop long-temps souffert, et chacun justifiait son imprudence par l'imprudence universelle. Jamais plus vaste proie ne s'était offerte aux Comités révolutionnaires; mais enfin la terreur passait de leur côté. Tel conducteur de charrois apprit bientôt qu'il avait sous ses ordres des nobles et des prêtres; telle paysanne, telle servante se faisait reconnaître pour une dame d'un nom illustre, échappée sous un déguisement à la proscription de tous les siens; tel magistrat du Par-

lement de Paris sortait d'une usine où il avait 1794.
trouvé un salutaire emploi; tel ecclésiastique quittait le long sabre avec lequel il répandait sur la route la peur dont il était rempli. Un ami qu'on avait cru victime des Carrier, des Lebon, des Maignet, venait subitement se montrer à son ami; on se disait gaîment : « La résurrection n'aura plus rien qui puisse « nous étonner, nous en voyons l'image. » Quel plaisir de passer en sécurité, en triomphe devant un Comité révolutionnaire, devant le terrible club de la Commune, et d'observer l'espoir des hommes atroces qui pleuraient Roberspierre! Mêmes acclamations dans l'armée; il n'était pas un des chefs qui ne se réjouît de n'être plus, au sortir d'une victoire, tributaire de la guillotine des Saint-Just et des Lebas. « C'est maintenant, se di-« saient-ils entre eux, qu'il sera doux de vain-« cre; nous n'aurons plus à faire hommage « de nos succès au tyran qui payait nos tra-« vaux, notre sang par la mort de nos parens, « de nos amis, de nos meilleurs concitoyens. »

Cependant l'armée était loin de connaître dans toute leur étendue les cruautés qui avaient ravagé la France. Les chefs avaient tâché de se rendre complétement étrangers à l'atroce

1794. politique du gouvernement. Comme après avoir lu des journaux teints de sang, ils ne comprenaient plus où était leur devoir, ils s'étaient abstenus le plus possible de les lire; d'ailleurs les plus odieux des journaux n'offraient encore que des révélations bien incomplètes sur les supplices. Ainsi le général Moreau avait ignoré qu'au moment même où il remportait une victoire dans la Flandre maritime, son père à Rennes avait été conduit à l'échafaud.

La presse était encore sous le joug des Billaud-Varenne, des Barrère et des Collot-d'Herbois; et cependant il ne s'écrivait pas un mot qui n'exprimât l'horreur des cruautés, et par conséquent de leur règne. Il circulait une caricature qui représentait avec une épouvantable énergie les dernières conséquences et le dernier terme du gouvernement révolutionnaire; le bourreau y était représenté survivant à tous les Français, et finissant d'ennui par se guillotiner lui-même. Entre toutes les épitaphes qui furent faites sur Robespierre, en voici une d'un terrible laconisme:

Passant, ne pleure point son sort;
Car s'il vivait tu serais mort.

Débats de la Convention. La Convention est victorieuse, mais elle

n'est pas encore libre ; elle n'a frappé que trois de ses tyrans, et il lui en reste encore sept qui veulent usurper le prix de la journée du 9 thermidor. 1794.

Une proclamation rédigée par Barrère faisait entendre que l'on tuerait plus lentement, mais qu'on tueraït toujours. Ce qui montrait combien cette assemblée était inhabile encore à secouer ses chaînes, c'est qu'elle avait laissé se rouvrir le club des jacobins. Billaud-Varenne, qui comptait sur ses vieux compagnons pour prolonger l'extermination des Français, promettait de les discipliner, de les épurer ; mais qu'ils invoquassent Robespierre ou Billaud-Varenne, c'était toujours du sang qu'il leur fallait. Heureusement le Comité de salut public avait été obligé de souffrir qu'on lui adjoignît quatre nouveaux membres en remplacement de ceux que l'échafaud leur avait enlevés. Ils furent choisis dans le parti de ces hommes qui, après avoir été de cruels ministres de la terreur, voulaient franchement en arrêter le cours, et auxquels on donnait le titre expiatoire de *Thermidoriens*. Tallien était à leur tête. Une adjonction du même genre arrêta les cruautés du Comité de sûreté générale ; on vit plusieurs

1794 jours se succéder sans jugemens du tribunal révolutionnaire. Cependant pour retenir le parti des Girondins dans l'oppression et le silence, les Comités exigèrent un nouvel assassinat; un citoyen fut encore condamné pour cause du crime imaginaire de *fédéralisme*.

Pendant les quinze premiers jours qui suivirent le 9 thermidor, les prisons de Paris furent ouvertes à un assez grand nombre de détenus. Il y en eut qui reçurent leur liberté le jour même où ils devaient subir la mort. Ainsi, à ces portes fatales, sans cesse barricadées par *des bières roulantes*, se tenaient maintenant des familles heureuses, qui recevaient dans leurs bras ceux qu'elles avaient crus à jamais perdus pour elles. La multitude venait jouir de ce doux spectacle. Mais un peu plus loin, la troupe des délateurs frémissait, se communiquait de pressantes alarmes, allait les reporter à ses chefs, tenait conseil avec eux. La Convention était obsédée de leurs cris, et le silence farouche de plusieurs députés exprimait à la fois la terreur et la rage. Un d'eux éclata à la tribune, et montra à ses collègues un avenir de vengeance. Il fit une proposition qui fut sur le

point d'être décrétée : c'était qu'on imprimerait les listes des détenus mis en liberté, avec les motifs qui avaient fait prononcer leur délivrance. Tallien eut un trait de présence d'esprit qui sauva la Convention du nouvel opprobre dont elle allait se souiller : « Je demande, dit-il, « qu'on fasse imprimer la liste de tous ceux qui « ont fait arrêter les détenus. » Une telle proposition fut traitée de séditieuse et d'incendiaire. « Je consens, reprit Tallien, que vous la nom- « miez ainsi ; mais quel nom faut-il donner à « la vôtre? Éloignez-les toutes les deux. » Son avis prévalut ; mais l'alarme restait au fond des cœurs. Les prisons se refermèrent. 1794.

Pour un parti qui essaie ses forces et qui craint encore de les compromettre, il n'est pas de plus grand fléau qu'un indiscret. Lecointre de Versailles lut à la tribune une longue dénonciation contre Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du Comité de salut public, et contre Vadier, Amar, Vouland et David, membres du Comité de sûreté générale. Il ne s'était point concerté avec les *Thermidoriens*, et ceux-ci ne jugèrent pas à propos de soutenir une attaque dont le succès n'était point préparé. Lecointre fut repoussé avec ignominie : un décret le dé-

1794. clara frappé de vertige. Il en rejaillit beaucoup de confusion sur les ennemis les plus déclarés des anciens Comités. Billaud, Collot-d'Herbois, Barrère se flattèrent de reprendre bientôt leur empire sur une assemblée qui regardait comme une preuve de démence un doute élevé sur leurs vertus.

L'influence du 9 thermidor était déjà affaiblie. Un terrible accident parut favoriser les combinaisons d'hommes toujours habiles à faire succéder des massacres à des désastres. Le feu prit, par l'imprudence d'un ouvrier, à une poudrière établie à Grenelle, près de Paris. L'explosion fut telle, que toutes les maisons de la ville furent ébranlées. Une multitude d'ouvriers périrent ou furent tués par les éclats et les décombres. La consternation et l'horreur se répandirent parmi tous les citoyens; les détenus crurent voir réaliser le projet de Collot-d'Herbois, de faire sauter les prisons par l'éclat d'une mine. On courait éperdu; des jacobins criaient : *Aux armes! à la vengeance! frappons les royalistes avant qu'ils nous aient tous égorgés!* Mais le peuple concevait plutôt des soupçons sur les jacobins eux-mêmes. Il s'informait des causes et des effets de cet accident, courait au secours

des blessés, et se voyait secondé dans les soins 1794.
qu'il leur rendait, par les hommes mêmes qu'on lui disait d'égorger.

Collot-d'Herbois affirma hautement que cette fatale explosion était le crime des *Thermidoriens* et des royalistes. La Convention repoussa la calomnie qui regardait ses membres, mais se défia plus que jamais des royalistes. Les chaînes des détenus se resserraient encore.

Les *Thermidoriens* n'avaient pu entrer sans quelque hésitation dans une carrière nouvelle. D'abord ils s'étonnaient d'être en communication avec des hommes dont l'honneur seul avait fait la loi. Dans les regards de ceux mêmes qu'ils venaient de sauver de la mort, ils craignaient de rencontrer encore quelque expression secrète de haine et de mépris; mais l'épanchement de la reconnaissance peut-il permettre une indignation inflexible? On s'étudiait à tenter ces hommes pour les bonnes actions. Il s'agissait du salut de tout ce qu'on aimait.

Heureuse influence de madame Tallien.

Madame de Fontenai, que nous nommerons bientôt madame Tallien, avait reçu par sa liberté le prix de cette journée du 9 thermidor, qu'elle avait inspirée. Du fond de

1794. son cachot, elle avait juré la liberté de cent mille Françaises et de deux cent mille Français. Si le nouveau lien qu'elle se proposait de former la faisait rougir, elle cherchait à s'en préparer l'excuse par des actes d'humanité courageuse, dans lesquels chacun verrait sa douce influence. Une bonté vigilante et intrépide ajoutait à l'éclat de ses charmes, et lui prêtait souvent une vive et adroite éloquence. Dans les réunions des députés *Thermidoriens*, elle surveillait, non seulement ce Tallien dont elle allait porter le nom, mais encore les amis de celui-ci, et leur défendait tout retour vers des maximes odieuses, vers des actes sanguinaires. Venaient-ils de signer la mise en liberté de quelques royalistes, elle leur faisait une peinture délicieuse du bonheur des familles auxquelles ils étaient rendus, et des bénédictions qu'on y donnait à leurs libérateurs. En leur montrant ce que les Billaud-Varenne et les Collot-d'Herbois méditaient contre eux, elle leur inspirait autant d'horreur pour les actes de leur tyrannie, que s'ils ne les avaient pas cruellement secondés à Bordeaux, à Toulon, à Marseille. La manière dont elle disait au député Legendre, *Vous êtes si bon malgré vos brus-*

queries; dont elle disait à Barras, *Vous êtes* 1794.
aujourd'hui l'Achille des honnêtes gens; dont elle disait à Merlin de Thionville, *Vous avez un cœur si généreux,* les exaltait dans des sentimens qui ne leur étaient pas familiers. D'un autre côté elle savait leur représenter qu'en bravant un parti terrible, auprès duquel ils ne pouvaient plus espérer de pardon, puisqu'ils s'étaient montrés humains, il leur convenait de s'appuyer sur un parti que la reconnaissance d'un côté et l'espérance de l'autre rendraient toujours docile à leurs vœux. « Les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois, « disait-elle, ont une armée toute prête dans « les *Terroristes,* pour qui ne plus répandre « le sang est le plus affreux des supplices. « Je cherche où est l'armée des *Thermido-* « *riens;* il faut qu'ils s'en fassent une dans « des jeunes gens qui demandent à veiller au « salut de leurs familles. Leur âge qui les laisse « encore exempts des préjugés ou des pré- « ventions qu'on pourrait reprocher à leurs « pères, ne les rend pas dangereux pour « l'avenir; mais il faut les exalter, non seu- « lement par des promesses positives, mais « par des actes qui satisfassent leur piété « filiale. Songez-y bien, la Convention est

1794. « habituée à se laisser dominer par le bruit « et le mouvement qui viennent du dehors; « préparez donc un mouvement d'un ordre « tout nouveau, qui impose à la Convention « la force d'être libre. » Madame de Fontenai était secondée dans ses conseils courageux par plusieurs dames qui, comme elle, s'étaient vouées à une continuelle intercession pour les détenus. Au nombre de ces dames, était la veuve du vicomte de Beauharnais, jolie femme, qui suppléait par la grâce à l'éclat de la jeunesse; son cœur était compatissant, son caractère un peu faible et léger, son esprit aimable sans être cultivé. Le sort la réservait à une destinée brillante, et, ce qui vaut encore mieux, à un rôle constant de bienfaisance; alors son ascendant ne s'exerçait que sur Barras.

Assassinat prétendu de Tallien.

Ce fut dans une de ces réunions secrètes des *Thermidoriens* que fut prise une résolution bizarre, peu morale, et qui n'était point nouvelle dans l'histoire. Il s'agissait de parer aux accusations calomnieuses que l'explosion de la poudrière de Grenelle avait déjà suggérées à Collot-d'Herbois, et de ramener la faveur publique vers le parti *thermidorien*. Quelqu'un rappela l'expédient qu'avait imaginé avec

succès le conseiller Joli, confident du cardinal 1794.
de Retz, pour ranimer la *fronde* languissante, la blessure qu'il s'était faite adroitement à lui-même, et les cris que le peuple avait poussés contre les *Mazarins*. Tallien voulut bien se charger du rôle du conseiller Joli, mais il se ménagca un peu trop dans l'exécution; il se rendit seul le soir dans une rue écartée, fit partir un coup de pistolet qui perça la manche de son habit et effleura un peu sa peau. Grand bruit le lendemain; Merlin de Thionville arrive tout effaré à la tribune; il raconte avec une emphase tragique les circonstances de l'attentat dirigé contre le héros du 9 thermidor; il ne manque pas de dire que Tallien a entendu l'assassin s'écrier en s'enfuyant : *Ainsi périront tous les infâmes meurtriers de Robers-pierre*. Puis il parle de diverses révélations faites au Comité, et s'attache à prouver qu'un complot général tramé, comme il le faisait entendre, par le reste des *décemvirs*, menace la vie de presque tous les autres membres de la Convention. Cette assemblée s'émeut et se rappelle qu'elle a eu un jour de vigueur : le moment approchait où l'on allait procéder au renouvellement des membres des Comités de salut public et de sûreté géné-

1794. rale. L'humanité obtint un grand succès; les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois, les Barrère, les Amar, les Vadier, les David, les Vouland ne furent point réélus. Par cet heureux événement, toutes les forces du gouvernement révolutionnaire passèrent aux mains des hommes qui voulaient le modérer.

Nouveaux et salutaires effets de la liberté de la presse.

Les *Thermidoriens*, pour porter des coups décisifs aux sanguinaires rivaux de leur domination, proposèrent à la Convention de rétablir la liberté de la presse. Cette demande était de leur part fort intrépide. Pouvait-on attaquer les actes de leurs ennemis sans rencontrer chez eux des actes d'une nature fort semblable? La liberté de la presse avait souffert une interruption de trois années. Que n'aurait-elle point à dire sur tant de crimes commis depuis la journée du 10 août? Il est vrai que l'arsenal de deux mille lois révolutionnaires qui portaient peine de mort pour la plus légère indiscrétion, mettait beaucoup d'obstacles à la franchise des écrivains. Au mot de *liberté de la presse*, la plupart des membres de la Convention partagèrent le trouble et la terreur des *décemvirs* expulsés. Ils prirent le parti d'ajourner et de laisser tomber cette proposition. Qu'arriva-t-il? c'est que la liberté

de la presse fut conquise sur le gouvernement 1794.
révolutionnaire affaibli, comme elle l'avait été auparavant sur la monarchie défaillante. Beaucoup d'écrivains royalistes avaient péri dans les supplices : ils trouvèrent des successeurs dans des jeunes gens qui combattaient pour leur famille avant de combattre pour leur roi. Les brochures et les journaux convenaient seuls au rapide effet qu'il fallait produire. En sortant de leurs retraites ou de leurs prisons, ces jeunes gens étaient d'abord inconnus les uns aux autres; mais chacun vit avec plaisir les nombreux compagnons qui s'offraient à lui dans une mission périlleuse. Ils apprirent bientôt à se concerter entre eux; et souvent ils arrivèrent à un résultat commun, les uns avec plus de méthode, les autres avec plus de vivacité. Pour dominer le nouveau pouvoir qui s'élevait, ils prirent le parti de rester étrangers à ses faveurs, inébranlables à ses menaces; mais ils se gardèrent bien de l'irriter, et de refuser leurs éloges à des réparations salutaires. Cette ligue nouvelle travaillait à défaire ce qu'avait produit la ligue des philosophes matérialistes : elle s'occupa, non sans péril, de la régénération des sentimens religieux et monarchiques. Parmi les

1794. écrivains qui contribuèrent le plus aux heureuses suites du 9 thermidor, je citerai MM. Bertin frères, Fiévée, Isidore Langlois, Michaud, Martainville, Dussault, Richer de Sérisy, Laborie, His, Hochet, Beaulieu, et l'auteur de cette histoire. MM. Geoffroy, Royou, Desprez, Montjoie soutenaient la lutte depuis 1790. Tous ces écrivains étaient souvent secondés par MM. de La Harpe, Marmontel, Fontanes, Suard, l'abbé Morellet et Dupont de Nemours. Ceux-ci ne pouvaient se livrer à toute la chaleur de ces combats quotidiens qui préparaient de loin et décidaient la victoire : mais dans l'occasion, et surtout dans les momens périlleux, ils se prononçaient avec force, avec talent. Aussi leur nom figure-t-il sur la liste de proscription que les nouveaux événemens firent naître. L'abbé Delille était si peu maître des sentimens d'horreur que la révolution lui inspirait, qu'il saisit la première occasion d'aller partager à Londres l'exil des princes ses bienfaiteurs; retraite favorable à l'éclat et à la fécondité de son génie poétique. Marmontel, dès 1789, s'était montré l'irréconciliable ennemi de la révolution. Les philosophes crièrent au scandale, lorsqu'au milieu des tourmentes politiques,

ils l'entendirent invoquer *la religion de nos* 1794.
pères. Les écrits assez nombreux de sa vieillesse sont autant de témoignages de son horreur pour les innovations téméraires. Il y règne un goût plus sûr, un ton plus vrai, un esprit plus facile que dans ses premiers ouvrages qui furent plus vantés. Quant à La Harpe, il croyait ne pouvoir donner trop de force et d'éclat à son repentir. Il remontait à la source des principes désastreux de la révolution, et ne craignait pas, en s'accusant lui-même, d'accuser les maîtres de sa jeunesse. Dans ce même Lycée où il avait paru deux ans auparavant, couvert du bonnet rouge, et où sans doute inspiré par la peur, il avait fait entendre des chants d'un patriotisme brutalement révolutionnaire, il professait courageusement les vérités qui, dans une longue prison, avaient pénétré son cœur, et rendait des hommages éloquens aux dogmes et à la sublime morale du christianisme. Cinq ans après, les philosophes ne manquèrent pas d'user de représailles envers celui qu'ils regardaient comme un transfuge. Ils ne voulurent voir qu'un zèle hypocrite ou que la combinaison d'un orgueil irrité dans un repentir fougueux et souvent plein d'amer-

1794. tume. Mais l'âme de La Harpe fut toujours sincère; toute feinte lui était impossible. Il brava des persécutions nouvelles qui firent fermenter son indignation, et redoublèrent son zèle.

Liberté donnée à tous les suspects. Voyons maintenant au milieu de quels obstacles et de quels combats nouveaux les heureux effets du 9 thermidor vont successivement se produire.

Six semaines après cette journée, les prisonniers sentaient tout le poids d'une espérance qui, trop vivement excitée, diffère à s'accomplir. Consumés par l'impatience et l'ennui, ils regrettaient presque les jours de leur morne résignation. On juge de quelle terreur les avait remplis l'explosion de la poudrière de Grenelle; tous crurent qu'une de ces mines dont les avait si souvent menacés Collot-d'Herbois, venait de faire sauter une des prisons, et qu'une même explosion terminerait leurs jours. Enfin on leur annonça la visite de plusieurs membres des Comités de salut public et de sûreté générale. Mais quels noms ont frappé leurs oreilles? Legendre! Ils se rappellent en frémissant le vote atroce qu'il a prononcé dans le procès du roi. Bourdon de l'Oise, Rovère, Merlin de Thionville!

ils ont toujours siégé sur la cime de la *Montagne*. André Dumont! n'est-ce pas lui qui dans ses circulaires pétillait de joie, en annonçant qu'*il avait tendu ses filets, et que des milliers de suspects y étaient tombés?* Bientôt les prisonniers peuvent s'apercevoir du changement qui s'est opéré dans le cœur de ces hommes. Leur abord est à la fois serein et compatissant; ils s'indignent des grossières méprises, des indications fautives qu'ils lisent sur les écrous. Ils fournissent des excuses au prisonnier qui se trouble, et ne sait trop comment se justifier de sa haine pour la révolution. Les détails des souffrances qu'on leur expose font couler leurs larmes. Quand ils rencontrent des familles entières, quand de jeunes filles se prosternent à leurs genoux, pour demander la liberté de leurs parens, loin de se faire un jeu de prolonger ces supplications de la beauté, de l'innocence, ils se montrent humains avec décence, avec austérité. « Guidez les pas de vos « parens, leur disent-ils, ils sont libres. Leur « émotion et l'impression d'un air vif pour- « raient les faire chanceler dans la rue; qu'ils « s'appuyent sur vous dans leur joie, comme « ils se sont appuyés sur vous dans leurs jours 1794.

1794. « de malheur. » En accordant ainsi la liberté à un grand nombre de détenus, ils laissent à tous l'espoir d'une délivrance prochaine. *Demain! demain!* leur crient de concert et ceux qu'ils viennent de délivrer et ceux qui restent encore. « Oui, mes amis, nous revien-« drons demain et tous les jours. Il nous faut « encore quelques ménagemens; mais vous « n'aurez pas long-temps à en souffrir. » Les Comités, même dans leur modération nouvelle, avaient recommandé à leurs commissaires de ne pas ouvrir tous les guichets à la fois. C'était un précepte que Danton, autrefois leur suprême directeur, avait donné lorsqu'il conseillait la clémence. Mais une fougue salutaire les emportait dans le bien; ils goûtaient enfin le bonheur d'être mieux avec eux-mêmes. D'ailleurs ils étaient, dès le soir, pressés par les vives sollicitations de madame Tallien, de madame de Beauharnais, d'une autre dame, qui depuis, unie avec Rovère, partit volontairement pour aller partager son exil dans les déserts de la Guyanne. Attendris, ils promettaient et tenaient parole. Legendre surtout paraissait s'impatienter des délais presque autant que les détenus eux-mêmes. Quand il rentrait dans une prison, il semblait

indigné d'y trouver encore des prisonniers. 1794.
« Que faites-vous ici? leur disait-il avec une « brusquerie joviale; paresseux, pourquoi « n'allez-vous pas rejoindre vos parens, vos « amis, vous occuper de vos affaires qui sont « fort en désordre? Un bon patriote comme « moi ne peut supporter la vue des suspects. « Suspects, retirez-vous, et remarquez bien « cette maison pour n'y plus rentrer. » Les détenus ainsi chassés riaient aux éclats : c'était à qui bénirait l'officieux grondeur. Huit ou dix jours après ces visites bienfaisantes, les prisons furent vides, et il n'y eut plus à Paris un seul suspect. Qu'on ne s'imagine pas que ces dix mille libertés furent le prix de marchés honteux. J'ai la certitude absolue qu'une opération qui aurait pu enrichir ses auteurs, et rendre chacun d'eux plus que millionnaire, fut entièrement désintéressée. Le caractère français s'était retrouvé jusque dans des hommes fort coupables; et ce caractère est susceptible des plus étonnans retours.

Terroristes chassés des lieux publics par les jeunes gens.

Peignez-vous les tortures des décemvirs expulsés, des jurés de l'horrible tribunal, des membres des comités révolutionnaires, et de tous les délateurs qui leur étaient attachés, lorsqu'ils virent sortir à grands flots

ces hommes qu'ils avaient marqués pour la mort. Ils ne pouvaient les rencontrer sans frémir et détourner les yeux. C'était comme s'ils avaient vu des ombres vengeresses. Il leur restait le club des jacobins, pour y venir tous les soirs exhaler leurs fureurs. De nombreux députés s'y rendaient, ralliés dans leur chagrin et dans leur terreur par Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. On y voyait une foule de députés proconsuls, qui avaient surpassé dans leur férocité jusqu'aux ordres sanguinaires qui leur avaient été donnés. Déjà trois d'entre eux, Carrier, Joseph Lebon et Maignet, étaient menacés de comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Le peuple des jacobins se répandait le soir dans le jardin des Tuileries, et venait assiéger les Comités de ses clameurs, de ses menaces. Pour disperser des mécontens d'une si dangereuse nature, les Comités ne comptaient que faiblement sur la foi des gendarmes, habitués à conduire les exécutions du tribunal révolutionnaire. Ils se rendirent au conseil donné par madame Tallien, et résolurent de former une milice assez irrégulière, qui soutiendrait le combat contre les *terroristes,* auxquels M. Martainville, dans un pamphlet très vif, avait donné le nom de

la *Queue de Roberspierre*. Fréron, dans un journal qui autrefois avait fait frémir les gens de bien, inséra un article qui fit frémir les hommes de sang. M. Dussault l'avait rédigé. L'article débutait ainsi : « Aux armes! jeunes « orphelins. La tyrannie vous a enlevé un père; « une mère peut-être vous reste à défendre. « Aux armes! vous à qui le 9 thermidor a rendu « les auteurs de vos jours; non, vous n'êtes pas « dignes de leurs embrassemens, si vous souf- « frez, dans une lâche inaction, qu'on vienne « les en arracher. N'entendez-vous pas que « le crime vous en menace? Des hommes de « sang redemandent la proie que nous leur « avons ravie. Accourez autour de la Con- « vention qui veille sur les orphelins et les « pères, mais que des brigands et des assas- « sins veulent encore opprimer. Montrez- « vous respectueux pour elle, terribles envers « ses ennemis. » 1794.

Le soir même du jour où cet appel avait retenti dans Paris, deux ou trois mille jeunes gens y répondirent avec ardeur. La garde nationale sous M. de Lafayette, nombreuse et magnifiquement équipée, n'avait dissipé qu'avec un certain respect les attroupemens du *peuple souverain*. La nouvelle

1794. milice qui n'avait ni uniforme, ni discipline, ni d'autres armes que des bâtons et des cannes à épée, résolut de prendre l'offensive, et de ne pas laisser un seul asile, un seul poste à la vieille milice des décemvirs. Son rendez-vous était dans un café de ce même Palais-Royal d'où étaient sorties toutes les tempêtes révolutionnaires. Un collet de velours noir, et quelquefois un crêpe au bras, annonçaient que l'on portait le deuil des victimes moissonnées par le fer révolutionnaire. Des cheveux coupés ou retroussés en cadenette rappelaient le triste appareil des condamnés s'approchant de l'échafaud. Un chant douloureux, mais vif et passionné, qu'on appelait le *Réveil du peuple*, exprimait la vengeance. On fut heureux de pouvoir l'opposer à la terrible énergie du chant de la *Marseillaise*. Tout jeune homme qui refusait d'entrer dans la troupe vengeresse, était disgracié auprès des femmes les plus aimables. Chaque soir les *terroristes* ralliés aux jacobins, et soutenus par quelques masses du peuple, venaient prendre poste aux Tuileries, et cernaient les Comités. Chaque soir la troupe des jeunes gens venait les cerner à leur tour. Quoique les révolutionnaires fussent des hommes fort exercés au pugilat, la plupart des ren-

contres furent pour eux des déroutes. Les jeunes gens, dirigés souvent par des militaires, inventaient des manœuvres pour percer les rangs les plus épais. D'ailleurs dans les cas difficiles, les Comités composés de *Thermidoriens*, leur envoyaient quelques troupes de réserve. De nouvelles colonnes entraient par d'autres portes du jardin, et s'annonçaient de loin par le chant du *Réveil du peuple*. Quelquefois les *terroristes* étaient durement reconduits jusque dans les faubourgs. Chacun se mettait aux fenêtres, pour contempler le spectacle amusant de leur fuite. Dans le jour ils avaient encore plus de périls et plus d'affronts à subir. Souvent on retrouvait sur eux des dépouilles qu'ils avaient enlevées dans des visites domiciliaires. Le fils qui reconnaissait l'assassin de son père, le montrait aux passans indignés. Pourvu que la vengeance n'allât pas jusqu'au meurtre, elle était tacitement autorisée. 1794.

Le corps d[e] Marat enlev[é] du Panthéo[n] est jeté dan[s] un égout.

Les jeunes gens s'étaient rendus maîtres de tous les spectacles, même de ceux qui sont le plus spécialement consacrés aux plaisirs du peuple. Il n'en était aucun qui ne fût souillé par un buste de Marat, dont celui de Lepelletier était tristement l'acolyte. On procéda à un acte purificatoire. Partout on monta sur la

1794. scène pour briser le buste du monstre; et celui de Lepelletier, régicide par peur et par avarice, n'échappa point au même sort. Le lendemain dans un cortége immense, on se rendit au Panthéon : le dieu de sang fut arraché du temple, et le soir son cadavre fut jeté dans un égout. La France fut partout débarrassée de l'image d'un monstre qu'elle n'avait point engendré. *

Bientôt les sinistres agens de la terreur furent traduits sur la scène. On y représenta au milieu des éclats de rire et des frémissemens, *l'Intérieur d'un Comité révolutionnaire* **. L'enthousiasme décerna des couronnes à ces acteurs et actrices du Théâtre-Français, qui, assez courageux pour braver la tyrannie, avaient subi une prison de dix mois, et venaient d'échapper à la mort. Plusieurs de leurs compagnons n'avaient cessé de figurer dans les *apothéoses de Marat*, et d'autres pièces conçues avec plus ou moins de férocité. Leur pusillanime complaisance fut châtiée par des sifflets; mais l'orage s'apaisa bientôt pour eux. Il fut terrible pour les comédiens qui avaient suivi

* Marat était né à Neufchâtel, en Suisse.

** Comédie de M. Ducancel, qui depuis a publié plusieurs ouvrages importans sur la révolution.

de plus près les traces des Collot-d'Herbois, des Grammont, des Dorfeuille. L'un d'eux avait pris part comme juge aux exécutions à mitraille de Lyon; il subit sur le théâtre la plus cruelle ignominie, et n'osa plus y reparaître. Un autre était accusé d'avoir dénoncé la famille et la société de madame de Sainte-Amaranthe au courroux de Robespierre; on le força de demander à genoux pardon du crime qui lui était reproché, peut-être sans assez de certitude. Au sortir de cette horrible scène, il fut saisi d'un transport au cerveau, et mourut peu de jours après. 1794.

Attaque contre le club des jacobins. 1795.

C'était contre leur gré que les jeunes gens avaient différé une attaque directe et décisive sur le club des jacobins; mais les *Thermidoriens*, dont le bras les poussait et savait souvent les retenir, auraient voulu ménager dans ce club d'anciens amis dont le secours pourrait leur devenir nécessaire. Ils tentaient encore tous les moyens d'y faire reconnaître leur empire; mais les jacobins ne pouvaient se réconcilier avec des hommes qu'ils voyaient provoquer cette tempête d'outrages et de coups dont ils étaient perpétuellement assaillis. Leur cœur ne pouvait s'ouvrir qu'à des hommes qui n'avaient point détourné

1795. leurs pas de la route du crime, même en frappant Roberspierre. Il fallait bien leur pardonner cet acte de jalousie en faveur de leur cruauté persévérante. Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère, Amar, Vadier, Vouland, faisaient retentir tous les soirs la sinistre enceinte de leurs gémissemens et de leurs imprécations. Au 9 thermidor, ils avaient sacrifié trois de leurs collègues, pour avoir appelé aux jacobins une insurrection du peuple; et maintenant l'insurrection des jacobins était leur seule ressource.

Un jour où plusieurs membres des Comités révolutionnaires, frappés et meurtris, venaient de se plaindre à leurs frères : « C'est trop long-« temps souffrir et se taire, s'écria Billaud-Va-« renne; des hommes dont le nom fait encore « trembler tous les tyrans de l'Europe, sont-ils « faits pour supporter tant d'outrages, et pour « tendre le cou à des assassins que dirigent « des traîtres? Sans doute ces traîtres s'aveu-« glent, puisque après nous ils seraient bien-« tôt frappés par les assassins qu'ils soudoyent; « mais leur perfidie est égale à leur démence. « Il est temps qu'ils l'expient. Eh! qui pour-« rait encore reconnaître des patriotes dans « les Tallien, les Fréron, les Legendre, les

« Bourdon de l'Oise? Ah! certes, vous avez 1795.
« bien le droit de nous accuser d'imprudence
« et de faiblesse, nous qui n'avons point su
« frapper ces complices de Danton en même
« temps que leur chef. Pour avoir sauvé leurs
« jours que Roberspierre avait raison de pro-
« scrire, ils nous appellent *hommes de sang*.
« Ils dressent contre nous des actes d'accusa-
« tion; ils en ont de tout prêts contre chacun
« des hommes libres qu'ils appellent *terro-
« ristes*, et qui n'ont manié qu'avec trop de
« faiblesse et de ménagement le ressort de la
« terreur, lorsqu'il était entre leurs mains.
« Deux fidèles et intrépides patriotes, Car-
« rier et Joseph Lebon, vont tomber sous
« les coups d'un tribunal révolutionnaire,
« créé sous les auspices de la contre-révo-
« lution. On nous annonce que Fouquier-
« Thinville ne tardera pas à être immolé aux
« mânes des partisans de l'esclavage. Déjà
« l'on nomme ceux qui doivent l'accompa-
« gner dans ces hécatombes de la contre-ré-
« volution. Les hommes libres peuplent par
« milliers les prisons. A Lyon, on les jette
« dans le Rhône; à Marseille, dans la mer.
« Le peuple est à la fois privé de pain et
« de liberté; deux besoins qui sont les mêmes

1795. « pour lui. On l'exténue pour l'enchaîner plus « facilement. Mais il conserve encore de la « vie, de la force et des sentimens généreux. « C'est encore le peuple du 14 juillet et du « 10 août. Quand le lion dort, on croit qu'il « a perdu sa puissance; mais il se réveille, « déchire ceux qui ont osé le braver, broie « leurs membres et nage dans leur sang. » Les jacobins, en écoutant ce féroce langage, crurent pouvoir revenir encore aux jours de leur domination; ils se séparèrent en poussant des cris de joie et de fureur. On connut par leurs transports de quel péril on était menacé.

Le lendemain, les jeunes gens, excités et guidés par les écrivains de leur parti, se tinrent rassemblés tout le jour, occupèrent les avenues et les tribunes de la Convention, poussèrent des reconnaissances hardies jusque dans les faubourgs, empêchèrent par la violence tout rassemblement qui leur était contraire; et, vers le soir, ils se dirent : « Allons « chercher *le lion* dans son antre; marchons « sans délai sur les jacobins; délivrons la « Convention qui ne sait pas se délivrer elle-« même. » Une expédition qui avait épouvanté M. de Lafayette, lorsqu'elle seule [illegible]

opérer le salut du roi, ne fut qu'un jeu pour une jeunesse étourdie. Les jacobins, effrayés de n'être appuyés par aucune masse du peuple, n'osèrent point soutenir le siége, et leur retraite fut marquée par toutes les disgrâces qui pleuvaient sur eux depuis deux mois. Des femmes, ferventes compagnes de leurs crimes, s'efforçaient de les rallier dans leur fuite. Les jeunes gens s'irritèrent de l'opiniâtreté de ces furies, et leur infligèrent le châtiment le plus honteux. 1795.

Vifs débats à la Convention.

Le même jour, Billaud-Varenne avait reçu un échec décisif à la Convention. Dénoncé pour l'appel à l'insurrection qu'il avait fait aux jacobins, il osa répéter devant l'assemblée le langage qu'il avait tenu la veille devant ses plus affidés complices, et se porta l'accusateur de ceux qui, après avoir fait sortir des prisons les royalistes les plus dangereux, les armaient encore du couteau de la vengeance. Les députés *thermidoriens*, loin de se laisser ébranler par des reproches qui excitaient contre eux la fureur de plusieurs vieux habitans de la Montagne, déclarèrent hautement les sentimens d'humanité que leurs actes revélaient, mais que leurs discours n'avaient encore exprimés qu'avec beaucoup de

1795. contrainte. Par là ils achevaient de rompre avec les proconsuls qui peuplaient la Montagne, et ils prenaient pour appui les députés sur lesquels avait pesé le règne des décemvirs. Tallien répondit à Billaud-Varenne en des termes que je n'ai pas besoin de copier textuellement, mais dont il importe de faire connaître la substance.

« Je n'aurais pas cru, dit-il, que la « leçon du 9 thermidor fût si tôt oubliée « par ceux-là même qui concoururent, quoi- « qu'avec regret, à la destruction de leurs « anciens complices. Je n'aurais pas cru qu'ils « poussassent le délire et l'impudence jus- « qu'à faire retentir encore une fois le club « des jacobins de cet appel à l'insurrection, « qui réussit assez mal à leurs collègues, « Roberspierre, Saint-Just et Couthon. Je « n'aurais pas cru enfin qu'ils eussent le front « de se déclarer si tôt les héritiers et les « vengeurs des tyrans abattus. Ont-ils pensé « que la Convention était déjà lasse de quel- « ques jours de liberté, et qu'elle fût si tôt « prête à trahir sa gloire? La cause de la li- « berté et celle de l'humanité sont désormais « inséparables. Billaud-Varenne et ses com- « plices me paraissent s'être un peu trop en-

« noblis en se comparant au lion; ils n'avaient 1795.
« jusqu'à présent rappelé d'autre image que « celle du tigre. Ils la rappelaient hier, lors- « qu'ils voulaient encore une fois *déchirer* « leurs compatriotes, *broyer leurs membres* et « *boire leur sang*. Tigres ou lions, il est temps « que la Convention les musèle, et délivre la « France du bruit de leurs rugissemens. Quoi! « il existe encore ce club autrefois si salutaire, « depuis si odieux, aujourd'hui si infâme; ce « club qui, aussi coupable que la commune de « Paris, aurait dû comme elle accompagner « à l'échafaud ce Roberspierre qu'elle regrette « toujours? C'est ainsi qu'il abuse de notre « patience, de notre modération. Il lui faut « encore le règne de la terreur tout entier; « ces hommes ne respirent pas, si dans toute « la république ils ne peuvent faire égorger « par jour mille Français, et presque autant « de Françaises. Mais nous avons juré de « ne plus satisfaire à une soif si dévorante. « Par nos soins, par nos démarches, par « des délivrances innombrables, comme l'a- « vaient été les actes d'oppression, la Con- « vention est devenue aussi chère à toutes « les classes de Français, qu'elle se montre « formidable à toutes les cours de l'Europe.

1795. « Voyez quelles sont les conséquences de « ce sage système. Sous le règne des dé- « cemvirs, presque toujours la nouvelle d'un « grand désastre venait corrompre la joie « d'un succès, dont nos braves armées mé- « ritaient seules la gloire. Aujourd'hui nos « triomphes, nos conquêtes s'accumulent sans « mélange d'un seul revers. Les rigueurs « d'un cruel hiver n'y peuvent mettre ob- « stacle. La Belgique nous revoit encore « une fois maîtres de ses champs fertiles; « mais elle nous revoit doux, humains, et « lui apportant le présent d'une liberté vraie. « Le même présent nous le destinons à la « Hollande, où nous allons réparer les in- « justices comme les revers de Louis XIV. « Nous triomphons sur la rive du Rhin; nos « armées franchissent avec joie les Alpes, « les Pyrénées. La paix renaît dans nos cam- « pagnes; l'industrie renaît dans nos villes; « les plaisirs renaissent dans cette capitale, « dont les décemvirs avaient fait le plus vaste « et le plus affreux des tombeaux. Le système « que nous suivons va pacifier les troubles si « terribles de la Vendée; et nous pourrons « bientôt dire, non comme Barrère, *la Ven- « dée n'est plus,* mais la Vendée est soumise

« aux lois libres et sages qui régissent la ré- 1795.
« publique française. Ce sont là les crimes « dont nous accusent les décemvirs : nous ne « leur cachons pas qu'il est dans notre pensée « de commettre beaucoup d'autres crimes de « ce genre. Quelque part que nous portions « les yeux, nous trouvons partout les traces « de leur tyrannie sanguinaire : la Convention « n'en veut plus laisser subsister. La Conven- « tion elle-même a des pertes à réparer ; « soixante-treize de ses membres lui manquent « encore. Qu'il sera beau le jour où elle les « verra rentrer dans son sein ! où ils vien- « dront nous prouver qu'après de si longues « souffrances, tout esprit de vengeance est « banni de leur cœur ! Mais point de bien « possible, tant que l'anarchie et la terreur ru- « giront à nos portes. La Convention ne doit « pas différer d'un seul jour de fermer le club « des jacobins. J'opine aussi pour qu'elle ren- « voie à une commission l'examen de tous les « chefs d'accusation proposés contre Billaud- « Varenne, Collot-d'Herbois, Amar et Vadier. »

Legendre ajouta beaucoup à l'effet du discours de Tallien, en faisant un tableau de ce qu'il avait vu dans les prisons. « Ils « osent les tyrans, dit-il, nous reprocher

1795. « d'avoir ouvert les innombrables bastilles « dont ils avaient couvert Paris et la France. « Eh ! quel cœur de républicain, quel cœur « d'homme eût tenu au spectacle que les pri- « sons nous ont offert ? En y voyant une foule « de vieillards, nous nous sommes demandé « si la France n'avait pas pour la vieillesse « d'autre hospice qu'une prison, d'autre lit « que le lit sanglant de la guillotine! En y « voyant une foule de femmes et de jeunes « filles, nous nous sommes demandé s'il était « honorable pour des républicains de montrer « tant de peur d'un sexe faible, qui ne figure « pas plus dans nos délibérations politiques « que dans nos armées. Est-ce ainsi que nous « prétendons ressembler aux Romains ? Mais « il faut tout vous dire : les hommes même « de l'âge mûr nous ont paru semblables à « des spectres. Ce n'était pas seulement l'écha- « faud qui moissonnait les suspects ; c'étaient « la barbarie de leurs geôliers, les alimens « empoisonnés qu'on leur jetait ; c'était une « infirmerie livrée à des chirurgiens pour la « plupart ignorans et barbares. Les décemvirs « ne parlaient que de déblayer les prisons par « les supplices et les massacres. Eh bien! nous, « nous avons voulu les déblayer par cette

« clémence que nos amis Danton et Camille 1795.
« Desmoulins invoquèrent pour leur malheur.
« Les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois,
« les Amar et les Vadier voudraient bien au-
« jourd'hui nous faire éprouver le sort de ces
« illustres patriotes. Mais la Convention doit
« auparavant demander compte à tous ces
« complices de Roberspierre du sang qu'ils
« ont versé avec lui; elle doit leur demander
« compte des chaînes qu'ils lui ont fait porter
« si long-temps. Pour nous préserver de leurs
« nouveaux crimes et de ce qu'ils appellent
« *le réveil du lion*, il faut que la Convention
« les accuse, les rejette de son sein, et les
« tienne enchaînés. Mais je ne demande pas
« leur mort : je voudrais qu'un boulet aux
« pieds, ils fussent condamnés à venir tous les
« matins sur la place publique qu'ils ont inon-
« dée de sang, et qu'ils y fussent salués par
« les imprécations des parens et des veuves
« de leurs innombrables victimes. Pour moi,
« je menerais mes enfans à ce spectacle, et
« je leur dirais : Voyez quel sort est réservé
« aux hommes qui oppriment leur patrie.
« Soyez sévères quand un grand péril de
« la patrie vous l'ordonne; mais gardez-
« vous de vous faire un plaisir de verser le

1795. « sang de vos semblables. Voyez comme les « tyrans sont maudits sur la terre : eh bien! « ils seront encore maudits ailleurs. »

Des paroles si étonnantes dans la bouche de Legendre causèrent une vive impression sur l'assemblée. Les Comités furent chargés de faire un rapport sur les moyens de procéder à l'épuration des jacobins; mais nous avons vu comment les jeunes gens avaient prévenu le décret. Les Comités furent en outre chargés d'examiner les griefs articulés contre Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Amar, Vadier, Vouland et David. Déjà le nouveau tribunal révolutionnaire était occupé du procès de leur plus féroce mandataire, Carrier.

Procès de Carrier. 1794. Ce procès révéla des horreurs inouies. Voici comment il fut amené. Quatre-vingt-quatorze Nantais, pour la plupart commerçans, avaient été envoyés par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris. Heureusement ils n'arrivèrent qu'après le 9 thermidor. On les accusait de fédéralisme; mais la plupart d'entre eux s'étaient distingués dans le siége de leur ville, et avaient contribué à la défaite des Vendéens. Ils n'eurent pas de peine à se justifier d'un crime imaginaire, et bientôt ils usèrent de terribles représailles

contre leur dénonciateur. On sut par eux que les crimes dont Paris avait été si long-temps témoin, avaient été de beaucoup surpassés dans la ville de Nantes. On entendit parler de plusieurs milliers de femmes, de filles, de vieillards égorgés, noyés et mutilés, avec des raffinemens si épouvantables, qu'il n'y eut ni spectateur ni même juré qui ne sentît ses cheveux se dresser sur sa tête. Les quatre-vingt-quatorze Nantais furent acquittés avec d'universelles acclamations; et bientôt le tribunal révolutionnaire fit comparaître devant lui les membres du Comité révolutionnaire de Nantes. Les principaux et les plus exécrables d'entre eux se nommaient Pinard, Grandmaison, Goulin, Chaux, Bachelier. 1795.

Une foule de témoins furent ouïs. Dépositions uniformes, dépositions telles qu'il n'en fut jamais entendu de semblables. Il fut avéré que Carrier et les membres du Comité révolutionnaire de Nantes procédaient ainsi à la destruction des habitans de la Vendée et de la Bretagne: on avait déjà exterminé, par des jugemens de commissions militaires, un nombre immense de prisonniers désarmés, saisis dans des villages dont tous les combattans avaient disparu, lorsque le bourreau vint déclarer, qu'aidé

1795. de nombreux valets, il ne pouvait suffire aux nouvelles exécutions qui lui étaient ordonnées. « Eh bien ! dit Carrier, il faudra les exter-« miner sans jugement, par des procédés nou-« veaux, et la compagnie Marat suffira à toutes « les exécutions. » La compagnie qui avait pris cet épouvantable nom était digne du monstre qu'elle invoquait. Elle fut chargée de tuer les prisonniers à l'arme blanche. Ce genre de massacre fut répété si souvent, que les soldats de la compagnie de Marat se déclarèrent lassés, comme le bourreau. Voici comment Carrier les soulagea. Assisté par les membres des Comités révolutionnaires, il se faisait amener des vieillards, des femmes, des enfans; car c'étaient là ses victimes ordinaires. On les liait au nombre de plus de cent, puis on les jetait dans des bateaux, dont Carrier avait emprunté l'idée au parricide Néron; mais il l'avait perfectionnée par un procédé plus meurtrier. C'étaient des bateaux à soupape, destinés à recevoir, au premier signal, l'immersion des flots. On annonçait aux prisonniers qu'ils allaient être déportés, et la plupart d'entre eux se réjouissaient d'une peine qui n'était point la mort. Les bateaux étaient lancés sur la Loire, la fatale soupape

s'ouvrait. Si quelques prisonniers habiles à nager parvenaient à saisir la terre, leurs mains étaient coupées par des soldats de la compagnie de Marat, qui occupaient les deux rives. Voilà ce que Carrier appelait le *baptême républicain*. Le *mariage républicain* était une invention encore plus digne de l'enfer. Il lui plut souvent de faire attacher étroitement ensemble un homme et une femme dépouillés de tout vêtement, et c'était en cet état qu'il les faisait précipiter dans la Loire. Il fut authentiquement reconnu que six cents enfans avaient péri par ce supplice. On sut ensuite que les membres des Comités révolutionnaires avaient reçu droit de vie et de mort sur tous ceux qui leur déplaisaient. Chaque fois que ces horribles faits étaient articulés par les témoins, et confessés par les accusés, les spectateurs, en frémissant, appelaient Carrier au tribunal. 1795.

La Convention, en rapportant le décret qui permettait aux Comités de salut public et de sûreté générale de mettre ses membres en jugement, avait institué un mode de procédure assez lent, pour examiner les accusations auxquelles ils pourraient être en butte. Il arriva que ces formalités furent appliquées

1795. pour la première fois à un monstre qui, sans jugemens, avait massacré ou noyé tant de victimes. Enfin une commission de vingt-un membres proposa contre Carrier le décret d'accusation ; il fut appelé à se défendre devant cette assemblée. On vit Carrier : son extérieur et ses discours annonçaient un homme hébété par le crime. Retranché derrière les arrêtés du Comité de salut public, il rattachait à sa cause les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois, les Barrère, qui, intimidés, n'osaient plus le défendre. Il invoquait également les décrets de la Convention. Une voix lui cria : « Montre-nous le mandat que tu as reçu de nous pour tes *baptêmes* et tes *mariages* « *républicains*. — *Il y a six mois*, disait-il, « *que j'avais le front ceint de lauriers*. » Qui donc en avait couronné sa tête ? la *compagnie de Marat*, sans doute. « *Était-il au pouvoir* « *d'un seul homme d'arrêter le torrent de la* « *révolution ?* » Ainsi la révolution, suivant la pensée de ses féroces adorateurs, comprenait et commandait tous les crimes. « *J'ai* « *terminé une guerre civile dont les pieds de* « *géant menaçaient de fouler la France en-* « *tière*. » Il l'eût rendue éternelle par ses cruautés. « *La victoire m'a justifié*. » Charette,

avec huit mille hommes, quelquefois avec 1795.
deux mille, quelquefois avec six cents, avait battu, dans presque toutes les rencontres, les troupes de cet égorgeur d'enfans. « *J'avais « juré, la main tendue sur l'autel de la patrie, « de sauver mon pays; j'ai tenu mon serment.* » Sauver son pays, c'est donc en exterminer tous les habitans. « *J'envisage avec calme la « ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée « de Caton.* » Fut-il jamais proféré de tels blasphèmes contre les plus belles âmes de l'antiquité ?

Le décret d'accusation fut rendu à l'unanimité, moins deux voix. La plupart des émules de Carrier n'avaient osé se trouver à cette séance. Après une longue instruction, Carrier fut condamné à mort. Il avait été évident que la plupart des jurés du nouveau tribunal, tout couverts de meurtres juridiques, avaient voulu le sauver. Ils ne condamnèrent que deux des membres du Comité révolutionnaire de Nantes. L'absolution des autres fut reçue avec d'éclatans murmures. L'indignation s'accrut quand on vit ces *noyeurs* se promener comme en triomphe au Palais-Royal. La Convention ordonna qu'ils fussent arrêtés de nouveau, et cassa un tribunal trop intéressé à ne

1795. pas voir des coupables dans les hommes les plus sanguinaires.

Accusation contre Maignet. Un autre proconsul assassin fut dénoncé à la Convention, c'était Maignet. Voici comment s'exprima l'orateur de la députation du département de Vaucluse : « Des anarchistes « arrachent nuitamment un arbre de la liberté, « planté hors de l'enceinte de notre commune. « Le président de la société populaire était lui-« même à la tête de l'expédition ; et le len-« demain, ceux qui étaient coupables du délit, « le rejettent sur les paisibles habitans, qui « n'en avaient aucune connaissance. On sonne « l'alarme ; des soldats viennent bientôt porter « le fer et le feu dans Bédouin et dans son ter-« ritoire : une commission populaire s'établit « à la hâte ; ses agens se portent dans tous les « lieux où l'avidité qui les dévore leur promet « un riche pillage. Cinq cents maisons sont « livrées aux flammes, des manufactures de « soie très florissantes sont détruites, le fruit « de nos moissons est perdu sans profit pour « la république. Ces atrocités sont commises « avant même que des formes judiciaires « eussent constaté le délit qui pouvait leur « servir de prétexte. Il se forme enfin un tri-« bunal de sang : la hache de la mort frappe

« indistinctement toutes les têtes : on exécute 1795.
« le même jour soixante habitans des deux
« sexes, dont tout le crime est de ne pouvoir
« pas désigner de vrais coupables. Ce crime
« leur est commun avec tous leurs compa-
« triotes ; tous sont condamnés à la mort :
« les uns la subissent, les autres ne l'évitent
« qu'en fuyant loin de leur patrie, devenue
« un désert. Leurs enfans sont aux frontières
« parmi les défenseurs de la patrie. Ils revien-
« dront un jour le front ceint des lauriers de
« la victoire ; et lorsqu'ils croiront embrasser
« les auteurs de leurs jours, leurs frères, leurs
« épouses, quels seront leurs sentimens en ne
« trouvant que des cendres et des ruines dans
« les lieux qui les ont vus naître ! Au lieu des
« secours qu'ils attendaient, ce sera donc sur
« les tombeaux de leurs pères indignement
« assassinés par les anarchistes, qu'ils iront
« se reposer des fatigues de la guerre ! Ce
« prix était-il réservé à leurs exploits et à
« leurs sacrifices ? Ces horreurs ne resteront
« pas impunies, et nos farouches ennemis ne
« s'applaudiront pas plus long-temps des maux
« incalculables qu'ils ont versés sur nous. Nos
« vieillards, nos femmes, nos enfans échappés
« par la fuite au fer des assassins, errent dans

1795. « les montagnes qui nous environnent; les « cavernes qui leur ont servi de retraites « après l'incendie de nos habitations, reten- « tissent des cris de leur désespoir. Nous vous « demandons d'y mettre un terme. »

Après la lecture de cette pétition, un député qui pourtant avait rempli des missions terribles, Goupilleau de Montaigu, affirma les faits suivans. Envoyé dans le département de Vaucluse depuis le 10 thermidor, il avait vu de ses propres yeux une partie des horreurs dont se plaignent les malheureuses victimes des anarchistes; il avait lu sur des poteaux placés autour des maisons brûlées, des affiches qui défendaient d'approcher de ces décombres, sous peine de la vie; il savait que non seulement les manufactures de Bédouin avaient été brûlées, mais qu'on avait jeté dans les flammes soixante milliers de soie ouvrée et non ouvrée; que des poudres avaient été apportées pour faire sauter une église neuve respectée par l'incendie; que des bâtimens nationaux, remplis de graines et de farines, n'avaient pas même été ménagés. Il racontait un fait encore plus horrible. Une fille de dix-huit ans, nommée Anne Saumon, se transporte chez le député Maignet, pour faire des

réclamations en faveur de son père. « D'où es-tu? lui demande le barbare. — De Bédouin, » répond la jeune fille. Aussitôt elle est arrêtée, et le lendemain elle monte à l'échafaud avec toute sa famille. Goupilleau ajouta qu'auprès d'Orange il avait fait combler une fosse pleine de cadavres, et six autres destinées à recevoir douze mille victimes auxquelles le 9 thermidor sauva la vie. On avait fait venir déjà quatre milliers de chaux pour les consumer. D'autres députés fournissent d'autres traits de barbarie commis par la commission populaire d'Orange. Ils observent que ces bourreaux avaient fait guillotiner une femme de quatre-vingt-dix ans, sourde, muette et aveugle, et un assez grand nombre d'enfans de dix à seize ans. 1795.

De tels griefs ne parurent point assez graves à la Convention, et Maignet ne fut point mis en jugement.

Mais tandis que je rapporte ces accusations dirigées contre de féroces proconsuls, je me sens avec horreur retomber dans des détails que la plume peut difficilement tracer. Il convient de respirer un peu, avant de passer à Joseph Lebon, à Fouquier-Thinville.

Mœurs du jour, après le 9 thermidor. 1794 à 1795.

Depuis le départ de l'Assemblée constituante jusqu'au 9 thermidor, il s'était fait en

1795. France une éclipse presque totale du caractère français. Si l'on en apercevait encore quelque lueur, c'était dans les prisons. Nous l'allons voir reparaître jusque sous la forme de gouvernement la plus étrangère à nos mœurs. Il s'attache à la république, mais c'est pour l'étouffer. On ne vit jamais, dans le même peuple, un plus bizarre mélange de deuil et de joie, de ressentiment et d'oubli, de prudence et d'anarchie, de sobriété et d'excès, d'exaltation généreuse et de légèreté condamnable. Comme on sentait le besoin de faire une ligue universelle contre le crime, ou du moins contre celui qui ne manifestait pas de repentir, les salons reproduisaient toute l'agitation de la place publique. Ceux qui s'étaient réconciliés, parce qu'ils avaient souffert ensemble, étaient encore plus étroitement unis, parce qu'ils avaient à combattre le soir sous le même drapeau.

Le premier soin avait été de revenir à l'élégance; mais elle n'allait pas jusqu'au luxe. Le repas le plus modeste devenait succulent, par le souvenir des banquets de la prison. On pleurait en se racontant ses souffrances; on riait en se racontant ses aventures. Chacun apportait sa tragédie et son roman, dénonçait un bourreau, et traçait plaisamment, non

la caricature, mais le portrait exact d'un membre du Comité révolutionnaire. Le rire faisait quelque diversion à l'horreur, et servait du moins à modérer les fureurs d'une vengeance trop légitime. La barbare émulation de rendre crime pour crime ne se fit sentir que dans quelques villes du Midi, et l'on peut dire qu'il se trouva peu de *gibelins* pour tant de *guelfes* abattus. D'ailleurs on avait une reconnaissance sincère pour les *Thermidoriens*, et l'on évitait, non sans une gêne perpétuelle, de rappeler ce que leur précédente carrière pouvait offrir d'atroce. L'amour avait joué un grand rôle dans la délivrance des proscrits; l'amour donna lieu à des mariages qui eussent auparavant choqué par leur inconvenance, et amena des divorces, qui furent pourtant assez rares dans les hautes classes. Les âmes élevées par le malheur, mais emportées par la passion, avaient plus envie d'être religieuses qu'elles ne l'étaient en effet. On vit quelques déistes déclarés, pour premier degré de leur conversion, aller entendre le sermon d'un ministre protestant, et revenir bientôt à la foi catholique.

1795.

Deux quartiers de Paris, quoique alors unis contre le terrorisme, commençaient à mar-

1795. quer entre eux quelque nuance d'opinion, qui depuis devinrent plus distinctes, et souvent même opposées. L'un était le faubourg Saint-Germain, habité par les restes de l'ancienne noblesse, et l'autre le quartier de la Chaussée-d'Antin, habité par des banquiers. Dans le premier, on tenait à revenir à des mœurs austères, à une foi rigide, à l'économie; dans l'autre, tout respirait l'ivresse du plaisir, et les institutions républicaines y causaient moins d'horreur.

L'hiver fut rigoureux, troublé par des alarmes et par la rareté du pain; et cependant il n'y eut pas d'hiver, même dans des temps heureux, où régnât une joie plus cordiale. Au spectacle, l'intérêt de la pièce était souvent oublié, soit par des reconnaissances qui se faisaient au parterre et dans les loges, soit par des expéditions qui allaient chasser les jacobins de quelque nouveau poste. L'orchestre annonçait bientôt par le chant du *Réveil du peuple*, le retour des jeunes gens, et quelque nouvelle disgrâce de leurs odieux ennemis. Les hommages, et même quelquefois les applaudissemens, étaient prodigués aux dames qui concouraient à ces premiers triomphes de la cause de l'humanité. Les yeux

n'étaient que trop charmés par l'élégance des 1795.
modes grecques que les dames adoptaient. Des artistes les leur avaient indiscrètement vantées, et ne s'étaient pas assez informés si la parure de la femme de Phocion était la même que celle d'Aspasie. Mais voici ce qu'il y eut de plus déplorable. C'est que parmi tant de familles en deuil, il y en eut qui admirent, et même avec une sorte de fureur, les plaisirs de la danse. Ceux qui profanaient si ouvertement leur douleur se condamnaient eux-mêmes. Une des réunions les plus nombreuses et les plus brillantes s'appela *le bal des victimes*. Entre deux contredanses, on se disait : *Nous dansons sur des tombeaux!* Cependant on n'en était pas moins fidèle à s'entretenir des beaux dévouemens qui avaient éclaté. On se racontait tous les faits de ce genre, tels qu'on vient de les lire dans cette histoire, et une foule d'autres que j'ai eu le regret de n'y pouvoir faire entrer. Les almanachs à la mode étaient des *Almanachs de prison*; relations qui se ressentaient trop de la légèreté du jour, et où des prisonniers intercalaient dans le récit des plus épouvantables catastrophes, jusqu'aux pièces érotiques, jusqu'aux chansons, jusqu'aux bouts-rimés par lesquels ils avaient

1795. cru charmer leurs compagnons de malheur. D'autres mémoires inspiraient un intérêt profond et tragique. On admira surtout la sombre énergie des Mémoires d'un détenu, par M. Riouffe, qui, prisonnier dix mois à la Conciergerie, avait vu passer comme des ombres tant de milliers de victimes.

Une vertu qui se pratiquait avec une ardeur égale à celle des jours antérieurs à la révolution, et avec un mérite beaucoup plus grand, était la bienfaisance. C'était avec les débris d'une fortune ébranlée par mille secousses, qu'il fallait y satisfaire, et les dons étaient les mêmes que si la fortune fût restée intacte. Tant qu'on eut les jacobins en présence, l'esprit ne se dirigea pas vers les problèmes politiques : chacun resta avec ses opinions acquises, plus ou moins modifiées par l'expérience. La fureur des théories nouvelles s'arrêta ; on ne voulait engager le combat que contre les lois révolutionnaires. L'on parvint à en faire réformer ou en adoucir quelques unes ; mais il s'en fallut de beaucoup que ce terrible arsenal fût vidé, et même aujourd'hui elles embarrassent et souillent trop souvent notre législation.

Rappel des Les députés montagnards qui, le 9 ther-

midor, avaient reçu une sorte de baptême 1795.
politique, inquiétaient, sans les frapper en- députés incarcérés et mis hors la loi.
core, ceux de leurs vieux compagnons de crimes et de débauches qui restaient dans toute leur férocité. Ils s'ennuyaient d'une majorité flottante qui ne se décidait guère à quelques actes de justice et d'humanité, que lorsqu'elle était entraînée par un excès gaîment anarchique des jeunes gens. Ils prirent une résolution hardie, on pourrait dire généreuse, celle de réparer, autant qu'il leur était possible, les effets de cette journée du 31 mai, à laquelle ils avaient concouru avec une commune furie. Leur chef, Tallien, s'était particulièrement signalé comme le fléau des Girondins. Dans sa mission à Bordeaux, trois de ces députés avaient péri sous ses coups. Il avait ajouté le meurtre du père, de la sœur et du frère de Guadet, à celui de cet infortuné et fatal orateur. Par l'impitoyable vigilance de ses recherches, il avait causé le suicide de Péthion, de Barbaroux et de Buzot; et cependant il manifesta le premier le désir de voir rentrer dans le sein de la Convention tous ceux que le 31 mai avait proscrits ou chassés. D'abord on s'occupa des soixante-treize députés qui avaient signé une protestation se-

1795. crète contre cette journée qui fonda le règne de la terreur. Amar avait voulu les envoyer promptement à la mort. Ils avaient, comme je l'ai dit, trouvé un intercesseur dans Roberspierre, qui songeait à se servir de la *Plaine* épouvantée contre la foudroyante *Montagne*. Quelques uns avaient succombé aux rigueurs atroces d'une prison de dix mois. Les autres avaient obtenu leur liberté peu de jours après le 9 thermidor; mais l'entrée de la Convention leur paraissait encore fermée pour long-temps. Plusieurs écrivains, royalistes dans le cœur, réclamaient vivement, et dans un accord bien concerté, pour ces députés, quoiqu'ils sussent que leur républicanisme était d'une nature moins violente, mais plus opiniâtre que celui des Thermidoriens. Mais il était temps d'offrir un contrepoids imposant à la Montagne.

M. Boissy-d'Anglas fut le digne et infatigable défenseur de ses collègues barbarement expulsés. Il habitua la Convention à entendre mettre le 31 mai au nombre des jours néfastes de la république. Il fut secondé par Joseph Chénier et Syées. Ce dernier déclara qu'*au* 31 *mai il y avait eu oppression sur la Convention nationale, et que depuis il y*

avait eu oppression sur le peuple, au nom de la Convention nationale, jusqu'au 9 thermidor. Tallien, Legendre, Fréron et Merlin de Thionville demandèrent qu'on ne laissât plus rien subsister de tout ce qui rappelait les fatales discordes de la Convention. Enfin, il fut permis aux soixante-treize députés de reprendre leur poste; et, peu de jours après, sur leurs vives instances, fut levé le décret de mise *hors la loi*, dont restaient encore frappés dix-huit députés, échappés par la fuite au long massacre des Girondins. A leur tête étaient M. Lanjuinais, ainsi que les deux députés Fermont et Kervelegan, tous trois sauvés par l'hospitalité des royalistes bretons, qui les récompensaient, au péril de leur vie, d'un vote courageux dans le procès du roi. Le député Bresson, qui eut la gloire de faire entendre dans ce procès le vote le plus ferme et le plus franc, avait été sauvé par sa jeune femme, qui s'était dévouée pour lui aux plus affreux périls. On vit reparaître MM. Doulcet de Pontécoulant, Henri Larivière, et enfin Louvet, le premier des accusateurs de Roberspierre. Par une relation pleine d'intérêt, il avait attendri, sur la mort de ceux qui avaient habité avec lui la fatale carrière de

1795.

1795. Saint-Émilion, les royalistes qui faisaient à la mémoire des Girondins de trop justes reproches. La Montagne trembla dans ses derniers débris. Lanjuinais et Henri Larivière ne cessaient de rappeler aux décemvirs et à leurs plus sanguinaires satellites tous leurs crimes avec une implacable énergie.

Restitution des biens des condamnés à leurs familles.

Le premier acte de justice que produisit la majorité conventionnelle, accrue par ce puissant renfort, fut la restitution des biens des condamnés à leurs familles. Les écrivains, dont la ligue devenait chaque jour si puissante, plaidaient depuis plusieurs mois pour cette restitution, avec une ardeur que l'obstacle irritait. Les terribles financiers de la Convention n'avaient pas perdu leur crédit. « Où vous arrêterez-vous, disaient-ils, pour « cette restitution? déclarerez-vous au peuple « que nul homme n'a été justement condamné « par le tribunal révolutionnaire, soit avant « la loi du 22 prairial, soit depuis cette loi « rigoureuse? La confiscation est le décret « tutélaire de la république; elle est surtout « l'âme des finances. Vous ne vivez que d'as- « signats; leur puissance est attestée par cha- « cun de vos triomphes. Leur discrédit qui « n'a commencé qu'après la chute d'un gou-

« vernement fort violent sans doute, mais 1795.
« dont les rigueurs étaient souvent néces-
« saires, leur discrédit que vous provoquez
« par tous ces actes d'humanité indiscrète,
« leur discrédit qui menace de tout engloutir,
« n'aura plus de bornes, quand vous leur aurez
« enlevé, dans les biens des condamnés, un
« de leurs gages les plus précieux. Ceux du
« clergé sont bientôt épuisés; ceux des émi-
« grés, depuis le 9 thermidor, se vendent à
« un taux misérable. Vous est-il permis de
« toucher ainsi à la fortune publique, et de
« tarir à la fois les sources de votre puissance
« et celles de la victoire? »

Ces hommes fortifiaient de telles représentations par des calculs et des chiffres homicides. Ils élevaient à deux milliards la somme des biens des condamnés. On n'en avait vendu qu'un petit nombre. Enfin ils ne voyaient dans cette restitution immense que la banqueroute inévitablement décrétée. Le principe de la confiscation était si bien entré dans le code conventionnel, que chacun des proconsuls, au moment où il venait de faire exécuter un riche propriétaire, disait avec un civisme exécrable : « Je viens de faire gagner un, deux, « trois millions à la république. » Cependant

1795. tous ces calculs étaient faux. Malgré le grand nombre et l'importance des fortunes confisquées, elles n'avaient presque rien rendu à l'état, et pouvaient désormais encore moins lui rendre. La cupidité sollicitée par les décrets de la Convention ne put multiplier les acquéreurs des biens des condamnés. Ils ne se présentaient qu'en petit nombre, sous de faux noms, et offrant à peine le dixième de la valeur de ces biens. Les frais de séquestre en dévoraient le revenu, et touchaient même au capital. Quand l'avarice fut détrompée, la raison et l'humanité eurent plus de force pour se faire entendre. L'abbé Morellet se rendit leur organe dans un écrit intitulé : *Le Cri des familles*. Il opposa les armes d'une puissante dialectique à ce principe de la confiscation, qu'avait flétri depuis long-temps des historiens et des publicistes. Cet écrit devint le plus précieux titre pour l'abbé Morellet : quand il osa soutenir cette guerre contre les financiers de la Convention, on fut charmé de voir, suivant l'expression de M. Lémontey, *son vieux sang s'allumer pour une si noble cause*. La Convention s'émut enfin. M. Boissy-d'Anglas et d'autres orateurs étonnèrent la tribune de la Convention, par l'expression des principes humains

et raisonnables qu'elle n'avait point encore entendue. Je n'oublierai jamais l'impression que Legendre produisit sur l'assemblée, lorsque son cœur lui inspira un mouvement d'une touchante éloquence. « Ah! disait-il, si je possé- 1795.
« dais des biens qui eussent appartenu à l'une
« de ces victimes (eh! n'en était-il pas que
« nous aurions voulu racheter au prix de tout
« notre sang!), jamais je ne pourrais trouver
« de repos. Le soir, en me promenant dans un
« jardin solitaire, je croirais voir dans chaque
« goutte de rosée les pleurs de l'orphelin dont
« j'occuperais l'héritage. » La Convention rendit aux familles des condamnés les biens qui n'étaient pas vendus.

Peu de temps après, plusieurs députés, à la tête desquels il faut citer MM. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas et Henri Larivière, osèrent prononcer les mots si périlleux de *tolérance* et de *liberté des cultes*. Personne n'eût tenté de demander à la Convention que l'on restituât, même aux prêtres qui avaient prêté le serment, le traitement que l'Assemblée constituante leur avait très mesquinement accordé. Mais il fut permis aux fidèles de payer les secours de l'Église. La persécution contre les prêtres réfractaires parut se ralentir un

1795. peu; mais elle se réveilla bientôt avec de nouvelles fureurs, quand on voulut fonder le culte de la théophilanthropie. Les nobles cessèrent d'être exilés de Paris, et ne furent plus opprimés par une ombrageuse surveillance. Le code révolutionnaire fut débarrassé de quelques lois atroces; mais ce qu'on en laissa subsister eût rendu désirable encore le séjour de Constantinople. On fit quelques efforts pour relever Lyon de son désastre. Il n'y eut plus de ville française vouée à l'infamie. Marseille qui avait été flétrie par Barras et Fréron de cette dénomination absurde, *la commune sans nom*, reprit son nom si ancien et si brillant dans l'histoire. Quant au code sur les émigrés, on le laissa subsister dans toutes ses rigueurs, comme le plus ferme boulevard de la république. Seulement on obtint de nombreuses radiations de la liste fatale. Il s'agissait de statuer sur le sort de plus de cinquante mille individus. La Convention ne tarda pas à se repentir de quelques actes de justice évidente, et bientôt elle établit un tel ordre de travail, qu'il eût fallu un demi-siècle pour prononcer sur les réclamations. La barbarie qui avait fait la guerre à tous les monumens des beaux-arts, fut enfin réprimée. Sur les

débris des académies dispersées et frappées 1795.
comme des corps d'une aristocratie injurieuse, s'éleva l'Institut, fondé sur un plan encyclopédique. Cet établissement qui devait relever la gloire des sciences, des lettres et des beaux-arts, ne remplit d'abord qu'imparfaitement son objet, parce qu'on y cherchait en vain plusieurs noms illustres, que le gouvernement républicain tenait pour suspects.

Le nouveau Comité de salut public, héritier du pouvoir arbitraire, après l'expulsion des décemvirs, formait toute la partie active du gouvernement. Il se renouvelait de mois en mois, et par degré; les partisans de l'ancienne Gironde y prenaient le suprême empire. Les actes de leur administration militaire, et même de leur politique extérieure, furent conduits avec une vigueur et une habileté assez remarquables. La Hollande venait d'être soumise, et comme Pichegru en était le conquérant, ce pays de l'industrie n'avait pas été livré d'abord à une oppression tyrannique. Les conquêtes de la France s'étendaient jusqu'au Rhin, et déjà même ce fleuve avait été passé sur plusieurs points. L'Espagne expiait ses faibles tentatives contre la France, et déjà l'on se proposait d'établir quelques

1795. départemens au-delà des Pyrénées, et même au-delà des Alpes. Ces succès de nos armées que je retracerai dans le Livre suivant, avaient beaucoup favorisé le système de modération qu'on voulait établir. Les généraux avaient enfin le bonheur de sentir que leurs brillantes victoires concouraient au calme de leur patrie. Les jacobins maudissaient, sans pouvoir les comprendre, des succès qui n'étaient pas préparés par des massacres, ni protégés par l'appareil des échafauds. Qu'on eût appris quelque désastre militaire, Billaud et Collot-d'Herbois eussent dit : « Nous seuls « savons réparer les défaites ; » et la Convention leur remettait encore toutes les haches de la dictature.

Trois actes surtout élevèrent la Convention et son Comité de salut public à une sorte de considération politique, que n'eût jamais pu obtenir la tyrannie précédente. C'étaient la pacification de la Vendée, sous le nom d'amnistie, et deux traités de paix conclus par la république française; l'un avec la puissance qui d'abord avait signalé la haine la plus ardente contre la révolution, le roi de Prusse; et l'autre avec le souverain qui avait le lien le plus intime avec la dynastie renversée, le roi d'Es-

pagne. Ce sont encore des sujets réservés pour le Livre suivant. Joignez à ces actes diplomatiques d'une haute importance, les timides égards ou les soins empressés de quelques autres puissances qui, dans cette grande lutte, avaient pris le parti de la neutralité, tels que les rois de Suède et de Danemarck, le grand duc de Toscane, etc. 1795.

Discrédit des assignats.

Cependant au milieu de cet éclat militaire et politique, la république perdait chaque jour le puissant ressort de ses succès, le crédit des assignats. Ce crédit n'avait pu survivre aux atrocités ni même aux extravagances du règne de la terreur. Les réquisitions, le maximum établi sur les denrées, et les assignats, tous ces moyens de finances n'avaient de force que par d'innombrables supplices. Aussi le discrédit fut-il extrême, quand les mots de *modération* et d'*humanité* purent être prononcés impunément. Plus les assignats s'avilissaient, plus on les prodiguait; il en pleuvait de nouveaux milliards sur une nation qui en était accablée. Chacun se poursuivait avec cette fatale monnaie; les relations commerciales offraient le désordre le plus funeste pour la probité. Il y avait une guerre civile entre les créanciers et les débiteurs.

1795. Autant on avait craint les visites nocturnes des membres des Comités révolutionnaires, autant on craignait la visite d'un effronté débiteur, qui venait, protégé par la loi, faire accepter un remboursement frauduleux, qui n'était pas dans la réalité la centième ou la deux centième partie de sa dette. La Convention roulait dans cet abîme des finances, avec une sécurité imperturbable. Après tant d'horreurs et de crimes, le crime de la banqueroute ne frappait plus les imaginations, ne troublait plus les consciences. La Convention trompait et se laissait tromper avec une légèreté apathique. Le mot *économie* paraissait vide de sens, quand les valeurs employées étaient fictives. C'était l'âge d'or pour tous les speculateurs téméraires. On avait tant rencontré d'assassins, qu'on n'éprouvait plus qu'une frayeur médiocre en transigeant avec des fripons. Il faut dire cependant que dans la plupart des grandes villes de commerce, et même qu'à Paris, on sut en général résister à des lois qui permettaient la fraude.

Il restait à franchir le pas le plus difficile. La Convention commençait à n'user qu'avec effroi d'un despotisme qui la livrait en esclave à des factions ou à des partis opposés : elle

aspirait à modérer son pouvoir pour le rendre 1795.
plus sûr. D'ailleurs il restait quelque scrupule de liberté à des hommes qui l'avaient long-temps professée avec fanatisme. Mais en sortant d'un abîme, ils en rencontraient un autre. Fallait-il, en abdiquant le pouvoir révolutionnaire, tomber dans l'anarchie de l'absurde constitution de 1793? Oserait-on la renverser après une proclamation si solennelle, après des votes si unanimes? car l'effet et l'indice le plus sûr de la terreur c'est l'unanimité. Mais les sermens étaient alors frappés d'un discrédit presque égal à celui des assignats, et l'on répétait ces mots : *Quand le serment fut un crime, le parjure est vertu.* Les nouveaux chefs de la Convention s'habituèrent tout doucement à dire de la constitution de 1793 ce que chacun en pensait. De temps en temps ils lui donnaient encore l'épithète de *sublime;* mais ils faisaient entendre qu'elle était un peu trop sublime pour la terre : *Elle ne pourrait marcher; il fallait lui prêter un appui, et lui donner des lois organiques.* Dès que cet heureux mot fut trouvé, le problème fut résolu; l'œuvre de Héraut de Séchelles et de Saint-Just fut abattue; et sans reculer devant une

1795. troisième expérience, on s'occupa d'une constitution toute nouvelle. M. Lanjuinais osa prononcer les mots de *séparation des pouvoirs*, de *partage entre les dépositaires de l'autorité législative*, enfin, ce grand mot de *deux chambres*, que l'Assemblée constituante elle-même avait repoussé avec une sorte d'effroi. Les législateurs chargés de proposer le nouveau code, furent choisis parmi les hommes que la Convention appelait le plus souvent au Comité de salut public; voici leurs noms : Boissy-d'Anglas, Cambacérès, Syées, Thibaudeau, Creusé-Latouche, Lesage, Louvet, Berlier, Daunou, Merlin de Douai, La Réveillère-Lépeaux.

Cependant les vieux jacobins tendaient à se rallier. Par la défection des Thermidoriens, dont les principes nouveaux venaient se confondre avec ceux des Girondins eux-mêmes, la Montagne avait beaucoup perdu de ses forces. Mais les proconsuls sanguinaires, au nombre de cent cinquante, épouvantaient l'Assemblée de leurs cris et de leurs fureurs. Ce parti fut nommé *la Crète de la Montagne*.

Extrême disette à Paris; révolte du peuple.

Une famine affreuse qui désolait la capitale relevait l'espoir de tous les artisans de troubles et de révolutions. Ce fléau, qui avait

son principe dans les violences de la tyrannie décemvirale, commença à se déclarer peu de temps après le 9 thermidor. Le peuple observait ses progrès avec une terreur qui ne manquait pas de les accélérer. La récolte avait été plutôt médiocre que mauvaise : le blé abondait dans les campagnes; mais les villes ne savaient plus comment se le procurer. L'émission nouvelle de plusieurs milliards d'assignats augmentait les défiances des cultivateurs. Les fermiers payaient leurs propriétaires et leurs impositions avec cette monnaie décriée; mais ils ne voulaient recevoir que de l'argent pour prix de leurs denrées, et l'argent se cachait, comme il arrive toujours, en présence d'un papier-monnaie. Quant à la capitale, elle devenait victime de l'absurde munificence dont elle avait été l'objet. Les tyrans, pour consommer leurs crimes avec plus de sécurité, avaient imité la politique des empereurs de Rome. Paris avait été nourri par eux aux dépens de toute la France; le prix que l'on payait en assignats pour quatre livres de pain, était à peine équivalent à deux ou trois centimes. Cesser tout à coup une largesse si imprudente et si cruelle dans ses effets, était une mesure qu'on ne pouvait envisager

1795. sans frémir : on songea du moins à modérer le mal en diminuant de moitié la distribution. Boissy-d'Anglas eut le courage de le proposer à l'Assemblée ; il garantissait à cette condition les subsistances de Paris. Les jacobins s'indignaient ; la Convention écouta les jacobins : alors le mal s'accrut par les mesures prises pour le détourner. On ne voyait de toutes parts que des agens de la Convention, qui tentaient, par des prodigalités sans bornes, l'avarice des fermiers, et satisfaisaient leur propre cupidité. L'abondance n'existait que pour ces commissaires. Quelques uns faisaient venir de Hambourg des blés, qu'il leut eût été facile de faire venir de la Brie ou de la Beauce. Ils couraient sur les marchés les uns des autres. La fortune de quelques uns d'entre eux s'éleva promptement à deux ou trois millions ; et cependant l'administration du gouvernement était alors d'une parfaite intégrité. Paris, qu'on avait voulu nourrir avec tant de libéralité, fut réduit aux extrémités d'une ville assiégée. Pendant plusieurs semaines, chaque habitant ne reçut que deux onces d'un pain noir et détestable : encore fallait-il acheter une distribution de cette sorte, en veillant à la porte des boulangers, depuis onze heures

au soir jusqu'à sept ou huit heures du matin. 1795.
Ce genre d'épreuve, il est vrai, n'était pas nouveau pour les Parisiens; je l'ai vu se renouveler presque à toutes les époques de la révolution. Plusieurs familles ne subsistèrent que par la compassion d'un fermier ou d'un ami cultivateur, qui leur envoyait quelques boisseaux de blé. Le riz apporta un peu de soulagement à ce fléau : la précieuse pomme de terre surtout, si bien observée et si ardemment recommandée par le savant Parmentier, modéra les plus cruels effets de cette disette factice, comme elle a depuis réparé ceux des disettes réelles.

Au milieu des cris de souffrance du peuple, quand son désespoir faisait tout craindre à la Convention, elle n'osait s'environner d'un appareil de force, ni tirer quelques régimens de l'armée. Elle s'occupait alors avec embarras et lenteur de l'accusation qui avait été renouvelée contre sept membres des anciens Comités de salut public et de sûreté générale, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar, David et Vouland. Les actes de ces deux Comités avaient été collectifs. Ceux même des membres de ces Comités, dans lesquels on avait vu

1795. moins de penchant à la cruauté, n'avaient jamais refusé leur signature ni aux listes les plus nombreuses des accusés traduits au tribunal révolutionnaire, ni aux instructions les plus atroces données aux proconsuls. Il était très difficile en bonne logique de les séparer les uns des autres. Les Thermidoriens avaient beau répéter de magnifiques éloges de Carnot, de Prieur de la Côte-d'Or; en vain même était-on convaincu qu'ils n'auraient jamais songé à provoquer tant de massacres; ils étaient accusés par d'accablantes signatures. Carnot prit un parti inattendu; il ne voulut point de la clémence des Thermidoriens, et déclara qu'ayant agi pour le salut public de concert avec ses collègues, il devait être associé à leur sort. Si l'aveu était terrible, la déclaration ne manquait pas de courage. L'effet qu'elle produisit fut de rendre plus difficile l'accusation des autres membres; encore trouva-t-on trois innocens parmi eux; c'étaient Amar, Vouland, et ce peintre David, dont le génie a survécu à la funeste et absurde apparition qu'il avait faite sur la scène politique. Au premier examen, tous trois furent mis hors de cause sur l'avis de la commission. L'épou-

vante s'était tellement répandue sur *la crète de la Montagne*, les proconsuls craignaient tellement d'être appelés en jugement à leur tour, qu'on vit Lecointre de Versailles, qui le premier avait demandé l'accusation de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois et de cinq autres de leurs complices, se réunir à eux pour une révolte qui devait les sauver. 1795.

Cette révolte éclata le 28 mars. L'extrême disette aurait pu en être la cause, mais elle n'en était dans la réalité que le prétexte. Au milieu du peuple affamé, les jacobins ne s'étaient adressés qu'aux fidèles et vieux suppôts de tous leurs crimes. Ils avaient eu surtout recours à ces femmes atroces qui avaient formé l'avant-garde des révolutionnaires, dans les scènes des 5 et 6 octobre 1789, et qui depuis, par leur persévérance dans la passion des massacres et des supplices, avaient mérité le nom de *furies de guillotine*. Ce furent elles qui ouvrirent la marche ; les bataillons de piques des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau devaient les suivre. Mais, comme c'était la première sédition qui ne fût point payée ou qui le fût mal, le nombre des révoltés fut moins formidable que de coutume. Cette fois pourtant les jacobins avaient eu l'avantage

Journée du 1er germinal. 28 mars.

1795. qui leur avait souvent manqué, le secret. Leurs conciliabules clandestins avaient été mal surveillés. La bannière que suivaient les rebelles ne portait que ces mots : *Du pain, les Droits de l'homme, et la Constitution de* 1793. Les jacobins avaient prudemment évité d'inscrire sur cette bannière les noms de Billaud-Varenne, de Collot-d'Herbois, de Barrère et de Vadier, dont le péril seul les faisait agir.

La Convention était assemblée; les cris *du pain! du pain!* qui retentissent au-dehors, troublent la séance, et jettent l'épouvante dans les âmes. Deux députés, fauteurs principaux de la révolte, entrent en disant : « Le « peuple affamé veut vous présenter une péti- « tion; ouvrez toutes les portes. » A peine avaient-ils parlé, que la foule se précipite dans la salle. Les femmes et les membres des comités révolutionnaires défilent suivant l'usage, vont occuper les bancs de la *Montagne*, parlent dans le tumulte, sont excités à l'audace par les membres de *la crète*. Amar, Léonard Bourdon, Cambon, Choudieu, Maignet, Hentz, Moïse Bayle, Granet et Lecointre de Versailles se font remarquer parmi ceux qui appuient le plus vivement

la pétition factieuse. « Le peuple demande 1795.
« trop peu, disent-ils; il n'aura du pain
« qu'avec la loi du *maximum*, qui peut seule
« assurer sa subsistance. Rougissez d'avoir
« laissé décrier les assignats, vous qui aviez
« l'échafaud pour les soutenir. L'échafaud
« n'existe plus que pour la perte des meilleurs
« patriotes; rendez-lui sa première destina-
« tion : rendez-nous nos assemblées qui fai-
« saient la terreur des ennemis de la patrie;
« rendez-nous la liberté; elle n'a pas perdu
« dans cette enceinte ses plus intrépides défen-
« seurs. Tu vois, peuple affamé et opprimé,
« qu'il existe encore ici des hommes sensibles
« au cri de tes souffrances, des hommes dignes
« de toi. »

Tandis que ces députés parlaient ainsi dans le tumulte, et s'apprêtaient à transformer en décret les vœux qu'ils avaient suggérés aux rebelles, la majorité revenait par degrés de sa stupeur. Elle s'apercevait que ce peuple était peu nombreux, et n'exprimait qu'une fureur factice. La garde nationale marchait au secours de la Convention, mais, suivant son usage, d'un pas peu ferme et peu accéléré. La troupe des jeunes gens avait usé de plus de diligence : au premier bruit du danger,

1795. trois cents d'entre eux s'étaient réunis au Comité de sûreté générale; ils se font ouvrir la barre; ils entrent en chantant d'une voix forte *le Réveil du peuple.* Les *terroristes* reconnaissent en eux ceux qui depuis six mois les poursuivent et les châtient; les pétitionnaires et les vieux Montagnards se troublent, s'inquiètent; les rebelles voient qu'il est temps de songer à la retraite. La foule, devenue plus modeste, s'écoule à petit bruit, et laisse les chefs évidens de la révolte, les Barrère, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varenne, les Vadier, etc. livrés à la vengeance de la majorité.

Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barrère sont condamnés à la déportation.

Cette vengeance ne fut point sévère. Les Thermidoriens, quoique fidèles encore à la cause qui portait leur nom, ne frappaient plus qu'à regret leurs anciens alliés. Ils craignaient de présenter des rangs trop dégarnis à ceux qui pouvaient leur reprocher leurs sanglantes missions. Ils convinrent avec les Girondins de substituer la peine de la déportation à celle de la mort, dont les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois avaient fait un continuel usage. La loi se modéra pour ceux qui en avaient poussé si loin les atroces rigueurs. D'après un rapport des Co-

mités de salut public et de sûreté générale, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barrère furent condamnés à la déportation, et dix-sept autres députés furent arrêtés. J'ai déjà nommé ceux qui avaient le plus ouvertement secondé les rebelles. 1795.

Un chef d'un nom éclatant avait présidé cette fois à cette attaque des jeunes gens, qui avait été suivie d'un succès si prompt et si décisif. C'était le plus illustre des généraux français, le conquérant de la Hollande, Pichegru. L'horreur de la tyrannie décemvirale avait rempli son âme, dès le temps même où ses victoires sur le Rhin fournissaient un sujet de triomphe au Comité de salut public. Entre tous les généraux, les Thermidoriens n'en virent pas un dont ils pussent se faire un appui plus certain et plus respecté, contre les fureurs renaissantes du jacobinisme. Son nom était dans toutes les bouches. La modération qu'il avait mise dans sa brillante conquête de la Hollande, l'avait rendu l'espoir des gens de bien, et les ennemis qu'il avait vaincus inclinaient à croire qu'il était de la destinée d'un tel général de terminer les troubles de sa patrie, et même de lui rendre son roi. Une expression de

1795. calme et de dignité ajoutait beaucoup à l'effet de sa contenance martiale. Nommé commandant de la force armée, il était chargé d'opérer la translation au château de Ham des députés qui venaient d'être condamnés à la déportation. On jugeait que cette translation serait périlleuse; la foule inondait les avenues du Comité de salut public; la fermentation était extrême au faubourg Saint-Antoine. Pichegru s'y transporta à la tête de trois cents jeunes gens, et sa présence suffit pour y contenir les turbulens prolétaires. Mais comme il revenait de cette expédition, et qu'il faisait exécuter le décret de déportation, la foule que dirigeaient les plus furieux jacobins, arrête le cortége, détèle les chevaux, et ramène en triomphe les déportés. Le conventionnel Anguis, et le commandant de la garde nationale, Rousset, avaient été blessés. Pichegru se sert encore une fois des jeunes gens, ravis de marcher sous les ordres d'un tel général. Il revient à la charge, fait tirer au hasard quelques coups de fusil; la foule se disperse, et la translation au château de Ham ne souffre plus d'obstacle.

Quelques mois après, Collot-d'Herbois

et Billaud-Varenne furent déportés à la Guiane ; ils y habitèrent tantôt la ville de Cayenne, et tantôt le désert insalubre de Sinamary. Leur mort eût été prompte, s'ils n'avaient rencontré dans l'hôpital de Cayenne des religieuses assez animées de l'esprit de charité, assez fidèles à cette sublime loi du pardon prescrite par l'Évangile, pour donner des soins assidus et compatissans à des hommes dont les attentats les avaient glacées d'horreur. Collot-d'Herbois ne cessait de rugir comme un tigre dans le désert où il était confiné. Il eut un moment l'espoir de vivre encore pour les massacres. Il s'était efforcé d'engager à la révolte les nègres de plusieurs habitations. Trahi par les dépositions des esclaves, il fut enfermé au fort de Sinamary. Il paraît certain qu'il termina ses jours en avalant une bouteille d'eau-de-vie qui lui brûla les entrailles. 1795.

Billaud-Varenne survécut long-temps au compagnon de ses cruautés. Son athéisme était assez profond pour atténuer en lui les effets du remords. Une des occupations de sa retraite était d'élever des perroquets, et il aimait à leur apprendre les mots les plus affreux du langage révolutionnaire. Quel dut être le plaisir barbare d'un tel homme,

1793. comme elles étaient gardiennes des prisons, il les rendait ministres de sa luxure. Le plus souvent de jeunes et tremblantes victimes ne sortaient des bras du monstre que pour être conduites à l'échafaud. Joseph Lebon voyait de son palais toutes les exécutions. Je ne sais comment écrire les traits suivans. Il fit tenir un malheureux condamné pendant dix minutes sous le couteau de la guillotine, pour qu'il entendît lire les détails d'une victoire dont on venait d'apprendre la nouvelle. La rue la plus belle et la plus spacieuse d'Arras ne contenait pas une seule maison où il n'y eût un ou plusieurs condamnés. Joseph Lebon revenait un soir d'une orgie à laquelle, suivant son usage, il avait fait assister le bourreau : il méditait de nouveaux meurtres pour le lendemain. La nouvelle d'un échec éprouvé par nos armées irritait sa fureur. Il s'applaudissait du silence de mort qui régnait dans la ville. Mais tout à coup il entend les sons d'une harpe, et la voix d'une jeune fille qui chantait une romance plaintive. « Des « chants! de la joie! s'écrie Joseph Lebon en « frémissant de rage; de la joie! et l'ennemi « est à nos portes! » Il fait saisir la jeune fille et sa mère : le lendemain il les envoie à l'écha-

faud. Une pauvre femme les vit passer; elle tenait un enfant dans ses bras. « Tiens, mon en- 1795.
« fant, dit-elle, cette jeune demoiselle est aussi
« innocente que toi.» Cette femme est immolée.

Tandis que de telles horreurs se commettaient, André Dumont, qui exerçait une mission redoutable dans le département de la Somme, frémissait au récit des cruautés de son collègue. André Dumont passait pour être celui des proconsuls qui peuplait avec le plus de soin les prisons; mais il répugnait à envoyer les captifs au tribunal révolutionnaire, et j'ai entendu un grand nombre d'entre eux le remercier d'avoir préservé leurs jours par de feintes rigueurs. Joseph Lebon le sommait en vain de suivre son exemple. André Dumont eut le courage d'écrire à la Convention une lettre où les cruautés d'Arras étaient rapportées avec des détails dont les âmes les plus glacées ne pouvaient soutenir la lecture. Barrère seul s'était présenté pour faire l'apologie du sanguinaire proconsul. « Il faut bien,
« avait-il dit, passer à Joseph Lebon *quelques*
« *formes un peu acerbes*, en faveur de son
« brûlant patriotisme. » Joseph Lebon se défendit devant le tribunal révolutionnaire avec un trouble qui annonçait que son supplice

1795. était depuis long-temps commencé au fond de son âme. Il fut condamné à mort.

Procès et supplice de Fouquier-Thinville, et de plusieurs juges et jurés du tribunal révolutionnaire.

Fouquier-Thinville ne pouvait survivre long-temps à la mesure qui le privait de Billaud-Varenne, son constant protecteur. Un grand nombre des plus atroces jurés du tribunal révolutionnaire avaient été déjà frappés dans les journées des 11 et 12 thermidor. Les cris de plusieurs milliers d'orphelins poursuivaient ceux qui existaient encore. La Convention les fit comparaître en assez grand nombre au nouveau tribunal révolutionnaire. On mit à instruire leur procédure plus de temps qu'il ne leur en avait fallu souvent pour condamner deux mille personnes. La salle d'audience offrait un tableau lamentable. Chaque fois qu'un de leurs crimes était retracé, des sanglots s'élevaient. A peine était-il un des nombreux spectateurs qui n'eût à leur dire : *Tu m'as ravi le parent, l'ami qui faisait le bonheur de mes jours*. Parmi les témoins accusateurs, il s'en trouvait plusieurs que Fouquier-Thinville avaient placés sur la liste de mort. Leur apparition semblait faire sur lui l'effet d'ombres vengeresses. On entendait les exécrables *faiseurs de liste* reprocher à leur coaccusé, Fouquier-Thinville, de leur avoir dicté tous les

noms. Celui-ci leur reprochait de ne lui avoir pas laissé un moment de relâche, par leur ardeur à poursuivre d'infortunés compagnons. De leur côté, les juges et jurés d'un tribunal de sang s'accusaient entre eux, se combattaient souvent dans leurs plans de défense. L'un d'eux, nommé Villatte, accablait ses exécrables collègues par la franchise de ses dépositions. Mais en aggravant leurs crimes, il ne pouvait atténuer les siens. C'était avec joie que le public reconnaissait sur le banc des accusés, et de ceux dont la condamnation était infaillible, plusieurs des juges et jurés qui avaient présidé au jugement de la reine. Le nom de cette malheureuse princesse était prononcé à demi-voix et avec un saint respect. Le crime de sa mort planait sur tant de crimes dont les débats amenaient l'épouvantable révélation. Fouquier-Thinville tournait des regards furieux sur toute l'assemblée, et ressentait à chaque instant le supplice de ne pouvoir plus se venger par des arrêts de mort. D'autres fois il affectait la plus complète apathie; il feignit de dormir pendant que l'accusateur public récapitulait ses crimes. Il fut condamné avec quinze * de ses complices, presque tous 1795.

* Scellier, l'un des présidens du tribunal révolution-

1795. membres du tribunal révolutionnaire. Ici finirent les vengeances de la loi.

Assassinats commis par la vengeance, à Lyon, Marseille, etc.

Puisque la Convention avait soustrait au supplice les Billaud-Varenne, les Collot-d'Herbois, les Amar, les Vadier, il devenait difficile de poursuivre plus loin leurs agens. Chaque jour les jeunes gens de Paris appelés à repousser les bourreaux de leurs parens, les rencontraient, se voyaient maîtres de leur sort, et cependant ils ne s'étaient souillés d'aucun meurtre. Ce fut des décombres de Lyon que sortit une vengeance effrénée, qui bientôt se répandit dans des villes long-temps ensanglantées. Le Rhône roula de nouvelles victimes : des hommes furieux, conduits par de sanguinaires aventuriers, troublèrent par des massacres l'ordre social à peine rétabli. Lyon, immortalisée par la résistance la plus

naire; Foucault et Garnier-Delaunay, ex-juges du même tribunal; Leroi, dit Dix-Août; Renaudin, Villatte, Prieur, Chatelet, Girard, Boyenval, ex-jurés près ledit tribunal; Benoît, ci-devant agent du pouvoir exécutif; Lasne, adjoint à la commission des administrations civiles, police et tribunaux; Verney, ci-devant porte-clé au Luxembourg; Dupommier, ex-administrateur de police, et Hermann, ex-président dudit tribunal révolutionnaire.

héroïque et la plus malheureuse, vit dans ses 1795.
murs les horreurs de la glacière d'Avignon. Des milliers d'hommes actifs, industrieux étaient rentrés dans cette ville depuis le 9 thermidor : ceux qui, pendant leur absence, avaient pu douter de l'étendue de leurs pertes, trouvaient à leur retour leur atelier renversé, leur maison démolie, leur famille éteinte, et les délateurs et les proscripteurs encore présens. Avec eux rentraient aussi des hommes avides de bouleversement, qui détestaient la révolution, et craignaient surtout la marche plus paisible qu'on voulait lui donner. Dans Lyon, ils échappaient facilement à une surveillance ailleurs gênante. Leurs cris se confondaient avec ceux du désespoir et du ressentiment commun.

Le décret qui exilait Collot-d'Herbois ne parut aux Lyonnais qu'une impunité accordée au monstre qui s'était baigné dans leur sang. Leur fureur n'en devint que plus vive contre tous les satellites de sa barbarie. Plusieurs avaient été arrêtés. Le tribunal allait prononcer sur un homme regardé comme l'un des plus exécrables dénonciateurs employés par la commission temporaire. Le public s'était porté en foule pour entendre, ou plutôt pour commander ce

1795. jugement. Déjà on avait murmuré de la faiblesse du tribunal à l'égard d'autres accusés. La salle était entourée de soldats. La foule comprit qu'on leur donnait l'ordre de charger leurs armes. Le peuple s'émut, le sang fut près de couler. Soit que ce fût l'effet d'une fureur subitement allumée, soit que la vengeance eût prémédité un crime, un nombreux rassemblement se porte sur la prison voisine du tribunal. La garde qui la défend est forcée. On arrache, on entraîne les prisonniers; des furieux se rendent leurs juges et leurs bourreaux. L'assassin qui les frappe leur crie: *Meurs, assassin!* Les noms d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, sont invoqués par les auteurs de ces meurtres. Ils se répandent dans la ville, les bras ensanglantés. Leur fureur n'est point assouvie; elle est encore excitée par la vue des soldats qui marchent à la défense des autres prisons. Ils semblent désirer un combat pour rendre leurs coups moins vils. Le peuple s'est joint à eux; leur masse devient irrésistible. Ils continuent le massacre dans d'autres prisons; ils en livrent une toute entière aux flammes, et là périssent peut-être les hommes les plus indifférens à leur vengeance. Suivant le rapport qui fut fait de cette

fatale journée, le nombre de ceux qui furent 1795.
ainsi égorgés fut de soixante-dix.

Toulon, depuis son désastre, avait reçu une population nouvelle, qui resta long-temps la colonie la plus fidèle des jacobins. Ces brigands, joints à ceux de quelques autres villes du Midi, continuaient à se faire craindre, même après le 9 thermidor. Ils ne reconnaissaient point les ordres des nouveaux commissaires de la Convention; enfin ils prirent le parti de se révolter contre ses décrets. Deux députés, Isnard et Cadroi, étaient en mission dans Marseille. Ils avaient levé une troupe de jeunes gens, que la fuite ou la mort de leurs parens avaient armés contre le régime de la terreur et ses plus atroces ministres. Lorsqu'il s'agit d'aller réprimer les jacobins de Toulon, Isnard et Cadroi se mirent à leur tête. C'était ce même Isnard dont la violence tribunitienne avait été fatale au roi et à ses ministres, dans l'année 1792. Les massacres du 2 septembre l'avaient glacé d'horreur. Ami trop fidèle des Girondins, il les avait suivis dans leur vote régicide. Depuis il brava les jacobins avec une audace mêlée de quelque fanfaronade. Proscrit, mis *hors la loi*, après avoir erré de caverne en caverne, il n'était

1795. rentré que depuis peu à la Convention. Cet homme bouillant était destiné à manquer toujours de mesure. Quoiqu'il ne fût pas dans sa pensée d'exercer contre les jacobins de sanglantes représailles dans le Midi, il les prépara par l'emportement de ses discours. En marchant contre les jacobins de Toulon, il eut recours à une image terrible mais éloquente, pour enflammer ses jeunes compagnons. Ceux-ci se plaignaient de n'avoir point d'armes. « Prenez, leur dit Isnard, prenez « les ossemens de vos pères, pour marcher « contre leurs assassins. » Le feu de la révolte fut étouffé à Toulon; les jacobins y furent contenus et dispersés : le Midi ne fut affranchi de la terreur que depuis cette époque. Mais l'esprit de vengeance y était trop vivement allumé pour ne pas souiller une cause que l'on disait celle des lois et de l'humanité.

Marseille répéta les fureurs de Lyon. Le fort Saint-Jean de cette ville contenait un assez grand nombre de détenus qui, pour la plupart, appartenaient à la faction des terroristes, mais dont quelques uns étaient des victimes du gouvernement révolutionnaire, qu'on avait oubliés dans les prisons, ou qu'on n'avait osé délivrer.

Parmi ces derniers, étaient deux descendans de Henri IV, deux fils aussi généreux qu'infortunés d'un père coupable, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Nous avons vu qu'ils furent arrêtés après la fuite de leur frère. Leur captivité durait déjà depuis deux ans. 1795.

Le 6 juin, un bruit affreux retentit autour du fort. C'est une troupe d'hommes vindicatifs qui s'approchent. Déjà plusieurs jacobins arrêtés ont été leurs victimes, au moment où on les conduisait en prison. L'horrible motif qui les amène n'est que trop connu. Les soldats préposés à la garde du fort s'appellent avec trouble, crient *aux armes! levez le pont!* il est trop tard, la troupe forcenée est déjà dans le fort. On ramène presque expirant un adjudant qui a voulu les arrêter : ils répétaient dans un concert sinistre le chant du *Réveil du peuple*, et surtout ces vers :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux;
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

Déjà ils avaient forcé un des cachots, et leurs bras était teints du sang de vingt prisonniers qu'ils y avaient égorgés, lorsqu'ils se présen-

1795. tent à la porte de celui où les deux princes étaient fortement barricadés. Après avoir eu tout à craindre de ceux qui avaient fait périr leur père, les deux jeunes d'Orléans pouvaient encore être les victimes d'une fureur qui agissait dans un sens contraire, mais qui procédait par les mêmes moyens. Ils s'entendent appeler par leur nom; on leur parle avec intérêt; les meurtriers affectent de les plaindre, mais leur commandent d'ouvrir. Tout danger disparaît pour eux; mais chaque instant apporte à leurs oreilles les cris de ceux que l'on égorge dans les cachots voisins. Les coups étaient portés avec une rage si aveugle, que des royalistes même furent frappés par les poignards de ceux qui, sous les traits hideux des assassins du 2 septembre, osaient encore se dire royalistes. Un homme du peuple arrêté pour avoir crié *vive le roi!* fut égorgé. Telle sera toujours la justice distributive qui régnera dans ces exécutions où l'on ne craint pas de rendre crime pour crime. Les jeunes princes firent sauver un Anglais qui, ne pouvant s'exprimer dans notre langue, avait tout à craindre de la précipitation et du délire des assassins. Quatre-vingts prisonniers avaient péri lorsque les deux représentans

Isnard et Cadroi vinrent faire cesser le massacre. Quatorze des meurtriers furent arrêtés pour deux jours seulement. 1795.

Ne perdons pas de vue les deux princes dont le sort vient de nous intéresser. Six mois après, le *règne de la terreur* sembla reparaître. Les deux d'Orléans n'étaient pas libres encore, quoique les rigueurs de leur prison se fussent adoucies. Ils se rappelèrent quelles avaient été leurs horribles souffrances pendant deux années; et pour en prévenir le retour, ils conçurent un plan d'évasion assez fortement combiné. Déjà ils étaient libres l'un et l'autre; mais, sortis par des issues différentes, ils n'avaient pu se réunir encore. Le duc de Montpensier qui venait de franchir un mur, avait eu le malheur de se casser le pied. Il lui fut impossible de se traîner jusqu'au rivage : bientôt il fut ramené dans la prison, et livré à ce même Fréron qui, après avoir été le plus fougueux adversaire du règne de la terreur, en était redevenu le ministre. Le jeune prince se consolait de son malheur, en pensant que son frère au moins avait échappé à ses bourreaux, lorsqu'il voit revenir vers lui et tomber dans ses bras son cher, son aimable Beaujolais, le compagnon de ses premiers

Tentative d'évasion de deux fils du duc d'Orléans.

1795. plaisirs, de ses mortelles douleurs. Assuré de son salut, et déjà mettant le pied sur le bâtiment qui allait le transporter en Amérique, Beaujolais n'avait pu résister à ses alarmes sur son frère. La liberté lui était odieuse s'il ne la partageait avec lui : il l'avait cherché sur tous les points du rivage, sans oser l'appeler par son nom ; enfin désespéré, il était venu se constituer de nouveau prisonnier. Quel lecteur ne sera touché en voyant ce dévouement de l'amitié fraternelle? Quel lecteur ne se rappellera le dévouemeut de Nisus et les beaux vers de Virgile? Ainsi donc ce que le génie du poète le plus tendre a pu imaginer de plus honorable pour le cœur humain, reçoit sa confirmation dans l'histoire. Ainsi dans les fils de Philippe d'Orléans se retrouvait le sang des Bourbons. *

Les massacres de Lyon et de Marseille se répétèrent encore à Sisteron, à Arles et à Tarascon : ils furent suivis dans le cours de

* Les deux princes furent dans la suite mis en liberté, et se rendirent en Amérique ; mais ils succombèrent l'un et l'autre à une maladie de poitrine, que l'on considéra comme l'effet d'une captivité de quatre ans. Le duc de Montpensier a laissé des Mémoires pleins d'intérêt, qui ont été récemment publiés.

deux années de plusieurs attentats particuliers 1795.
dont le Midi fut exclusivement le théâtre. On parla souvent à Lyon de jacobins jetés dans le Rhône. On prétendit que les instrumens de ces vengeances se donnaient le nom de *compagnie de Jésus* ou d'*Enfans du soleil*. Mais quoique ce fait ait été très souvent répété dans des rapports de la Convention, et même dans des procédures, il n'est nullement prouvé que ces indignes meurtriers aient ajouté le plus odieux sacrilége à leurs crimes, en invoquant au milieu de leurs massacres, le nom de l'Homme-Dieu qui fit descendre la miséricorde sur la terre, et qui prescrivit le pardon des offenses. Plusieurs depuis furent arrêtés et condamnés. Aucun d'eux ne tenait à des familles honorables. C'étaient des hommes qu'on s'étonnait de n'avoir pas rencontrés dans les rangs de ceux dont ils se montraient les sanguinaires ennemis. Quelques uns peut-être avaient marché sous leur étendard. Ce cours de crimes fut appelé la *réaction*, et l'on a osé répéter, surtout fort récemment, que la *réaction* avait égalé les crimes de la révolution elle-même. L'imposture d'une telle assertion est manifeste. Ce serait exagérer que de porter à six cents le nombre des hommes qui furent

1795. égorgés pour cause de jacobinisme : et dans une seule ville de France, celle d'Orange, la commission révolutionnaire avait fait périr un plus grand nombre de Français accusés de royalisme.

Journées dites des 1er et 4 prairial.

Mais tandis que les jacobins étaient égorgés dans le Midi, ils s'étaient vus, pendant quelques jours, tout près de recommencer leur règne dans la capitale. Habitués à tramer des soulèvemens et des insurrections, ils se taisaient depuis leur défaite; ils paraissaient convaincus de l'impuissance de leurs efforts; ils ne menaçaient plus; à peine se plaignaient-ils. Paris, au milieu de la disette, semblait jouir d'un calme profond. Mais le faubourg Saint-Antoine, qui avait fait si souvent les destinées de la France, était le rendez-vous de tous les séditieux. Le 1er prairial, au son du tocsin, plus de trente mille hommes prirent les armes et marchèrent contre la Convention. Dans la funeste journée du 31 mai, les premiers rassemblemens avaient été moins nombreux, et surtout bien moins animés de fureur. Les cris de ralliement étaient : *Du pain et la Constitution de* 93. Les jacobins portaient plus d'audace que d'invention dans leurs expéditions révolutionnaires; elles

étaient toutes conduites sur un même plan. 1795.
Ils n'eussent osé rien entreprendre avant que la longue procession des piques eût traversé Paris. Avec un peu plus de célérité, ils pouvaient empêcher la Convention de s'assembler. Une faible partie de leurs forces leur eût suffi pour s'emparer des Comités du gouvernement, en arrêter les membres, et prévenir toutes leurs mesures. Mais déjà la Convention attendait ces colonnes, et cherchait à leur opposer tous les citoyens qui avaient le plus à redouter leurs fureurs. A midi, elle est investie. Les bataillons qui viennent l'attaquer, et ceux qui viennent la défendre, sont mêlés entre eux, et ne semblent former qu'une même armée. Une députation de séditieux paraît à la barre : ils présentent une pétition, qui n'est que la menace d'exterminer tous ceux à qui ils imputent leurs malheurs. Boissy-d'Anglas était monté au fauteuil du président; il ne promet au nom de l'assemblée que ce qu'elle peut promettre, des soins, de la vigilance. Du fond des tribunes s'élèvent les plus épouvantables cris: *Du pain, du pain, ou la mort!* Boissy ordonne que les tribunes occupées par les séditieux soient évacuées. Ils résistent; les députés de la Mon-

1795. tagne animent leur fureur. On entend frapper à coups redoublés à l'une des portes de la salle, elle est enfoncée. Des flots d'hommes, de femmes furieuses entrent, sont repoussés, rentrent encore : tantôt l'assemblée délibère; tantôt elle se divise en deux camps qui se menacent, fondent l'un sur l'autre avec différens auxiliaires. Des armes brillent de tous côtés; mais pendant long-temps elles ne font point couler de sang. On ne cherche point à percer, mais à étouffer ses ennemis. Les bataillons de gardes nationales, armés de fusils, de piques, de canons, sont rangés autour de la salle de la Convention, et ne prennent point de part à cet étrange combat : à peine en connaissent-ils les événemens et les chances diverses; ils gardent fidèlement la neutralité de la peur. C'était dans la foule qui remplissait les corridors que chaque parti prenait un groupe d'assaillans, qui lui suffisait pour conquérir ou pour conserver ce nouveau champ de bataille.

Un seul homme, au sein de ce tumulte, était resté immobile. C'était Boissy, président de l'assemblée : il entendait mille voix qui le dévouaient à la mort; son regard menaçait encore les séditieux. Ils engagent un

troisième choc; et, cette fois, leur rage ne connaît plus de frein. Ils tirent des coups de fusil; ils se rendent maîtres de la salle; ils arrivent jusqu'au fauteuil du président; ils étendent leurs piques sur sa poitrine; ils lui commandent de mettre aux voix leurs propositions odieuses et insensées, ou de quitter le fauteuil : *Non, retirez-vous*, c'est toute la réponse qu'il fait aux rebelles. Son danger imminent émeut plusieurs des députés qui étaient restés dans la salle, malgré le triomphe de la Montagne. L'un d'eux s'élance avec impétuosité, pour se placer entre lui et les assassins : il se nommait Ferraud. Peut-être les factieux, en l'entendant appeler, le confondirent-ils avec Fréron, qui leur était alors odieux; peut-être aussi leur ressentiment était-il allumé par les preuves de courage qu'il avait données dans cette même journée. Un coup de pistolet l'atteint et le tue, au moment où il détournait l'arme d'un assassin dirigée contre l'intrépide président de la Convention. Ils s'enivrent tous de la joie de ce massacre; ils foulent ce corps glacé; ils l'entraînent hors de la salle, ils en séparent la tête, que, suivant leur coutume barbare, ils portent au bout d'une pique. Ils rentrent 1795.

1795. avec cet étendard : l'horreur et l'effroi ont chassé de la salle presque tous les députés ennemis du crime. La Convention n'existe plus que par un seul homme, son président, qui n'a point abandonné le fauteuil. Il est de nouveau assiégé par la horde homicide. On lui présente la tête de Ferraud; il se détourne avec horreur : on la lui présente encore; il s'incline devant le martyr de la loi et de l'amitié; il ne descend de ce fauteuil de gloire que quand ses amis eux-mêmes l'en arrachent. Encore frappés du respect dont il a saisi leur âme, les assassins le laissent passer. Aucun d'eux ne peut expliquer pourquoi ils l'ont épargné.

A neuf heures du soir, les séditieux et les députés qui les dirigeaient se voyaient maîtres d'organiser une nouvelle terreur; mais ils voulurent user de la victoire avant de l'avoir assurée. Ils nomment pour président le député Romme, jacobin savant et froidement fanatique. Soixante ou quatre-vingts membres de la Convention forment cette Convention nouvelle. Ce que les brigands ont demandé, les brigands le décrètent. Cependant leur cohorte est devenue moins nombreuse. La nuit a rappelé dans leurs foyers tous ceux qui n'ont grossi leur nombre que par entraînement ou

par violence. L'assemblée qui fit toutes les lois depuis le 9 thermidor est dissoute. 1795.

Mais les Comités auxquels elle a transmis l'action du gouvernement n'ont point été forcés dans le pavillon où ils siégent. Là, s'étaient réfugiés les députés que leurs collègues proscrivaient maintenant ; là, ils avaient appelé une escorte composée de jeunes gens les plus déterminés, et des soldats les plus fidèles à leur cause. Les rebelles avaient été repoussés dans toutes les attaques qu'ils avaient tentées sur ce poste, dont ils ignoraient encore l'importance. Les Thermidoriens ne montrèrent jamais plus d'intelligence et de fermeté que dans cette journée. A onze heures du soir, Legendre part des Comités, avec une troupe de jeunes gens armés de sabres, de pistolets. Il fond avec eux sur les brigands législateurs ; ceux-ci fuient en désordre. Les femmes poussent des cris de terreur ; les uns rendent leurs armes, les autres tombent en supplians. On ne peut peindre l'immobile consternation des députés de *la crète,* qui, après avoir mis cette vaste multitude en mouvement, en éprouvaient, pour la seconde fois, ce subit et honteux abandon. La Convention prit bientôt la place d'une insolente minorité, dont elle

1795. cassa les actes, et fit arrêter la plupart des membres : mais on eût dit qu'elle avait remporté à regret cette victoire, par la mollesse et l'imprévoyance qu'elle montra dès le lendemain.

Les rebelles se rassemblèrent de nouveau, vinrent armés aux portes de la Convention. Celle-ci eut la faiblesse de recevoir à sa barre une députation de six d'entre eux, entendit la lecture d'une pétition où tous ses actes étaient présentés comme des attentats contre le peuple. Elle fit plus, elle s'engagea dans des promesses, équivoques à la vérité, mais qui n'en étaient que plus basses. On croirait d'abord qu'une telle conduite lui fut dictée par la peur, dont elle avait si souvent subi la loi; mais elle était trop près d'une victoire; elle avait trop de facilités à en remporter une seconde, pour supposer qu'elle fût épouvantée. Elle châtiait avec peine un parti qu'elle regardait encore comme populaire; elle le voyait poursuivi dans le Midi par des fureurs effrénées; elle eût voulu rester toujours arbitre entre ces deux partis irréconciliables; elle craignait d'être dominée; elle craignait de trop vaincre.

Cette politique la fit rentrer dans un nouveau danger. Les rebelles s'enhardirent, ils ne quittèrent plus les armes. Le 3 prairial, une commission militaire avait jugé et condamné à mort l'assassin de Ferraud. Il avait été arrêté, tandis qu'il promenait dans Paris cette tête sanglante. Comme il approchait du lieu du supplice, un rassemblement nombreux, sorti du faubourg Saint-Antoine, vint l'enlever. La Convention s'attendit à une nouvelle attaque, et se détermina à la prévenir : elle ordonna que, dès le lendemain, le faubourg Saint-Antoine serait désarmé. Impatiens de participer à cette mesure, d'où dépendait le repos de Paris et de la France, plusieurs jeunes gens avaient passé la nuit sous les armes, auprès de la Convention. Le jour paraissait à peine, qu'ils demandèrent à marcher vers le foyer de la sédition. On céda à leur empressement, quoiqu'ils fussent encore peu nombreux, et quoiqu'on fût sûr d'avoir bientôt des forces plus imposantes. 1795.

Les habitans du faubourg révolté parurent recevoir avec surprise, avec épouvante, la visite de cette colonne. Ils la laissèrent s'engager fort avant, et faire un vain trophée des piques et des fusils qu'elle enlevait de tous côtés; mais

1795. ils se réunissaient; ils marchaient en silence; ils s'occupaient à fermer toute issue aux téméraires jeunes gens. Bientôt ceux-ci furent entourés; à chaque issue qu'ils tentaient, des canons, une forêt de piques leur barraient le passage. Du haut des fenêtres, des femmes et des enfans paraissaient disposés à lancer sur leurs têtes tout ce que la fureur mettait entre leurs mains. Il était au pouvoir des habitans du faubourg de se souiller du massacre des jeunes gens les plus distingués de la capitale. Ceux-ci eussent défendu leurs jours sans doute, mais le plus grand nombre eût péri, dans une position que des militaires eux-mêmes jugeaient désespérée. Les habitans du faubourg montrèrent de l'horreur pour une action cruelle. Ce moment attesta que l'habitude même des séditions n'avait point mis dans leur cœur une atrocité digne des jacobins, et que les tyrans avaient fait d'inutiles efforts pour rendre le peuple entièrement semblable à eux. La colonne put revenir sur ses pas; son retour fut marqué par des humiliations : mais déjà tout était disposé pour forcer les rebelles à se soumettre.

A trois heures après midi, trente mille hommes cernaient le faubourg. La garde

nationale de Paris se présentait avec assez d'ardeur à cette expédition. Son courage était animé par les discours des jeunes gens qui brûlaient de se venger de l'humiliation reçue le matin : d'ailleurs on se sentait soutenu par trois ou quatre mille hommes de troupes de ligne, qui formaient l'avant-garde, et que commandaient plusieurs officiers généraux d'un nom assez illustre. Barras était au milieu d'eux. Déjà l'on avait fait replier les postes avancés du faubourg. Les jeunes gens étaient assez lestement montés à l'escalade de quelques maisons qui les dominaient. On faisait les apprêts d'un siége qui eût présenté le spectacle le plus épouvantable ; on paraissait même disposé à lancer des bombes sur un quartier si populeux. Les chefs de manufactures et d'ateliers tremblaient ; ils firent rentrer leurs ouvriers dans le devoir, et vinrent présenter aux commissaires et aux généraux la soumission de tous les habitans du faubourg. La Convention ordonna qu'ils fussent désarmés, et on leur retira enfin ces piques fatales qui, depuis le 14 juillet 1789, avaient promené tant de terreur dans Paris. 1795.

La Convention, morne et troublée dans sa victoire, craignait plus que jamais de tomber

1795. sous le joug des jeunes gens qui l'avaient secourue, et qu'elle redoutait depuis plusieurs mois. Tallien et Fréron, dont les terroristes avaient demandé la tête, ne parlaient plus que de clémence. Mais tous ceux des députés qui, à travers tant de périls ou les tortures d'une si longue captivité, avaient survécu aux suites désastreuses du 31 mai, considéraient avec effroi qu'ils venaient d'être exposés à la même proscription, que les jacobins avaient solennisé ce sinistre anniversaire par une révolte du même genre, que pendant plusieurs heures les terroristes s'étaient vus maîtres des décrets de la Convention; « et pourquoi « donc pardonneraient-ils toujours à ceux « qui ne cessent de les menacer et de les pro- « scrire? n'était-ce pas pour briser les fers de « Billaud-Varenne et de Collot-d'Herbois que « cette nouvelle révolte avait éclaté? ne doit- « on pas rougir d'avoir épargné les jours de « ces hommes couverts de crimes, lorsqu'on « les avait saisis dans une sédition flagrante? »

On vit le moment où les amis des Girondins allaient les venger par un nombre d'holocaustes égal à celui des victimes qu'ils pleuraient. La politique des uns ou l'humanité des autres modéra ces transports.

Thibaudeau sauva Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois, qu'il détestait, en disant qu'ils n'appartenaient plus à la justice, mais au jugement qui les avait frappés de la peine de l'exil. Le même orateur demanda cependant que les députés, principaux auteurs de la dernière révolte, fussent traduits à une commission militaire. On en avait arrêté plus de vingt-cinq, et c'étaient pour la plupart des hommes dont le nom n'était prononcé qu'avec horreur, dans les départemens où ils avaient exercé leurs sanguinaires missions. Déjà ils avaient été conduits dans diverses prisons d'état, et ils y restèrent détenus pendant plusieurs mois. Les Comités en choisirent six pour servir d'exemple. Ce qu'il y eut de singulier et de déplorable, c'est que ce choix ne tomba point sur les plus féroces. Romme, Bourbotte, Duquesnoy, Goujon, Duroi, Soubrani s'étaient montrés moins cruels que les Javoques, les Monestier, les Sergent, les Lejeune, les Forestier, arrêtés comme eux dans la même révolte.

1795.

Les six députés jacobins, certains que la commission militaire leur ferait subir la loi des vaincus, avaient résolu d'illustrer leur mort par un acte d'intrépidité, dont l'exemple leur avait été donné par le Giron-

1795. din Valazé, autrefois leur adversaire et leur victime. Entre eux tous ils ne possédaient qu'un couteau : ils jugèrent que ce seul instrument pourrait suffire pour leur donner la mort à tous six; mais ils avaient besoin des regards du peuple; ils attendirent leur arrêt. A peine est-il porté par la commission militaire, que Goujon se frappe le premier : Romme s'élance sur son ami expirant, arrache le couteau de son sein, s'en frappe d'une main sûre, le retire, le passe à Duquesnoy, qui bientôt tombe baigné dans son sang. Un tel frémissement régnait parmi les juges, les spectateurs, les gendarmes, que Duroi, Soubrani et Bourbotte purent encore faire usage du couteau libérateur : mais ces trois derniers furent assez malheureux pour survivre à de profondes blessures, et la Convention eut l'inhumanité de les faire traîner mourans à l'échafaud.

Plus de quatre-vingts députés Montagnards dénoncés journellement à la Convention, soit pour leur complicité dans les dernières révoltes, soit pour une multitude de crimes précédens, connurent à leur tour les épreuves et les souffrances des proscrits. Ils erraient d'asile en asile : comme il n'était aucun d'entre

eux qui, jusque dans le cours le plus violent 1795.
de ses atrocités, ne se fût intéressé au sort de quelques victimes, ils venaient frapper à la porte des royalistes qu'ils avaient pu préserver soit de la prison, soit de la mort. Tous, jusqu'à l'odieux Amar, trouvèrent un refuge assuré chez ceux à qui ils se confièrent. Personne ne se crut exempt de la dette de la reconnaissance, même envers de coupables libérateurs. Le crédit des Girondins devint si prédominant dans la Convention, après les journées de prairial, que Louvet demanda et obtint qu'il fût institué une fête expiatoire en l'honneur des victimes du 31 mai. Tallien en avait fait égorger plusieurs à Bordeaux, et parmi les Thermidoriens, il n'en était pas un seul qui n'eût contribué ardemment à leur perte. Ils n'osèrent élever la voix contre la proposition de Louvet : mais au fond du cœur ils se sentaient menacés par cette pompe funèbre.

FIN DU LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

La révolution française, en naissant, avait annoncé que ses principes pénétreraient dans toute l'Europe, et bientôt domineraient sur l'univers. Elle fondait cet espoir sur les prestiges d'une philosophie qui avait compté des souverains eux-mêmes parmi ses imprévoyans adeptes. L'Assemblée législative, par cette journée du 10 août qu'elle eut le tort de préparer et la lâcheté de subir; la Convention, par ses régicides, ses lois de sang, ses massacres, son atroce et délirante révolte contre le ciel, ôtèrent à des principes dangereux toute séduction. Les peuples s'épouvantèrent; les rois n'éprouvèrent aucune peine ni à les contenir, ni même à les armer contre une république qui leur faisait craindre l'exécrable joug sous lequel elle gémissait, et qu'elle semblait encore porter avec fierté.

Mais, malgré cette disposition, le moment du repos et de la sécurité est encore loin d'arriver pour l'Europe. Si la république française n'est au-dedans qu'une misérable paro-

die de la république romaine, elle sait en 1794-1795.
reproduire au-dehors le génie conquérant. La France, sous l'Assemblée constituante, avait déclaré renoncer à toute conquête. A mesure qu'elle s'éloigne de la liberté, les conquêtes lui deviennent nécessaires : c'est par les exploits de ses brillans guerriers qu'elle croit se laver de la honte d'avoir si long-temps rampé sous des bourreaux. Elle vit dans l'anarchie, mais elle s'enivre de gloire ; elle se fait tellement craindre des peuples, qu'aucun n'ose plus la mépriser. Si elle ne peut concevoir encore cette politique qui fonde un ordre durable dans l'intérieur, elle arrive facilement à cette politique qui désordonne tout chez des voisins. Elle ne peut trouver un homme d'état pour lui donner des lois sages et fortes ; mais elle est fertile en hommes d'état qui savent épouvanter des rois et tromper des peuples. Des avocats, des commis, des élèves de clubs, qui passent un moment dans le pouvoir, prennent l'esprit artificieux et prévoyant des patriciens de Rome. Ils signent des traités, et, régicides, ils font poser les armes à des rois. La France avait dévoré d'énormes richesses pour obtenir ses premières victoires. Pauvre, épuisée, banqueroutière,

1794-1795. elle saura vaincre encore. Si elle prononce le mot de liberté, c'est par habitude, par orgueil; mais elle n'y croit plus : le seul prestige qui lui reste, c'est celui de la gloire. Elle se prépare pour l'empire d'un dictateur, pour le règne d'un conquérant. Laissez-le croître, laissez-le s'avancer, laissez-le dominer sur tous ses rivaux; il s'emparera bientôt de la France comme de son domaine, et l'Europe entière lui paraîtra un nouveau domaine qui doit être annexé au premier.

L'objet de ce Livre est de retracer rapidement les événemens politiques et militaires qui amènent ce nouvel ordre de choses, et cette singulière métamorphose de la révolution. Nous n'allons plus marcher qu'au bruit des victoires.

Conquête de la Belgique par les Français. Juillet et août 1794.

L'armée de Sambre et Meuse, sous le commandement du général Jourdan, avait profité avec ardeur de la victoire de Fleurus. Le prince de Cobourg avait dirigé sa retraite, en laissant à découvert la Belgique et les forteresses de la Flandre française, qu'il avait emportées après de si longs travaux, c'est-à-dire, Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies. Il se plaça à une longue distance de ces villes, dont les garnisons autrichiennes,

abandonnées à elles-mêmes, capitulèrent plus 1794-1795.
tôt que les Français ne l'avaient espéré. Il renonça à toute communication avec les armées hollandaise et anglaise, qui, de leur côté, se retirèrent précipitamment de la Flandre maritime; en sorte que la seconde conquête de la Belgique ne fut pour les Français qu'une simple prise de possession. Le prince de Cobourg s'était flatté de pouvoir se maintenir sur la Meuse; il s'était dirigé sur Liége. Derrière cette ville et sur les hauteurs de la Chartreuse, il avait fait élever des retranchemens presque aussi formidables que ceux par lesquels il avait su se rendre invincible dans la forêt de Mormal. On prit encore une fois le parti, non de forcer ces retranchemens, mais de les rendre inutiles. Le général Jourdan put faire supporter six semaines d'attente à la valeur française. Le 19 septembre 1794, il attaqua l'aile gauche de l'armée autrichienne qui campait devant Maëstricht, et la battit. Franchissant ensuite des rives escarpées, passant des plateaux que l'ennemi avait garnis de canons, renversant tout ce qui avait voulu retarder sa marche, il prit en flanc la position de la Chartreuse. L'armée autrichienne l'y attendit

1794-1795. avec peu de fermeté : chaque poste fut attaqué et emporté à la baïonnette. Une opération si compliquée et si hardie n'avait paru qu'un jeu aux vainqueurs de Fleurus.

Le général Kléber, qui s'était beaucoup distingué dans l'attaque de la Chartreuse, fut chargé d'entreprendre le siége de Maëstricht, où le prince de Cobourg avait jeté un corps de huit mille hommes. Un nouveau combat mit l'armée autrichienne hors d'état de pouvoir secourir cette importante forteresse : elle s'était retranchée derrière les bords de la Rhoër, dans une position que le général Clairfait, deux ans auparavant, avait rendue célèbre, en s'y maintenant contre le général Dumouriez, avec les faibles débris de l'armée qui avait été vaincue à Jemmapes. Les Français, plus habiles et encore plus impétueux qu'à cette époque, passèrent à la nage la rivière de la Rhoër, et remportèrent une victoire complète. Dès lors il n'y eut plus que désordre et précipitation dans la retraite de l'armée autrichienne; elle n'osa se défendre dans Juliers; elle ne tenta plus de porter de secours à Maëstricht; elle resta pendant près d'un an comme cachée aux Français. Le siége de Maëstricht fut conduit avec une habileté qui

annonça que les Français n'avaient pas cessé 1794-1795.
de se perfectionner dans l'attaque des places.
Les deux corps du génie et de l'artillerie eurent la plus grande part à la gloire de cette campagne. Huit mille hommes, pourvus de toute espèce de vivres et de munitions; défendaient Maëstricht. Cette ville capitula le 3 novembre, après onze jours de tranchée ouverte. On y trouva trois cent soixante pièces de canon et quatorze mille fusils.

Un long blocus, que les Autrichiens n'osèrent troubler par aucun mouvement, mit l'armée de Sambre et Meuse en possession de Luxembourg, de cette forteresse inaccessible, et que ses mines pratiquées au loin rendent une des premières places du monde.

L'armée de Sambre et Meuse étendit ses conquêtes sur toute la rive gauche du Rhin, soumit à la domination de la France l'électorat de Trèves, et la plus grande partie de ceux de Mayence et de Cologne et du Palatinat. Voilà le parti que le général Jourdan sut tirer des victoires de Fleurus, de la Chartreuse et de la Rhoër.

Conquête de la Hollande. Hiver de 1794 à 1795.

Pichegru avait, de son côté, assuré les grands résultats de la victoire de Fleurus, en

1794-1795. s'emparant de cette place de Tournai, qui lui avait auparavant coûté trois attaques sanglantes et infructueuses. Pour assurer la conquête de la Belgique, il tenta un moyen qui n'avait pas encore été employé, celui de la modération et de la bonne discipline. Sûr de cette vaste et fertile contrée, il aspirait à la conquête de la Hollande. Les soldats républicains entreprenaient avec orgueil et confiance une expédition où Louis XIV avait échoué.

Le général Moreau fut chargé de préluder à la conquête de la Hollande, en faisant le siége du fort de l'Écluse. Sous ses ordres, les grenadiers français se jetèrent à la nage, ou se confièrent à des batelets, pour emporter l'île de Cazand, qui était nécessaire à l'investissement du fort. Ils y abordèrent sous le feu de nombreuses batteries, s'en rendirent maîtres, et la garnison du fort de l'Écluse capitula.

Pichegru poursuivait le duc d'York, et battait son arrière-garde, chaque fois qu'il pouvait l'atteindre; il le forçait de laisser à découvert plusieurs places importantes. Le fort d'Orten et celui de Crèvecœur furent emportés. On s'attendait à une longue résistance

de la part du commandant de Bois-le-Duc. 1794-1795.
Il avait eu recours aux inondations; il capitula avant que le siége fût commencé. Il s'agissait ensuite d'investir Nimègue, Grave, Vanloo. Dans ce dessein, l'armée du Nord passa la Meuse, presque sous les yeux du duc d'York, qui fut atteint sur l'autre rive, et qui, vaincu dans un léger combat, ne se crut plus en sûreté que derrière le Wahl. Des trois villes hollandaises qui furent investies en même temps, Grave fut la seule qui opposa une sérieuse résistance.

Les rigueurs de l'hiver se faisaient déjà sentir. L'armée du Nord était livrée aux plus affreux besoins, ayant derrière elle les greniers de la Belgique, et devant elle les trésors et les magasins de la Hollande; elle voyait sortir, des forteresses dont elle s'emparait, des garnisons exténuées par la faim. Les préparatifs de la grande expédition avaient demandé quelque temps. Une maladie du général Pichegru l'avait encore fait différer. Enfin, on va sortir de cette situation embarrassante : tout est prêt; Pichegru a arrêté ses plans, mais ils sont subordonnés à la température du ciel. Le froid redoubla (l'hiver de 1794 à 1795 fut un des plus rigoureux de

1794-1795. tout le siècle) : point de tentes à dresser, point de forêts à abattre. Il n'était personne en France qui ne frissonnât en songeant à cette armée, qui avait à la fois à désirer et à braver un froid glacial. Comme elle marchait sur des champs inondés, quelques heures d'une température plus douce pouvaient l'engloutir sous les eaux. A moitié nu, sur des plaines de glace, le soldat français chantait : le 9 thermidor lui avait rendu sa vive et franche gaîté.

Le stathouder était en proie à de vives alarmes. Aidé des Anglais, il pouvait encore opposer une armée à peu près égale à celle des Français, qui se montait à près de cent mille hommes. Il lui restait une longue ligne de forteresses, mille défenses faites par la nature, enfin la ressource du désespoir, l'inondation des campagnes. Mais il gémissait d'appeler en vain, pour la défense de son pays, ces Prussiens qu'il avait appelés jadis pour la défense de son autorité; maintenant ils se tenaient retirés sur la rive droite du Rhin, abandonnant même des possessions prussiennes. La grande armée de la ligue fuyait encore plus loin et dans un plus grand désordre. Les Anglais faisaient acheter leurs secours. Pouvaient-ils bien dé-

fendre une puissance maritime dont ils brû- 1794-1795.
laient d'envahir les florissantes colonies? Enfin le stathouder craignait les patriotes vindicatifs, dont il avait dompté la révolte, à l'aide de la Prusse et de l'Angleterre. Déjà un grand nombre de ces républicains entretenaient des intelligences avec ceux de leurs concitoyens exilés, qui avaient suivi l'armée française, et qui avaient établi à Anvers un Comité d'insurrection. Le stathouder venait de recevoir des états-généraux un pouvoir dictatorial, arme dangereuse pour qui craint d'en user. Le départ du duc d'York, qui s'était retiré en Angleterre, en laissant le commandement de l'armée anglaise au général Walmoden, affranchissait du moins le stathouder de la tutelle d'un prince, qui n'était plus superbe qu'envers lui. Il prit le parti de traiter avec les Français. Il offrit des conditions de paix semblables à celles que proposaient les descendans de Charlemagne aux hommes du Nord, c'est-à-dire, une immense rançon. Il s'engageait à payer quatre-vingts millions de florins; il reconnaissait la république française, et lui demandait de reconnaître à son tour le gouvernement des sept Provinces-Unies, tel qu'il était établi. La Convention

1794-1795. nationale, ou plutôt son Comité de salut public, reçut avec dédain ce premier hommage qu'arrachait la république à l'un des potentats ligués contre elle. Le stathouder, par l'étendue de ses offres, ne fit qu'exagérer à l'imagination l'étendue de la proie que pouvait offrir la Hollande.

Déjà tout était disposé pour une attaque beaucoup plus impétueuse et plus hardie que celle de Louis XIV, qui, trop attentif à conquérir des forts, avait perdu l'occasion de conquérir les sept Provinces. Une gelée âpre et continue vint tromper l'espoir des Anglais, qui, sourds aux plaintes des habitans des campagnes, avaient ouvert les écluses. La Hollande attaquée n'eut plus de fleuves pour sa défense; et des bras de mer, devenus des routes solides, furent des champs de bataille où combattirent des soldats portés sur des crampons, et où l'artillerie fut traînée. Peu de faits militaires s'offrent sous un aspect plus étonnant que l'attaque du 27 décembre, dont les dispositions furent réglées par le général Pichegru. Deux divisions, dont l'une était commandée par un Hollandais réfugié, le général Daëndels, passèrent la Meuse devant l'île de Bommel, s'emparèrent de cette place et du fort

Saint-André. Tout ce que les Anglais, les 1794-1795.
Hollandais, les Hessois occupaient de forts, de redoutes, de batteries sur une étendue de douze lieues, depuis Grave jusqu'au-delà de la rivière de Merck, fut emporté à la baïonnette; les lignes de Bréda furent forcées par les divisions du général Bonnaud et du général Lemaire, qui étaient cantonnées autour de cette place. Près de cent pièces de canon et d'immenses magasins furent abandonnés par les Anglais et les Hollandais.

Peu de jours après cette attaque générale, dont le succès avait été complet sur tous les points, les Français passèrent deux fois le Wahl, d'abord au-dessous de Nimègue, et ensuite au-dessus de la même ville. Les glaces favorisèrent le premier de ces passages; elles n'avaient pas assez de consistance pour le second. Les Français se réjouirent dans cette occasion de ne plus triompher à l'aide des moyens fournis par la température du ciel. Le Wahl fut passé au-dessus de Nimègue, sur de faibles bateaux, où se jetèrent à l'envi les grenadiers. Le général Macdonald, que nous retrouverons souvent dans le cours de cette histoire, conduisit cette expédition, l'une des plus difficiles et des plus glorieuses de la campagne. Les

1794-1795. Anglais et un corps d'Autrichiens, commandé par Alvinzi, avaient élevé des batteries sur les digues du Wahl, dont Macdonald s'empara après une faible résistance des premiers, et une défense obstinée des seconds.

Dès lors plus de combat, plus d'obstacle; le peuple conquis semble un peuple allié qui s'avance au-devant de ses libérateurs : les Anglais, les Autrichiens, les Hessois abandonnent les forts qui leur sont confiés. Ces défenseurs qui s'éloignent laissent plus de traces de leurs fureurs que les conquérans qui s'avancent. Ils vont se retrancher derrière le Leck et l'Yssel, barrières qui ne les défendront pas mieux que le Wahl. Les partisans les plus zélés du stathouder fuient. Enfin, au nom de la crainte et de l'intérêt, il se forme dans toutes les villes de Hollande une froide et presque inutile insurrection contre des magistrats déconcertés dans toutes leurs mesures. On se déclare ami des Français; on a recours à tous les soins, à toutes les recherches de l'hospitalité envers ces vainqueurs indigens, devant qui sont exposés les trésors accumulés par une longue économie. On parle avec ces maîtres nouveaux le langage de la liberté.

Le stathouder, dans cette extrémité, écouta plus l'intérêt de ses concitoyens que son ressentiment. Il pouvait suivre l'armée anglaise, qui espérait se défendre encore, dans les Provinces-Unies, jusqu'au printemps; mais il fournissait par-là des prétextes à la colère des Français, qui auraient vengé sur tous ses partisans, et peut-être sur tous les Hollandais, les dernières preuves de dévouement qu'il en aurait reçues. Il quitte Gorcum, où il avait établi son dernier quartier-général : il se rend à La Haye, et paraît à l'assemblée des états-généraux. Il vient aujourd'hui leur demander d'abandonner sa cause; il craint tout effort qui prolongerait les troubles de sa patrie, et qui lui rendrait plus dur le joug étranger sous lequel elle va passer. Il vient déposer solennellement un pouvoir qu'il n'a pu rendre utile à ses compatriotes. Tels furent les adieux du descendant de ces princes d'Orange, dont le nom est glorieusement mêlé à toutes les belles époques de la liberté hollandaise; mais le peuple lui gardait un amour que depuis il fit éclater.

1794-179

Le général Pichegru était à Utrecht, lorsqu'une députation des bourgeois d'Amster-

1794-1795. dam vint lui apporter les clefs de cette ville. Les Français y entrèrent le 9 janvier 1795.

La discipline fut sévèrement observée. Les habitans d'Amsterdam, par un accueil franc et libéral, sans prodigalité, fournirent des récompenses et non des tentations à la sagesse du soldat. Un fait que l'histoire ne doit point omettre, c'est que, le jour même où les Français entrèrent dans Amsterdam, la Bourse fut ouverte; toutes les opérations commerciales eurent lieu comme de coutume; les dettes furent acquittées avec la même fidélité. L'observateur, en remarquant cet exemple signalé et du flegme et de la bonne foi héréditaire de ces républicains commerçans, pouvait dire ce jour-là même : *La Hollande existe encore.*

Des villes telles qu'Amsterdam, Rotterdam, Utrecht, La Haye, Leyde, invitaient au repos un armée qui avait éprouvé tant de fatigues, dans une saison si rigoureuse. Cependant les généraux trouvèrent à rappeler les soldats de ces villes opulentes où ils venaient d'entrer, la même facilité qu'ils avaient eue à les y conduire. On ne voulut rien laisser à conquérir dans les sept Provinces-Unies. Le reste de l'armée anglaise, continuant jusque

derrière l'Ems une retraite qui avait commencé dès les environs de Lille, s'embarqua enfin à Brême. Cette campagne offrit un singulier jeu du hasard : des cavaliers français aperçurent des vaisseaux qui avaient été retenus par les glaces, et ils s'en emparèrent. 1794-1795.

Si l'occupation de la Hollande eût été faite six mois plus tôt, c'est-à-dire avant le 9 thermidor, Roberspierre, Billaud-Varenne ou Conthon auraient relevé tous les échafauds du duc d'Albe, auraient proscrit tous les riches, et fait tarir la source des richesses. Leurs mesures anarchiques, en frappant sur l'industrie, sur le travail et l'économie d'un peuple qui lutte contre la pauvreté de son sol, et qui se défend à grands frais contre les fureurs de l'Océan, auraient percé les digues, auraient fait rentrer la Hollande sous les flots. Le nouveau Comité de salut public n'abjura point tout droit de conquête, mais il en usa sans violence. Il voulut étendre la liberté du peuple batave; bienfait suspect, quand l'indépendance nationale a reçu une profonde atteinte. Il l'appela un allié, mais il lui demanda des tributs. Il l'opprima peu, et ne le releva point. Ce peuple fit de continuels efforts de patience pour adoucir et pour sup-

1794-1795. porter sa ruine. Ce fut la France qui vainquit la Hollande ; ce fut l'Angleterre, tout à l'heure son alliée, qui lui ravit les plus précieuses dépouilles. Ce qui contribua à la facilité de ces succès, et à les rendre souvent ignominieux pour la Hollande, c'est que son armée navale, alors toute dévouée au parti d'Orange, crut servir le ressentiment de son chef, par des défections et des trahisons multipliées que désavouait le patriotisme du stathouder. Les Hollandais se virent enlever leurs florissantes possessions dans les Indes ; ils perdirent tout leur commerce, excepté l'ordre, la patience, la bonne foi, sur lesquels il se fonde. Quand la France porta parmi eux les principes de sa révolution, on les vit répéter avec flegme les discours extravagans qui avaient excité parmi nous tant d'orages ; on ne les vit point commettre d'actes insensés, d'actes féroces.

La république française, par le traité qu'elle fit avec la république batave, et dont Sieyes et Rewbel furent les négociateurs, fut amenée à un système politique qu'on annonçait depuis long-temps, et qu'on suivit avec constance, celui d'établir au-delà des frontières des républiques subordonnées. La république batave céda à la France les différentes

forteresses dont celle-ci voulut se faire une barrière sur la Meuse. 1794-1795.

Prise de plusieurs colonies par l'Angleterre.

Je viens de dire que l'Angleterre s'était amplement dédommagée sur les colonies de la Hollande, des secours assez faibles qu'elle lui avait prêtés. Ce fut dans le moment même où cette puissance voyait l'honneur de ses armes sinon perdu au moins fort compromis sur le continent, qu'elle sut accroître sa domination d'un grand nombre de colonies, et achever la conquête du vaste empire des Indes. La révolution française lui fut plus profitable que ne l'avaient été tant de triomphes maritimes obtenus sur Louis XIV et sur Louis XV, depuis le combat de la Hogue en 1689, jusqu'à la paix de 1762. Dans le tumulte du monde, à peine s'apercevait-on des conquêtes que l'Angleterre faisait au loin. M. Pitt pouvait-il être empressé de terminer un état de désordre dont l'Angleterre recueillait des fruits si abondans? Le moment était déjà passé où la révolution française avait pu lui donner de sérieuses alarmes sur la forte et habile constitution de son pays. Sans doute ses mesures pour réprimer les principes démocratiques qu'un certain nombre de révolutionnaires anglais avaient importés de

1794-1795. France, furent pleines de vigueur et d'habileté. Mais les démocrates anglais furent bien plus puissamment vaincus par l'horreur que l'atroce frénésie de nos républicains inspirait à un peuple qui a tout soumis à la puissance du calcul et du raisonnement. M. Pitt réprima de légers troubles par la suspension de l'*habeas corpus*, et par des bills de précaution contre les étrangers et contre des réunions politiques d'un genre fort suspect. Cette dictature partielle exercée sans rigueur n'affaiblit pas un seul principe de la constitution anglaise. Tranquillisé sur l'intérieur, M. Pitt vit la déplorable situation de l'Europe avec un flegme insulaire.

Approfondissons encore par quelques réflexions les desseins de ce puissant ministre. A l'époque où M. Burke rompit violemment avec l'opposition dont il avait été un des principaux appuis, M. Pitt crut devoir faire entrer dans le ministère quelques hommes tirés de ce parti. Le lord Portland et M. Wyndham tentaient de porter dans l'administration les principes de leur chef politique, M. Burke. Souvent ils étaient secondés par un autre ministre, le lord Grenville. Ces trois hommes d'état n'annonçaient que des vues désintéressées et

franchement royalistes, M. Pitt se servait de l'éloquence parlementaire de M. Wyndham, et même employait la sienne à proclamer ces principes généreux comme le mobile unique de l'Angleterre. Mais avec son confident intime, M. Dundas, il calculait des expéditions plus directement utiles au commerce et à l'empire déjà si vaste de son pays. Dans sa politique, les idées de profit tenaient le premier rang, et les principes magnanimes n'en étaient que les accessoires ou les prétextes. C'était par là qu'il se rendait agréable au peuple anglais, et qu'il se faisait pardonner une guerre indéfiniment prolongée, qui, pour prix de quelques souffrances, promettait et assurait le commerce exclusif de l'univers. L'Angleterre soutenait le fardeau toujours croissant et devenu énorme de sa dette, par ses taxes de douanes, et ces douanes par l'extension illimitée de son commerce. La caisse d'amortissement, ouvrage si justement vanté de M. Pitt, continuait, au milieu de la guerre, ses opérations avec assez de succès pour soutenir en Angleterre la confiance hardie sur laquelle se fonde le crédit public. En flattant ainsi le génie tout à la fois ambitieux et calculateur de sa nation, M. Pitt put braver les 1794-1795.

1794-1795. reproches les plus graves et les plus mérités, sur les manœuvres et les défaites des troupes continentales de l'Angleterre. L'opposition se vit réduite à un tel état d'impuissance, que M. Fox prit long-temps le parti de se taire. Sans doute il lui eût été facile de montrer les énormes fautes de la ligue, et surtout celles de l'Angleterre : mais pouvait-il s'engager dans une apologie des crimes de la révolution française? pouvait-il en atténuer l'horreur?

Dès que la guerre fut déclarée, le gouvernement britannique envoya plusieurs escadres, pour faire la conquête des colonies occidentales de la France. Elles ne rencontrèrent dans ces parages aucune flotte française. La terrible situation de Saint-Domingue tint quelque temps les Anglais indécis dans leurs projets sur cette colonie. Déjà la plus grande partie des blancs avait péri dans d'épouvantables massacres. Les nègres révoltés, s'abandonnant à toutes les fureurs des cannibales, avaient reçu d'odieux secours de la part même des commissaires du gouvernement français, Santhonax et Polverel. La Convention en proclamant la liberté des noirs, achevait de livrer les Colons à leur vengeance. La ville du Cap fut envahie et brûlée. Toute la partie du nord n'était

plus qu'un monceau de ruines et de cendres, 1794-1795.
lorsque les Anglais s'établirent dans la partie occidentale de l'île. Leur domination y fut mal assurée, et ne dura pas long-temps. La contagion dévora la plus grande partie des troupes qu'ils y envoyèrent; le nègre Toussaint-Louverture vainquit le reste dans une suite de combats : mais la colonie la plus florissante qui ait jamais été fondée avait disparu; la France avait fait une perte irréparable.

La Martinique offrit à l'Angleterre une possession plus utile et moins dangereuse que Saint-Domingue. Les habitans de la première de ces colonies craignaient tout de la métropole inhumaine, qui, saisie d'un esprit de vertige, et servie par d'indignes commissaires, avait livré les blancs de Saint-Domingue à la vengeance de leurs esclaves. Ils se rendirent aux Anglais. Ceux-ci ne leur imposèrent que des lois modérées.

Sainte-Lucie et Tabago passèrent depuis sous leur domination.

Ils occupèrent successivement, par la connivence des chefs militaires et des habitans, les colonies occidentales de la république batave. Ils surent maintenir une soumission profonde dans toutes ces îles, et dans celles qui

1794-1795. leur appartenaient déjà. Bientôt l'Europe n'eut plus à demander qu'à l'Angleterre des denrées coloniales, dont les circonstances les plus rigoureuses ne modéraient pas le besoin.

L'Angleterre mit son attention principale à profiter des troubles du continent, pour affermir et pour étendre au loin sa domination dans les Indes orientales. Jamais plus vaste conquête ne demanda moins d'efforts. Une compagnie de marchands l'exécuta avec une armée composée, pour la plus grande partie, de troupes indiennes. L'empire de Tamerlan, depuis long-temps désolé par les révoltes de plusieurs gouverneurs, fut renversé. Les palais des princes indiens ne cessèrent d'être ensanglantés par des crimes dont les Anglais seuls reçurent le prix. La côte du Malabar subit le joug qui pesait depuis long-temps sur la côte de Coromandel. Le fils du célèbre Hyder-Aly, Tippoo-Saïb, lutta seul, mais avec des désavantages constans, contre les Anglais, dont le lord Cornwallis dirigeait les mouvemens militaires avec habileté. La révolution française privait Tippoo-Saïb du secours d'un allié sur lequel il avait compté pour maintenir et pour étendre la domination qu'avait fondée le courage de son père.

Il fut forcé en 1793 de subir la paix la plus ignominieuse, en livrant aux Anglais trois millions de livres sterling, une partie de ses places fortes, et deux de ses fils pour otages. Sa ruine complète devenait certaine; elle fut pourtant différée jusqu'en 1800. Ce prince qui avait compromis, par son insatiable férocité, des plans politiques assez bien conçus, fut tué sur les remparts de sa capitale, et le royaume de Missore fut entièrement soumis. 1794-1795.

Il manquait aux Anglais deux boulevards de leur empire sur la mer des Indes : c'étaient le cap de Bonne-Espérance et l'île de Ceylan. La conquête de la Hollande par les Français, et l'alliance qu'avait faite avec eux la république batave, fournirent aux Anglais le prétexte de s'emparer de ces points importans. La lâcheté et la perfidie des gouverneurs et des amiraux hollandais secondèrent leurs entreprises. Des vaisseaux et des forts leur furent livrés sans combat; ils régnèrent seuls dans les Indes. Ils n'attaquèrent point les îles de la Sonde, ni les Moluques; mais les Hollandais, privés d'escadres qui pussent protéger les retours de ces colonies, virent passer dans les mains des Anglais le commerce des épi-

1794-1795. ceries, dont ils avaient fait si long-temps le fructueux monopole.

La France conserva cependant les îles de France et de Bourbon, ou plutôt elles surent se conserver en dépit de la république, qui semblait acharnée à renverser ses colonies. On leur avait envoyé des commissaires munis d'instructions qui auraient compromis le salut et l'existence de ces îles, jusque-là fidèles et paisibles. Les habitans, sous la conduite de Sircey, bon marin, homme d'état judicieux, renvoyèrent les commissaires français, sans se révolter contre la métropole; ils maintinrent leurs lois, refusèrent les secours des Anglais, et devinrent les seuls ennemis qu'ils eussent à craindre dans ces parages.

Grande bataille navale; victoire des Anglais. 2 juin 1794.

Cependant le gouvernement révolutionnaire, enorgueilli de la brillante prise de Toulon, et appuyé sur la puissance encore prodigieuse de ses assignats, tentait les plus grands efforts pour enlever l'empire des mers à ces mêmes Anglais dont il avait plusieurs fois battu les troupes continentales. Une nouvelle escadre se formait dans la rade même de Toulon; mais c'était à l'escadre de Brest qu'on avait confié la vengeance du fatal incendie dirigé par sir Sidney Smith. La

rade de Brest offrait encore un témoignage 1794-1795. imposant de la lutte opiniâtre et souvent glorieuse que l'infortuné Louis XVI avait soutenue contre la marine anglaise. On y voyait une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne, dont un portait cent dix canons. Mais elle n'était plus gouvernée par cet illustre corps de la marine, qui, pour les connaissances et l'intrépidité, le disputait aux corps de l'artillerie et du génie, réputés les premiers de l'Europe. Ces marins, pour la plupart Bretons et Poitevins, et qui s'étaient montrés même avant la révolution, trop inflexibles sur les prétentions de la noblesse, avaient vu la révolution française avec horreur, et s'étaient séparés, quoique avec des regrets déchirans, de ces vaisseaux qui leur avaient valu plus d'un jour de gloire. Leur asile avait été l'Angleterre; et ce peuple trouvait plus doux de leur donner une noble hospitalité que de les rencontrer encore dans des combats. Les officiers qui les remplaçaient étaient pour la plupart tirés de la marine marchande, antagoniste opiniâtre et irritée de la marine royale. La bravoure ne manquait point à ce nouveau corps, et l'enthousiasme du jour devait la rendre encore plus impétueuse. Mais

1794-1795. comment concilier les principes de la révolution avec cette discipline sévère et toute despotique, qui seule peut faire le salut et l'honneur de puissantes escadres? Tout fut perdu quand on vit arriver à Brest un membre du Comité de salut public, avec des pouvoirs supérieurs à ceux d'un amiral : c'était un ministre protestant, nommé Jean-Bon Saint-André. Ceux des officiers de marine qui n'avaient pu se résoudre à quitter leur patrie, se désolèrent en voyant les nouveaux coups portés à une discipline déjà si relâchée. Jean-Bon Saint-André imposa de nouveaux noms à des vaisseaux qui n'étaient pas sans gloire; et ces noms, tirés des souvenirs du jacobinisme, portaient avec eux l'ignominie. Un des plus puissants fut nommé *le Sans-Culotte*; le vaisseau amiral reçut le nom de *la Montagne*. Le vice-amiral Villaret-Joyeuse, officier de l'ancienne marine, n'exerçait qu'une autorité subordonnée à tous les caprices de l'ignorant et présomptueux dictateur, envoyé par le Comité de salut public. Celui-ci monta le vaisseau amiral, et se réserva de commander les manœuvres.

L'escadre avait à peine mis à la voile, qu'elle fut rencontrée par l'escadre anglaise, sous les

ordres de l'amiral Howe, qui s'était illustré dans la guerre d'Amérique. Elle offrait un nombre de vaisseaux égal à ceux de la flotte française; mais les Anglais avaient un plus grand nombre de vaisseaux à trois ponts. On s'observa le premier jour, 28 mai : les trois jours suivans, l'amiral Howe, contrarié par un brouillard épais, ne put réussir à couper la ligne française. Pendant la nuit du 1er au 2 juin, les deux escadres ennemies se disposèrent à une bataille décisive. Les Anglais mettaient dans leurs préparatifs ordre, activité, silence. Du côté des Français, on s'abandonnait à toute l'ivresse de la joie. A sept heures du matin, le combat s'engagea par l'amiral Howe, qui se porta avec le vaisseau de cent canons, nommé *la Reine-Charlotte*, sur le vaisseau *la Montagne*, qui en portait cent dix. Bientôt quatre autres vaisseaux anglais secondent son attaque. Mais, tandis que Howe semblait uniquement occupé de cette action, il prenait ses mesures pour faire pénétrer ses vaisseaux dans la ligne française. Après trois heures de combat, elle fut entièrement coupée; sept vaisseaux de l'escadre française, complétement enveloppés et ruinés dans tous leurs agrès, se virent successive-

1794-1795. ment obligés de se rendre. De ces vaisseaux, celui qui avait le plus souffert et le plus vaillamment combattu, était *le Vengeur*. On a long-temps dit qu'il s'était fait sauter plutôt que de se rendre. Ce fait héroïque est contesté; mais les Anglais, en le niant dans leurs relations, laissent encore une large part de gloire à ce vaillant équipage. Suivant eux, *le Vengeur*, entièrement désemparé, avait amené son pavillon. Mais, à peine était-il amariné, qu'il coula bas. Les Anglais ne purent parvenir à sauver qu'une partie de l'équipage. Mais ils rapportent avec admiration que tout ce qui restait à bord, se voyant descendre dans l'abîme, couvrit le pont, et disparut en criant : *Vive la république !* La marine française ne put survivre à ce désastre. Cependant l'honneur ne fut pas complétement perdu dans cette journée; l'ineptie obstinée et orgueilleuse de Jean-Bon Saint-André en avait causé tous les malheurs; mais nos marins avaient déployé un brillant courage.

Cette journée fut annoncée aux Français par Barrère, au nom du Comité de salut public, comme la plus signalée et la plus décisive des victoires navales. Un convoi de blé, venant des États-Unis d'Amérique, put en-

trer dans le port, pendant que se livrait un 1794-1795
combat si meurtrier. Barrère prétendit que ce convoi était le seul objet de la bataille, et que son arrivée était un témoignage irrécusable de la victoire. Quant aux sept vaisseaux qui manquaient à l'escadre française, Barrère soutint impudemment qu'ils étaient à la poursuite des Anglais vaincus.

Le commerce du Levant et celui de la mer Baltique tombèrent bientôt en partage aux Anglais. Ils ne se firent aucun scrupule d'assujétir les puissances de l'Europe qu'ils avaient réunies dans la ligue contre la France, aux vexations et aux opprobres de tout genre qu'impose leur code maritime en temps de guerre à tous les pavillons. Hambourg était devenu l'entrepôt principal de leurs marchandises, et s'élevait sur les ruines d'Amsterdam. Enfin l'univers n'avait plus de rivage qui ne fût dominé ou menacé par les flottes anglaises.

Affaires de la Pologne : nouveau démembrement de cet état. 1794 et 1795.

Pendant que l'Angleterre étendait au loin ses vastes et faciles conquêtes, elle se croyait obligée de souffrir patiemment que la Russie, la Prusse et l'Autriche fissent disparaître un royaume de la carte politique de l'Europe. C'était un dédommagement qu'elle croyait

1794-1795. devoir accorder à ces deux dernières puissances, pour les revers où elle-même les avait entraînées. J'ai dit dans l'histoire de l'Assemblée constituante, comment la Pologne avait été amenée, par son roi Stanislas Auguste, à remédier par une constitution nouvelle à sa vieille et funeste anarchie. Ce prince serait regardé comme le monarque le plus accompli de son temps, si la fermeté d'âme avait égalé chez lui les dons brillans de l'esprit, ceux dont la nature s'était plu à le douer, et la pure bienveillance de son cœur. Mais l'épreuve où il s'était placé fut bientôt trop forte pour un prince qui avait joué si longtemps le rôle du vassal obséquieux et du faible courtisan de l'impératrice de Russie. La constitution qu'il avait donnée à son peuple, loin d'être calquée sur celle dont l'Assemblée constituante élevait avec tant d'orgueil le misérable et désastreux édifice, ressemblait à la constitution anglaise, par la force laissée à l'autorité royale, et par l'heureuse combinaison des pouvoirs qui devaient concourir à l'action législative. La Pologne se trouvait dégagée par ce pacte nouveau des deux institutions qui avaient rendu si longtemps son gouvernement anarchique, c'est-

à-dire, l'électivité de la couronne et le *liberum* 1791-1795 *veto*. Le trône était déclaré héréditaire; la bourgeoisie était admise à tous les emplois; un système d'affranchissement était préparé, de manière à tendre, par des degrés insensibles et nécessaires, à une abolition graduelle de la servitude.

Le jour où cet acte mémorable parut fut un jour d'allégresse pour toute la nation: on ne cessait d'admirer la générosité des grands, qui sacrifiaient au repos et à la liberté de leur patrie beaucoup de droits et de priviléges; le peuple couvrait de bénédictions son roi, qui n'avait jamais montré plus d'éloquence, plus d'affabilité; on ne s'abordait qu'en versant des larmes de joie; et cependant le tombeau de la Pologne s'ouvrait.

Cette réforme excita un mécontentement secret et profond dans la plupart des cabinets de l'Europe. Ils affectèrent d'y voir une imitation dangereuse des principes de la révolution française. Cependant le roi de Prusse témoigna assez ouvertement sa satisfaction de l'heureux changement opéré chez ses voisins. Peut-être était-il peu sincère dans ses premières protestations; peut-être s'applaudissait-il de pouvoir substituer son ascendant

1794-1795 à celui de l'impératrice de Russie, dans les affaires de la Pologne. Dès que les mécontens qu'avait faits la constitution du 5 mai 1791, se crurent assurés d'une puissante protection, ils éclatèrent. Félix Potoski se mit à leur tête. Ils se réunirent à Turgowitz, et là ils formèrent une ligue où il n'entra qu'un petit nombre de leurs compatriotes, et qui ne devait tirer sa force que des armes étrangères.

Catherine II paraissait alors être livrée à la défiance et à la froide circonspection de la vieillesse. Ses projets ambitieux n'avaient pas eu le succès qu'elle s'en était promis; elle venait de faire des sacrifices trop dispendieux et trop vains à l'espoir de fonder un nouvel empire d'Orient. La dernière paix l'éloignait du chemin de Constantinople, qu'elle avait cru ouvert devant ses armes victorieuses. Elle adoucissait son chagrin par des artifices politiques. Toutes les déclarations des gouvernemens européens contre la révolution française étaient froides auprès des manifestes de l'impératrice de Russie; mais des manifestes et des sommes assez considérables distribuées aux princes français, voilà tous les secours dont elle aidait la ligue. Elle répéta la promesse d'envoyer contre la France une

armée formidable, long-temps après que les hommes les plus crédules avaient cessé d'y ajouter foi. 1794-1795.

Mais la Pologne appelait plus sérieusement son attention. Son orgueil fut irrité de voir Stanislas-Auguste échapper à sa protection. Elle se hâta de concilier quelques faibles différens qui avaient pu exciter de l'ombrage entre elle et le roi de Prusse. Elle lui promit Thorn, Dantzick, enfin les plus riches provinces de la Pologne. Quand elle se fut entendue avec lui sur tous les points, elle affecta plus que jamais de séparer ses opérations des siennes. D'abord elle se déclara pour les fédérés de Turgowitz; elle rappela à l'Europe qu'elle avait garanti l'ancienne constitution qui venait d'être détruite. Dès le mois de mai 1793, elle avait déjà fait entrer une forte armée sur le territoire de Pologne. Que ne pouvait alors, dans le transport de son indignation et dans l'enthousiasme de sa liberté nouvelle, une nation qui fut fière et belliqueuse, même dans son anarchie? Mais un lâche comprimait ses efforts, retenait sa vaillance, cherchait à inspirer la sécurité au milieu d'un péril manifeste, n'ordonnait que de fausses mesures, faisait tout avorter à force

1794-1795. d'impéritie; et ce lâche, qui l'eût cru, c'était Stanislas-Auguste; c'était ce roi même qui avait préparé, pendant plusieurs années, et qui avait accompli au milieu de tant d'acclamations, le noble projet d'être le bienfaiteur et le législateur de la Pologne. Aux premières marques de la colère de Catherine II, il ne s'était plus montré qu'un esclave troublé, qui a reconnu la voix sous laquelle il a tremblé toute sa vie. Joseph Poniatowski, neveu du roi, montra en vain un zèle sincère pour son pays. Le roi, du fond de son cabinet, n'ordonnait que des retraites. Les Russes arrivèrent à Varsovie, comme au terme d'un voyage paisible. L'implacable Catherine lui ordonna de se mettre lui-même à la tête des fédérés de Turgowitz. Il obéit. Toute la Pologne tomba bientôt sous le double fléau d'un joug militaire et d'un joug étranger. Les nobles qui s'étaient dévoués à la cause du roi et du peuple, furent arrêtés, exilés, dispersés. Cependant les fédérés de Turgowitz se flattaient encore que l'armée russe n'exercerait en Pologne qu'une domination passagère. L'impératrice Catherine ne cessait de faire valoir le désintéressement d'une protection dont elle allait bientôt exiger le prix. Elle

jugea pourtant que c'était à une autre puissance à donner l'exemple de la perfidie. 1794-1795.

Frédéric-Guillaume, s'il eût été vainqueur en France, eût peut-être voulu jouer un rôle magnanime dans les affaires de la Pologne. Les malheurs et l'humiliation qu'il avait éprouvés l'irritèrent, et ce fut sur ses faibles voisins qu'il fit tomber sa vengeance. Il abjura tous les sentimens chevaleresques dont il avait montré l'exaltation. Il fit entrer inopinément une armée dans la grande Pologne; il se mit en possession de Thorn et de Dantzick : il déclara (car une telle perfidie avait besoin d'un manifeste) que cette mesure lui était commandée par la nécessité de mettre ses états à couvert des principes des révolutionnaires polonais, auxquels il avait applaudi.

Les Polonais cèdent, mais songent à la vengeance. Les fédérés de Turgowitz rougissent d'avoir cédé à cette passion. L'impératrice paraît écouter leurs prières, et feint d'ignorer pourquoi le roi de Prusse s'est porté à ce mouvement. Enfin elle déclare ses desseins, lorsqu'il n'est plus personne en Europe qui les ignore. De concert avec le roi de Prusse, elle nomme des commissaires pour régler entre ces deux puissances le partage des pro-

1794-1795. vinces polonaises qui les avoisinent : c'est l'unique moyen, dit-elle, de procurer à la Pologne un gouvernement stable et une paix solide. Toute la nation, excepté un seul homme, et c'est le roi, s'oppose avec une énergie renaissante à son prochain anéantissement. Les fédérés de Turgowitz ne veulent plus être les instrumens de deux puissances dont ils détestent l'insidieuse protection. La diète de Grodno refuse de sanctionner ce pacte d'usurpation. Cette assemblée est investie par des soldats étrangers. On lui demande son consentement; on n'obtient que son silence. Cependant l'impératrice fait marcher une nouvelle armée de quinze mille Russes, pour accomplir ses desseins; mais elle ne connaissait pas encore le peuple auquel elle voulait ravir pour jamais son indépendance. Déjà une révolte avait éclaté dans la partie de la Pologne occupée par le roi de Prusse. Une troupe de huit cents hommes de cavalerie s'était formée sous la conduite de Madalinski. Ces partisans audacieux osaient souvent tomber sur les derrières de l'armée prussienne, lui enlevaient des convois, et se cachaient ensuite dans les montagnes. Ils provoquaient le réveil de leur nation;

ils étaient les précurseurs de Kosciusko. 1794-1795.
Kosciusko, noble, mais d'une famille peu opulente, avait servi avec distinction dans la guerre d'Amérique. Soldat de Washington, il saisit avec ardeur une occasion d'être son émule. Lorsqu'à la prière des fédérés de Turgowitz, les Russes envahirent la Pologne, la valeur et le talent militaire de Kosciusko firent presque toute la résistance qu'ils rencontrèrent. Indigné d'avoir vu ses efforts enchaînés par le monarque qu'il servait, il quitta sa patrie, conservant toujours dans son cœur l'espoir de la délivrer. Déjà il se rapprochait des frontières, lorsqu'il reçut la plus touchante ambassade qui puisse honorer un citoyen; c'étaient plusieurs de ses malheureux compatriotes qui venaient, au nom de la nation polonaise, lui confier ses destinées abandonnées par son roi. Kosciusko partit, entra secrètement dans Cracovie. De concert avec lui, Madalinski avait dirigé sa faible troupe vers le Palatinat, et avait su y pénétrer en traversant l'armée prussienne. Kosciusko fut maître de la ville : dès qu'on y sut son arrivée, soldats et citoyens, tout courut à lui, tout le reconnut pour chef. Cracovie dressa un acte d'insurrection. Kosciusko,

1794-1795. après avoir reçu des pouvoirs illimités pour délivrer sa patrie, apprend que douze mille Russes viennent pour l'attaquer. Il marche à leur rencontre avec quatre mille soldats, presque tous levés dans la première ardeur de l'insurrection. Plusieurs ne sont armés que de piques et de faux; ils n'ont point d'artillerie. Kosciusko remporte à leur tête une victoire complète. Les Russes perdent trois mille hommes et deux pièces de canon.

L'insurrection s'étend dans les provinces voisines : les exilés rentrent. On ne voit pas un Polonais qui ne serve la cause de la patrie, tout devient soldat. Il n'est plus de poste assuré pour les armées russe et prussienne. Des paysans rassemblés à la hâte attaquent des garnisons, et les font prisonnières. Mais Varsovie pourra-t-elle se délivrer de dix mille Russes qui sont dans ses murs, et qui s'y maintiennent avec toutes les précautions et la vigilance de la tyrannie militaire? Depuis long-temps on conspire contre eux à Varsovie. C'est au sein de la capitale que se trament les mouvemens qui déjà ont affranchi plusieurs provinces. Un comité secret d'insurrection échappe à toutes les recherches, et déconcerte tous les projets de l'étranger.

De nouveaux conspirateurs remplacent en 1794-1795.
plus grand nombre, et sous l'abri d'un plus profond secret, ceux que les Russes ont fait arrêter. Ceux-ci s'inquiètent et manifestent leur trouble; chaque nuit leur fait craindre un massacre général. Ils se disposent à s'emparer de l'arsenal. Tout est perdu pour les habitans de Varsovie, s'ils ne préviennent cette résolution. Ils sortent en tumulte de leurs maisons; tout leur devient une arme contre les Russes. Ils n'ont point de chefs, ils ne suivent aucune discipline; mais ils fondent avec une telle impétuosité sur les Russes, que ceux-ci ne peuvent plus suivre aucun ordre dans leur défense, ni ménager une communication entre tous leurs postes attaqués à la fois. Les Polonais ne reçoivent ni ne veulent donner de quartier. Cet horrible combat dure quarante-huit heures. Les citoyens se sont enfin emparés des canons qui, pendant tout ce temps, ont foudroyé la ville. Les deux généraux russes, Ingelstrom et Apraxim, se retirent de Varsovie avec un petit nombre de troupes. Trois mille Russes, tout couverts de blessures, sont faits prisonniers; six mille ont été massacrés; ils ont perdu cinquante canons. L'histoire ne fait mention d'aucun combat

1794-1795. soutenu avec plus d'acharnement entre des soldats et des citadins au désespoir; et cependant les généreux habitans de Varsovie devaient bientôt perdre la liberté, et ce bien qui est encore plus précieux aux peuples, l'indépendance nationale.

Le roi de Prusse se dispose à venger ses alliés. Il s'avance en Pologne à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Kosciusko marche contre lui avec précipitation, et peut-être avec imprudence. Il veut protéger Cracovie, cette ville qui a commencé l'insurrection. Il ose attaquer avec douze mille hommes l'armée prussienne. Il succombe après des prodiges de vaillance; il est obligé d'abandonner Cracovie au vainqueur : il se retire à Varsovie. Mais le tumulte, la terreur et la rage sont entrés dans cette ville avec la nouvelle de la défaite de l'armée. Les crimes de Paris, les crimes du 2 septembre sont pro-proposés en exemple aux habitans par des hommes féroces. C'est par de tels moyens, leur dit-on, qu'on arrête le roi de Prusse. Les prisons sont forcées. Quelques citoyens accusés de connivence avec les étrangers, sont massacrés. Kosciusko arrive, et se montre plus consterné du crime qui vient de se com-

mettre que du revers qu'il a éprouvé. Il fait 1794-1795.
saisir les principaux instigateurs du massacre, il les livre au supplice : jamais il ne parut plus digne de défendre la liberté de sa patrie.

Le roi de Prusse marche sur Varsovie. Cette ville est protégée par un camp retranché où se sont réunies les principales forces des Polonais. Pendant deux mois, ce monarque attaque tous les jours chacun des postes des assiégés, les occupe et les reperd plusieurs fois. Il tente enfin une action générale; il y combat avec son fils, le prince royal. La crainte d'être obligé de fuir encore une fois devant des républicains, donne à sa bravoure naturelle toutes les forces du désespoir, et cependant il ne peut surprendre ni enfoncer en aucun point l'armée de Kosciusko. Il est obligé de se retirer; il abandonne le siége; il hâte sa retraite, parce qu'il apprend qu'une insurrection s'est élevée dans ses propres états.

Mais les Polonais n'avaient jamais longtemps à se réjouir d'une victoire. L'impératrice de Russie avait fait marcher en Pologne deux nouvelles armées, l'une de quarante mille hommes, sous le commandement de Souwarof, l'autre de quinze mille, sous

1794-1795. celui de Fersen. En outre, dix mille Autrichiens s'avançaient vers la Gallicie; car l'Autriche accourait au partage. Le roi de Prusse, quoique fugitif, était encore à surveiller. De si puissans secours devaient relever son courage. Les Polonais ne pouvaient porter sur tous les points menacés que des forces insuffisantes; encore avaient-ils armé les serfs, auxquels la révolution nouvelle et quelques actes de Kosciusko promettaient la liberté.

Il était du caractère de ce général de ne pouvoir attendre l'ennemi. Il se précipita encore une fois au-devant des armées formidables qui entraient dans la Pologne. Il voulait empêcher Fersen de faire sa jonction avec Souwarof. Il fut trahi par un de ses lieutenans, le général Poniuski, qui le priva d'un secours sur lequel il comptait. Attaqué par le général Fersen, il lui disputa long-temps la victoire. Enfin, percé de coups, il tomba sur le champ de bataille, et fut livré à la vengeance des Russes. Il fut enfermé deux ans dans un cachot : Paul I[er] lui rendit la liberté.

Souwarof, de son côté, eut peu de peine à vaincre les divisions polonaises qui lui étaient opposées. Il s'avança sur Varsovie.

Tous les débris de l'armée s'étaient réfugiés 1794-1795.
dans les fortifications de Prag, faubourg de la capitale. Ils y furent attaqués, vaincus, après un combat où neuf mille hommes d'entre eux périrent. Soit que les soldats russes eussent juré la vengeance de leurs compatriotes tués à Varsovie, soit que l'impétueux Souwarof, malgré les héroïques vertus que nous lui verrons déployer, fût peu maître de sa colère dans un jour de combat, l'instant qui suivit cette victoire fut mille fois plus horrible que la victoire même. L'un des massacres les plus odieux dont parle l'histoire eut lieu dans le faubourg de Prag. Des milliers de victimes y furent égorgés quand il n'y avait plus de combat.

Varsovie ne tarda pas à ouvrir ses portes au vainqueur. Il n'y eut plus de Pologne. Ses troubles continuels, sa constante misère étaient dus à son aveugle persévérance dans le système féodal; et pour que rien ne manquât au malheur de sa destinée, elle dut sa ruine aux efforts qu'elle fit pour se dégager de ce régime anarchique, objet de la dérision et des calculs intéressés de ses voisins.

Les malheurs de la Pologne n'étaient point encore à leur terme. Le dernier partage

1794-1795. qu'elle subit ne fut pour elle qu'un affreux déchirement. La domination d'un seul maître eût pu lui conserver encore les souvenirs d'une existence souvent illustre; mais tous les liens si chers au cœur des peuples étaient rompus par un démembrement. Plongée dans un repos qui l'humiliait et la faisait frémir, la Pologne appelait un libérateur, ne pouvant par elle-même opérer son salut. Un conquérant artificieux feignit de s'emparer de ce rôle. De loin il lui parla de liberté, de près il ne lui parla que de soumission à ses lois despotiques. Les Polonais cruellement trompés n'en furent pas moins les utiles et vaillans auxiliaires de celui dont ils virent commencer l'épouvantable chute. Quand Wilna reçut et vit périr les débris de la plus formidable armée que jamais la France ait mise en campagne, les Polonais parurent devoir être entraînés dans le désastre d'un allié perfide. L'empereur Alexandre vint à leur secours. Au droit de la conquête il a substitué le bienfait d'une adoption judicieuse. Depuis l'année 1814, la Pologne jouit d'un bien qui rarement survit à l'indépendance nationale, celui d'une liberté constitutionnelle.

La république française s'était montrée fort 1794-1795
indifférente aux troubles et aux malheurs de la Pologne. C'était même un grand motif de sécurité pour elle que de voir l'impératrice de Russie occuper toutes les forces de son puissant empire à la conquête et au démembrement de ce malheureux état. Bientôt la république française put s'apercevoir que la Pologne la délivrait encore de l'ennemi qui s'était montré le plus ardent contre elle. En effet, c'était pour concourir à l'entreprise de Catherine II, et pour en partager le prix avec elle, que Frédéric-Guillaume s'était déjà retiré par le fait de la coalition. Presque toute l'armée prussienne s'était portée des rives du Rhin sur celles de la Vistule. Le roi de Prusse commençait à s'inquiéter pour les duchés de Clèves et de Juliers. Il se détermina à traiter avec la république française, que par ses manifestes il avait frappée de tant d'anathèmes. Un traité de paix fut conclu entre ces deux puissances, le 5 avril 1795. Les deux négociateurs furent M. Barthélemi, neveu de l'illustre auteur du *Voyage d'Anarcharsis*, et le baron de Hardenberg. Comme les deux puissances n'avaient rien à se restituer, tout avait été facilement conclu.

1794-1795. Peut-être s'étonnera-t-on de n'avoir pas vu intervenir dans ces troubles deux puissances qui furent souvent les arbitres de leurs voisins, la Suède et le Danemarck. L'une et l'autre s'étaient rendues à peu près étrangères aux projets de la coalition. Le duc de Sudermanie, régent de Suède, avait vu condamner par les grands, et avait condamné lui-même les projets de son frère. Il voyait la nation appauvrie par les efforts que le dernier Gustave avait faits pour donner de la splendeur et de la gloire à son règne. Il ménageait une noblesse inquiète, sans lui restituer le pouvoir qu'elle avait exercé à côté des rois et sur les rois eux-mêmes. Tandis que de toutes parts l'Europe était embrasée, il ne s'attacha qu'à maintenir dans le repos, je dirais presque dans le sommeil, une nation d'un courage brillant, et qui a un singulier attrait pour les expéditions lointaines. Il montrait du penchant pour les principes philosophiques, mais il était circonspect dans leur application.

Rien ne lui parut plus dangereux pour la Suède que de jouer un rôle subordonné dans la ligue. D'autres puissances pouvaient se relever de leurs désastres. La perte d'une ar-

mée, quelques fonds imprudemment dissipés 1794-1795
exposaient les Suédois à recevoir les lois de la Russie, qui depuis long-temps faisait jouer chez eux les ressorts qui avaient été funestes à la Pologne. Le duc de Sudermanie n'osa penser à secourir cet état, dont la ruine était pour lui un sujet d'alarmes : il craignait d'employer à cette entreprise une noblesse qui eût pu rapporter dans sa patrie l'enthousiasme de la liberté, après l'avoir défendue chez ses voisins. Le régent de Suède ne vit pas plus tôt le cours d'une sanguinaire anarchie arrêté en France par le 9 thermidor, qu'il s'empressa de renouer un lien politique autrefois cher et utile à sa patrie. Il fut le premier potentat qui, sans y être forcé par des défaites, reconnut la république française. Il lui envoya un ambassadeur, le baron de Staël.

Le même esprit de paix régnait à la cour de Danemarck. Là se développait, pendant toute la révolution française, un système de sécurité qui semblait faire insulte aux alarmes des rois. Le despotisme, légalement fondé dans ce pays, rivalisait par la douceur des formes, par la sagesse des institutions, par l'absence de toute mesure arbitraire, avec

1794-1795. ce que les monarchies tempérées ont offert de plus aimable aux peuples. Un bienfait dont celles-ci ont toujours été avares, et qui cause des terreurs même dans les républiques, la liberté de la presse y était maintenue par un despotisme qui a le salutaire orgueil de se montrer inaccessible à la crainte. Le Danemarck jouissait de cette tranquillité, pendant que son roi était devenu incapable de s'occuper des soins du gouvernement. Deux hommes assuraient le bonheur de cet état, le prince royal de Danemarck et son sage ministre, le baron de Bernstorf.

Victoires des Français en Espagne.

Je quitte le nord de l'Europe, pour suivre dans le midi les triomphes de nos armées. J'ai montré précédemment l'Espagne ouvrant, avec plus de vigueur qu'on n'en attendait d'elle, une guerre entreprise par le plus noble motif contre la révolution française. Il eut été beau de voir un descendant de Louis XIV passer les Pyrénées, pour venir défendre le sang et l'héritage de ce puissant monarque. Charles IV n'avait point quitté son château d'Aranjuez; peut-être n'en avait-il point obtenu la permission du jeune favori qui le gouvernait, Godoï, nommé ensuite duc de Alcudia, et enfin *prince de la Paix*.

Cependant les Espagnols, sous le comman- 1794-1795.
dement du général Riccardos, avaient pénétré dans le département des Pyrénées-Orientales. Ils s'y étaient emparés de quelques villes. Leur conquête la plus importante fut celle du fort de Bellegarde; mais ils s'étaient arrêtés après ce succès, et ils se bornèrent à donner quelques alarmes à Perpignan. Ils ne comptaient pas assez sur les intelligences qu'ils s'y étaient ménagées, pour se flatter de la surprendre. Ils employèrent un temps assez considérable à gagner les commandans de quelques autres places. Ils y réussirent, et s'emparèrent sans peine de Bagnols, de Collioure, de Port-Vendre et du fort Saint-Elme.

Mais dans ce même temps les Français étaient rentrés dans Toulon. Le général Dugommier, à qui la république devait ce succès, ne perdit point de temps. Il s'avança vers le département des Pyrénées-Orientales, résolu de reprendre des villes françaises dont la conquête n'offrait point les mêmes obstacles que celle de Toulon.

L'Espagne avait prévu ce mouvement; elle avait fait de grands préparatifs pour une seconde campagne. Le comte de La Union

1794-1795. commandait une des plus belles armées que l'Espagne eût levées depuis long-temps. Il occupait des postes où il paraissait impossible de le forcer. Dugommier, l'un des plus habiles capitaines que la révolution française ait produits, déploya toutes les ressources de l'art de la guerre pour faire quitter à l'armée espagnole des positions où elle eût été inexpugnable. Il était devant Bagnols, résolu de livrer une bataille décisive, pour reprendre cette ville et toutes celles qui s'étaient livrées aux ennemis. Depuis quelques jours, il avait fait tracer à la droite de son camp une route à travers des gorges et des défilés, dans lesquels il n'avait garde de s'engager sérieusement.

Le général espagnol ne prit d'abord aucun soin de gêner ce travail; sans doute il s'applaudissait de voir les Français s'opiniâtrer à tenter un passage où il pouvait les arrêter facilement. Il ordonna enfin un mouvement tel que Dugommier l'avait prévu. Il descendit des hauteurs où le général français n'eût osé l'attaquer; il fit marcher l'élite de ses troupes pour s'emparer de la route dont les républicains paraissaient s'occuper avec une grande activité; mais au lieu d'une armée, on n'y

trouva qu'un petit nombre de travailleurs. Pendant ce temps, Dugommier manœuvrait, gagnait les hauteurs; enfin il attaque brusquement le centre de l'armée espagnole. Ce choc inattendu la déconcerte; en moins d'une demi-heure, toutes les batteries sont emportées à la baïonnette. Le corps qui s'est dirigé sur la route est coupé. Dans une position désespérée, les Espagnols se défendent encore avec fureur. Ils semblent convaincus que les Français portent dans les combats cette cruauté qui était alors le caractère du gouvernement. Dugommier arrête tout carnage inutile, reçoit avec humanité les prisonniers, et bientôt sept mille hommes lui rendent les armes. Près de deux cents pièces d'artillerie sont abandonnées par les Espagnols, qui fuient à travers les montagnes. Dugommier entre dans Bagnols, et se prépare à reprendre Collioure, le Port-Vendre et le fort Saint-Elme. Il charge le général Augereau de chasser les Espagnols d'Arles, de Prats de Molo et de Laurent de la Cerda, et le général Pérignon de s'emparer de tous leurs postes auprès de Bellegarde. L'un et l'autre mettent dans leurs opérations une telle vivacité, que bientôt les Espagnols n'occupent plus sur le territoire 1794-1795.

1794-1795. français que quatre forteresses déjà investies. Le général Augereau poursuit sa course jusque dans la Catalogne. Il bat une forte division de l'armée espagnole, qui veut lui en défendre l'entrée. Cette victoire le met en possession d'une fonderie, où il trouve une grande quantité de bombes et de boulets.

Cependant Dugommier dirige lui-même le siége des forteresses françaises qu'il lui paraît important de reprendre. Ce général, qui avait montré la plus vive impétuosité devant Toulon, ne permet plus à son armée d'entreprise téméraire : il ne veut point d'assaut; il assiége Collioure d'après les règles de l'art. Il est légèrement blessé devant cette place. Enfin les Espagnols évacuent dans une même nuit Collioure, le Port-Vendre et le fort Saint-Elme. Les garnisons de ces trois places, qui étaient de sept mille hommes, subirent une capitulation humiliante. On les forçait de déclarer dans un article que les Espagnols regardaient les émigrés comme des traîtres à la patrie, et dans un autre, qu'ils n'avaient dû qu'à la trahison la possession de ces trois places.

Le commandant espagnol de Bellegarde fit tout pour relever l'honneur de sa nation. Assiégé plus de quatre mois, ne pouvant es-

pérer aucun secours, il résista pour attirer 1794-1795.
sur lui une armée qui menaçait l'Espagne. Il ne se rendit que quand il y fut contraint par une extrême disette. Dugommier montra une patience digne d'éloge, et bien difficile à un général victorieux, à un général français. Il avait senti l'importance de conserver à la France ce fort intact. Rien ne put l'engager à en ruiner les ouvrages pour en accélérer la reddition.

Dans ce même temps une autre armée française se formait. Des bataillons de réquisition rassemblés autour de Bayonne, reçurent de la Convention le nom d'*armée des Pyrénées-Occidentales*. Ils sont prêts; ils escaladent les montagnes qui bordent la rive droite de la Bidassoa, et que les Espagnols avaient garnies de redoutes. Tous ces postes vivement attaqués deviennent le prix de leur audace. Ils se rendent maîtres de la vallée d'Arran; ils marchent sur Fontarabie. Ils somment la garnison; elle capitule. Bientôt ils entrent dans Saint-Sébastien. Ils s'avancent jusqu'à Toloza, qui leur ouvre ses portes. Dix jours suffirent pour cette expédition, qui fut conduite par le général Laborde.

Ce que venait de faire une armée peu nom-

1794-1795. breuse, et pour son premier exploit, indiquait aux Espagnols ce qu'ils avaient à craindre de l'armée plus aguerrie des Pyrénées-Orientales. Dugommier n'avait retardé l'invasion de l'Espagne que pour préparer des moyens qui répondissent à cette conquête. Il savait qu'il aurait à forcer des citadelles qui avaient été l'écueil de plusieurs illustres généraux. Il s'était pourvu d'une nombreuse artillerie de siége, et il avait combiné les moyens de la transporter à travers les montagnes. Il estimait le courage des Espagnols, et prévoyait que la circonspection qu'ils portaient dans leurs opérations militaires, funeste pour eux quand ils avaient à conquérir, pourrait leur être salutaire lorsqu'ils auraient à se défendre. Il s'était appliqué à former les officiers de son armée aux grandes combinaisons de l'art militaire; aussi l'école de Dugommier fut-elle féconde en généraux distingués. Mais surtout il sentait l'importance de plier à une subordination sévère une armée qui, formée dans les troubles civils, et destinée d'abord à agir contre des villes françaises, devait plus qu'une autre être remplie de cette sombre et tumultueuse agitation qui tient au fanatisme de parti. Il s'agissait de

pénétrer dans un pays où une exaltation toute opposée s'est long-temps maintenue. L'irreligion, vaine et ordinaire jactance des camps, allait être provoquée dans ses plaisanteries les plus grossières, dans ses profanations les plus coupables, à l'aspect de la ferveur catholique qui régnait en Espagne. Dugommier fit en sorte que la discipline des soldats répondît de leur prudence. 1794-1795.

Tout est préparé. L'armée des Pyrénées-Orientales pénètre dans l'Espagne. Elle y trouve les villages abandonnés. Les paysans, pleins de terreur et de haine, forment des corps de troupes qui ne cessent d'inquiéter les Français dans leur marche. La petite ville de Castella est enlevée de vive force, après avoir opposé une résistance désespérée à l'armée républicaine. Le vainqueur la livre aux flammes. Le roi d'Espagne décerne des récompenses à ses braves et malheureux habitans.

Cependant l'armée espagnole s'avançait à marches forcées. Elle attaque le général Dugommier dans son camp, aux environs de la montagne Noire, dans la nuit du 18 novembre 1795. L'impétuosité de ce mouvement jette d'abord le désordre dans l'armée française. Dugommier s'élance au milieu des

1794-1795. soldats, les ranime, marche à leur tête. Un obus le frappe, il meurt. Ses soldats le vengent par la victoire. Le général Pérignon lui succède. Peu de jours après que l'armée eut rendu les derniers devoirs à l'un des plus illustres généraux de la république, son successeur attaque les Espagnols, retranchés sur les montagnes qui sont en avant de Figuières. Les Français s'avancent vers ces hauteurs, sous le feu de nombreuses redoutes. Les Espagnols se troublent; tous les postes qu'ils avaient jugés imprenables sont enlevés. Ils ne peuvent se défendre dans un camp retranché, où ils s'étaient retirés avec précipitation; ils abandonnent toute leur artillerie et leurs équipages; trois de leurs généraux et cinq mille hommes restent sur le champ de bataille. Le fort de Figuières devient le prix de cette victoire, l'une des plus signalées qu'aient remportées les armées françaises. Une garnison de dix mille hommes, approvisionnée pour un long siége, capitule au bout de deux jours, et se rend prisonnière.

L'armée victorieuse descend des Pyrénées. Le général Pérignon entreprend le siége de Roses. Les Espagnols avaient jeté dans cette place un corps de troupes considérable; ils pou-

vaient la secourir et renouveler ses approvisionnemens par la mer, dont ils étaient maîtres. L'hiver apportait beaucoup d'obstacles à un siége régulier. Cependant le général Pérignon parvient à s'emparer d'un fort qui couvre la ville de Roses, et qu'on appelle *le Bouton*. Après de longs efforts, la ville est battue en brèche, et les soldats français demandent l'assaut. La garnison, qui ne voit auçun moyen de le soutenir, s'embarque : cinq cents hommes qui étaient restés pour protéger la retraite, rendent le fort et sont faits prisonniers. 1794-1795.

Bientôt des provinces entières cèdent aux vainqueurs. Ils pénètrent dans la Catalogne; ils menacent Girone et Tortose. Ils ne lèvent des contributions qu'autant que l'exigent les besoins pressans de l'armée. Partout ils respectent les autels et leurs ministres. Par cette conduite ils rappellent dans leurs foyers ceux qui avaient redouté leur approche.

L'armée des Pyrénées occidentales poursuit de son côté ses conquêtes; elle s'empare de Bilbao; une partie de la province de Biscaye est soumise. On s'approche de Pampelune : si cette ville est prise, le chemin est ouvert jusqu'à Madrid. L'Espagne va-t-elle

1794-1795. subir le sort de la Hollande? un autre trône des Bourbons va-t-il s'écrouler? Le gouvernement français, c'est-à-dire le Comité de salut public de la Convention, renouvelé par le 9 thermidor, fut le premier à parler de paix à l'Espagne. Son ambition était vaste, mais n'était pourtant point illimitée. Il suivait avec constance un but principal, celui de tourner toutes ses forces contre l'Autriche. D'ailleurs, malgré l'éclat des victoires remportées, la conquête de toutes les Espagnes frappait encore l'imagination comme un projet gigantesque : on ne pouvait se flatter d'y créer tout à coup un parti qui se rendît, comme en Hollande, l'allié des conquérans. Plusieurs villes fortes restaient encore à assiéger, et les Espagnols avaient montré beaucoup de constance dans la plupart des siéges qu'ils avaient soutenus. Mille dangers attendaient les armées françaises dans des provinces peu fertiles et mal cultivées, qu'elles auraient à traverser. Enfin les généraux ne cessaient de rendre justice à la valeur des soldats espagnols; et cette valeur, irritée par le désespoir, exaltée par tous les sentimens religieux, pouvait enfanter des prodiges.

Paix entre la France et l'Espagne. 1795.

Ce fut d'après ces motifs que le gouver-

nement français chargea M. Bourgoing, qui avait été ambassadeur en Espagne, d'écrire à MM. d'Ocarits et d'Yriarte des lettres qui pussent inviter à une négociation si salutaire pour l'Espagne. Le cabinet de Madrid reçut ces ouvertures avec le flegme national. Le duc d'Alcudia mêla de grands mouvemens d'armes aux négociations qui allaient s'ouvrir. Ce fut peut-être pour dissimuler un besoin de la paix, dont l'aveu coûte toujours cher aux vaincus, qu'il suivit un mode de négociation dont l'effet devait être lent. 1794-1795.

Le traité qui venait d'être conclu à Bâle, entre la république française et le roi de Prusse, avait ajouté de nouveaux titres à la considération dont M. Barthélemy, alors ambassadeur auprès des Treize-Cantons, jouissait dans les cabinets étrangers. Ce fut à lui que le gouvernement espagnol résolut de s'adresser. M. d'Yriarte, qu'il voulait charger de ses pouvoirs, avait avec lui des relations d'amitié. Mais on ignorait à Madrid dans quelle cour s'était réfugié M. d'Yriarte, depuis le désastre de la république de Pologne, auprès de laquelle il était ambassadeur. Les incertitudes d'un courrier qui le chercha vainement à Vienne, à Berlin, et qui le trouva enfin à

1794-1795. Venise, prolongèrent les fléaux de la guerre entre deux nations lasses de se combattre. Le gouvernement français parut aussi importuné et aussi inquiet de ces retards que la cour de Madrid elle-même.

Une autre négociation fut commencée, auprès des Pyrénées, entre le général Servan et le marquis d'Yranda. Mais durant cet intervalle, les Espagnols firent les plus grands efforts pour repousser les Français de leur territoire. Ils osèrent se représenter devant Roses, et combinant leurs attaques par terre et par mer, ils se virent sur le point de rentrer dans cette ville. Déjà ils y jetaient des bombes. Ils furent enfin obligés de renoncer à leur entreprise, mais non sans avoir fait admirer aux Français un courage que les revers n'avaient fait qu'exalter. Ils se portèrent avec la même impétuosité contre l'armée des Pyrénées-Occidentales. Ils réussirent d'abord à la repousser des hauteurs de Pampelune. Elle ne tarda pas à s'en emparer de nouveau. Mais les Espagnols, agissant dès lors avec plus d'audace et plus d'habileté, se maintenaient entre les deux armées par lesquelles ils étaient pressés, et déjà ils méditaient une diversion hardie sur le territoire de France même.

Dans ces circonstances, on apprit que la paix 1794-1795. avait été signée à Bâle, entre M. Barthélemy et M. d'Yriarte, le 4 thermidor (14 juillet), que la France, par ce traité, abandonnait toutes ses conquêtes, et que l'Espagne lui cédait toute la partie de Saint-Domingue qui lui appartenait. Autant les Espagnols s'étaient défendus, au milieu du péril, de laisser voir le besoin de la paix, autant témoignèrent-ils d'allégresse après avoir obtenu une paix qui rappelait à peine combien la guerre leur avait été funeste. Mais la morale politique souffrait de voir la république française reconnue par un Bourbon.

Le gouvernement français se hâta de recueillir le fruit le plus avantageux du traité de paix avec l'Espagne, en dirigeant vers l'Italie l'élite des deux armées des Pyrénées. La guerre avait été long-temps suivie sans vigueur de ce côté. La première campagne avait eu seule quelque éclat, et avait valu aux Français deux conquêtes importantes, celle de la Savoie et celle du comté de Nice. Pendant deux ans, des combats nombreux et insignifians avaient eu lieu dans le voisinage de Nice. Les exploits des Français se bornaient à rentrer pour la vingtième fois dans une même bourgade. Enfin cette armée eut sa part de gloire

1794-1795. dans la fameuse campagne de 1794. Elle combina ses opérations avec l'armée des Alpes, qui avait deux fois chassé les troupes sardes de la Savoie. Elle s'empara des principaux passages qui mènent en Italie. Après des actions brillantes, le petit Saint-Bernard, le Mont-Cénis et le col de Tende furent emportés. Déjà les Français avait fait des incursions dans le Piémont, soit par la vallée d'Aost, soit par celle de Stura; mais ils ne pouvaient s'y maintenir, et ils se bornaient à garder les montagnes. Les renforts qui arrivèrent des Pyrénées permirent de plus grandes entreprises.

Le roi de Sardaigne, vivement alarmé pour le Piémont, avait pressé l'Autriche de venir à son secours. Cette dernière puissance vit qu'il n'y avait point de temps à perdre pour défendre le Milanais. Le général Devins, auquel elle confia le commandement de son armée en Italie, pénétra sur le territoire de Gênes, et ne respecta point la neutralité de cette république. De leur côté, les Français s'armèrent pour les repousser des fortes positions dont ils s'étaient emparés. Le général Scherer les commandait. Le 22 novembre 1795, il attaqua l'armée autrichienne dans la vallée de Loano, et, vaillamment secondé

par les généraux de division Massena, Augereau et Serrurier, il remporta une victoire complète. Huit mille Autrichiens furent tués ou faits prisonniers. Le général Devins fut chassé du territoire de Gênes. Les rigueurs de la saison, ou plutôt les désordres auxquels se livra l'armée française, l'empêchèrent de poursuivre de si brillans avantages. Le sort de l'Italie tenait à un autre homme. 1794-1795.

Charette et Stoflet.

Après un récit fort compliqué, mais tout chargé de beaux faits d'armes et de victoires, il convient que je rappelle l'attention de mes lecteurs sur les troubles de la Vendée et de la Bretagne. Ce tableau, sans être moins attachant, sera d'une couleur plus sombre. Il se terminera par la fatale journée de Quiberon.

Charette et Stoflet restaient encore pour nous représenter la gloire de la guerre la plus héroïque. Mais ces deux chefs étaient divisés, et c'est l'abbé Bernier, autrefois si utile à cette cause, qu'on accuse d'avoir entretenu leurs discordes. Pour comble de malheur, ils montraient l'un et l'autre une jalousie assez vive contre ceux des royalistes qui, après la déroute du Mans, avaient cherché un réfuge dans le Bocage, et voulaient se rendre indépendans de leurs lois. L'ardent et terrible

94-1795. Marigny fut la déplorable victime de cette jalousie. Une troupe de quelques centaines d'hommes qu'il était parvenu à former, avait agi vivement, et remporté quelques succès sur le premier théâtre de la gloire des Vendéens, c'est-à-dire dans les environs de Thouars et de Bressuire. Charette et Stoflet le sommèrent de concerter avec eux ses opérations : il s'y refusa avec un emportement qui déparait en lui de nobles qualités. Un conseil militaire, formé par les ordres de Charette et de Stoflet, déclara Marigny rebelle, et le condamna par contumace à la peine de mort. Cet arrêt était d'une rigueur atroce. Les amis de Charette ont déclaré que ce général n'y avait eu aucune part, et qu'il aurait frémi de l'exécuter. Stoflet n'eut pas le même scrupule; l'infortuné Marigny prenait peu de précautions pour se garder contre des royalistes : il fut saisi par les ordres de Stoflet. Ce général refusa de le voir et de l'entedre, et il eut la cruauté de le faire fusiller.

Peu de temps après, Joli, l'un des plus intrépides lieutenans de Charette, montra de l'humeur et de l'insubordination. Il prit le parti de se retirer, soit pour lever une troupe à lui seul, soit pour renoncer aux travaux

militaires. Bientôt il fut signalé aux paysans vendéens comme un transfuge, et ce brave royaliste eut l'horreur d'expirer sous les coups de ses frères d'armes. 1794-1795.

Stoflet, dans le long intervalle qui s'était écoulé depuis la déroute du Mans, fit peu d'exploits remarquables. Il rentra un moment dans Chollet, après un brillant combat; mais bientôt il fut obligé d'en sortir. Tout son art fut de se rendre inexpugnable dans des positions défendues par la nature.

Charette montra beaucoup plus d'ardeur dans ses opérations. La fortune ne le secondait pas toujours; mais il parvenait à la dompter par une invincible constance, et par la prodigieuse fécondité de ses ressources. Une bataille qu'il avait perdue près de Chalans fut suivie, quelques mois après, de trois victoires qu'il remporta près de Saint-Christophe, et dans lesquelles il força trois camps retranchés de républicains. Moins il comptait d'hommes sous ses ordres, plus sa gloire jetait d'éclat au loin. Les âmes les plus fortes s'étonnaient de l'indomptable vigueur de la sienne. Tous les souverains parlaient de lui avec admiration, et ceux même qui, tels que le roi de Prusse, allaient signer un traité de paix avec la Convention, s'épuisaient en éloges pour le chef d'une

1794-1795. troupe de deux mille hommes, qui savait encore tenir en échec une puissante armée de la république française. Ce général Souwarof, que nous avons vu si terrible dans l'assaut de Varsovie, avait fait de Charette son héros. Il lui écrivit une lettre où il s'exprimait avec feu sur des travaux et des exploits dont son génie militaire appréciait toute la difficulté.

Les princes français joignaient une vive reconnaissance à leur enthousiasme pour le seul homme qui fît encore briller l'étendard des lis sur la France dévastée. Ces princes voyaient avec désespoir que l'Angleterre avait laissé échapper, durant le cours d'une année entière, l'occasion de seconder les Vendéens victorieux. Mais tant que Charette existait et combattait, il leur paraissait conserver le champ de bataille où les royalistes pourraient encore une fois se rallier sous le panache de Henri IV.

Pacification de la Vendée. Cependant les républicains se fatiguaient d'avoir toujours à combattre, avec de nouvelles armées et de nouveaux généraux, un homme qui savait perpétuer la guerre de la Vendée, même après la mort de cent mille Vendéens. Aucun d'eux ne doutait que les atrocités de Carrier et celles de ses prédécesseurs et de ses émules n'eussent servi d'aliment à

cette guerre fatale. Le 9 thermidor leur permettait de consulter à la fois une saine politique et l'humanité. Le nouveau Comité de salut public vit combien il était instant de faire fléchir la rigueur des lois révolutionnaires. On s'habitua par degré à l'idée d'offrir la paix à des hommes auxquels on n'avait jamais donné d'autre titre que celui de *brigands*. Le supplice de Carrier fut peut-être un holocauste offert à la vengeance des Vendéens. 1794-1795.

Parmi les commissaires qui furent chargés de négocier la paix, celui qui joua le rôle principal fut le député Ruelle. Madame Gagnière, créole, réfugiée à Nantes depuis les désastres de Saint-Domingue, fut choisie pour sonder les dispositions de Charette. On savait qu'elle avait eu de secrètes intelligences avec le général vendéen. Un mois plus tôt elle eût expié par la mort jusqu'au soupçon de cette intelligence : mais les temps étaient changés. Ce fut elle qui servit d'intermédiaire entre la Convention et les Vendéens. Les conférences eurent lieu pendant plusieurs jours à Lajaunais. Elles amenèrent un traité qui, suivant toute apparence, était accompagné d'articles secrets.

Charette n'acheta par aucun sacrifice réel la paix qui lui était offerte. En effet, il

1794-1795. obtint le libre et paisible exercice du culte dans tout le pays insurgé, l'établissement d'un corps de deux mille gardes territoriaux, composé d'habitans du pays, et soldé par le trésor public, deux millions pour les frais de la guerre, des indemnités particulières aux Vendéens, pour réparer leurs maisons, leurs instrumens d'agriculture, la main-levée du séquestre en faveur de ceux qui étaient inscrits sur la liste des émigrés, ainsi qu'aux enfans ou héritiers de ceux qui avaient été condamnés par les tribunaux, enfin le maintien tacite des Vendéens armés. En échange de tels avantages, Charette et tous les officiers de son armée signèrent une déclaration de se soumettre aux lois de la république, de ne jamais porter les armes contre elle, et de remettre au plus tôt possible l'artillerie et les chevaux d'artillerie. Cette dernière clause était à peu près illusoire; car Charette n'avait point déclaré le nombre de canons qu'il pouvait conserver encore; et d'ailleurs les Vendéens, comme nous l'avons vu tant de fois, n'étaient jamais embarrassés de se procurer de l'artillerie avec leurs bâtons ferrés.

Quant aux articles secrets, aucun mémoire ne les a donnés encore d'une manière authen-

tique, ni même vraisemblable. On a prétendu 1794-1795.
que Ruelle et ses collègues s'étaient engagés envers Charette, au nom du Comité de salut public et de la Convention même, à rétablir le roi sur le trône. Comment Ruelle eût-il pu prendre un engagement de ce genre, lui qui, dans le procès de Louis XVI, avait voté la mort? Où était son titre pour faire une promesse d'une telle étendue? le Comité de salut public, composé en grande partie de régicides, eût-il jamais ratifié cet article? Les circonstances étaient encore telles, que tous ceux qui auraient signé cet engagement auraient été sur-le-champ punis de mort. Cet article pouvait-il rester éternellement secret? Charette n'avait-il pas intérêt, pour sa gloire même, à le divulguer immédiatement, à le faire connaître aux rois qui lui montraient tant de confiance et une sorte de vénération? Admettons encore la ratification du Comité de salut public; elle était illusoire sans celle de la Convention. Il n'y avait qu'un homme déterminé au sacrifice de sa vie qui pût faire une telle proposition à une telle assemblée. Voilà donc une supposition que j'écarte, parce qu'il me paraît impossible de l'introduire dans l'histoire. Il est plus vraisemblable que Charette obtint l'en-

1794-1795. gagement que la Convention adoucirait les rigueurs de la captivité du jeune roi et de la princesse sa sœur, et peut-être même la promesse que la liberté leur serait rendue dans un temps donné.

Au reste, le traité, dans toutes ses dispositions, annonce une trève plutôt qu'une paix définitive. On voit que Charette avait pris sévèrement ses précautions contre toute espèce d'embûches, et qu'après avoir tant de fois imité Coligny dans les combats, il l'avait encore surpassé en prudence dans les négociations. Ce ne fut pas sans obstacle, du côté même des Vendéens, qu'il put signer le traité. Quelques uns de ses lieutenans refusèrent d'abord d'y adhérer, et Stoflet s'indigna de cette transaction, qu'il dénonça comme un acte de félonie. Cependant après de vains éclats de fureur, il signa un traité du même genre.

Ce fut un jour de gloire pour Charette que celui de son entrée dans la ville de Nantes. Le 26 février, neuf jours après la signature de l'acte d'union, une salve d'artillerie annonça son arrivée dans cette ville. C'était au milieu des acclamations d'une joie universelle qu'il avait passé cette Loire, tant de fois couverte des bateaux à soupape de Carrier. Il était ma-

gnifiquement monté, vêtu de bleu, ceint 1794-1795
d'une écharpe royaliste, et le chapeau surmonté d'un panache blanc. Quatre de ses lieutenans, décorés des mêmes insignes, marchaient à ses côtés; les conventionnels pacificateurs s'avançaient dans deux voitures, dont tout l'ornement était un bonnet rouge. Une musique militaire jouait cet air touchant, dont on a tant de fois abusé dans la révolution :

Où peut-on être mieux
Qu'au sein de sa famille ?

Le peuple nantais manifestait une vive allégresse, car il se voyait délivré de trois fléaux qui l'avaient moissonné depuis deux ans, la guerre, la famine et les supplices. Le général Canclaux qui, dans cette même ville, avait repoussé l'attaque impétueuse de Charette, s'avança au-devant de lui, et lui dit : « Est-ce « un républicain que j'embrasse? » Charette, pour toute réponse, fit entendre ce seul cri : *Vive l'union!*

Charette, après ce traité et ce triomphe, montrait un singulier mélange de fierté, de circonspection et de douleur. Il évitait des actes hostiles, des paroles menaçantes; mais il observait tout d'un regard soupçonneux.

1794-1795. Ses principaux lieutenans ou compagnons affectaient en toute occasion de montrer leur amour pour le roi. On les vit plus d'une fois paraître au spectacle avec leur cocarde blanche. Les commissaires de la Convention ne montraient qu'une faible colère, et pour réprimer ces saillies indiscrètes, ils recouraient toujours à des représentations. Un jour, le royaliste Dupeyrat s'était échauffé devant eux; l'un des commissaires lui dit : « Mais, « Monsieur, il est bien extraordinaire que « vous répugniez à traiter avec la république; « les rois de l'Europe négocient bien avec elle. « — Est-ce que ces gens-là sont Français? » répondit M. Dupeyrat.

L'orgueil républicain venait d'éprouver le plus terrible échec. Ce n'étaient pas seulement les jacobins qui éclataient en murmures contre cette pacification; elle était blâmée par tous ceux des *patriotes* qui n'étaient pas dans le secret des affaires. Le commissaire Ruelle était par les uns signalé comme un imbécille, et par les autres dénoncé comme un traître. Le Comité de salut public prit hautement sa défense, et la Convention respecta la marche du nouveau gouvernement, sans demander compte des articles secrets. Les membres du

Comité de salut public disaient tout bas à ceux qui les pressaient de questions : « Nous « nous fions peu à la soumission de Charette; « mais nous nous sommes ménagé les moyens « de l'écraser à son premier mouvement. » 1794-1795.

Pacification des chouans.

La pacification de la Vendée n'était encore qu'une mesure incomplète, même après l'adhésion de Stoflet. Les royalistes bretons, nommés *chouans*, donnaient encore de plus vives alarmes. C'était un nouveau genre de guerre civile moins brillant, moins glorieux, mais plus opiniâtre et même plus dangereux que les attaques ouvertes des Vendéens. Dans les cinq départemens de la Bretagne, et dans quelques départemens limitrophes, les royalistes ne présentaient nulle armée en bataille, et cependant ils faisaient une guerre de tous les momens et sur tous les points. Chaque buisson faisait craindre une embûche à tous les hommes, à toutes les compagnies, à tous les bataillons qui marchaient isolés. Le paysan breton, en conduisant la charrue, avait son fusil près de lui, guétait une occasion favorable pour la vengeance, tirait, tuait, et ne pouvait plus être aperçu. Les villes même avaient à craindre des invasions subites. Elles étaient sévèrement ran-

1794-1795. çonnées : l'argent du fisc était poursuivi, et souvent enlevé sur les routes et dans la caisse des percepteurs. Les curés constitutionnels, les acquéreurs de domaines nationaux, et surtout les patriotes qui s'étaient rendus les provocateurs ou les instrumens de lois sanguinaires, n'osaient plus se montrer dans les campagnes. La plupart de ces attaques étaient nocturnes, et de là vient sans doute le nom de *chouans ;* c'est ainsi qu'on désigne dans le pays les *chats-huans*.

Une sorte de discipline liait entre elles ces diverses bandes. Les villages se correspondaient, étaient inscrits sous des noms de compagnies. Plusieurs de leurs chefs étaient des Vendéens échappés aux désastres de leurs compagnons. L'illustre Scépeaux, beau-frère de l'immortel Bonchamp, vengeait ainsi dans la Bretagne les malheurs de l'Anjou ; Solilhac et une multitude d'autres jouèrent le même rôle ; Cormatin, George Cadoudal, Frotté, le jeune Bourmont commandaient de fortes divisions. Le général qui leur donnait des ordres à tous était ce marquis de Puisaye, qui avait fait une apparition ridicule et assez suspecte, dans la déplorable guerre des Girondins réfugiés à Évreux et à Caen.

Il passa toujours pour un faible guerrier ; 1794-1795.
mais il était d'un esprit singulièrement actif et adroit. Il faisait de fréquens voyages en Angleterre, jouissait d'un assez grand crédit auprès du cabinet de Saint-James, et revenait avec quelques sommes d'or qu'il distribuait aux Bretons armés. Heureux d'exercer une suprématie sur des généraux illustrés dans la Vendée, il aspirait à jouer un rôle principal, et se présentait comme celui par qui devait être accomplie l'œuvre de la restauration. Préoccupé de cette pensée, il ne donnait des renseignemens que dans l'intérêt de son ambition. Comme il était plutôt né pour fomenter des troubles que pour en amener le dénouement, on l'a depuis accusé d'avoir été plus attaché aux intérêts particuliers de l'Angleterre qu'à ceux des royalistes.

Les commissaires de la Convention, résolus de traiter avec les chouans, s'adressèrent séparément à leurs chefs. Ce fut Cormatin qu'ils trouvèrent d'abord le plus facile. Il obtint, ainsi que Charette, une somme assez forte, le libre exercice du culte, des compagnies bretonnes qui devaient veiller à la sûreté de leur pays. L'entrée qu'il fit à Rennes, après avoir signé son traité, fut

1794-1795. réglée dans le même appareil que celle de Charette à Nantes. Mais l'effet en fut plus froid ; car le nom de Cormatin ne rappelait pas de si grands souvenirs.

Fuite et retour de plusieurs dames vendéennes.

Un des effets les plus heureux de cette pacification momentanée, fut de tirer plusieurs nobles dames vendéennes des retraites incommodes et périlleuses qu'elles avaient successivement parcourues, depuis la déroute du Mans. C'est ici que nous avons le bonheur de retrouver madame de Lescure et madame de Bonchamp. Si l'un des plus vifs intérêts qui puisse s'offrir aux amis de l'histoire, est de suivre les aventures des illustres proscrits, de passer avec eux par une continuelle alternative de craintes et d'espérances, d'éprouver tous leurs frémissemens, de s'unir de cœur à leurs actions de grâces, combien cet intérêt ne redouble-t-il pas, quand il s'attache à des femmes qui portent un nom glorieux, à des mères qui veillent sur leurs enfans! Mais ici la limite de l'histoire et des mémoires particuliers est sévèrement tracée. Contentons-nous de tirer de ceux qu'ont laissés ces dames, et qui ont été si universellement lus, des faits importans pour la connaissance du cœur humain.

Les combats que soutinrent les paysans bretons pour la cause de leur Dieu, de leur roi, les honorent beaucoup moins que leur magnanimité hospitalière. Après les désastres du Mans et de Savenai, les compagnies bretonnes n'étaient point encore organisées. Les *bleus* vainqueurs couraient tout le pays, et se montraient insatiables de récompenses pour tous les proscrits qu'ils ameneraient à des représentans bourreaux. Déguisées en paysannes, mesdames de Donnissant, de Lescure, de Bonchamp, Morisset, d'Autichamp, et une multitude d'autres veuves, erraient dans les campagnes, sans direction, sans espoir. Plusieurs d'entre elles conduisaient des enfans en bas âge. Elles avaient perdu dans leur fuite les bijoux et l'or qui pouvaient la protéger. Leurs habits déchirés, leur pâleur, leur épuisement les désignaient à la férocité républicaine comme des *brigandes*; c'était le nom qu'on donnait aux dames vendéennes. Les paysans bretons tous les jours étaient avertis qu'ils partageraient avec leur famille le sort de ceux et de celles auxquels ils auraient donné un asile. On leur faisait de continuelles relations des scènes de supplices, des bateaux à soupape, *des mariages et des baptêmes républicains* de Carrier. 1794-1795.

1794-1795. Leur imagination en devait être obsédée nuit et jour, et surtout quand ils entendaient les soldats qui revenaient de ces expéditions, célébrer leurs barbares plaisirs; et cependant leurs chaumières furent toujours ouvertes aux proscrits qui venaient y frapper.

Les villages des environs d'Ancenis eurent surtout part à ces grandes actions. Ne puis-je pas nommer ainsi des faits qui demandent bien plus l'exercice continu du courage, que ne le suppose l'exaltation momentanée des exploits guerriers? Madame de Lescure, et madame de Donnissant, sa mère, se trouvèrent souvent au milieu des bois que l'on fouillait. La présence d'esprit avec laquelle leur femme de chambre, Félicité, interrogeait les *bleus*, leur souhaitait bonne chance pour ces expéditions, opéra souvent leur salut. Quelquefois une bonne paysanne les confiait à sa fille, en disant : « Il faut prendre soin de ces pau- « vres *brigandes*. » Fière de cette mission, la jeune fille les conduisait avec elle aux champs, et montrant son bâton, « Ne craignez rien, « disait-elle; s'il ne vient qu'un soldat, je « suis sûre de l'assommer. » Visitait-on les chaumières où elles étaient cachées, ces dames paraissaient si bien occupées des travaux cham-

pêtres, et en avoir tellement l'habitude, qu'elles échappaient à tous les soupçons. Mais elles ne pouvaient rester dans un même asile sans compromettre leurs hôtes. Souvent elles s'arrachaient à des soins qu'on leur offrait toujours avec la même constance, avec la même sérénité. Il y avait de ces paysans qui montraient la joie la plus vive, quand ces dames leur étaient confiées. Quel eût été leur transport s'ils avaient su que c'était à madame de Lescure qu'ils donnaient un asile? Mais elles cachaient leur nom même à leurs bienfaiteurs. Madame Dumoustier, riche fermière, les reçut au château de Dreneuf, avec une intrépidité partagée par sa fille et par ses trois fils, qui employaient leur courage à sauver des proscrits, en attendant l'occasion de le signaler sur le champ de bataille. Madame de Lescure était grosse; ce fût dans une chétive cabane, qu'une patrouille de *bleus* venait de visiter, qu'elle accoucha de deux jumelles. L'une d'elles mourut au bout d'un mois. 1794-1795.

« Madame Morisset fut soumise avec son « mari à d'autres terribles épreuves. Ils se « tinrent tous deux cachés dans un arbre, « du côté d'Ancenis, pendant cinq semai- « nes. Ils ne pouvaient s'asseoir que l'un

1794-1795. « après l'autre; elle était grosse. Un jour, « qu'une vieille métayère, veuve, l'avait en- « voyé chercher pour se chauffer, les *bleus* « entrèrent. Ils sommèrent cette femme de « déclarer le nom et l'état de tous ceux qui « étaient dans sa maison, et la prévinrent « que si elle avouait qu'il y eût quelqu'un de « suspect, elle ne serait pas punie, mais que « si l'on en découvrait sans qu'elle l'eût dé- « claré, sa maison serait brûlée, et tout le « monde passé au fil de l'épée. Elle pâlit, « passa dans une chambre, puis elle vint dire « aux *bleus*, avec le plus grand sang-froid, le « nom de chacun, et ajouta que madame « Morisset était une de ses filles. Quand les « *bleus* furent partis, cette dame lui dit : J'ai « eu bien peur; en vous voyant si troublée, « je me suis crue perdue, et j'ai été bien sur- « prise du courage que vous avez montré « après. — C'est vrai, mon enfant, ré- « pondit la bonne femme : j'ai ouvert la « bouche pour vous dénoncer; mais j'ai couru « me jeter à genoux, j'ai dit un *Veni Crea-* « *tor*, et ma peur s'est passée. » *

La fuite de madame de Bonchamp offre le dernier terme des misères humaines. Je n'en-

* Mémoires de Mme de Larochejacquelein, page 404.

treprendrai point d'en suivre les chances 1794-1795.
diverses ; mais l'histoire réclame deux scènes douloureuses et terribles que je vais emprunter à ses Mémoires, pages 107 et suivantes.

« Arrivés à Saint-Herbelon, après avoir « couru mille dangers, nous y reçûmes l'hos-« pitalité dans une ferme ; et ce même jour « une fièvre brûlante nous obligea tous les « trois de nous mettre au lit. Nous nous « trouvâmes ma fille et moi le corps tout « couvert de boutons : c'était la petite-vérole. « Elle fut très bénigne pour ma fille et pour « moi ; mais l'éruption fut imparfaite pour « Hermenée, qui, dans ce moment, me don-« nait les plus déchirantes inquiétudes.

« Nous n'étions pas encore quittes de cette « affreuse maladie, lorsque des voisins vin-« rent dire au fermier qui nous logeait, que « s'il avait des Vendéens cachés chez lui, il « devait, pour éviter la perte de sa maison, « les renvoyer sans délai, parce qu'un déta-« chement de *bleus* s'approchait. Dans cette « extrémité, le fermier nous mena dans une « grange ouverte à tous les vents, et nous y « cacha sous de la paille. Nous y restâmes « toute la nuit. Un froid excessif, joint à tout « ce que Hermenée avait souffert au passage

1794-1795. « de la Loire, empêcha tout-à-fait sa petite « vérole de sortir, et le jour suivant cet en- « fant chéri expira sur mon sein. Je ne sais « ce que je serais devenue dans cette horrible « situation, sans la religion qui suffit à tout « et qui fait tout supporter. Je vis cet enfant « bien-aimé dans le ciel, et je ne pleurai « que sur moi-même. Je l'enveloppai dans « un grand mouchoir blanc, et je le gardai « mort dans mes bras pendant quarante-huit « heures, ne voulant m'en séparer que pour « le déposer dans une terre consacrée par la « religion. Enfin je trouvai le moyen de le « faire enterrer secrètement dans le cimetière « de Saint-Herbelon. Ce cruel événement fit « découvrir que nous étions réfugiés dans « cette grange : il fallut la quitter. Un excel- « lent homme du village, nommé Drouneau, « vint nous en tirer, et nous conduisit ma « fille et moi, à une demi-lieue de là, à la « Hardouillière, chez un de ses parens. Nous « étions encore toutes couvertes de petite- « vérole ; je m'attendris en quittant ma fidèle « servante. Mais j'eus la consolation de penser « que n'étant plus avec nous, elle ne courait « absolument aucun danger.

« Les républicains étant venus de Nantes

« faire une battue auprès de notre nouveau 1794-1795.
« réfuge, on nous fit au plus vite sortir de la
« maison, et l'on nous mit dans le creux d'un
« arbre qui avait quatorze pieds de haut : nous
« y montâmes par le moyen d'une échelle;
« nous y restâmes trois jours pleins et trois
« nuits, ayant la petite-vérole; j'avais de plus
« un dépôt au genou et un à la jambe. Je souf-
« frais beaucoup de ces deux plaies; mais je
« crois pourtant qu'elles ont contribué à me
« sauver la vie, toute l'humeur s'étant portée
« là avec abondance.

« Le bon paysan plaça près de nous, dans
« le creux de cet arbre, une petite cruche
« d'eau et un morceau de pain. Qui pourrait
« exprimer tout ce que j'ai souffert dans une
« telle situation, après le moment de joie que
« me causa la possibilité de pouvoir tenir avec
« ma fille dans le creux de cet arbre? Du moins
« c'était un asile, et dans ce moment terrible
« c'était tout. Jamais on n'a pris possession
« avec plus de satisfaction et de plaisir d'un
« appartement bien commode et qui convient
« parfaitement. Mais ensuite que de réflexions
« sinistres vinrent en foule m'assaillir! Au
« bout d'une heure, je me trouvai si fatiguée
« de l'attitude forcée que j'étais obligée d'avoir

1794-1795. « dans cette étroite prison, et que je ne pou-
« vais changer, que je pensai qu'il me serait
« impossible d'y fermer l'œil. Ma fille souffrait
« moins que moi, parce que je la tenais sur
« mes genoux, et qu'elle pouvait se retourner;
« ce qu'elle ne faisait jamais sans froisser mon
« genou malade, ce qui me causait une vive
« douleur dont je me gardais bien de me
« plaindre. Je passai en effet une nuit affreuse,
« et l'inquiétude autant que le malaise phy-
« sique ne me permit pas de prendre un in-
« stant de repos. Ma fille dormait un peu;
« mais durant son sommeil, elle gémissait
« toujours, et ses plaintes me déchiraient le
« cœur : elle ne se réveillait que pour deman-
« der à boire. J'éprouvais moi-même une soif
« ardente, et je n'osais la satisfaire, dans la
« crainte d'épuiser notre petite provision d'eau.

« Enfin, au point du jour, notre chari-
« table paysan vint nous apporter du pain
« noir et des pommes. Cette visite seule fut
« une consolation pour moi : elle me prou-
« vait que nous n'étions pas entièrement aban-
« données, et qu'il nous restait un appui et
« un protecteur. Je n'avais nul appétit; mais
« je mangeai avec avidité des pommes, parce
« qu'elles me désaltéraient un peu, et je sentis

« bientôt que cette mauvaise nourriture ag- 1794-1795.
« gravait mon mal : ma fille en éprouvait le « même effet ; notre fièvre redoubla. Malgré « le froid de la saison, nous étions brûlantes « l'une et l'autre ; non seulement sans médecin, « sans aucun secours de l'art, sans domes- « tiques, mais sans lit, sans chambre, sans « avoir même la possibilité de nous étendre, « en proie aux douleurs d'une dangereuse « maladie, et enfin exposées aux injures de « l'air : car si le temps n'eût pas été à la gelée « et qu'il fût devenu orageux, la pluie et la « grêle seraient tombées dans notre arbre. « Dans cette horrible situation, il paraissait « impossible ne pas succomber promptement « à tant de maux réunis. Cette idée fit naître « en moi le sentiment le plus extraordinaire « qui ait jamais pu bouleverser l'âme d'une « mère : je désirais vivement pouvoir survivre « à ma fille, ne fût-ce que d'une heure. Je ne « supportais pas la pensée de ce qu'elle de- « viendrait et de ce qu'elle éprouverait, quand « je ne lui répondrais plus, qu'elle ne rece- « vrait plus mes caresses, que je ne la soutien- « drais plus dans mes bras, qu'elle me verrait « immobile, inanimée, glacée, insensible à « ses larmes et à ses cris..... Ces pensées

1794-1795. « m'arrachaient l'âme ; elles m'auraient sûrement coûté la vie, sans la religion qui « m'élevait au-dessus de moi-même. Je priais « avec confiance, ferveur et résignation, et « et après chaque prière faite du fond de « l'âme, je me sentais fortifiée, ranimée ; « mes artères battaient avec moins de violence, ma fièvre diminuait, mes yeux appesantis se fermaient, et je dormais quelquefois deux ou trois heures de suite, du « sommeil le plus doux et le plus tranquille. « Ma fille aussi prenait des forces, et je cessai « de craindre pour sa vie.

« Au commencement du troisième jour, on « nous apporta du lait que je ménageai soigneusement pour elle, et qui lui fit beaucoup « de bien. Enfin on découvrit notre réfuge, ou « du moins on le soupçonna. Un paysan, en « passant le soir dans l'obscurité, près de notre « arbre, m'entendit tousser à plusieurs reprises : il devina que quelqu'un était caché « dans cet arbre. Il parla de cette découverte « en arrivant dans son village. Un ancien soldat de l'armée de M. de Bonchamp entendit « ce récit ; ce soldat logeait là chez son vieux « père. Mais ayant servi dans l'armée royaliste, il se cachait souvent quand les ré-

« publicains passaient dans le village. Il savait 1794-1795.
« que j'étais fugitive, il pénétra sur-le-champ
« la vérité; il se garda bien d'en parler aux
« autres villageois; il fit semblant d'aller se
« coucher, et, et au lieu de se mettre au lit,
« vint sur-le-champ dans l'endroit où j'étais;
« car il se l'était fait désigner. Tout à coup,
« sur la fin de la nuit, je m'entendis appeler
« par mon nom. L'heure indue et la grosse
« voix d'homme que je ne connaissais pas,
« me causèrent beaucoup de frayeur; je ne
« répondis point. Le soldat ne se découragea
« nullement; il me dit son nom, ce qui ne
« me rassura guère, parce que je ne me le
« rappelais pas. Il persista en ajoutant d'une
« voix plus basse : *Fiez-vous à un soldat de*
« *l'armée de Bonchamp.* Ce nom si cher pro-
« duisit sur moi tout l'effet qu'il en attendait.
« Je fondis en larmes, en remerciant Dieu
« qui m'envoyait un libérateur. Il grimpa sur
« le haut de l'arbre, m'aida à parvenir jusqu'à
« lui, et m'invita à me mettre sur ses épaules,
« ce que je fis. Quoique la charge fût lourde,
« il descendit avec beaucoup d'adresse et de
« bonheur. Mais en touchant la terre, le pied
« lui glissa, et nous tombâmes tous les trois
« dans la haie. Mon effroi fut extrême pour

1794-1795. « mon enfant : mais je fus promptement ras-« surée ; car cette pauvre petite, qui n'eut « aucun mal, se mit à rire de notre chute. « Ce rire, si étonnant dans notre position, « ce son si nouveau et si étrange à mon oreille, « me causa à la fois de la surprise, de la joie, « et le plus vif attendrissement. Le soldat nous « conduisit assez près de là, chez son père. Ce « bon vieillard et sa famille nous reçurent « avec une cordialité touchante. On alluma « un grand feu qui produisit sur moi un tel « effet, qu'après m'être chauffée un moment, « je m'évanouis. Ces bonnes gens, effrayés, « crurent d'abord que j'étais morte. Ma pauvre « enfant poussait des cris aigus : enfin l'on « me prodigua des secours qui me firent re-« prendre connaissance. On me mit avec ma « fille dans un lit, et quoiqu'il n'y eût qu'un « matelas, je le trouvai délicieux. La possibi-« lité de m'étendre me causa la plus agréable « sensation : je n'ai jamais passé une meilleure « nuit. Notre sommeil fut long et paisible, et « le lendemain matin, nous étions véritable-« ment en convalescence. »

Après avoir subi de si terribles épreuves, madame de Bonchamp fut arrêtée, conduite dans les prisons de Nantes, et condamnée à

mort. Mais le souvenir des actes d'humanité 1794-1795
exercés par son mari et par elle-même, ébranlait jusqu'aux hommes les plus féroces. On lui fit obtenir un sursis par une fausse déclaration de grossesse. Un citoyen de Nantes, M. Haudandine, l'un de ceux qui avaient été sauvés du massacre projeté à Saint-Florent, montra pour la veuve de son libérateur un dévouement de toutes les heures.

Le sursis avait été prolongé jusqu'au 9 thermidor; il fut alors permis à l'estime, à la reconnaissance publiques d'éclater de toute part. Bientôt l'amnistie lui fut appliquée, ainsi qu'à madame Donnissant, à madame de Lescure, à la sœur de Charette, qui, un an auparavant, séparée de son frère par l'invasion de l'armée de Mayence, trouva de sûrs asiles dans les chaumières de ceux dont elle avait soulagé l'infortune; à madame d'Autichamp, qui, pendant un an entier, avait supporté dans une ferme les travaux d'une fille de basse-cour; enfin à un grand nombre d'autres dames vendéennes.

Politique de l'Angleterre.

La pacification de la Vendée faisait éprouver à l'Angleterre un tardif repentir de n'avoir pas secondé un mouvement dont cette pacification même attestait la puissance; elle voyait

1794-1795. avec alarme et dépit le roi de Prusse et le roi d'Espagne sortir d'une ligue qui ne leur présentait plus que des dangers. C'était avec une extrême fatigue que l'empereur d'Autriche avait supporté le poids de la dernière campagne. Les quatorze armées victorieuses de la république française pouvaient maintenant agir contre le seul ennemi qui sur le continent n'avait point encore posé les armes devant elle. L'Angleterre craignait qu'à l'approche d'un péril manifeste, l'empereur d'Allemagne ne cédât à son tour à la nécessité. L'Angleterre n'avait point encore achevé les conquêtes coloniales qui s'offraient à son insatiable ambition. Quoique M. Pitt eût mal dirigé la guerre entreprise contre la révolution française, il regardait cependant la guerre comme le seul remède à ce fléau. La journée du 9 thermidor, qui calmait un peu les alarmes des autres puissances, redoublait celles de M. Pitt.

Cette salutaire horreur que tous les peuples avaient conçue pour les crimes de la révolution française, allait s'amortir et faire place à des séductions nouvelles. Le cabinet britannique résolut de s'unir plus intimement avec le cabinet de Vienne. Il offrit à cette puissance

altière et belliqueuse un subside assez considérable, déguisé sous le nom d'emprunt. Il parla d'agir vivement sur les côtes de la France; et pour opérer une diversion qui diminuât les dangers de l'Autriche, il prit l'engagement de ranimer le zèle des royalistes dans l'Anjou, le Poitou, le Maine et la Bretagne, de leur fournir des secours de tout genre, de seconder leurs opérations par celles de ses escadres et de ses armées, enfin d'accorder un prince français à leurs vœux. 1794-1795.

Mais comment retrouver les occasions favorables dont une froide et fausse politique n'avait pas su profiter? Les combinaisons de M. Pitt, même en les supposant sincères, actives et désintéressées, ne pouvaient que difficilement rendre à la Vendée épuisée d'hommes et ravagée par le feu, le brillant essor que lui avait donné un long enchaînement de victoires. Charette restait encore debout; mais les La Rochejacquelein, les Lescure, les Bonchamp, les d'Elbée, les Marigny n'étaient plus. Il est vrai que des chevaliers français affluaient à Londres, et ne cessaient de demander au cabinet britannique des vaisseaux, des armes et la Vendée. Mais quels que fussent leur valeur, leur zèle et

1794-1795. leur habileté, ils n'étaient point nés dans le Bocage, et ne pouvaient inspirer à des paysans devenus plus inquiets, plus soupçonneux par l'effet du malheur, cette obéissance pleine d'amour qu'ils rendaient à leurs premiers chefs, à leurs seigneurs. Ils ne pouvaient avec autant d'art profiter des heureuses difficultés du sol. Que si les mouvemens s'opéraient sur la Bretagne, on ne pouvait y espérer qu'un appui moins solide et moins respecté. Les bandes bretonnes n'avaient pas pris encore la forme d'une armée. Avec elles, point d'exécutions brillantes à tenter; car l'amour du sol les retenait dans leurs foyers par une force invincible. Si dans cette vaste province les campagnes offraient des alliés nombreux, plusieurs des villes offraient des ennemis redoutables, chez lesquels subsistaient encore de vives étincelles du fanatisme républicain. Le sol peu fertile suffisait mal à l'entretien d'une armée. Il fallait donc se pourvoir d'immenses approvisionnemens, et l'on manquait de places fortes où on pût les déposer avec quelque sûreté.

Mais le plus puissant obstacle à cette grande explosion de royalisme qui paraissait si tard convenir à la politique anglaise, c'était l'état des esprits en France et surtout à Paris.

L'effet de la journée du 9 thermidor avait 1794-1795.
été d'opérer un rapprochement entre des gens de bien et des hommes depuis long-temps redoutés par leurs principes et même par leurs crimes. On leur devait la liberté, la vie. C'était avec eux, que dirai-je? sous leur conduite, qu'on venait de triompher des efforts renaissans et des redoutables attaques du jacobinisme. Il est plus facile à des Français de rejeter d'affreux souvenirs que d'oublier des bienfaits récens. Le ressort de la terreur, même depuis qu'il était relâché, avait généralement altéré la vigueur des grandes résolutions et la puissance de l'enthousiasme. Enfin cette ardeur indiscrète et fougueuse des plaisirs par lesquels on avait célébré la résurrection commune, affaiblissait encore une énergie que les plus affreuses souffrances n'avaient point assez développée.

Rien n'était plus facile que de persuader à Charette et même à Stoflet de reprendre les armes. Ces deux chefs s'en étaient réservé tous les moyens par leur traité même. Peut-être leur avait-on fait croire à dessein que les Français, en revenant aux idées d'ordre et d'humanité, seraient bientôt conduits à en chercher la garantie dans la religion et dans la royauté

1794-1795. même, et que la Convention finirait par céder à leurs vœux. Les effets répondaient mal soit aux espérances qu'avaient conçues les chefs vendéens, soit aux promesses qu'on leur avait faites. Ils voyaient la Convention s'affermir dans le pouvoir, et renoncer à la terreur sans renoncer au despotisme. Ils la voyaient châtier faiblement, et comme d'une main paternelle, les jacobins qui l'attaquaient par des insurrections redoutables. Mais surtout ils concevaient de vives alarmes sur la santé du jeune roi qu'on leur avait promis sinon de reconnaître, au moins de délivrer : tout leur faisait craindre un régicide clandestin. Charette était enivré des témoignages d'honneur et d'affection qu'il venait de recevoir des princes français. Il n'avait pas été au pouvoir des chefs bretons de dissimuler long-temps leur ardeur à se parer encore une fois des insignes du royalisme. Cormatin s'était rendu suspect par l'activité de ses courses, et par la profonde amertume de ses paroles. Dès le mois de mai, la Convention l'avait fait arrêter avec plusieurs autres chefs.

Expédition de Quiberon. 1795. Le cabinet britannique, loin de couvrir d'aucun mystère l'expédition royaliste dont il était occupé, et l'armement naval qui devait en préparer le succès, affectait d'en exagérer

les forces. M. Windham, passionné pour la grande idée de la restauration monarchique, pressait avec ardeur cette expédition. Pour cette fois, ni M. Pitt, ni M. Dundas ne paraissaient mettre d'obstacle à ses vœux. Ces deux ministres consentaient facilement à toutes les dépenses qui leur était demandées par leur impétueux collègue. Mais l'un et l'autre s'étaient bien promis de ne point engager trop avant les forces de l'Angleterre, dans une entreprise qu'ils jugeaient hasardeuse. On s'occupa de former des régimens d'émigrés. Les plus illustres marins de la France, depuis long-temps réfugiés en Angleterre, témoignèrent une vive ardeur pour entrer dans ces corps. Leur fierté jalouse se taisait pour cette fois : dans leur ardeur de servir le roi, dans leur espérance de le rétablir, ils acceptaient des grades fort inférieurs à ceux qu'ils occupaient dans les armées navales. Les émigrés du nom le plus distingué, les Rohan, les Périgord, les d'Hervilly, les Damas, les Mont-Bazon, les Contades, les Sombreuil saisissaient avec le même empressement l'occasion de sortir de l'inaction à laquelle ils avaient été condamnés par la timide politique des puissances, et surtout par celle de l'An-

1795. gleterre. Mais si le cadre des officiers était rempli facilement et avec éclat, on ne trouvait le plus souvent pour soldats que des hommes peu dévoués à la cause royaliste. Une inconcevable imprudence fit commettre une faute désastreuse. On accepta les services de plusieurs Français qui, pris sur nos vaisseaux ou sur des bâtimens de corsaires, gémissaient depuis long-temps dans les prisons de l'Angleterre, et promettaient tout, dans le désir de recouvrer la liberté et d'être rendus à leur patrie.

La Vendée se présentait comme le point le plus favorable pour un débarquement. Il est vrai que les forces de Charette et de Stoflet ne s'élevaient guère à plus de vingt mille hommes; mais c'étaient des guerriers éprouvés dans une multitude de combats, contre les meilleurs soldats de la république. Les Anglais, entraînés par les intrigues et les promesses du général Puisaye, se décidèrent pour la Bretagne. On ne pouvait débarquer sur ces côtes sans remporter une nouvelle victoire navale; les Anglais en cherchaient avidement l'occasion.

Bataille navale près de Belle-Isle. 4 juin.

L'ordre avait été donné à l'amiral Villaret-Joyeuse de se présenter au-devant de l'escadre

anglaise. Les deux flottes se rencontrèrent le 1795.
4 juin, près de Belle-Isle. L'amiral Bridport avait sous ses ordres seize vaisseaux de ligne, parmi lesquels trois étaient à trois ponts, avec un nombre proportionné de frégates. L'escadre française ne comptait que quatorze vaisseaux de ligne et six frégates. L'amiral Villaret, malgré les ordres les plus précis, tâchait d'éviter un combat inégal. L'amiral Bridport eut recours à un stratagème pour l'engager. Quelques uns des vaisseaux anglais s'offrirent comme isolés de la grande escadre. Les marins français les signalent comme une proie facile qu'il serait honteux de laisser échapper. On met toutes voiles dehors : les vaisseaux anglais vivement attaqués paraissent fuir; mais bientôt l'amiral Bridport arrive à leur secours avec tout le reste de son escadre. La victoire disputée pendant plus de quatre heures avec acharnement, resta aux Anglais, qui s'emparèrent du *Formidable* et du *Tigre*, l'un et l'autre de quatre-vingts canons, et de *l'Alexandre* de soixante-quatorze. Villaret fit sa retraite sur le port de Lorient

Mais voici une nouvelle imprudence : on se hâta d'enrôler dans les corps des émigrés la plupart des marins qu'on venait de faire

1795. prisonniers. Le 27 juin toute la flotte anglaise entra dans la baie de Quiberon, et le premier débarquement se fit au fond de cette baie, sur le territoire du bourg de Carnac.

Fidèles aux instructions qu'ils avaient reçues, et remplis d'allégresse, les Bretons nommés *chouans* viennent en grand nombre se réunir aux émigrés. Le rivage retentit de cris de joie, qui vont se prolonger jusque dans l'intérieur de la Bretagne. Les soldats républicains qui s'étaient présentés sur la côte avaient été promptement dispersés par le feu de l'escadre anglaise. Une première division de trois mille hommes avait débarqué sous les ordres du comte d'Hervilly. On n'y comptait que cent cinquante soldats anglais. La presqu'île de Quiberon est bientôt emportée. Après une faible résistance, on s'était rendu maître du fort Penthièvre, qui couvre cette presqu'île, et l'on n'avait pas manqué d'enrôler parmi les émigrés tous ceux des soldats de la garnison qui, aspirant à la liberté, ou méditant une perfidie, s'étaient offerts pour prendre du service. On se fiait au cri de *vive le roi!* qu'avaient proféré ces républicains. Mais la révolution les avait habitués à une grande diversité de cris et de sermens.

La petite armée étend ses conquêtes jusqu'à Auray, Landevan et Mendon. Mais la seconde division qu'elle attend, celle du comte de Sombreuil, n'a point encore débarqué. Une troisième division plus forte que les deux autres, dans laquelle se trouvent cinq mille Anglais sous les ordres de lord Moyra, deux régimens de cavalerie, et nombre de gentilshommes, sous les ordres du comte d'Artois, ne pourra mettre à la voile que dans un mois. Pourquoi n'avoir point attendu le moment où ces trois divisions auraient pu agir de concert? 1795.

Hoche, aux talens duquel le gouvernement français avait eu recours, pour parer aux dangers de cette expédition, observe la marche des émigrés, s'aperçoit qu'ils n'ont point reçu de renforts, que les Anglais ne marchent point dans leurs rangs, que déjà ils sont éloignés de la protection des vaisseaux, et qu'après avoir dispersé les chouans, il pourra opposer des forces quintuples à l'armée de l'expédition. D'un côté il fait marcher sur les chouans, et de l'autre sur une avant-garde de quatre cents hommes commandée par le comte de Vauban. Bientôt les postes d'Auray et de Landevan sont repris. Dans ces petites actions, Hoche s'est

1795. bien gardé de montrer aux émigrés toutes ses forces. Le comte d'Hervilly, trop enflammé par un petit succès qu'il a remporté la veille, cède imprudemment à l'orgueil et à l'impétuosité chevaleresques. Avec trois mille émigrés et seize cents chouans, il ose attaquer l'armée républicaine forte de dix mille hommes, retranchée au camp de Sainte-Barbe, couverte par une puissante artillerie, et composée de vieux soldats et de capitaines aguerris, qui ont affronté tour à tour le duc de Brunswick, le prince de Cobourg, Larochejacquelein et Charette.

Les républicains venaient d'être avertis de cette attaque par des transfuges. Les généraux Humbert et Lemoine soutiennent le choc, dans l'absence du général Hoche, qui s'est porté sur la côte pour empêcher de nouveaux débarquemens. Les deux généraux républicains ont commandé à leurs soldats de se replier sur leurs retranchemens. Ils s'étonnent et se réjouissent de voir la confiance avec laquelle les émigrés viennent se placer, l'arme au bras, sous le feu des batteries, et s'approcher jusqu'à la portée du pistolet. Alors ils font pleuvoir une épouvantable grêle de boulets, d'obus et de mitraille. Les royalistes restent intrépide-

ment exposés à ce feu. Les seize cents chouans 1795.
que dirigent le duc de Lévis, George Cadoudal, Le Mercier et Frotté, se disposent à sauter dans les retranchemens. Il tarde aux émigrés d'emporter les pièces d'artillerie, à la manière des Vendéens. Mais un vide affreux s'est opéré dans les colonnes que foudroyent quatre batteries. Le général d'Hervilly ordonne la retraite. Son armée qui se rallie fait mordre la poussière à tous ceux qui se présentent pour l'enfoncer. Mais il tombe blessé mortellement. La plupart des autres chefs, le commandeur de la Laurencie, le comte de Soulanges, l'un et l'autre chefs d'escadre, le duc de Lévis, le comte de Boissieu, blessés grièvement, ne peuvent remplacer le général. Le jeune de Talhouet, âgé de quinze ans, combattait auprès de son père, lorsqu'il le voit tomber percé d'un biscayen, et au pouvoir des ennemis. Il s'élance, se fait jour, et revient avec ce précieux fardeau; mais bientôt atteint d'une balle, il est forcé de l'abandonner. M. Vaillant de la Ferrière est l'objet du même dévouement de la part de son fils, et ce malheureux jeune homme tombe renversé sur son père expirant.

Les Anglais protégèrent la retraite des

1795. émigrés. Le commodore Waren, par le feu de ses vaisseaux et de ses chaloupes canonnières, réussit à sauver la presqu'île de Quiberon, et ce qui restait d'une trop vaillante et trop peu nombreuse armée. Des canonniers toulonais, dirigés par le comte de Rothalier, joignent leur feu à celui de l'escadre anglaise. Les républicains accablés à leur tour par les boulets, rentrent dans leurs retranchemens. Les émigrés contemplent avec horreur la perte qu'ils viennent d'éprouver. A peine un officier parmi eux revient-il sans blessure du funeste combat. Ces prisonniers républicains dont on a grossi les régimens, et qui dans les premiers jours avaient paru suivre avec assez d'ardeur l'impulsion de la victoire, pardonneront-ils aux émigrés d'être vaincus? leur tristesse est trop farouche pour ne pas inspirer d'alarmes. Mais on tâche d'écarter une pensée sinistre, parce que le soupçon est un malheur de plus. Et les Anglais eux-mêmes, malgré la salutaire protection qu'ils ont donnée à la retraite, se sont-ils montrés des alliés ou bien sûrs, ou bien zélés? D'où vient qu'ils n'ont pas permis à seize cents émigrés, sous le commandement du comte de Sombreuil, de descendre des vaisseaux,

dès la veille, et le jour même du combat? D'où vient qu'ils ont résisté aux instances, au désespoir de ces chevaliers indignés de voir l'action s'engager sans eux? On leur a répondu qu'on n'avait pas encore assez de bateaux plats pour opérer la descente. « Eh « bien! s'est écrié le comte de Sombreuil, « différez donc le combat. » Et on lui a répondu : « Il n'est plus temps. » 1795.

Les nouvelles que l'on apprend de deux expéditions dirigées sur d'autres points de la côte, ne sont pas plus favorables. Le comte de Vauban qui devait agir avec deux mille chouans, a rencontré des forces trop considérables. Le chevalier de Tinténiac qui, avec un chef de Bretons, nommé Jean Jean, était descendu plus loin, n'a obtenu qu'un succès éphémère. Ce digne chevalier, si zélé pour la cause des Vendéens, au sortir d'une victoire a voulu faire poser les armes à un soldat qui marchait isolé, et en a reçu le coup fatal. Sa mort a rappelé celle de Larochejacquelein, son modèle. Les chouans ont perdu toute confiance, après la mort d'un si digne chef. D'Hervilly avait compté sur les diversions de Vauban et de Tinténiac; et voilà ce qui excuse un peu la fatale impétuosité de son attaque.

1795. On apprend de si tristes nouvelles, et pourtant l'on reste dans la presqu'île de Quiberon, par une seule raison, c'est qu'on y est entré. Le commodore Waren s'obstine à recueillir les fruits d'une expédition dispendieuse, dont une victoire navale a illustré le début. Mais il ne conçoit rien, ni pour en assurer le succès, ni pour en prévenir le désastre. Qu'imagine-t-il? C'est de faire descendre à terre la division Sombreuil, forte de seize cents hommes, après l'avoir retenue sur ses vaisseaux pendant le combat. Ah! combien le second débarquement des émigrés dans la presqu'île de Quiberon fut différent du premier! Au lieu d'un peuple entier qui se précipitait sur le rivage, ce n'étaient plus que des bandes isolées, consternées, meurtries, mais toujours fidèles. On descendait pour ensevelir des morts et soigner des blessés. Tels étaient les pieux devoirs de l'évêque de Dol, qui avait voulu faire partie de cette expédition, et que sept ou huit ecclésiastiques de son clergé avaient suivi. Ils avaient espéré que le moment était arrivé de tenter en France des conquêtes spirituelles, et venaient maintenir la fidèle alliance de la religion et de la monarchie.

Quant au jeune comte de Sombreuil, quel cœur n'était ému à son aspect! En rentrant dans sa patrie, il abordait une terre fatale à tous les siens. Son père et son frère avaient péri sur un même échafaud. Il semblait que l'exemple de sa sœur, cette héroïne de la piété filiale, eût allumé dans son cœur une soif immodérée de sublimes dévouemens. L'ordre des princes qui le nommait un des commandans de l'expédition, venait de l'arracher à un lien qu'il était près de former avec mademoiselle Blache, objet de son constant amour. Ses traits d'une noblesse régulière, ses regards qui respiraient le courage et laissaient lire la mélancolie, ses paroles pleines de feu, son sens vigoureux et profond annonçaient une de ces âmes que, dans nos mœurs dégénérées, nous nommons antiques. Malgré la présence d'un tel chef, les fautes continuèrent de succéder aux fautes, les revers aux revers; soit parce que le commandement allait flottant d'un chef à un autre, soit que personne ne pût remédier aux vices d'une expédition mal combinée dans son principe, soit qu'enfin Dieu l'ordonnât ainsi, parce qu'il voulait ouvrir le ciel à de nouveaux martyrs. On tint à une presqu'île de deux ou

1795.

1795. trois lieues, comme à une conquête de quelque valeur. Les Anglais continuèrent à rester immobiles, et semblèrent dire aux émigrés : « Nous étions chargés de vous conduire ici ; « maintenant c'est vous seuls que l'événement « regarde. »

Le fort Penthièvre restait le seul boulevard de la presqu'île. Il eût fallu n'en confier la défense qu'à des hommes sûrs, dût la garnison n'être composée que d'officiers. Eh bien! cette garnison était en partie formée des prisonniers amenés d'Angleterre, et de ceux du régiment d'Hervilly, regardés comme les plus dangereux. L'évasion successive de trente ou quarante transfuges ne put faire ouvrir les yeux sur de tels défenseurs. Les canonniers du moins inspiraient une légitime confiance. C'étaient des Toulonais adroits et intelligens, et qui, toujours fidèles, se souvenaient à tous les momens du massacre de leurs parens et de leurs amis.

Deux représentans du peuple venaient d'arriver à l'armée républicaine ; c'étaient Tallien et Blad. Leurs pouvoirs paraissaient égaux ; mais le second n'était rien, et le premier était tout.

Tallien depuis quelque temps commençait à s'épouvanter de ce qu'il avait fait pour le

salut des gens de bien, et s'étonnait de marcher dans leurs rangs. Depuis une année, rien n'avait souillé sa carrière expiatoire; mais dans plusieurs momens, il avait été facile de juger qu'il obéissait moins aux impulsions de son propre cœur qu'aux inspirations généreuses d'une femme qu'il aimait. Souvent il prenait le maintien le plus sombre, quand il était abordé par des royalistes. Son vote régicide, les souvenirs du 2 septembre et ceux de Bordeaux le poursuivaient secrètement; il jugeait que tous les esprits en étaient préoccupés. Un jour dans un dîner où ne se trouvaient réunis que des hommes d'un royalisme plus ou moins circonspect, la sombre mélancolie dans laquelle il était enveloppé fut suivie d'une attaque de nerfs très violente. On l'entendit dans un accès de délire prononcer ces mots : « Les royalistes veulent « ma mort. Qu'ai-je de commun avec les « royalistes? j'ai répandu leur sang, ils verse- « ront le mien. » Quand il fut revenu à lui-même, quoique les convives effrayés se gardassent bien de l'avertir de ce qui lui était échappé, il parut persuadé que ses paroles avaient révélé les secrets de son âme. Les assassinats du Midi avaient achevé de changer 1795.

1795. ses dispositions. C'était lui qui avait demandé au Comité de salut public une mission qui allait le faire rentrer dans son premier rôle.

Des transfuges du fort Penthièvre étaient venus avertir les républicains des facilités qu'ils trouveraient à s'emparer de ce fort, à l'aide d'une surprise et d'une trahison. Ils se chargeaient de diriger une colonne républicaine par toutes les issues et tous les sentiers qui leur avaient servi pour leur évasion. Ils se portaient garans d'un grand nombre de leurs compagnons, qui se trouveraient trop heureux de rentrer dans leur patrie, en livrant leurs nouveaux chefs. D'après de tels renseignemens, Hoche tint un conseil de guerre. Il s'y prononça pour une attaque nocturne du fort Penthièvre. « Ne laissons pas, disait-il, « aux émigrés le temps d'attendre d'autres « renforts, en nous soumettant aux lenteurs « d'un siége en règle. » Tallien appuya fortement cet avis : « Gardons-nous, disait-il, « de ménager aux émigrés la possibilité d'une « fuite qui pourrait les soustraire à la rigueur « des lois. Il faut à la vengeance nationale un « exemple terrible. »

Dans la nuit du 20 au 21 juillet, par les ordres du général Hoche, l'adjudant Ménage

dirige sa marche dans le plus profond silence vers le fort Penthièvre, avec trois cents grenadiers d'élite. Humbert et Hoche lui-même le suivent de près, et seconderont son attaque sur d'autres points. A peine les trois cents grenadiers se sont-ils mis en marche, une tempête affreuse se déclare : des torrens de pluie se répandent. Tantôt la profondeur des ténèbres, tantôt la multiplicité des éclairs, les tourbillons d'un vent impétueux gênent et troublent une marche qu'il faut suivre à travers des marais, à travers une plage que battent les flots d'une mer courroucée. D'abord les plus fermes courages s'ébranlent; les grenadiers sont las de trébucher, de se meurtrir, de tomber renversés les uns sur les autres. Ce sont les odieux transfuges qui les raniment; tant ils tiennent à leur salaire! tant ils tiennent à la consommation de leur crime! Le général lui-même accourt pour relever leur courage. « Eh! ne voyez-vous pas, « leur dit Hoche, que c'est la violence de cet « orage qui va favoriser votre attaque? Tout « ce bruit affreux du tonnerre, des vents, des « vagues qui se brisent sur les rochers, va « dérober votre marche, soit aux gardes « avancés du fort, soit au camp des émigrés,

1795.

1795. « soit à l'escadre anglaise. » Bientôt l'ordre est rétabli. Les grenadiers échappent à tout; et côtoyant la mer pour s'approcher de la partie occidentale du fort, ils s'enfoncent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Qu'une telle marche serait glorieuse, qu'elle fournirait une belle page à nos fastes militaires, si elle n'était dirigée contre des Français, contre de dignes chevaliers, et contre les illustres vétérans de notre marine!

Cependant la trahison veille dans le fort Penthièvre. Des hommes qui viennent de prendre un dernier repas avec les émigrés, qui les ont suivis depuis un mois, qui leur doivent la liberté, conspirent pour les livrer à d'impitoyables ennemis, ou pour les massacrer eux-mêmes. Ils conspirent! et le ciel qui ne cesse de faire rouler sur leur tête le tonnerre, ordinairement si redouté des coupables, ne peut chasser de leur cœur, ni les pensées de la trahison, ni ses exécrables joies.

A deux heures du matin, les grenadiers conduits par Ménage ont atteint le bas du fort. Le bruit de leur marche n'a point été entendu. A la faveur du mot d'ordre qu'un transfuge leur a livré, ils surprennent les

sentinelles, et les égorgent dans les guérites 1795.
où la violence de l'orage les a tenues renfermées; ils trompent une patrouille : des traîtres accourent pour leur faciliter l'escalade, en les aidant de la main et de la crosse de leur fusil. Cet infâme renfort a doublé leur nombre. Le général Hoche, Humbert, Valtaux et Botta arrivent avec leurs colonnes, pour attaquer le fort sur d'autres points. Tallien a voulu se mêler dans leurs rangs : mais les canonniers toulonais leur opposent un feu terrible. Les émigrés quoique en petit nombre viennent couvrir les remparts. Les républicains ne savent plus comment résister au feu de la place et aux fureurs de l'ouragan. Botta tombe percé d'un coup de biscayen; les grenadiers reculent; Tallien fuit avec eux : il se vengera de ce moment de terreur. Hoche a été entraîné lui-même dans cette déroute : mais il est parvenu à arrêter ses soldats. Les premières lueurs du jour viennent de lui montrer le drapeau tricolore qui flotte sur la partie occidentale du fort. Les grenadiers républicains qui en garnissent le rempart l'appellent de leurs cris. L'attaque recommence avec furie; les intrépides canonniers toulonais ont à la fois à se défendre

1795. contre les assaillans et contre les traîtres qui les entourent. Deux de ces derniers massacrent le comte d'Atilly, au moment où par ses efforts héróïques il soutenait encore le courage et relevait l'espoir des canonniers et des soldats fidèles. « Entrez, entrez, crient « ces scélérats; le fort est à vous. » Tous les canonniers sont égorgés sur leurs pièces. Ainsi les malheurs des Toulonnais n'étaient point encore épuisés, même après le désastre de leur ville. C'en est fait, le fort Penthièvre est devenu la conquête des républicains. Hoche va s'en faire un point d'appui, pour enfoncer les émigrés répandus dans la presqu'île, et leur couper la retraite vers l'escadre anglaise.

La violence de l'orage n'avait point d'abord permis aux émigrés d'être avertis de l'attaque du fort. A deux heures du matin seulement, le général Sombreuil a pu distinguer les coups de canon. Il se met en marche pour porter du secours aux assiégés. Mais à peine s'est-il déployé en bataille à la portée du canon du fort, qu'il reçoit le feu des républicains. Il les voit rangés sur le parapet. Bientôt il apprend un autre malheur; Hoche est parvenu à s'emparer du parc d'artillerie des royalistes. Ils

n'ont sur eux qu'un petit nombre de cartou- 1795.
ches. Sombreuil ne cache point à ses compagnons combien leur position est terrible : mais s'ils peuvent encore prolonger leur défense, n'ont-ils pas à espérer le secours de l'escadre anglaise? Sombreuil les mène au combat au cri de *vive le roi! vive la France!* et ce cri est aussi ardemment répété que si tout offrait des présages de victoire. Sombreuil a distingué le mouvement du général Hoche qui tend à les séparer de la mer. Il suit avec art toutes les sinuosités du terrain, en se dirigeant vers la plage; il la trouve déserte. Cette escadre anglaise qui devait faire son salut, lutte avec effort contre les vents et les vagues. A peine quelques légers bâtimens osent-ils en braver les fureurs. Il est trop aisé de juger aux débris qui flottent sur la mer, que le secours de ces embarcations est lui-même périlleux. Dans les rangs ennemis la mort, sur l'élément terrible la mort. Sombreuil, Senneville, Soulanges, le comte de Bozon-Périgord, le comte de Mesnard, les trois frères Villeneuve, les deux frères Lamoignon, et huit cents autres intrépides guerriers parviennent encore à rendre leur désespoir fatal aux ennemis.

1795. Ce fut dans cette épouvantable extrémité qu'on put admirer un trait comparable aux plus beaux faits de la vertu romaine. Je viens de nommer parmi ces combattans les deux frères Lamoignon. L'un d'eux, le comte Christian, aujourd'hui pair de France, venait d'être blessé à la jambe : son frère, le comte Charles, le tire du champ de bataille, le prend sur ses épaules, le conduit vers la mer, le transporte sur un bâtiment, ne le quitte pas qu'il n'ait assuré son salut; puis en dédaignant l'occasion qui lui est offerte d'assurer le sien même, il revient reprendre son rang parmi ses frères d'armes qui n'ont plus qu'à mourir. « Et pourquoi, lui dit M. de Villeneuve, n'êtes-vous « pas resté avec votre frère? — Je ne le pouvais pas, répond le comte Charles, puisque « mon régiment se bat encore. »

Sombreuil cependant par d'habiles manœuvres a pu gagner un petit fort délabré qui peut encore lui servir de point d'appui. Une corvette anglaise le soutient par son feu. Mais l'ennemi reçoit à chaque instant des renforts; Sombreuil a presque épuisé ses faibles munitions. A peine reste-t-il à ses soldats une ou deux cartouches.

Mais voici un danger plus terrible encore

que tous ceux de cette nuit épouvantable. Les 1795.
républicains ne font plus entendre que des paroles de paix. Ils témoignent de l'horreur pour verser le sang de leurs intrépides compatriotes. Ils prodiguent des éloges à leur courage : « Rendez-vous, braves émigrés, leur disent-ils, il « ne vous sera fait aucun mal. Nous sommes « tous Français. » Comment se défier des paroles proférées par des braves? Le général Humbert insiste : il s'exprime avec toute l'effusion du caractère français. Quelques soldats émigrés, vaincus par l'horreur de leur position, et persuadés par ses promesses, ont déjà jeté leurs armes au-delà du mur, et se sont présentés dans les rangs des ennemis. Sombreuil voit l'occasion du plus noble dévouement : c'est un attrait auquel sa grande âme ne peut résister. Il s'avance entre les deux troupes, et déclare qu'il ne veut point de capitulation pour lui, mais qu'il l'acceptera pour ses braves camarades. Le général Hoche vient au-devant de lui, témoigne que la capitulation entre dans ses vœux; mais il dit qu'avant de rien stipuler, il faut faire cesser le feu de la corvette anglaise qui fait éprouver un grand dommage à ses troupes. Sombreuil y consent : mais il était difficile, au milieu de l'orage, de

1795. parvenir jusqu'à cette corvette. Sombreuil entre dans l'eau avec son cheval qui le ramène au rivage. Alors M. de Gery, officier de marine, se charge de l'entreprise, se jette à l'eau, lutte contre une mer affreuse, parvient à bord de la corvette, dit : « Nous « avons capitulé, ne tirez plus, » et revient à terre. Cet acte d'intrépidité excite un transport d'admiration et même de reconnaissance dans le camp des républicains. Pendant ce temps, le général Hoche avait traité avec le comte de Sombreuil. Voici les articles de leur convention verbale, garantie par la parole des deux chefs :

« Le général comte de Sombreuil se dé-« voue et fait le sacrifice de sa vie pour celle « de ses compagnons d'armes enfermés dans « le fort neuf.

« Tous les émigrés pourront se rembarquer.

« Les soldats seront prisonniers de guerre, « et libre à la république de les incorporer « dans les rangs de ses troupes, dès qu'elle « le jugera à propos. »

Cependant le rivage offrait un spectacle épouvantable. Depuis le funeste combat du 16 juillet, des familles bretonnes s'étaient jetées éperdues sur cette même presqu'île où

vingt jours auparavant elles avaient salué de mille acclamations les royalistes à leur descente. Elles connaissent leurs ennemis, et savent surtout ce qu'il faut attendre des représentans du peuple. Une mort prompte, une mort au milieu des vagues leur paraît préférable aux supplices qui leur sont réservés. Femmes, enfans, vieillards, tous se précipitent vers la mer : les plus vives représentations des émigrés qui se croient sauvés par une parole d'honneur, ne peuvent arrêter leur course désespérée. Ils entrent dans la mer, marchent toujours, semblent impatiens d'entrer dans l'abîme, et pas un seul ne retourne sur ses pas. « Je voulus retenir, dit « M. le baron d'Antrechaus, une jeune fille de « dix-huit ans au plus, belle, je crois, s'il est « possible de placer ce mot ici; elle était déjà « entrée dans l'eau; je ne pus en obtenir ni « un mot, ni un regard. » Le baron de Damas, colonel du régiment qui portait son nom, eut recours au même désespoir, entra dans l'eau avec son cheval, et fut bientôt noyé. 1795.

D'autres points offraient des scènes plus consolantes. Quelques chaloupes anglaises, malgré les fureurs de la tempête, avaient gagné le rivage. Le duc de Lévis, aujourd'hui

1795. pair de France, blessé dans le combat du 16 juillet, fut porté par des Bretons qu'il avait commandés, vers un canot anglais qui, déjà surchargé de fugitifs, craignait d'être submergé. « Nous ne demandons pas, dirent « ces généreux paysans, que vous nous pre« niez à bord; embarquez seulement notre « commandant qui est blessé. » Un portedrapeau du régiment d'Hervilly ajouta : « Sauvez mon drapeau, et je meurs content. » Le capitaine Keath, celui de tous les Anglais qui ce jour-là rendit le plus de services à l'humanité, approcha; le duc de Lévis fut glissé, enveloppé dans le drapeau, et personne ne tenta de le suivre. Ainsi fut encore sauvé le comte de Bozon-Périgord.

Après la capitulation verbale, Sombreuil avait dit aux émigrés : « Messieurs, vous allez « tous être rembarqués. » Il se taisait sur son propre sort. Mais quand ses compagnons connurent son dévouement, ils poussèrent pour la première fois des cris de rage et de désespoir. Ils avaient horreur de leur salut, lorsqu'il était acheté par la mort volontaire de leur général. L'orage s'était enfin calmé; pas un moment n'était à perdre pour l'embarquement. Un ordre de Tallien s'y oppose.

Il veut que les émigrés soient conduits au fort Penthièvre. Les grenadiers républicains sont stupéfaits, consternés de ce premier indice d'une perfidie. Les généraux montrent plus timidement leur douleur; ils craignent d'être dénoncés comme des traîtres. Une telle crainte devait-elle agir sur Hoche, après un exploit si brillant, qui calmait toutes les alarmes de la république? Ne pouvait-il défendre sa parole d'honneur contre la perfidie des commissaires de la Convention? Lui était-il possible de désavouer une capitulation faite en présence de deux camps? N'avait-il pas demandé qu'on fît cesser le feu de la corvette anglaise? Cet avantage qu'il obtint n'était-il pas le garant d'une capitulation? Des guerriers posent-ils les armes, avec la certitude d'être conduits au supplice? Enfin cette capitulation ne devait-elle pas être solennellement attestée à l'histoire par l'un des plus sûrs témoignages qu'elle puisse invoquer, la parole des chevaliers? Sombreuil, si grand dans son malheur, ne paraît-il pas ici mille fois au-dessus de Hoche, si faible et si tremblant dans son triomphe? On sait que ce général parvint à sauver du massacre quatre ou cinq mille chouans. Cet acte d'humanité ne 1795.

1795. dégageait pas sa promesse. Il saisit ou on lui fit saisir un prétexte pour son éloignement. Pendant l'instruction d'une odieuse procédure, il s'établit à Saint-Malo, et ne parut point en présence de Sombreuil.

Les émigrés furent conduits, au nombre de huit cents, au camp de Sainte-Barbe. Il eût été facile à plusieurs d'entre eux de s'échapper. Des officiers républicains qui, par un air sombre, et quelquefois même par des larmes, décelaient de tristes pressentimens, les conjuraient en vain de se dérober à leur surveillance, et de se cacher dans des blés. Les émigrés s'y refusaient; ils se regardaient comme liés par la parole d'honneur de leur chef, tandis que celle du général Hoche allait être indignement méconnue. Ce fut au camp de Sainte-Barbe que Tallien osa se présenter devant le comte de Sombreuil : « Ah! mon-« sieur, lui dit-il en l'abordant, votre famille « a déjà été bien malheureuse. » Que se passait-il alors dans l'âme de Tallien? Tandis qu'il proférait ces mots d'une pitié involontaire, les images du 2 septembre avaient dû se reproduire à sa pensée. C'était là qu'il avait connu le père et la sœur de Sombreuil. Mais tout complice qu'il était de ces odieux

massacres, du moins il avait secondé un admirable dévouement; du moins il avait sauvé un grand nombre de femmes, et même plusieurs serviteurs du roi. D'ailleurs il était encore tout couvert, aux yeux des gens de bien, des glorieuses expiations de son 9 thermidor. Il pouvait dans cette occasion donner le plus heureux complément à cette journée, qui l'avait en quelque sorte purifié de tant de sang, et d'un sang si auguste versé par ses mains. En permettant aux émigrés de se rembarquer, il semblait dire à la France, à toute l'Europe : « Le moment est venu où tous les « Français doivent se reconnaître. Il nous eût « été facile d'égorger d'illustres marins qui se « sont autrefois fait craindre des Anglais. « Nous leur pardonnons, ils peuvent choi- « sir maintenant entre les perfides secours « de l'Angleterre, et la sécurité qu'ils pour- « raient trouver dans leur propre patrie. » Une lettre à la Convention, dans laquelle Tallien se fût exprimé ainsi, y eût causé un de ces momens d'enthousiasme qui donnent une direction toute nouvelle aux esprits. Mais Tallien aima mieux se conduire comme si Roberspierre eût été encore là pour lui donner des ordres, et lui demander compte 1795.

1795. de toutes les victimes qu'il aurait épargnées.

Les émigrés furent conduits à Auray, et entassés dans une prison malsaine. Au bout de quelques jours, on en fit partir la moitié pour Vannes. Dans l'une et l'autre de ces villes, les femmes s'exposèrent à tout pour adoucir leur sort et pour les soustraire au supplice. Tallien fut si embarrassé de résister à leurs prières, à leurs instances, qu'après avoir donné des ordres barbares et irrévocables, il repartit pour la capitale, et vint faire à la Convention un rapport où l'homme du 2 septembre se retrouvait tout entier. « Les « émigrés, disait-il, ce vil ramas de complices, « ces stipendiés de Pitt, ces exécrables au« teurs de tous les désastres et de tous les for« faits, contre lesquels la France lutte depuis « cinq ans, ont été poursuivis au sein des « flots par nos braves, que guidaient la ven« geance et l'enthousiasme de la république : « mais les flots les ont rejetés sous le glaive « de la loi. En vain ont-ils cherché à retarder « les coups qui devaient les frapper ; en vain « ont-ils envoyé plusieurs parlementaires « pour obtenir quelques conditions. Quelle « relation pouvait-il exister entre nous et ces « rebelles ? Qu'y avait-il de commun entre

« nous, si ce n'est la vengeance et la mort? 1795.
« La mort des héros eût été trop douce pour « des traîtres. La Providence leur réservait « un châtiment qu'ils ne tarderont point à « subir, et dont la rigueur et l'opprobre doi« vent être proportionnés à leurs crimes. » Le nouveau Comité de salut public se montra digne des odieux décemvirs qu'il avait remplacés.

A toute heure, les dames de Vannes et d'Auray pénétraient dans les églises qui servaient de prison aux royalistes. Elles leur apportaient des vivres, du linge, et les meubles les plus nécessaires. Lorsqu'elles recevaient de sinistres avis, elles renfermaient leur tristesse au fond du cœur. Tous ces chevaliers, par la force de leur résignation, par le zèle et la simplicité de leur foi, venaient de s'élever au rang des martyrs.

L'évêque de Dol était au nombre des prisonniers. Tous les soirs, dans la prison d'Auray, il dirigeait la prière commune, et produisait parmi ses compagnons une telle ferveur de piété, que plusieurs semblaient s'applaudir d'une mort prochaine. Quand il eut cessé d'exister, ainsi que tous les prêtres qui l'avaient suivi, le secours céleste ne

1795. manqua ni aux prisonniers de Vannes, ni à ceux d'Auray. Un vieux prêtre, couvert des haillons de l'indigence, pénétrait dans ces lugubres enceintes. « Le soir, dit M. d'An-« trechaus, nous nous réunissions dans une « nef de cette vaste église; on appliquait une « seule chandelle contre une des colonnes, et « à cette faible lueur, tous à genoux, nous « chantions le *De profundis* et le *Miserere*. « Nous faisions des vœux pour le bonheur « de la France, et nous demandions à Dieu « le pardon de nos ennemis. Rien n'était plus « touchant que de voir nos vieux généraux « attendant la mort avec une résignation que « la religion seule peut donner. Je ne puis « exprimer ce que ces prières avaient de « solennel; je craindrais d'être bien au-des-« sous de la vérité. Mais ce tableau devait « être sublime, puisque les soldats de notre « garde, chez qui l'on avait détruit toute « croyance, étonnés des sentimens nouveaux « que ce spectacle produisait dans leurs cœurs, « y assistaient chapeau bas et avec le plus « grand respect. »

Pour exécuter huit cents meurtres, au mépris d'une capitulation, les représentans du peuple avaient eu soin d'écarter tous les ba-

taillons qui s'étaient trouvés à la terrible nuit du 20 au 21 juillet. On les avait remplacés par des régimens belges et liégeois, composés de déserteurs, l'écume de leur patrie. Sombreuil fut appelé le premier devant la commission militaire. « Prêt à paraître devant Dieu, dit-il avec solennité, je jure « qu'il y a eu capitulation, et qu'on s'est engagé à traiter les émigrés comme des prisonniers de guerre. Ma mort est juste, « puisque je l'ai demandée : celle de mes « compagnons est un crime que ni le ciel, « ni les hommes ne vous pardonneront. » Le lendemain il fut conduit au supplice. Un général républicain s'approcha de lui, et le pria de lui permettre qu'il lui rendît le dernier devoir, celui de lui bander les yeux : « Non, « répondit Sombreuil, je veux voir mon « ennemi jusqu'au dernier instant. » Pressé ensuite de se mettre à genoux : « Je le veux « bien, répliqua-t-il après un moment de ré- « flexion ; mais je fais observer que je mets « un genou pour mon Dieu, et un autre pour « mon roi. » Le coup fatal l'atteignit. 1795.

Les autres émigrés qui parurent ensuite, réclamèrent si vivement la capitulation, que les juges se virent obligés d'accorder un sursis.

1795. Mais les ordres barbares du Comité de salut public leur parvinrent; plus de pitié. Le comte de Soulanges, lieutenant-général de la marine, le comte de Senneville, chef d'escadre, sont condamnés sans respect pour leur âge, leur nom, et de brillans services. Une nouvelle victime est ajoutée à toutes celles qu'a fournies en si grand nombre l'illustre famille des Lamoignon. Charles, ce digne parent de Malesherbes, qui, après avoir sauvé son frère, est venu si noblement reprendre le poste de la mort, est condamné. Les barbares républicains ne tiennent point compte à M. de Géry de l'acte d'intrépidité par lequel il a sauvé nombre de leurs compagnons des feux de la corvette anglaise. Le marquis de Kergariou, capitaine de vaisseau, et son frère, M. de Loémaria, entre tant de victimes courageuses, se signalèrent encore par leur piété sublime. Lorsqu'on attacha les condamnés deux à deux, Loémaria dit : « Faisons mieux, « et marchons pieds nus, pour imiter la pas- « sion de Notre Seigneur. »

Ainsi périrent le comte de Rohault, le comte d'Avaray, MM. Joseph de Broglie, Danceau, Kerlerek, Lage de Volude, de Comblat, de Chrétien, Du Paty, Du Cluzel,

de Coëtodon, de Chef-Lafontaine, de 1795.
Caux, de Baraudin, de Frogé, frères; de Carbonneau, de La Carrière, de Coëtlosquet, de Chevreuse, de Fénélon, de Foucault, de Villeneuve-Veraison, etc. * Tel fut aussi le sort du jeune de Féletz, blessé au combat du 16 juillet. C'était le frère de cet homme de lettres qui, en soutenant avec esprit, avec goût et fermeté des principes judicieux et sains, s'est placé au nombre de nos critiques les plus distingués.

Le représentant du peuple, Blad, profita du départ de son collègue Tallien pour sauver au moins quelques victimes. Il permit à la commission militaire d'accorder un sursis pour l'exécution de ceux des royalistes qui n'avaient pas atteint l'âge de seize ans lors de leur émigration. Le président de la commission militaire parut heureux de pouvoir étendre ce sursis aux émigrés qui paraissaient les plus jeunes. Trois frères Villeneuve avaient marché dans cette expédition, tandis que le quatrième frère était à l'armée de Condé. L'un des trois pouvait, par son air de jeu-

* On trouve dans les *Mémoires sur l'expédition de Quiberon,* par M. de Villeneuve-Laroche-Barnaud, le nom de sept cent onze de ces honorables victimes.

1795. nesse, profiter du sursis : il eut le bonheur de l'obtenir ; mais, toujours renfermé étroitement, il avait encore à disputer sa vie ; car le sursis serait-il ratifié par le Comité de salut public? Il le fut si peu, que le jeune de Talouet que nous avons vu s'élancer pour retirer le corps de son père du champ de bataille, et qui, à cause de son jeune âge, avait été rendu aux larmes de la mère la plus tendre, fut arraché de la maison paternelle pour être fusillé. M. de Coëtudavel, lieutenant de vaisseau, avait intéressé le président par sa physionomie douce et son air de jeunesse : « Pour vous, dit celui-ci, vous n'avez « pas l'âge, sans doute. — Je vois votre in- « tention, répondit-il, je vous en sais gré ; « mais je ne veux pas racheter ma vie par « un mensonge. »

Au milieu de ces exécutions qui frappèrent sept cent onze victimes, soit à Vannes, soit à Auray, un fort petit nombre parvint à s'échapper. MM. de Villeneuve, le baron d'Antrechaus, de Chaumareix, dont les belles et pathétiques relations viennent de me servir de guide; MM. de Bozon, de Pontpralin, de Saint-Georges, de Boissic, Walser, Brisson, le baron de Moncrif, le baron de Cheux,

le chevalier de Montaux, de Jouvencel, 1795.
M. de Montbron, aujourd'hui membre de la Chambre des Députés, etc., dûrent leur salut à des traits admirables de présence d'esprit, au concert avec lequel leurs infortunés compagnons concoururent à des évasions dont ils ne pouvaient ou ne voulaient pas profiter, au zèle des dames d'Auray et de Vannes, qui gagnèrent par de fortes sommes le geôlier et quelques gendarmes, enfin à cette hospitalité bretonne dont nous avons vu tant de prodiges. Mais ces détails qui font le charme des mémoires particuliers, ne peuvent entrer dans le plan de l'histoire.

Quand M. Pitt rendit compte au parlement d'Angleterre des suites désastreuses de cette expédition, après avoir déploré le malheur des royalistes alliés, il se félicita de ce que le sang anglais n'y avait point coulé. Un célèbre orateur de l'opposition, M. Shéridan, lui répliqua : « Non, le sang anglais n'y a « point coulé; mais l'honneur anglais y a « coulé par tous les pores. » Ces paroles sont sévères, et se ressentent de l'exagération qui accompagne souvent l'opposition parlementaire. L'histoire ne doit ni rejeter tout-à-fait, ni confirmer en entier ce terrible arrêt.

1795. Tous les émigrés qui firent partie de cette expédition ont absous les Anglais du crime de n'avoir voulu cette descente que pour mener à une mort certaine les officiers du corps royal de la marine, dont la bravoure et les talens éprouvés leur inspiraient toujours des alarmes sur leur empire. On ne peut adresser une imputation si révoltante au principal moteur de cette expédition, M. Wyndham, élève et ami de M. Burke, caractère ardent et généreux, ni même à M. Pitt, trop préoccupé sans doute des intérêts particuliers de sa nation, quand ceux de l'Europe étaient confiés à son génie, mais incapable de sacrifier à une exécrable combinaison l'honneur de sa patrie et le sien même. Un tel crime surpasserait en scélératesse des massacres conduits par la fureur. C'est l'excès de son atrocité qui doit le faire déclarer impossible. L'expédition de Quiberon coûta plus aux Anglais que la conquête de plusieurs colonies importantes. Un crime suggéré par un bas intérêt se fait avec épargne. Les marins français ne se regardaient-ils pas comme liés envers l'Angleterre par la reconnaissance? Ce gouvernement qui pouvait les laisser livrés au besoin, leur accor-

dait de généreux secours. J'ajouterai que les Anglais, dans leur orgueil national, exalté par le cours de leurs succès maritimes rarement interrompus, devaient plutôt honorer nos marins que les craindre. 1795.

Les émigrés avaient été imprudens sans doute; mais l'excès de leur confiance avait une noble excuse dans la vivacité de leur foi monarchique. Les fautes des Anglais tinrent à la tiédeur, et celles-là sont toujours les plus fatales. Ils ne s'étaient point identifiés de cœur avec les royalistes leurs alliés, et leur protection ne cessa que trop souvent où commençait le péril. Quelques émigrés de cette expédition m'ont parlé du commodore Warren comme d'un homme fort dévoué à leur cause. Cependant les explications qu'il a données de sa conduite laissent beaucoup à désirer. L'équipage, disait-il, reconnaissait l'extrême difficulté d'approcher des côtes, pendant une tempête effroyable, et s'y refusait obstinément. Je n'entends point un chef d'escadre anglaise qui ne se fait point obéir. Ce que fit le capitaine Keath, le commodore et tous les officiers ne pouvaient-ils le faire? Depuis deux heures du matin, où le canon fut entendu de la flotte, jusqu'à dix

1795. heures, où la capitulation eut lieu, aucun Anglais n'avait-il pu pénétrer jusqu'à la division Sombreuil, pour concerter avec les chefs des moyens de salut? La mer était fort agitée sans doute; mais la tempête n'avait duré que trois heures dans toute sa violence.

Il aurait été sublime d'entendre dans cette nuit les marins de l'Angleterre se dire les uns aux autres : « Sauvons les meilleurs marins de la France. » Les Anglais furent humains, je le crois; mais ils ne furent pas des héros de l'humanité; et l'honneur de leur patrie le demandait.

FIN DU LIVRE VINGT-TROISIÈME.

1795.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

Délivrés du régime de la terreur, les Français s'étaient enivrés du bonheur d'exister encore. D'un côté le plaisir, et de l'autre le besoin de combattre leurs féroces ennemis, avaient égayé et fortifié leur convalescence. On s'étonnait de marcher sous les étendards de la Convention ; mais on la dominait. Le nombre des royalistes grossissait, sans se faire redouter. Ils laissaient percer leurs sentimens, sans développer leurs opinions. On ouvrait une large voie au repentir, et l'on faisait par facilité de mœurs ce que la religion elle-même eût conseillé. Ceux qui ne condamnaient pas encore la révolution condamnaient la république. Le mouvement de l'opinion faisait espérer des succès que l'on n'attendait plus de la ligue des rois, ni même de la Vendée. C'était l'opinion toute seule qu'on voulait opposer à un despotisme encore complet, mais languissant et timide, à des lois révolutionnaires qui ressemblaient à des poignards rouillés.

1795. Les Français avaient à s'imposer un effort tout nouveau, celui de la patience et de la circonspection. Ce système de temporisation pouvait mener par une route certaine au retour de la monarchie; mais une marche aussi lente était peu dans le caractère national. Déjà dans le midi de la France, ce pacte tacite avait été cruellement compromis par les actes de la vengeance. Mais ce fut surtout Tallien, à Quiberon, qui rompit les effets d'une réconciliation difficile. « Ainsi, disait-« on, les voilà revenus ces assassinats en « masse qui ont rempli l'histoire de la ré-« volution. Ce Tallien, dont nous avions « pu parler avec reconnaissance, vient de « donner un supplément au 2 septembre, « égorger au mépris d'une capitulation huit « cents Français désarmés, et tous ces vieux « marins que nos vaisseaux semblaient re-« demander. Une telle barbarie tient à un « incurable besoin de répandre le sang. Non, « jamais nos âmes ne comprendront ces âmes-« là. Nous avions cru que de tels hommes « voulaient mettre un terme à leurs fureurs; « non, ils ne savaient et ne voulaient y « mettre qu'un intervalle. Les jacobins, « voilà leurs alliés naturels, leurs frères

« d'adoption ; ils ne voient en nous que 1795.
« des ennemis secrets, des accusateurs et des
« juges. »

Ces profonds murmures étaient accrus par la douleur universelle que venait de causer la mort de l'enfant-roi, et les sombres rumeurs que ce fatal événement avait fait naître.

Captivité et mort de Louis XVII.

L'exécrable Simon avait suivi son maître Roberspierre à l'échafaud ; mais sa jeune victime restait toujours un objet d'épouvante pour les assassins du roi son père. Il est vrai qu'après le 9 thermidor, on lui avait donné un geôlier moins féroce ; c'était un créole, nommé Laurent, que depuis Bonaparte fit déporter à Cayenne, comme un jacobin dangereux. Le nom de l'infortuné prince était prononcé de temps en temps à la Convention, et toujours avec un nouvel accent de cruauté. Des écrivains royalistes cherchaient tous les moyens de bannir du cœur des auteurs du 9 thermidor une exécrable résolution qu'ils croyaient y lire. La méthode convenue entre ces écrivains était alors d'attribuer aux députés thermidoriens des pensées loyales et généreuses, pour les leur inspirer.

M. Bertin l'aîné, dans un journal qu'il rédigeait avec MM. Nicolle et Poujade, sup-

1795. posa que l'on était dans l'intention de faire pour le jeune captif ce que l'humanité réclamait. Cet article excita des transports de fureur dans la Convention. MM. Bertin, Nicolle et Poujade furent bientôt frappés du décret d'arrestation. Le député Mathieu, qui dénonça leur *crime*, protesta que le Comité était étranger à toute idée d'améliorer le sort des enfans de Capet, et ajouta ces horribles paroles : *Le Comité et la Convention savent comment on fait tomber la tête des rois ; mais ils ignorent comment on élève leurs enfans.* Peu de temps après, un publiciste recommandable, M. de Lacroix, osa exprimer le vœu le plus formel pour le fils de Louis XVI, et ne craignit pas de l'appeler *souverain légitime.* Il fut traduit au tribunal révolutionnaire, et l'opinion publique fut assez puissante pour commander son absolution.

Un député nommé Duhem avait déclaré que le fils de Louis XVI n'atteindrait point sa majorité. Dans une réunion particulière, un député thermidorien s'était exprimé en ces termes en parlant du jeune roi : *Il est affreux que ces scélérats de Roberspierre et de Billaud-Varenne nous aient laissé ce crime à commettre.*

On n'a pu transmettre que très peu de paroles proférées par le jeune roi, depuis sa séparation d'avec sa mère. Tout fait présumer que la fierté, l'horreur et l'indignation lui avaient fait prendre le parti d'un silence presque absolu. Cependant pour les services les plus légers, sa jeune âme était encore capable des effusions et des soins délicats de la reconnaissance. Un jour l'exécrable Simon avait voulu contraindre l'enfant-roi à chanter des couplets impies; le prince ne répondait que par des larmes; tout à coup le monstre l'enlève par les cheveux, en lui disant d'une voix infernale : « Malheureuse vipère, il me « prend envie de t'écraser contre le mur. » Un chirurgien nommé Naulin arracha l'enfant-roi des mains de son geôlier, et fit honte à celui-ci de sa férocité. Deux jours après, ce même chirurgien revint au Temple : à son aspect, l'expression du plaisir reparut sur les traits du royal enfant; il lui présenta deux poires qu'on lui avait données la veille pour son goûter, en lui disant avec la grâce la plus touchante : « Hier vous m'avez prouvé que « vous vous intéressiez à moi; je n'ai que ceci « pour vous en témoigner ma reconnaissance; « vous me feriez bien plaisir de l'accepter. » 1795.

1795. M. Naulin baigna de ses larmes la main du malheureux enfant. *

Au mois de novembre, les comités adjoignirent au nouveau gardien du jeune Louis, un homme qui avait résolu dans son cœur de n'être point un ministre de cruauté. Il se nommait Gomin. Le régime du prince n'était pas devenu plus sain; sa chambre restait toujours infecte. Son dos était voûté : des tumeurs qui s'étaient formées à ses poignets, à ses genoux, lui rendaient tout mouvement difficile. Souvent il refusait la nourriture, en disant : « Non, je veux mourir. » Gomin eut pour le jeune martyr des attentions pleines de tendresse : il voulait le conduire au jardin; mais la permission ne lui en fut point accordée. Il le portait dans une salle assez vaste et bien aérée. L'enfant fut tellement touché des soins de Gomin, qu'il rompit en sa faveur un silence dans lequel il s'était renfermé depuis le 5 octobre, c'est-à-dire depuis le jour d'horreur où Hébert et Simon l'avaient torturé pour lui arracher un faux témoignage qu'il ne pouvait comprendre.

* Cette anecdote, et d'autres traits relatifs à la captivité de Louis XVII, se trouvent dans l'intéressante vie de ce prince, par M. Eckard.

C'est avec ce silence qu'il accueillait tous ceux des municipaux qui venaient observer sur ses joues livides, sur son corps défaillant, sur ses muscles dont l'action était arrêtée par des nœuds, les progrès de la maladie, et l'effet des soins féroces de Simon. Gomin, devenu son confident, apprit de lui le secret d'une résolution si forte et si étonnante dans un enfant de cet âge. Louis XVII ne cessait de le questionner sur sa jeune sœur, captive comme lui, et seul objet qui restait à sa tendresse. On n'avait pas manqué de l'instruire de la mort funeste de tous les siens. En apprenant que la captivité de sa sœur n'était point accompagnée de tous les traitemens odieux dont il était victime, il goûtait une pure consolation; et si Gomin lui promettait de faire parvenir jusqu'à la princesse quelque témoignage de son affection, ou lui en rapportait quelque tendre réponse, ses traits semblaient pour un moment dégagés de cette ombre de la mort qui couvrait cette jeune tête, tout à l'heure si charmante. 1795.

Au mois de février, le prince eut quelques accès de fièvre. Ses douleurs et son effrayante immobilité annonçaient un danger sérieux. La Convention voulut s'instruire de

1795. l'état de son prisonnier. Le premier commissaire qu'elle nomma était digne de remplir une mission d'humanité. C'était M. Harmand de la Meuse, qui n'avait point voté la mort du roi. Mais on lui adjoignit deux régicides, l'un Reverchon, et l'autre ce même Mathieu qui venait de dire : « *Nous savons juger et* « *condamner les rois; mais nous ne savons pas* « *comment on élève leurs enfans.* » Tous trois étaient membres du Comité de sûreté générale. Ils entrent dans la prison; de verroux en verroux, ils pénètrent jusqu'au prince. Tous les détails que je vais donner sont extraits d'un rapport que M. Harmand a publié depuis la restauration. Je vais laisser parler ce commissaire.

« Le prince était assis auprès d'une petite « table carrée, sur laquelle étaient éparses « beaucoup de cartes à jouer; quelques unes « étaient pliées en forme de boîte et de caisse, « d'autres élevées en château. Il était occupé « de ces cartes, lorsque nous entrâmes, et il « ne quitta pas son jeu. »

M. Harmand rend ici compte d'un discours qu'il adressa au jeune prince, et dans lequel il l'invitait à exprimer tous ses désirs, et le conjurait de prendre de l'exercice, de rom-

pre le silence, et d'accepter divers objets de 1795.
distraction et de délassement. « Pendant que « je lui adressais cette petite harangue, il me « regardait fixement, sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la « plus grande attention : mais pas un mot de « réponse. » Le commissaire étonné crut ne s'être pas assez expliqué, et fit une nomenclature détaillée de tous les objets qui séduisent ordinairement cet âge : il lui offrit un chien, des oiseaux, un cheval. Le prince écoutait tout avec attention. Quelquefois il détournait la tête; quelquefois il le regardait avec une *fixité étonnante*, qui exprimait la plus grande indifférence. Mais pas de réponse, pas même un signe ou un geste. Le commissaire renouvelle en vain ses prières; en vain il lui dit : « Ayez la bonté de me répondre, je vous en « supplie, ou bien nous finirons par vous l'or« donner. — Pas un mot et toujours la même « fixité. J'étais au désespoir, et mes collègues « aussi. Ses regards surtout avaient un tel « caractère de résignation et d'indifférence, « qu'ils semblaient nous dire : Que m'im« porte ? achevez votre victime. »

M. Harmand seul portait la parole. Pourquoi les deux régicides se taisaient-ils? Ah!

1795. sans doute c'est qu'ils sentaient au fond de leur cœur toute l'éloquence de ce silence foudroyant. En voyant la profondeur de cette indignation dans un enfant de dix ans, ils avaient un sentiment plus profond de leurs crimes. Ils avaient cru ne venir observer qu'un enfant dégradé par la misère; étonnés, ils se trouvaient encore en face d'un roi!

Louis XVII, si obstiné à se taire, consentit à laisser toucher ses mains, ses jambes et ses joues. Les commissaires y observèrent des *nodus* tout formés. Cet examen lui causait peut-être de vives douleurs : mais il ne laissa échapper ni un cri, ni un soupir. Le dîner qu'on lui apporta devant eux était d'une malpropreté révoltante. On lui offrit des fruits, du raisin; point de réponse.

Cette visite, malgré l'intention de M. Harmand, et même malgré les ordres formels qu'il avait donnés, ne produisit aucun changement dans le régime du prisonnier. Ses deux collègues sans doute avaient donné des ordres tout contraires aux siens. S'il y avait encore un moyen de salut pour le jeune prince, c'était de le laisser communiquer avec sa sœur; c'était de le confier à ses soins. Que craignait-on de l'entretien de

deux orphelins, dans un âge aussi tendre? Mathieu répéta la défense expresse de les laisser communiquer ensemble. 1795.

Les commissaires venaient de constater l'état alarmant de la santé du prince, et ce ne fut que trois mois après, dans le courant de mai, que les Comités se décidèrent à lui envoyer un chirurgien. C'était le célèbre Dessault, l'un des hommes qui ont contribué le plus à soutenir et à étendre l'honneur d'un art si heureusement cultivé parmi nous. Dessault, en examinant l'état du malade, se désola d'avoir été appelé si tard. Cependant par ses soins, il soulagea les douleurs très vives du jeune prince, et ne parut pas abandonner l'espoir de prolonger sa fragile existence. Le prince fut vivement touché de son zèle, et des paroles pleines de respect et de tendresse qu'il en recevait. Dès qu'il ne se trouvait plus en présence des bourreaux de son père et de leurs complices, il revenait à la naïve et touchante expression d'une sensibilité éprouvée, mais non vaincue par de si effroyables malheurs. Le chirurgien et son malade ne pouvaient se quitter sans avoir l'un et l'autre les larmes aux yeux.

Dessault était dans la force de l'âge, dans

1795. tout l'éclat de sa réputation. Il mourut, après deux ou trois jours de maladie, le 1er juin; et l'on ne trouva chez lui aucune note sur les visites qu'il avait rendues au prince. Chopart, pharmacien, qui avait commencé avec son ami Dessault le traitement du jeune malade, mourut également, après une maladie assez courte; et le 8 juin, l'infortuné Louis XVII rendit le dernier soupir.

Quoique l'état languissant du jeune roi fût connu depuis près d'une année, quoique chacun craignît sa mort prochaine comme un inévitable effet des barbaries exercées sur lui par Simon, au nom des décemvirs, ce fut avec une morne consternation que l'on apprit la perte du fils de Louis XVI. Ah! combien n'eût-on pas voulu signaler pour le fils un dévouement qu'on avait trop timidement montré pour le père, malgré la profonde vénération qui s'attachait à ses vertus! De si effroyables malheurs supportés à un âge si tendre, excitaient un intérêt qui eût pu un jour être porté au plus haut degré d'exaltation. Les Parisiens se rappelaient l'avoir vu, trois ans auparavant, sous un petit uniforme de garde national. Sa beauté, sa grâce étaient présentes à tous les esprits. Les

saillies de son enfance avaient volé de bouche 1795.
en bouche. La douleur générale réveilla des soupçons, et donna lieu à de sinistres rumeurs. On se rappelait combien de fois les jours de cet enfant avaient été proscrits du haut de la tribune, même par des conventionnels qui n'étaient pas au nombre des plus féroces sectateurs de Roberspierre et de Billaud-Varenne. La mort presque subite du chirurgien Dessault, chargé depuis quelques jours de traiter le jeune roi, frappait les imaginations. On l'avait empoisonné, disait-on, parce que, fidèle, intrépide, et déjà plein d'intérêt pour l'auguste malade, il n'eût pas manqué, soit d'arrêter, soit de divulguer le crime par lequel on voulait terminer l'existence de la déplorable victime.

Cependant ces tristes conjectures n'étaient pas générales, et des motifs plausibles les combattaient. Il eût été presque impossible d'empoisonner le premier chirurgien de la France, sans que les symptômes et les traces de poison fussent observés par les hommes versés dans son art, que son danger et sa perte devaient attirer en foule autour de lui. Un fait constant, c'est que Dessault, en examinant le prince malade, avait conçu de sérieuses

1795. alarmes sur la fin prochaine de cet enfant. Il les avait témoignées à M. Nicole, son ami, et à plusieurs autres royalistes, qui depuis ont rapporté ces entretiens. Les régicides ne formaient plus, à cette époque, la majorité du Comité de salut public ni du Comité de surveillance. Des députés qui avaient bravé des périls épouvantables et imminens, pour sauver Louis XVI du supplice, auraient-ils consenti, par une atroce complaisance, à l'empoisonnement du jeune roi? Puisque cet enfant succombait à l'effet de ses longues tortures, qu'était-il besoin d'un crime exécrable pour hâter sa mort prochaine ?

Les médecins et chirurgiens qui furent appelés auprès du prince, après la mort de M. Dessault, étaient des hommes fort intègres. Le procès-verbal d'autopsie qu'ils ont dressé indique les progrès d'une longue maladie. Le premier Comité de salut public et son infernal agent, Simon, avaient porté des coups trop certains. Faut-il cependant complétement absoudre les divers Comités? Non, certes, on ne le doit pas. Des secours que la santé du prince réclamait si évidemment, lui furent-ils donnés depuis le 9 thermidor?

Plusieurs hommes dans ces Comités les sollicitèrent : la majorité s'y opposa ; et c'était se rendre en quelque sorte complice d'un assassinat commencé par leurs prédécesseurs. 1795.

Délivrance de Madame royale.

L'intérêt le plus tendre du public se porta sur la sœur du jeune roi, sur l'orpheline du Temple. Tous les cœurs compatissans, tous les cœurs français firent une ligue pour obtenir sa délivrance. Les écrivains royalistes ne cessaient de traiter ce sujet avec les couleurs tendres et pathétiques dont il était susceptible. L'émotion devint si générale qu'elle gagna jusqu'au cœur de plusieurs membres de la Convention. Le 18 juin, plusieurs citoyens d'Orléans osèrent porter à la barre de la Convention une adresse qui mérite de trouver place dans l'histoire. La voici :

« Citoyens représentans,

« Tandis que vous avez rompu les fers de
« tant de malheureuses victimes d'une politi-
« que ombrageuse et cruelle, une jeune in-
« fortunée, condamnée aux larmes, privée de
« toute consolation, de tout appui, réduite à
« déplorer ce qu'elle avait de plus cher, la
« fille de Louis XVI languit au fond d'une
« horrible prison.

1795. « Orpheline, si jeune encore, abreuvée de « tant d'amertumes, de tant de deuil, qu'elle « a bien rigoureusement expié le malheur « d'une si auguste naissance! Hélas! qui ne « prendrait pitié de tant de maux, de tant « d'infortunes, de son innocence, de sa jeu-« nesse?

« Maintenant que, sans craindre le poignard « des assassins et la hache des bourreaux, on « peut enfin ici faire entendre la voix de l'hu-« manité, nous venons solliciter son élargis-« sement et sa translation auprès de ses « parens. Car qui d'entre vous voudrait la « condamner à habiter des lieux encore fu-« mans du sang de sa famille? La justice, « l'humanité, ne réclament-elles pas sa déli-« vrance? Et que pourrait objecter la défiance « la plus inquiète, la plus soupçonneuse?

« Venez, entourez tous cette enceinte, « formez un escadron pieux, vous, Francais « sensibles, et vous tous qui reçûtes des bien-« faits de cette famille infortunée! Venez; « mêlons nos larmes, élevons nos mains sup-« pliantes, et réclamons la liberté de cette « jeune innocente : nos voix seront enten-« dues. Vous allez la prononcer, citoyens re-« présentans, et l'Europe applaudira à cette

« résolution; et ce jour sera pour nous, pour 1795.
« la France entière, un jour d'allégresse. »

Il était bien hardi de prononcer de telles paroles devant une majorité régicide. La Convention n'en parut point choquée, et les Comités s'occupèrent bientôt d'apporter divers soulagemens à la captivité de la jeune princesse. Ils lui firent donner le linge et les habits qui jusqu'à cette époque lui avaient été indignement refusés. On lui fit passer plusieurs livres d'un excellent choix. On ne résista plus aux instances de mesdames de Tourzel, de madame de Bethune-Charost, de madame de Mackau, son ancienne gouvernante, et de madame Laurent, sa nourrice. Ces dames purent venir tous les jours joindre leurs larmes à celles de la royale orpheline; elles lui apportaient les consolations de leur piété fervente; elles se sentaient elles-mêmes consolées, soutenues par la piété de la digne élève de madame Élisabeth. Madame Bocquet de Chanterenne, quoique étrangère à la cour, sollicita et obtint la permission de s'enfermer avec la princesse au Temple. Les talens agréables dont elle était douée promettaient quelque diversion à de si profondes douleurs. Il fut permis à l'orpheline de reprendre

1795. l'usage de cette promenade dans le jardin du Temple; mais elle revenait seule dans un lieu où elle avait accompagné ses infortunés parens. Elle se rappelait le zèle avec lequel des royalistes fidèles attendaient autrefois l'heure de cette promenade, et après avoir acheté au poids de l'or la faveur d'occuper quelque fenêtre des maisons voisines, goûtaient un moment la consolation de montrer leur douleur au roi et à la reine. Tous ces royalistes avaient repris avec empressement le même poste. La beauté naissante de la jeune princesse, et l'expression touchante que le malheur et la religion donnaient à ses regards, portaient l'intérêt jusqu'au plus vif enthousiasme. C'était par la musique, par des airs qu'elle avait entendus autrefois, et qui pouvaient entretenir sa douleur sans l'aggraver, c'était par des romances dont ses infortunes étaient le sujet, que ces personnes trouvaient le moyen de s'entretenir avec elle, et de parler à son âme. Les Comités ne s'irritaient pas de ces tendres soins. Ils permirent à des musiciens placés dans un grenier des bâtimens du Temple, de lui donner un concert. Tous les airs en étaient analogues à sa triste situation.

Les écrivains royalistes imaginèrent le moyen le plus sûr de faire rendre la liberté à Madame. C'était de proposer que cette princesse fût échangée contre les conventionnels retenus depuis plusieurs années dans les prisons d'Autriche. 1795.

Cette puissance avait gardé et traité avec la plus grande sévérité les prisonniers que Dumouriez avait livrés au prince de Cobourg. C'étaient les conventionnels Camus, Quinette, Bancal, Lamarque et le général Beurnonville. Peu de temps après, un autre membre de la Convention, le régicide Drouet, maître de poste à Sainte-Menehould, était tombé au pouvoir de l'Autriche. Il était dans Maubeuge, lorsque le prince de Cobourg, alors victorieux, s'approcha de cette place, et du camp retranché qui la couvrait, pour en faire le blocus. Soit qu'il fût frappé du danger personnel qui le menaçait, si les Autrichiens le saisissaient dans Maubeuge; soit, comme il le prétend, qu'il voulût porter des secours à la ville assiégée, il en sortit avec un détachement de vingt-cinq hommes. Un poste ennemi rencontra sa petite troupe : Drouet évita, par la fuite, un combat trop inégal. Poursuivi par quelques hussards, il fut obligé

1795. de se rendre. Il déclara aux officiers autrichiens son titre de membre de la Convention, et son nom, célèbre par les malheurs du roi et de la reine de France, qu'il avait arrêtés dans leur fatal voyage de Varennes. Nu, chargé de chaînes, il fut pendant deux jours promené dans le camp; les généraux, les émigrés et les soldats rivalisaient entre eux à qui l'accablerait de plus de tortures et de plus d'outrages. Il fut conduit dans une forteresse. Il imagina, pour en sortir, un moyen conçu par le plus imprudent désespoir, et préparé avec une longue patience. A l'aide d'un parachute qu'il avait construit avec je ne sais quels mauvais matériaux, il entreprit de se précipiter d'une fenêtre très élevée. Sa chute, suivant sa relation, s'accéléra beaucoup au-delà de ses calculs. Il tomba sur une muraille où son pied se brisa. Vaincu par la douleur, après une longue attente, il fut obligé d'appeler par ses cris une sentinelle, et fut ramené dans sa prison.

Deux autres Français arrêtés au mépris du droit des gens éprouvaient les mêmes rigueurs; c'étaient MM. Maret et de Sémonville. Le premier avait été envoyé à la cour de Naples, le second près de la Porte Otto-

mane. Ils voyageaient ensemble, et se rendaient par le pays des Grisons en Italie. Les Grisons faisant partie de la ligue des treize cantons, étaient un pays neutre. Les Autrichiens, avertis du passage des deux ambassadeurs, entrèrent à main armée sur ce territoire, ne respectèrent pas le titre dont ils étaient revêtus, les arrêtèrent eux et leur suite, s'emparèrent de leurs dépêches, et les conduisirent à la citadelle de Mantoue, et de là dans la prison d'Olmutz. 1795.

Il était d'autres Français prisonniers dans l'Autriche, pour lesquels on essayait en vain d'exciter l'intérêt de la Convention. C'étaient MM. de La Fayette, Latour-Maubourg, Bureau de Pusy et Alexandre de Lameth. L'exécrable journée du 10 août était si sainte aux yeux de presque tous les conventionnels, qu'ils affectaient encore de frémir au nom de ceux qui avaient voulu en prévenir ou en venger les désastres; et d'un autre côté, l'indignation de M. de La Fayette et de ses amis contre les auteurs de cette journée, ne leur avait pas fait obtenir grâce auprès de l'Autriche. Ils trouvèrent un éloquent intercesseur dans le chef de l'opposition au parlement d'Angleterre, M. Fox. Le dis-

1795. cours qu'il prononça sur ce sujet est un des plus beaux qui aient illustré l'éloquence parlementaire dans la Grande-Bretagne. M. Pitt, dans sa réponse subite, se maintint au niveau de son rival. L'intercession demandée n'eut point lieu, ou ne fut exprimée qu'avec beaucoup de tiédeur.

Les amis que M. de La Fayette conservait en Angleterre et en Amérique concertèrent un autre genre d'efforts pour briser ses fers. Ils remirent une somme d'or assez forte à un jeune médecin, nommé Bolman, d'un caractère intrépide. Celui-ci pénétra jusque dans les cachots d'Olmutz, et en arracha M. de La Fayette : mais un accident les arrêta dans leur fuite, et ils furent saisis l'un et l'autre. M. de La Fayette eut encore le bonheur d'être l'objet d'un autre dévouement; son aimable et vertueuse femme, née Noailles, miraculeusement échappée au régime de la terreur, sollicita et obtint la permission d'aller partager la captivité de son mari. Elle était accompagnée de ses deux filles. Toutes trois se constituèrent prisonnières à Olmutz, et ne sortirent de cette sombre enceinte que lorsque Bonaparte, vainqueur en Italie, exigea dans un traité la liberté de M. de La Fayette et de ses amis.

L'Autriche, seule avec l'Angleterre, se maintenait dans un système d'hostilités inflexible contre la république française. Aucun revers, aucun danger ne semblaient abattre cette puissance impérieuse. Cependant l'empereur François II gémissait sur le sort de sa jeune et infortunée parente. Il se faisait une loi de profiter du moment où la cruauté fort adoucie de la Convention laissait de l'espoir pour la délivrance de la princesse. Mais envoyer un négociateur à Paris, ou recevoir à Vienne un négociateur français, c'était contrevenir au traité récemment fait avec l'Angleterre, et manquer à la dignité impériale. Quoique une transaction de cette nature ne se présentât nullement sous un rapport militaire, le général Clairfait reçut des pouvoirs pour la conduire avec le général Pichegru. Celui-ci sentait de grandes pensées fermenter dans son cœur. Il venait de se montrer la terreur des jacobins, et brûlait de se montrer bientôt l'espoir des royalistes, l'appui des princes français. C'était par la restauration monarchique qu'il voulait étendre et affermir sa gloire. Sa renommée militaire surpassait de beaucoup celle du général Monk, qui rappela Charles II sur un trône ensanglanté. Pichegru avait le flegme 1795.

1795. de ce général, mais non la dissimulation profonde qui fit le succès de l'habile destructeur du long parlement et de l'anarchie anglaise. D'après de telles dispositions, on peut juger combien Pichegru se trouva heureux d'être un instrument de salut pour la fille de Louis XVI.

Comme on avait fait un point d'honneur aux conventionnels d'abjurer une lâche indifférence pour leurs collègues captifs, le Comité de salut public seconda les désirs de Pichegru et les vœux de la France. L'échange fut bientôt convenu de part et d'autre. Mais de nouveaux troubles dont l'issue fut fatale aux royalistes, firent encore reculer l'échange de quelques mois. Enfin, le 18 décembre, à dix heures du soir, on vint annoncer à Madame qu'elle allait être rendue à la famille de son infortunée mère. Le ministre de l'intérieur Bénézech, chargé de cet heureux message, le remplit avec zèle et délicatesse. Il est à remarquer que ce jour, 18 décembre, était précisément celui de l'anniversaire de Madame. Pour elle c'était renaître, (je n'ose dire au bonheur : de si horribles souvenirs le permettaient-ils?) mais du moins à l'espoir de faire encore le bien, de soulager encore l'infortune.

Quoique la journée du 13 vendémiaire, dont j'aurai bientôt à parler, eût pour quelque temps terrassé les royalistes, les fidèles Français furent transportés de joie en apprenant la délivrance de la fille de Louis XVI. Tous la suivirent de leurs bénédictions dans son voyage. La poésie célébra de mille manières cet heureux événement. Les sentimens royalistes semblaient encore redoubler de ferveur, parce que l'expression en était périlleuse. 1795.

Cependant la Convention s'était occupée de mettre un terme à sa dictature longtemps si terrible et si déplorable, et toujours absolue. Elle s'était livrée, comme je l'ai dit, au travail d'une troisième constitution, on pourrait même dire d'une quatrième, puisque le gouvernement révolutionnaire, quoiqu'on n'eût pas jugé à propos de décorer cette tyrannie du nom de *constitutionnelle*, avait été seul en vigueur, et seul s'était fait obéir. Le public contemplait avec peu d'intérêt et de confiance l'essai qu'on s'obstinait à recommencer. Comme on était généralement convaincu de l'impossibilité d'une république en France, on laissait faire la Convention, qui s'occupait encore une fois de l'organiser, et Constitution de 1795.

1795. toujours sur des bases démocratiques. On se disait : « Son ouvrage périra; mais du moins « une constitution nouvelle nous dégagera « du joug de cette assemblée funeste. » On ne comptait plus ni sur les rois, ni sur la Vendée, pour nous rendre la royauté et la famille des Bourbons. Des hommes d'un sens profond jugeaient qu'une restauration était plus facile, en ne partant, comme celle de l'Angleterre, que d'une impulsion de l'intérieur. Les souverains n'avaient pas réussi, parce qu'ils avaient laissé craindre et le démembrement de nos provinces, et le retour d'une royauté absolue. Les généraux vendéens eux-mêmes semblaient trop peu se plier à ces idées de gouvernement mixte et de gouvernement représentatif, qu'après une épreuve mal conduite, on jugeait encore praticables et nécessaires. Nos malheurs nous avaient tenu lieu des leçons d'une sage et forte théorie à laquelle peu d'esprits avaient pu s'élever. Nous commencions à regarder avec envie cette liberté anglaise que l'Assemblée constituante avait vue avec un superbe et déplorable dédain. Comme il y avait moins de présomption dans les systèmes, il y régnait plus de bon sens.

Il est vrai que l'on avait à combattre, d'une part, le ton tranchant de quelques hommes qui regrettaient l'ancien régime dans sa prétendue pureté, et de l'autre la bonhomie des Parisiens qui regrettaient le triste ouvrage de l'Assemblée consti tuante. Mais les premiers étaient en fort petit nombre, et les autres étaient assez traitables. On disait aux uns que la monarchie vacillante, toujours contrôlée et misérablement absolue, de Louis XV, n'était point l'ancien régime, n'était point notre vieux droit public. On disait aux seconds qu'une royauté caduque, avilie, impuissante, n'était point un rempart tutélaire pour le peuple. La sagesse faisait de rapides conquêtes. On commençait à s'entendre sur le mot de liberté, et jamais on n'en avait éprouvé un plus vif besoin. Comment ne pas tenir aux principes de la liberté individuelle, après avoir supporté si long-temps le régime de la loi des suspects? Comment ne pas désirer des formes judiciaires, protectrices de l'innocence, après les jugemens des tribunaux révolutionnaires? Comment ne pas attacher un prix infini à la liberté de la presse, après avoir été soumis au silence de la terreur? Les écrits et les journaux avaient produits de si salu- 1795.

1795. taires effets, depuis le 9 thermidor, que la France ne pouvait plus supporter qu'on la mît au secret. D'un autre côté, la nécessité d'une autorité forte, émanée du principe de la légitimité, était profondément sentie. Les opinions de MM. Malouet, Mounier, Lally, Clermont-Tonnerre, opinions auxquelles Mirabeau et Barnave étaient revenus vers la fin de leur carrière politique, et que l'éloquent Cazalès avait souvent développées, survivaient seules à tant de vagues hypothèses, à tant d'essais aventureux. Les écrivains royalistes qui dominaient à cette époque, les avaient embrassées avec zèle.

Telles étaient les dispositions du public. Voyons quelles étaient celles de la Convention, en formant un code nouveau.

La pensée prédominante, mais non encore avouée, de ceux qui préparaient la constitution, était de prolonger les pouvoirs de la Convention sous des formes moins absolues et plus modestes. Cette aveugle frénésie de désintéressement qui avait précipité l'Assemblée constituante vers sa dissolution, à l'époque où elle conservait encore toute sa force, ne pouvait plus entraîner une assemblée à laquelle l'on pouvait demander

compte et de sa tyrannie et de sa servitude. 1795.
Pressée par ses alarmes et même par ses remords, elle se serait bien gardée d'imiter l'insolente sécurité de Sylla dans son abdication.

La constitution qu'elle allait créer devait servir à la fois de repos, de refuge et d'égide pour tous ses attentats. Les Girondins échappés au 31 mai avaient conservé jusque dans les déserts, les cavernes, les souterrains et les cachots, leur foi pour des principes qui avaient ébloui Vergniaud, Brissot et Condorcet. Sous les haches d'une multitude abjecte et atroce, ils étaient restés pour la plupart démocrates. A la première proclamation de la république, ils avaient été emportés par le fanatisme des vainqueurs du 10 août : maintenant ils étaient forcés de réveiller un fanatisme presque éteint. Les jacobins n'avaient jamais compris par le mot de république que le droit de tout détruire, de tout piller, de faire toujours couler le sang. Ils ne voyaient plus dans les membres de la Convention que des traîtres et des oppresseurs. Pourraient-ils jamais se soumettre à des lois où ils verraient quelque esprit d'ordre et de modération? Les armées ne comprenaient

1795. guère mieux le mot de république, sans toutefois lui donner un sens odieux. La victoire était devenue leur loi suprême; c'était au nom de la république qu'elles avaient triomphé; voilà tout ce qui les attachait à ce mot. Elles avaient passé avec joie de l'empire des proconsuls bourreaux à celui des comités du 9 thermidor : mais, seules dépositaires de ce qui restait de gloire aux Français, elles voyaient avec défiance et dédain les mouvemens anarchiques de l'intérieur. Elles pouvaient protéger et défendre encore pendant quelque temps les nouveaux magistrats qui allaient être imposés à la France; mais au fond du cœur elles inclinaient pour une dictature militaire, pourvu qu'on lui donnât encore le nom de république.

Les acquéreurs de domaines nationaux semblaient servir de point d'appui au système nouveau qu'on se proposait d'établir. Mais c'est une garantie faible et peu sûre que celle qui naît des calculs de l'intérêt personnel, quand il s'agit de fonder la liberté.

Il n'y avait donc plus de républicains en France, quand la Convention rêva une nouvelle forme de république.

Ce qui rendait surtout l'établissement d'une constitution bien difficile, et presque chimérique, c'était le code des lois révolutionnaires qui devait dominer sur tout l'édifice. Les principes fondamentaux de la propriété étaient subvertis. Presque toutes les grandes terres du royaume avaient violemment changé de maîtres. Les lois de confiscation subsistaient, et l'on osait parler de donner des garanties constitutionnelles à la propriété. Un code pénal d'une atrocité sans exemple, punissait de mort des paroles indiscrètes, des regrets, des soupirs. Comment fonder la sûreté individuelle et la liberté de la presse, ces deux grands besoins des états politiques? C'était comme si l'on eût fait un étrange amalgame des lois de Tibère, de Néron et de Domitien, avec celles de la république romaine, dans les jours les plus heureux de sa liberté et de sa vertu; c'était bâtir une ville sur les flancs du Vésuve. Mais la Convention n'avait garde de sacrifier les lois révolutionnaires, dans lesquelles elle voyait le seul boulevard de la république. 1795.

J'ai dit que les commissaires chargés de préparer la constitution nouvelle, étaient au nombre de onze. Tous s'accordèrent facilement sur

1795. un point; c'était de regarder comme non avenue la constitution de 1793, à laquelle ils devaient donner des lois *organiques*. Un dédain si complet était bien hardi de leur part, puisque une loi, qui n'était point révoquée, prononçait la peine de mort contre ceux qui porteraient atteinte à cette constitution. Les commissaires législateurs examinèrent long-temps comment ils pourraient remplacer l'action de la royauté abolie. Trois d'entre eux, MM. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas et Lesage d'Eure-et-Loire, fondés sur l'autorité des grands législateurs et des profonds publicistes, qui se sont tous accordés à vanter l'excellence des gouvernemens mixtes, insistaient pour qu'on introduisît dans la constitution nouvelle quelque image ou quelque représentation de l'élément monarchique. Ils proposaient un président, tel que celui du congrès des États-Unis d'Amérique, et voulaient en déférer la nomination aux assemblées primaires. Les autres commissaires parurent se révolter à cette pensée. L'un d'eux, Louvet, déclara ingénuement que si les assemblées primaires avaient à nommer ce président, dans l'état actuel de l'opinion, la plupart d'entre elles

ne manqueraient pas de nommer un Bourbon. Chacun trouva la conjecture très plausible, et la proposition d'un président fut repoussée avec cette force d'indignation que la peur sait souvent feindre. Il fallut donc se résoudre à être plus libre que les États-Unis d'Amérique et que les cantons démocratiques de la Suisse. On prétendait que la France ravagée et avilie par le règne de la plus affreuse tyrannie, devait enchérir en pureté de républicanisme, sur les lois simples et faciles de colons cultivateurs, qui vivent disséminés sur un vaste territoire, et sur les lois de ces pasteurs montagnards, que leur pauvreté, leur antique foi et les grands souvenirs de leurs aïeux défendent de tous ces vices qui sont la mort des républiques. 1795.

Puisqu'on ne trouvait aucun peuple moderne digne de servir de modèle à la république française, il fallait recourir aux exemples de l'antiquité. Le gouvernement consulaire de Rome fut proposé par MM. Baudin et Daunou. Leur système tenait encore quelque chose du principe monarchique; car ils voulaient que des deux consuls biennaux, l'un gouvernât pendant la première année, et l'autre pendant la seconde. Ce petit souvenir

1795. de royauté, quoique déguisé sous le nom imposant des Romains, choqua encore la majorité. Enfin il fut convenu entre les commissaires de confier à des pentarques le pouvoir exécutif. Les préjugés révolutionnaires ne permettaient pas qu'on les revêtit du privilége de l'inviolabilité, qu'on avait si mal respecté dans l'héritier d'une monarchie de quatorze siècles. On rendit ces grands magistrats étrangers à la confection et à la sanction des lois, par un abus grossier du principe de la division des pouvoirs.

Cependant on sentait la nécessité de mettre un frein à cette action violente et désordonnée d'une assemblée unique qui, sous le nom de liberté, avait créé en France le plus épouvantable despotisme, depuis la prise de la Bastille. L'établissement de deux chambres, ou plutôt de deux conseils, prévalut entre les commissaires. Il fut résolu que l'une d'elles, sous le nom de *Conseil des Anciens*, formée de deux cent cinquante membres, pourrait approuver ou rejeter les décisions de l'autre, nommé le *Conseil des cinq cents*. Quelles étaient les conditions pour faire partie du conseil des anciens ? Le principe de l'égalité, pour lequel on affectait encore une adoration supersti-

tieuse, ne permettait pas des conditions tirées 1795.
d'une grande propriété, bien moins encore celles qui seraient tirées de la naissance. On résolut de s'attacher uniquement à l'âge : pour être membre du conseil des anciens, il suffisait d'avoir quarante ans, et d'être marié ou veuf; « combinaison simple et admirable, « disait l'un des commissaires, Baudin; le « conseil des cinq cents sera l'imagination, « et celui des anciens la raison. » Cette platitude métaphysique fut regardée comme un trait de lumière.

Je fatiguerais inutilement mes lecteurs, en poussant plus loin l'analyse de cette constitution. Ce qu'elle pouvait avoir de force et de sagesse était renfermé dans des articles réglementaires, bien conçus et bien rédigés par M. Daunou. En face du code révolutionnaire, on osa proposer encore une fois une *déclaration des droits de l'homme;* péristyle jugé nécessaire pour ces sortes d'édifices, mais qui contrastait singulièrement avec le code révolutionnaire qu'on laissait subsister.

On avait consenti à tempérer la déclaration des droits de l'homme par une déclaration de ses devoirs, que l'Assemblée constituante avait regardée comme superflue, ou

1795. comme offensante pour la majesté du peuple souverain. Pour former cette déclaration des devoirs, on ne trouva qu'une vingtaine d'apophthegmes de morale, qui perdent toujours leur dignité et leur force quand ils n'émanent pas d'une source céleste.

Syeyes était l'un des commissaires législateurs; il garda un silence dédaigneux pendant que ses collègues s'occupaient de leur travail. Le projet de constitution était fini, déjà présenté à la discussion, déjà discuté, lorsque Syeyes imagina de convoquer les commissaires, pour leur soumettre une constitution toute nouvelle, et presque entièrement différente de celle qu'ils avaient adoptée. On reçut avec humeur cette œuvre intempestive. Il appela de leur décision à la Convention nationale. Ce publiciste métaphysicien devait sa réputation à son obscurité même; l'on s'obstinait à y chercher des idées transcendantes. Personne ne put comprendre ce qu'il voulait par un collége de censeurs, qu'il appelait *jury constitutionnaire*. Un prompt ordre du jour écarta ses énigmes constitutionnelles : il se retira en grondant. L'humeur qu'il témoignait inquiétait les amis de la constitution nouvelle; car s'il ne savait pas bien bâtir, il

il excellait à renverser. Boissy-d'Anglas pré- 1795.
senta la nouvelle constitution avec un développement de principes qui eût été digne de servir de préface à une œuvre moins défectueuse. L'assemblée montra une soumission presque aveugle aux vues de ses commissaires. Toutes leurs bases furent respectées; le travail s'avançait avec une diligence merveilleuse.

Les Thermidoriens s'étaient rendus presque étrangers à cette discussion. On pouvait s'apercevoir qu'ils sortaient à regret de ce gouvernement révolutionnaire, si favorable à leurs emportemens, à leur esprit expéditif, et à l'ignorance, qui était l'un de leurs principaux attributs. Les combinaisons législatives ne leur étaient nullement familières. C'était avec un dépit profond, quoique encore dissimulé, qu'ils s'étaient vus exclus de la commission des Onze. L'ascendant que prenaient les restes du parti girondin excitait leur jalousie. Tallien, leur chef, était poursuivi par les pensées de Quiberon; il voyait maintenant les royalistes, dont il avait été le libérateur, frémir à son aspect. Legendre et Merlin de Thionville épousaient ses chagrins. Ils se rapprochaient avec peu de mystère de

1795. ces mêmes terroristes dont ils avaient été pendant un an le fléau. C'étaient eux maintenant qui leur faisaient ouvrir les maisons ; car depuis la journée du 4 prairial, on avait arrêté un assez grand nombre de membres des comités révolutionnaires.

Décrets des 5 et 13 fructidor ; vive agitation dans les sections de Paris.

La constitution était terminée, lorsque l'assemblée découvrit enfin la pensée secrète qui avait dirigé chacun de ses membres dans la confection de ce code. Cette pensée avait été de se maintenir sous une forme nouvelle. L'assemblée déclara, par les décrets des 5 et 13 fructidor, que les deux tiers de la Convention devaient nécessairement faire partie de la prochaine législature, et que les assemblées primaires procéderaient au choix de ceux qui devaient rester ou sortir.

Quand on se vit condamné à supporter encore pendant un an une assemblée qui rappelait à la fois tant d'images de servitude et de tyrannie, le système de temporisation auquel on s'était sagement prêté fit place à toute l'impatience et à toute la fougue française. Les hommes de lettres, et particulièrement ceux qui s'étaient voués à l'ardente polémique des journaux, sonnèrent vivement l'alarme. Il restait un moyen d'opposition puissant contre les

décrets par lesquels la Convention cherchait à perpétuer son pouvoir. Le principe absolu de la souveraineté du peuple exigeait que la constitution nouvelle et même les décrets des 5 et 13 fructidor qu'on voulait y annexer, fussent présentés à l'acceptation des assemblées primaires. Accepter la constitution et rejeter les décrets, c'était le seul moyen de réaliser les premières espérances que l'on avait conçues. Cette marche était toute légale, et l'on allait se servir des armes de la démocratie pour en renverser le déplorable règne. 1795.

Comme les quarante-huit sections de Paris étaient perpétuellement assemblées, elles offraient des points d'attaque puissans et multipliés contre la Convention. En peu de jours, l'ardeur des esprits devint telle, que ceux même qui avaient commencé ce mouvement n'eussent plus été maîtres de le modérer. Les jours de 1789 semblaient revenus, mais dans une direction complètement inverse. Les orateurs se présentaient en foule; les journaux, les brochures, les pamphlets, les affiches, les placards ne laissaient pas un moment de relâche à la Convention. Les actes de son règne y étaient souvent reproduits en sanglans caractères. Plusieurs membres des Assemblées con-

1795. stituante et législative, tels que MM. Dupont de Nemours, Pastoret, Vaublanc et Quatremère de Quincy, des vétérans de la littérature, tels que l'abbé Morellet, M. Suard, et surtout le fougueux La Harpe, ne dédaignaient plus les discussions bruyantes de ces sections qui avaient si souvent excité leur mépris et leur colère. Pour agir dans un concert parfait, on avait pris la résolution de se borner à une ligue défensive contre la tyrannie perpétuée de la Convention. On ne produisait aucun projet politique : on évitait de s'expliquer sur la forme du gouvernement qu'il conviendrait d'adopter. Le roi légitime était présent à toutes les pensées; mais aucune bouche ne proférait son nom, aucune plume ne le traçait. Le règne de la Convention fournissait un beau texte aux philippiques; l'indignation les improvisait avec une facilité merveilleuse. Les réunions étaient de tous les momens; tous les lieux servaient à l'explosion des sentimens communs. MM. Richer-Serisy, Fiévée, Martinville, Langlois, Bertin, Michaud, Fontanes, et l'auteur de cette Histoire, lançaient des traits enflammés contre le corps despotique qui voulait se rendre éternel.

« Quoi! disait-on, une tyrannie de trois

« ans, dont les actes ont surpassé en atrocité, 1795.
« et en stupidité même, tout ce que les an-
« nales de vingt peuples divers nous offrent
« de plus odieux et de plus absurde, ne suffit
« pas à cette assemblée qui se forma sous
« les auspices du 10 août et du 2 septembre!
« Est-elle faite pour se soumetre au cours pai-
« sible des lois, cette Convention qui n'a
« jamais pu que soulever des tempêtes? Sa-
« chons lui gré de ce qu'elle a fait dans les
« derniers temps, soit; mais la reconnais-
« sance ne doit pas nous entraîner à porter
« encore une fois ses fers. Elle veut faire ré-
« gner la constitution, dit-elle : eh! quel
« amour, quel respect pourront lui concilier
« tant de noms qui ne sont connus que par
« les larmes des familles? Nous voulions nous
« souvenir du 9 thermidor; mais Quiberon!
« Quiberon nous apprend trop que la soif du
« sang ne s'est point éteinte même chez les
« vainqueurs de Roberspierre. Les lois ne sont
« honorées que lorsque leurs organes sont purs.
« La Convention n'a su que détruire; saura-
« t-elle maintenant conserver? Même aujour-
« d'hui, est-elle autre chose qu'une monstrueuse
« alliance de proscripteurs et de proscrits? En-
« nemis irréconcilables entre eux, ils savent

1795. « pourtant maintenir leur ligue contre tous « ceux qui ont acquis le droit de les mépriser, « de les haïr, et c'est nommer tous les Fran« çais. Nous serons éternellement les victi« mes; nous ne serons plus les arbitres de leurs « sanglantes discordes. Ils osent parler de leurs « bienfaits; qu'ils songent à nos services. C'est « nous qui avons inspiré, et en quelque sorte « prescrit les actes expiatoires par lesquels « ils couvrent aujourd'hui leurs monstrueux « attentats. C'est nous qui les avons forcés de « recevoir dans leur sein leur collègues mis « *hors la loi*. Sans nos représentations vives « et impérieuses, soixante-treize députés gé« miraient encore dans les prisons. Et ne « leur avons-nous pas servi d'une milice fi« dèle et intrépide, contre ces terribles fau« bourgs, par lesquels ils se sont laissé ravir « au 31 mai leurs plus honorables collègues?

« La Convention ordonne aux corps élec« toraux de choisir entre ses membres ceux « qui doivent rester et former les deux tiers « de la législature. Peut-elle imposer à la con« science des électeurs une aussi exécrable loi? « Ou elle suppose que deux tiers de ses mem« bres sont exempts de crimes, ou elle veut « nous forcer à faire un choix entre les cri-

« minels. Pourrons-nous, sans stupidité, sans 1795.
« bassesse, admettre une supposition indul-
« gente, et donner un brevet de pureté aux
« deux tiers de la Convention? La majorité
« ne fut-elle pas de trois cent soixante-un
« membres dans un vote qui sera un éternel
« sujet de deuil pour le peuple français? Il
« faudra donc, par la loi des deux tiers qu'on
« nous impose, nommer un grand nombre
« de régicides. La Convention a solennelle-
« ment déclaré qu'elle avait subi la tyran-
« nie depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor.
« Il faudra donc confier notre liberté à des
« lâches, nos biens aux auteurs de tant de lois
« de brigandage, notre vie à des meurtriers.
« Figurons-nous le scrutin ouvert. Si nous
« rejetons Amar ou Vadier, il faudra choisir
« Panis ou Sergent. Le bulletin où nous au-
« rons tracé de tels noms nous paraîtra taché
« de sang. De quel front irons-nous déclarer
« au bureau ces noms de notre choix? N'en-
« tendrons-nous pas frémir l'ombre de Males-
« herbes et de Madame Élisabeth? Ce n'est
« pas seulement un brevet d'impunité, c'est
« une prime d'encouragement que nous don-
« nerons à des hommes tout couverts du
« sang de nos familles. Quels que soient

1795. « et leurs crimes connus, et ceux que le « temps pourra révéler, nous aurons perdu « tout droit d'accuser les coupables; ils nous « opposeront un suffrage qui nous aura ren- « dus leurs complices. Le peuple français, « grâce à Dieu, échappait à l'opprobre dont « un règne de sang a voulu le souiller; on « veut l'y associer par un vote exécrable; on « veut qu'il ratifie tout, jusqu'au régicide.

« Certes, nous nous serions réjouis de té- « moigner par nos suffrages notre reconnais- « sance à ceux des députés qui ont fait resti- « tuer les biens des condamnés, aux Boissy- « d'Anglas, aux Lanjuinais, aux Pelet de la « Lozère, aux Henri-Larivière, aux Durand- « Maillane, aux Daunou, et à plusieurs au- « tres encore. Mais qu'auront de flatteur pour « eux nos suffrages, s'ils nous sont com- « mandés, si nous sommes forcés de leur « donner d'indignes acolytes, et de nommer « avec eux les hommes qui ont versé le sang « de leurs amis ?

« La première nécessité, c'est d'abattre ou « de modifier beaucoup le code révolution- « naire. En chargerons-nous ceux même qui « l'ont créé, et qui en font toujours l'ouvrage « de leur prédilection ?

« La Convention s'est rendue formidable à 1795.
« l'Europe. Elle affecte toujours de confondre « ses crimes avec les succès de nos vaillantes « armées, comme la cause avec l'effet. Voilà « ce qu'il importe à l'honneur français de « séparer. Pour laisser à nos armées toute « leur gloire, il faut laisser à la Convention « ses crimes. Avec de tels hommes, l'effroi de « l'Europe dure toujours : avec eux la guerre « est donc éternelle; elle sert à couvrir leurs « attentats; ils ont un intérêt direct à la pro- « longer. Leur ambition les poussera vers les « entreprises les plus chimériques et les plus dé- « sastreuses; quand il leur arrivera des revers, « juste fruit de leur opiniâtreté cruelle, nous « savons par quels torrens de sang ils vengent « et réparent les défaites. »

Tels étaient les discours qui retentissaient dans toutes les sections, dans toutes les sociétés et dans tous les écrits. Il s'agissait de préparer l'opinion des départemens à cette résistance énergique, immuable, que Paris annonçait. On craignait que cet esprit d'opposition ne pût se propager assez rapidement; car les assemblées primaires devaient s'ouvrir dans quelques jours. Pour frapper et pour entraîner plus vivement l'esprit public,

1795. on convint de recourir à la voie des pétitions, qui donnerait une grande publicité aux vœux de la capitale. Il s'agissait de venir braver jusque dans son sein cette assemblée devant laquelle plusieurs souverains s'étaient humiliés par des traités de paix, et même par des ambassadeurs. L'auteur de cette Histoire fut chargé de présenter une de ces pétitions impérieuses; mais vainement avait-il cherché à tempérer par les formes du style ce que le fond pouvait avoir de rude : l'assemblée reçut fort mal le congé assez poli qu'on lui signifiait au nom d'une petite fraction du *peuple souverain*. Au moment où le pétitionnaire prononça ces mots : « Méritez notre « choix, et ne le commandez pas, » l'assemblée se souleva, et tonna contre sa témérité. Le président Chénier lui répondit en des termes fort irrités. Tallien porta beaucoup plus loin l'emportement : il dénonça l'orateur au courroux des armées, en prétendant qu'il les avait flétries du nom de *satellites de la terreur*, expression qui n'était évidemment dirigée que contre les membres des Comités révolutionnaires, dont la Convention appelait honteusement le secours. Tallien dénonça un vaste complot royaliste que diri-

geait l'Angleterre, et dont l'expédition de Quiberon n'était que le coup d'essai. On réclamait l'arrestation du pétitionnaire, et de ceux de la section Lepelletier qui avaient tenu un langage non moins hardi. Ils purent cependant sortir libres de cette enceinte. 1795.

Arrive bientôt le jour où les sections sont formées en assemblées primaires et électorales. Les voilà revêtues de ce caractère de souveraineté anarchique, mais momentanée, que les principes du jour consacraient si formellement. Sans avoir encore des vœux et une marche bien arrêtés pour la suite de l'événement, on s'enivre du bonheur d'exhaler son indignation. La plupart des départemens voisins répondent à l'ardeur de ce mouvement. La ville d'Orléans signale son zèle, et dans une adresse laconique aux sections de Paris, elle laisse échapper les premiers mots d'insurrection : « Assemblées primaires de Paris, « Orléans est debout à vos côtés; il marche « sur la même ligne; continuez; résistance à « l'oppression; haine aux usurpateurs, et nous « vous seconderons. »

Même vivacité dans les villes de Dreux et de Chartres. Malheureusement une émeute populaire occasionnée par la cherté des grains vint

1795. souiller, à Chartres, un mouvement dont le but pouvait être irréfléchi, mais qui ne manquait ni de noblesse ni de courage, et qui pouvait enfin accélérer de vingt ans le jour de la restauration monarchique. Un conventionnel, nommé Letellier, arriva dans cette ville au moment où l'émeute était dans toute sa fureur, et où le peuple taxait le pain, aux cris de *vive le roi!* Letellier fut forcé par la violence de ratifier le tarif fixé par les séditieux. Bientôt il rougit de sa condescendance, s'épouvanta des suites, et se donna la mort d'un coup de pistolet. On trouva sur sa table une lettre adressée aux comités du gouvernement, et conçue dans des termes propres à ennoblir ce suicide patriotique. « Que l'on ne m'accuse « pas de lâcheté, y disait-il, pour avoir rendu « des arrêtés qui étaient inexécutables, dans « la vue de sauver des magistrats que ma rési- « stance aurait fait massacrer avec moi : j'ai « voulu épargner le sang, et n'ai voulu ver- « ser que le mien. Je rétracte ces arrêtés. » Letellier avait, depuis le 9 thermidor, rempli plusieurs missions avec tout le zèle de l'humanité.

La Convention ne perdait pas un moment, ne négligeait pas un moyen, pour obtenir

dans les départemens l'acceptation de ses décrets, auxquels étaient attachés désormais son salut et son existence. 1795.

Cependant les sections de Paris, réunies en assemblées primaires, se gardaient bien de s'occuper d'élections qui eussent abrégé leur règne; elles ne cessaient de rédiger, sous le nom d'arrêtés, des manifestes contre la Convention, ou du moins contre les décrets qui prolongeaient son pouvoir. Tous les soirs on tonnait contre elle du haut de quarante-huit tribunes. Des discussions passionnées, tumultueuses, d'où jaillissaient quelquefois des traits d'une vive éloquence, échauffaient enfin cette bourgeoisie parisienne, depuis si long-temps façonnée aux calculs de la peur. La garde nationale, recrutée de cette troupe de jeunes gens qui avaient soutenu tant de combats contre les terroristes, se montrait animée de tous leurs sentimens. La plus horrible moitié de cette révolution nous était épargnée, si cette garde eût montré au 10 août une aussi ferme contenance. Tout se dirigeait par l'impulsion d'un royalisme mystérieux, qu'on savait unir aux principes d'une liberté mieux comprise. Le nouveau sentiment était spontané : aucune intrigue de l'étranger ne l'avait

1795. fait naître. Rien ne se liait même aux projets des royalistes de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne. Le royalisme n'était point à Paris, comme dans ces provinces, une condamnation absolue de tous les principes de la révolution. On comparait la Convention décrépite et toujours jalouse du pouvoir, aux restes avilis de ce *long parlement* qui, en Angleterre, fit tomber la tête de Charles Ier. Paris était, à quelques égards, dans la situation où Londres s'était trouvée, quand l'habile Monk lui rendit son roi. Malheureusement, entre tant de généraux illustres, aucun Monk ne se présentait. Pichegru était à l'armée du Rhin, et son royalisme n'était que faiblement deviné par les hommes les plus ardens.

La Convention, quoiqu'elle fût bien résolue de rendre toujours les généraux étrangers au pouvoir, venait de flatter l'orgueil militaire; elle avait voulu que la constitution nouvelle et les décrets des 5 et 13 fructidor fussent présentés à la sanction des armées de la république. La nécessité lui avait suggéré ce parti, qui devait avertir tôt ou tard nos légions victorieuses de suivre l'exemple des légions romaines, en donnant un chef à la républi-

que, c'est-à-dire en subvertissant toutes ses 1795.
lois. Ce danger avait été compris et signalé par les publicistes et les orateurs des sections. Leurs réclamations étaient fort légitimes et fort judicieuses; mais une habile politique de parti les eût fait éviter. Il était dangereux de s'aliéner l'esprit des armées. Elles acceptèrent la constitution et les décrets à l'unanimité. Trois ou quatre mille hommes, que la Convention avait rassemblés sous les murs de Paris, furent les premiers consultés, et leur acceptation avait été mêlée de cris d'enthousiasme qu'un banquet général avait rendus plus vifs.

Il y eut un moment de désespoir dans Paris, quand la Convention proclama que les décrets des 5 et 13 fructidor avaient été acceptés à une assez forte majorité, par les citoyens de tous les départemens. Cette vérification avait été faite d'une manière si précipitée et si clandestine, qu'elle pouvait inspirer de légitimes soupçons. Était-il possible d'ailleurs que la Convention, dans une crise si violente, eût prononcé contre son intérêt? Qu'il y eût de la fraude ou non dans ce recensement des votes, la Convention devait désormais se montrer inflexible. Les débats allaient

1795. changer de nature : on cessait d'être sous l'empire de la loi; cette égide magique de la souveraineté du peuple allait manquer à ceux qui l'invoquaient. Nulle réclamation ne pouvait plus se faire entendre que par les armes. Les horribles images de la guerre civile se présentaient directement et sans voile aux esprits. Les plus ardens se montraient non frappés d'effroi, mais atteints de scrupules. « Est-ce à nous, disait-on, à consacrer ce « principe de l'insurrection que tant de journées odieuses nous ont fait détester? Ce « sont nos ennemis qui s'entendent en ré« volte; cet art nous est étranger. Savons-« nous comme eux soulever tous les vices, « employer tous les crimes? La multitude « se montre indifférente à notre cause, et se « borne jusqu'à présent à ne point nous tra« verser. Privés de cet appui, pouvons-nous « rendre l'insurrection assez formidable? « Avec cet appui, que n'aurions-nous point « à craindre? Resterions-nous maîtres d'un « mouvement qu'elle viendrait seconder? Ne « le signalerait-elle pas par toutes les bar« baries qui lui sont familières? et nous-« mêmes saurons-nous nous arrêter dans le « tumulte des armes? Ne céderons-nous pas

« à l'impulsion d'hommes trop violens? Vou- 1795.
« dront-ils nous laisser user de tous ces ménagemens par lesquels une restauration en « France peut s'opérer et se consolider? Le « lendemain d'une victoire, ne nous formerons-nous pas en deux partis, dont l'un « voudra la suivre et l'autre l'arrêter dans ses « excès? Où sont nos chefs? Quels noms « assez éclatans pouvons-nous présenter à « l'Europe, aux armées? »

Mais après avoir considéré tous ces sujets d'alarmes, on se disait : « L'honneur nous « permet-il de reculer? Il est beau de rendre « à son pays la liberté, à son roi la couronne; « il est beau de pouvoir, en saisissant un « moment décisif, ce que n'ont pu des rois « toujours lents, ou mal habiles à profiter de « l'occasion favorable; il est beau de se mettre « à l'abri de la dangereuse et offensante pro- « tection de leurs armes. La journée du 9 « thermidor n'a renversé qu'un tyran; main- « tenant c'est la tyrannie qu'il faut abattre. « Si nos noms sont encore obscurs, ils ne « le seront plus, après un succès dont les « braves Vendéens eux-mêmes nous en- « vieraient la gloire. Osons, c'est le mot « des révolutionnaires; qu'il soit maintenant

1795. « le mot de leurs ennemis. Vingt-cinq mille « hommes sous les armes nous offrent-ils un « faible moyen d'attaque? Le parti le plus « lâche ne serait pas même ici le parti le plus « sûr : il est tard pour céder, pour se sou- « mettre. La Convention nous pardonnera- « t-elle les outrages dont nous l'avons assaillie, « et les imprécations que depuis vingt-cinq « jours nous faisons répéter contre elle à « presque tous les Français? Nos familles que « nous défendons depuis le 9 thermidor, sont « maintenant compromises avec nous; les « laisserons-nous encore une fois exposées à « la vengeance de ces terroristes que nous « avons si souvent battus et dispersés? Nous « avons irrité la Convention; nous l'avons « diffamée. Sa tyrannie depuis un an était « languissante; maintenant elle va recouvrer « contre nous l'épouvantable vigueur de sa « jeunesse. »

On s'excitait par de telles considérations à ne point poser les armes; mais personne n'imaginait comment on pourrait en user. Les sections protestèrent contre le résultat des votes annoncé par la Convention, et demandèrent que le corps électoral de Paris fût appelé à ce recensement; prétention assez

déplacée, mais telle qu'on s'en permet dans les troubles civils. 1795.

Tout allait bien tant qu'il était question de casser des décrets par des arrêtés; mais s'agissait-il des moyens de défense ou d'aggression, les conseils devenaient, sinon faibles, du moins très divisés. Ce fut alors que l'on comprit toute l'étendue d'une faute que les sections avaient faite, après la répression des troubles du faubourg Saint-Antoine. La Convention qui commençait à les craindre, quoiqu'elle s'en fût servie pour sa défense, leur avait persuadé de lui remettre les deux canons dont chacune d'elles était pourvue. La journée du 10 août avait prouvé les terribles effets de l'artillerie dans les mouvemens révolutionnaires. L'on allait être absolument privé du secours de cette arme, tandis que la Convention pouvait foudroyer la capitale, avec deux cents pièces servies par des canonniers qui avaient souvent rompu les lignes du duc de Brunswick et du prince de Cobourg.

L'enthousiasme de la garde nationale de Paris était si vif, qu'elle se flattait d'emporter des canons au pas de course. On convint de faire d'abord un acte de garantie commune entre toutes les sections,

1795. et l'on se proposait d'adjoindre à ce lien fédéral toutes les villes qui voudraient s'y associer. On sentit le besoin d'un siége principal des opérations, et la section nommée *Lepelletier* en fut déclarée le centre commun. Cette section, d'abord connue sous le nom des *Filles-Saint-Thomas*, avait été condamnée, sous le régime de la terreur, à recevoir le nom d'un régicide. Elle rappelait un honorable souvenir : ses grenadiers, dans la journée du 10 août, étaient venus prendre part aux périls du roi, et s'étaient associés au dévouement héroïque des Suisses. Après les horribles persécutions que cette section avait souffertes, le même esprit l'animait encore. Il était beau de voir l'enthousiasme de l'honneur dans le quartier de l'opulence.

La Convention, de son côté, pourvoyait à sa défense; mais une des mesures qu'elle prit n'était propre qu'à enflammer l'indignation publique. Sur la demande de Tallien, qui, depuis Quiberon, ne voulait plus chercher d'alliés que parmi les terroristes, elle rendit les armes à ces mêmes hommes qui, trois mois auparavant, avaient pénétré dans son enceinte, pour lancer en son nom des décrets anarchiques. Elle consentit à s'en faire un

rempart honteux. Enfin elle eut l'impudence de donner à des hommes qu'elle avait tant de fois flétris par le nom trop mérité d'*hommes de sang*, le titre de *bataillon sacré*. Pour avoir réclamé contre la mesure qui appelait d'aussi infâmes auxiliaires, les Boissy-d'Anglas, les Lanjuinais, les Henri-Larivière avaient été présentés par Tallien comme les complices et les instigateurs secrets du royalisme, et déjà tout faisait pressentir pour eux de nouveaux jours de proscription. La crainte et l'horreur qu'inspiraient les anciens membres des Comités révolutionnaires, montraient à tous les esprits la Convention telle qu'on l'avait vue dans les plus horribles jours de sa carrière. La Convention avait été chercher plusieurs d'entre eux jusque dans les prisons où ils expiaient, sinon leurs crimes, du moins leur dernière révolte. 1795.

Une autre mesure que prit cette assemblée devait être plus décisive pour son triomphe. Barras, quoique les journées du 9 thermidor et du 4 prairial eussent donné de l'éclat à son nom, s'était défié de ses talens à l'approche du péril. Il avait indiqué pour général au choix des Comités, un homme dont il avait

1795. pu apprécier le génie au siége de Toulon : c'était Bonaparte. Un tel nom proféré une seconde fois, semble exiger que l'historien s'arrête un moment pour donner une première esquisse d'un caractère que nous aurons à suivre long-temps dans toutes ses profondeurs.

Portrait de Bonaparte, avant la journée du 13 vendémiaire.

Né dans la Corse, d'une famille noble et peu fortunée, Napoléon Bonaparte avait été appelé fort jeune à l'École Militaire de Brienne. Il paraît que dans son adolescence il ne laissa pressentir ni les vastes ressources de son esprit, ni le pouvoir plus étonnant encore de son caractère. Ses maîtres le jugeaient un élève timide et doux, et propre seulement aux mathématiques. Mais dès qu'il eut trouvé dans cette science un premier point d'appui pour son ambition, elle s'alluma par des lectures très diversifiées. Cette ambition fut développée et mûrie par une révolution qui, l'habituant au bruit des grandes chutes, lui montrait aussi comme possibles les plus soudaines élévations. Tandis que, autour de lui, tout fermentait de la fureur immodérée du bien public, son âme ardente, mais seulement pour la gloire, concentrait toute son activité sur l'espoir d'un grand nom et d'une

haute fortune. Ses méditations l'avaient laissé 1795. sceptique sur plusieurs points de l'ordre religieux, politique et moral, soit parce que le doute est souvent le partage des esprits plus étendus que justes, soit parce qu'il traitait avec assez d'indifférence tout ce qui ne lui parlait pas de ses avantages personnels et prochains. L'amour et l'amitié n'étaient pour l'ambitieux sous-lieutenant que des moyens d'arriver à son but, ou de se délasser sur la route. Quoique né dans une île où la vengeance est souvent un besoin opiniâtre de l'âme, il pouvait sans beaucoup d'efforts sacrifier la sienne à la vaste étendue des plans qu'il s'était tracés. Témoin de la journée du 10 août, il avait senti en son âme quelque pitié pour Louis XVI, et quelque dégoût pour les images de désordre qu'offre une révolution; mais cette impression avait été fugitive. Il avait pris le parti d'aimer et de défendre la révolution, tant qu'elle lui servirait de marche-pied pour les grandeurs indéfinies dont le vague désir le tourmentait.

Nous l'avons vu tout à l'heure au siége de Toulon. Au coup d'œil d'un excellent officier d'artillerie, il avait joint celui d'un général. Ses talens commencèrent à être connus :

1795. mais lui seul connaissait tout l'empire de sa volonté. Chacun de mes lecteurs aura senti la valeur des mots qu'il dit au général Dugommier, après avoir emporté la principale redoute extérieure des Anglais : « Maintenant « vous pouvez aller vous coucher; Toulon « est à nous. » C'était comme s'il eût dit à son général : « Ce succès n'appartient qu'à moi « seul. » Vous le verrez toujours aussi vigilant à prendre possession de tous ses avantages. Le moment viendra où il pourra dire : « La « révolution m'appartient, puisque je l'ai il-« lustrée et purifiée par mes exploits. Je sau-« rai la défendre; mais je puis en disposer à « ma volonté. »

De Toulon, Bonaparte se voyait déjà maître de l'Italie. Il ne doutait point d'une aussi belle conquête, si elle lui était confiée. Il en parlait comme si les journées de Millesimo, de Montenote, de Lodi, étaient déjà écrites dans sa pensée. Mais une rude disgrâce vint l'assaillir au début de sa carrière. Quelques mois après le 9 thermidor, le représentant du peuple Aubri le destitua, avec la nóte injuste et flétrissante d'un partisan de Roberspierre. Bonaparte avait blâmé, quoique avec cette circonspection que l'ambition sait

si bien garder, les inutiles cruautés commises 1795.
à Toulon. On sait qu'il ne prononçait pas le nom de Roberspierre avec toute l'horreur dont ce nom nous pénètre. Il estimait jusque dans l'atroce rhéteur, ce don d'une volonté inflexible sur lequel lui-même devait élever sa puissance. Mais si l'on en excepte un crime odieux, son règne a prouvé qu'il répugnait aux barbaries révolutionnaires.

Bonaparte était venu à Paris réclamer contre cette destitution. Il frappait à la porte des Comités, comme un solliciteur impérieux et indigné, et se voyait froidement éconduit. Déjà l'agitation des sections de Paris manifestait des projets hostiles contre la Convention. Bonaparte dans sa colère, et surtout dans son ambition, était prêt à donner à des royalistes l'appui de ses talens militaires : il s'en était ouvert à un homme très recommandable * de qui je tiens le fait, lorsque des propositions lui furent faites d'un autre côté. A quelque parti que Bonaparte eût donné la victoire, il eût toujours su s'en ménager les plus solides et les plus brillans résultats.

Sa taille était petite, et alors assez grêle; son teint un peu basané, sa démarche brus-

* M. Olivier, membre de la Chambre des Députés.

1795. que, son maintien privé de ces grâces, de cette aisance et de cette légèreté qui charment les Français. Mais ses traits prononcés avaient quelque chose de romain. Ses yeux, parfaitement beaux, lançaient souvent les éclairs du génie. Comme il s'annonçait avec une réserve hautaine ou défiante, le sourire qui lui échappait quelquefois paraissait d'autant plus agréable qu'il était inattendu. C'était un homme qu'on ne remarquait pas d'abord, avec qui même l'on ne se sentait pas à son aise, mais qui finissait le plus souvent par captiver l'attention générale. Ou bien il gardait le silence dans la conversation, ou bien il y régnait. Moins il avait de politesse habituelle, plus il excellait à séduire ceux qu'il jugeait utiles à son ambition. Son accent italien, quoique peu sensible, prêtait de la grâce à ses expressions hasardées, hyperboliques, et qui semblaient ne pas suffire encore au besoin de sa pensée. Avait-il à développer un plan, soit politique, soit militaire, il faisait évanouir par la précision des détails ce que la conception eût pu présenter d'idéal et de chimérique. Vide de toutes les passions et de tous les systèmes qui pouvaient arrêter sa marche, habile à tirer de

son imagination les mouvemens que ne lui suggérait pas son cœur, il savait feindre avec empire et tromper avec épanchement. En un mot, son caractère offrait le plus étonnant des phénomènes, l'égoïsme dans une âme de feu. 1795.

Ce fut à un tel homme que Barras et les Comités confièrent le salut de la Convention.

Quant aux sections, elles n'avaient encore concerté aucune mesure militaire, et cependant elles s'avançaient toujours plus dans les voies de l'insurrection. Une mesure proposée par la section Lepelletier, et agréée par les autres, la déclarait assez ouvertement. Les électeurs étaient invités à se rendre dans la salle du Théâtre-Français, aujourd'hui l'Odéon. La garde nationale de toutes les sections était convoquée pour leur servir de rempart, et là ils devaient prendre les mesures commandées par le salut commun.

Cet arrêté engageait la guerre, sans en rendre les chances plus favorables. Les électeurs se rendirent en grand nombre aux Théâtre-Français. La garde nationale leur servit fidèlement d'escorte. Mais bientôt on s'aperçut qu'on ne pouvait choisir un point de

1795. réunion plus incommode ni plus ridicule. Cette salle vaste et imposante était éclairée par deux ou trois bougies. De profondes ténèbres couvraient les loges où les spectateurs se plaçaient au hasard. Les chefs principaux du mouvement erraient sur le théâtre, et sans agir se donnaient un air affairé. Cependant, au sein de cet insignifiant désordre, il fut prononcé quelques discours véhémens, auxquels le sinistre appareil de la salle semblait ajouter un effet plus profond. Comme on ne savait que faire, on prêta des sermens : les gardes nationaux qui remplissaient le parterre, les répétèrent avec un grand bruit d'armes, et les cris du dehors se mêlèrent à leurs acclamations. Toutes ces scènes, purement théâtrales, semblaient inspirées par le génie du lieu. Ainsi l'on passait tour à tour de l'exaltation à l'ennui. Ce dernier sentiment dominait, lorsque l'approche d'une troupe de la Convention vint en tirer les électeurs.

La Convention ne laissait pas que d'être intimidée; elle craignait d'engager le combat, la nuit, et dans un quartier populeux. Au lieu de faire marcher contre les électeurs les troupes qu'elle avait à sa disposition, elle s'était bornée à envoyer un détachement, pour

servir d'escorte à un officier municipal, chargé 1795.
de sommer les électeurs de dissoudre leur séditieuse assemblée. Le décret qui portait cette injonction fut lu, le soir, sur la place du Théâtre-Français, à la lueur des flambeaux. Mais la garde nationale et le peuple même n'en supportèrent pas long-temps la lecture. L'escorte du municipal fut bientôt dispersée; les flambeaux furent éteints. Les électeurs s'étaient empressés de concourir à cette scène tumultueuse, et l'on rentra dans la salle, avec une joie peu proportionnée à un si faible succès. Mais la nuit était venue, et avec elle un cortége de vagues alarmes. Plusieurs électeurs, cassés par l'âge, commençaient à se plaindre des fatigues inutiles qu'on leur faisait supporter. La salle se désemplit par degrés, et vers deux heures du matin fut entièrement vide. Alors les Comités du gouvernement jugèrent à propos de s'emparer de ce champ de bataille.

Cette journée, qui était la première de l'insurrection, ne semblait pas d'un heureux augure; le lendemain tout parut réparé par la fermeté et l'éloquence d'un seul homme. La Convention avait cassé les arrêtés des sections et des électeurs du Théâtre-Français,

1795. mais sans faire pressentir des rigueurs excessives. Elle tenait plus alors à s'assurer du pouvoir qu'à en faire un usage violent. D'ailleurs, par cette modération, elle se conciliait les prudens ou timides amis de la paix, qui, depuis tant d'années, pullulaient dans la bourgeoisie parisienne. La mesure la plus énergique, avait été d'ordonner le désarmement de la section Lepelletier. Le général Menou avait été chargé de l'opérer : c'était un membre de cette minorité de la noblesse, qui, d'abord trop favorable aux principes de la révolution, avait fini par en supporter presque toutes les disgrâces. Sa vie n'avait cessé d'être en péril sous le règne de la terreur, quoiqu'il servît contre les Vendéens. Comme on lui donnait pour acolytes des généraux tels que Santerre et Ronsin, il était perpétuellement dénoncé par ces hommes, dont il n'avait pu ni réparer les inepties, ni arrêter la fuite. Il servait la Convention et la république, sans un vif attachement ni pour l'une ni pour l'autre. On l'avait mis à la tête d'une petite armée de deux ou trois mille hommes, toute composée de troupes de ligne.

Vers huit heures du soir, il s'empara sans résistance de toutes les avenues qui condui-

saient à l'église des Filles-Saint-Thomas, où 1795.
siégeait la section Lepelletier; c'est sur le lieu même de cette enceinte que s'élève aujourd'hui le pompeux bâtiment de la *Bourse*. M. de Lalot, dont les talens ont paru depuis avec éclat dans nos assemblées parlementaires, présidait la section Lepelletier, au moment où elle était menacée de toute la colère de la Convention. On entendait battre le rappel dans plusieurs sections de Paris; mais les compagnies et les bataillons ne s'offraient qu'avec timidité devant l'armée de la Convention, qui présentait sur son front et sur ses flancs une artillerie imposante. Les grenadiers des Filles Saint-Thomas (il est temps de leur rendre ce beau nom), quoique paraissant abandonnés de tous leurs autres camarades, ne voulurent pas quitter leur poste.

A deux heures du matin, ils étaient encore rassemblés au nombre de sept ou huit cents. Le général Menou, escorté du conventionnel Laporte, pénètre dans la salle. L'étonnement des soldats est extrême, lorsqu'ils s'aperçoivent que les grenadiers de la garde nationale ne se déconcertent point en voyant rouler les canons. La nécessité d'un combat dans une enceinte si resserrée ne se présente à l'es-

1795. prit de ces militaires que comme un affreux massacre. Plus la victoire leur paraît certaine et sanglante, plus elle leur est odieuse. Le jeune de Lalot a remarqué leur étonnement, leur incertitude. Il sait, par le pouvoir de l'éloquence et d'un beau caractère, s'emparer de ce mouvement : « Vous le voyez, « dit-il aux troupes de la Convention, il vous « a été facile de pénétrer dans cette salle; « mais il ne vous sera pas aisé de faire abandonner leur poste à des hommes de cœur. « Nous sommes paisibles, comme il convient à des citoyens réunis pour les opérations des assemblées primaires. Vous avez « soutenu tant de combats pour la liberté : « viendrez-vous la troubler dans son sanctuaire? Au moment où je vous parle, vos « pères sont réunis dans leurs divers cantons, « pour des opérations du même genre : c'est « la loi qui les convoque, ils en remplissent « le vœu. Que diriez-vous, si vous appreniez « qu'on a voulu les disperser et les punir en « rebelles? Ah! si vous nous connaissiez bien, « c'est avec nous que vous voudriez marcher. Certes, nous serions pour vous de « plus honorables amis que ces indignes compagnons dont la Convention vous entoure,

« que ces terroristes, ces hommes de sang, 1795.
« dont les crimes ont si souvent excité
« votre indignation. Combien de fois, quand
« nous étions sous leur joug infâme, n'a-
« vons-nous pas regretté votre absence!
« Depuis un an, nous combattons ceux qui
« ont porté la désolation et la mort dans
« nos familles. Nous voulons empêcher leur
« règne de se perpétuer ou de renaître. Main-
« tenant, que voulez-vous? tranquille jus-
« que sous la pointe de vos baïonnettes, je
« ne quitterai point un poste où la confiance
« de mes concitoyens m'appelle. Ces braves
« grenadiers, que vous voyez rassemblés au-
« tour de moi, ne céderont à aucune me-
« nace; et sans consulter si le combat est
« inégal ou non, ils sauront le soutenir.

« Quand vous iriez reprendre vos rangs à
« l'armée, ceux même de vos camarades
« qui ont été tant de fois témoins de votre
« bravoure, vous recevraient d'un air som-
« bre, et vous diraient : Pour nous, nous
« versions le sang des ennemis, quand vous
« répandiez celui de vos frères. Ne croyez
« pas cependant que vous ayez à remporter
« une victoire facile : même en vous ren-
« dant maîtres de cette enceinte, tout ne

1795. « sera pas fini. N'entendez-vous pas le tam-
« bour qui bat de tous côtés? C'est celui des « gardes nationaux qui marchent à notre se« cours. Trente mille hommes s'apprêtent à « nous délivrer ou à nous venger. Il est nuit : « songez à toutes les horreurs dont cette nuit « pourra être remplie. »

A ce discours, l'émotion et le trouble des soldats furent manifestes. Ils ne montraient aucune intention d'agir hostilement. Le représentant du peuple, Laporte, qui marchait à leur tête, parut lui-même indécis et flottant, soit qu'il fût épouvanté des apprêts du carnage, soit que les troupes lui parussent mal disposées à ce nouveau genre de combat. Le général Menou craignait de son côté de souiller son nom par une action si violente. On capitula. Le résultat fut que les troupes de la Convention se retirèrent, et que celles de la section se retirèrent de leur côté. Ainsi, la Convention qui avait voulu désarmer ces grenadiers, éprouvait une défaite sans combat, et devait craindre de ne pas trouver des instrumens fidèles pour sa vengeance.

Dès l'aube du jour, les événemens de la nuit retentissaient dans tous les quartiers de la capitale. On les racontait avec une exagé-

ration qui leur donnait encore un plus grand 1795.
lustre. Les bataillons se rendaient de toute part à la section Lepelletier. Là, s'était formé un conseil de militaires, où l'on avait facilement admis tous les officiers qui étaient venus offrir leurs services. Le général Danican était à leur tête. Ce n'était point un nom illustré par beaucoup de combats. Il avait servi contre les Vendéens : maintenant il montrait le zèle le plus ardent et le plus sincère pour la cause des royalistes. Le comte de Maulevrier, MM. Duhaut et Lafont étaient, après lui, les officiers principaux de l'armée sectionnaire. Un cri général retentissait dans les rangs. « Ne souffrons pas, disait-on, que la Conven-
« tion vienne surprendre chacune des sections
« tour à tour. Assiégeons-la; marchons aux
« Tuileries. » Cette résolution était spontanée. Mais comment, sans artillerie, attaquer cette vaste enceinte, qui, outre le secours de quatre ou cinq mille défenseurs, pour la plupart soldats aguerris, était couverte de tout côté par des batteries de canon? Le seul parti à prendre eût été de s'emparer de tous les grands établissemens publics, de barricader les rues principales, de se rendre maître des deux rives de la Seine, de s'établir dans les

1795. maisons voisines des Tuileries, d'où l'on pouvait, par un feu de mousqueterie soutenu, tirer sur les canonniers, à mesure qu'ils se présentaient. Mais les gardes nationaux ne connaissaient pas leurs nouveaux chefs. Les bataillons agissaient d'après les ordres de leurs commandans, qui ne s'étaient point concertés entre eux. Plus de dix mille hommes remplissaient la rue Saint-Honoré, et venaient imprudemment offrir leur colonne serrée et profonde au feu des canons. Une élite de grenadiers avait pris poste sur les degrés de l'église Saint-Roch, et pouvait s'entretenir avec les canonniers de la Convention, qui occupaient avec leurs pièces le cul-de-sac Dauphin. Quelques expéditions particulières avaient réussi aux gardes nationaux. Ils s'étaient rendus maîtres du trésor public, et l'avaient respecté. D'un autre côté, ils avaient fait replier un poste qui occupait le Pont-Neuf : la Convention restait maîtresse du Pont-Royal, l'un des points principaux de la défense.

Cette assemblée paraissait reculer elle-même devant la nécessité d'engager l'action. A quatre heures et demie du soir, le signal du combat fut donné par des conventionnels

rassemblés chez un restaurateur. Dubois-Crancé tira par les fenêtres un coup de fusil. A ce signal les canonniers du cul-de-sac Dauphin répondirent par une triple décharge. Les grenadiers établis à Saint-Roch ripostèrent par un feu de mousqueterie bien soutenu. Plusieurs canonniers périrent; mais le feu des pièces n'était pas ralenti. Bientôt elles sont dirigées contre les gardes nationaux répandus dans la plus longue rue de la capitale. D'autres canonniers font rouler leurs pièces par les rues de Saint-Nicaise et de l'Échelle. Les gardes nationaux sont foudroyés sur tous les points : tous se dispersent, à l'exception de ceux qui occupent le poste favorable de l'église Saint-Roch, et qui vengent le sang de leurs compagnons, mais sans pouvoir ramener la victoire. Plusieurs bataillons étaient rassemblés comme des troupes de réserve, à l'église des Filles-Saint-Thomas, lorsque Danican, Maulevrier, Lafont, qui revenaient du combat, en apportèrent la fatale nouvelle. Ils montraient encore la plus généreuse ardeur, et il convient de dire que tous les gardes nationaux furent dignes d'eux. Cette ardeur n'était que trop vive, car elle nous précipitait dans des résolutions déses- 1795.

1795. pérées. C'était le moment de reconnaître qu'une attaque ouverte contre la Convention était impossible.

Un seul parti restait à prendre, et la funeste histoire de nos guerres civiles ne l'indiquait que trop; c'était celui de ces barricades employées dans la Ligue et dans la Fronde. Il fallait tendre de fortes chaînes, dépaver les rues. Mais ces images de désordre et de ruine effarouchaient l'imagination des gardes nationaux, propriétaires ou commerçans. Il n'y a guère que la multitude qui se détermine à de tels partis; et la multitude n'entrait pas dans les rangs des sectionnaires : elle paraissait spectatrice indifférente du combat. « Imitons les « Vendéens, disait-on, allons nous précipiter « sur ces pièces qui nous foudroyent, et sa- « chons les emporter. » Bientôt une nouvelle colonne de dix mille hommes s'est formée; plusieurs de ceux qui viennent d'essuyer le feu de l'artillerie dans la rue Saint-Honoré, sont venus rejoindre leurs compagnons, et veulent encore une fois marcher à leur tête. Les généraux sectionnaires dirigent les assaillans, et par le Pont-Neuf, dont on a gardé la conquête, ils passent sur la rive gauche de la Seine, pour attaquer la Convention

par le Pont-Royal. C'était recommencer la 1795.
faute militaire qu'on venait d'expier si cruellement; c'était exposer encore une fois au feu de la mitraille une colonne profonde et serrée.

Bonaparte, déjà vainqueur dans trois actions, avait laissé sans trouble cette colonne s'avancer jusqu'à vingt ou trente pas des batteries. Dans une telle position, on resta quelque temps immobile, parce qu'on ne recevait aucun ordre. On conservait de la résolution; mais le premier enthousiasme était ralenti. Bientôt la mitraille pleut sur nous. Au lieu de s'élancer sur les canonniers, on répond par un feu de mousqueterie qui éclaircit un peu les rangs des défenseurs de la Convention, mais sans y porter de désordre. Les grenadiers qui avaient ouvert l'attaque, continuaient à la soutenir : ils avaient déjà supporté trois décharges, lorsqu'en se tournant, ils aperçoivent que tout a pris la fuite derrière eux. Ils se retirent en bon ordre, par la rue de Beaune, jusque sur le Théâtre-Français, et ne sont point poursuivis.

Il était sept heures du soir, et l'action semblait terminée. Ce fut au milieu du découragement des sections que l'on songea

1795. au seul moyen de défense qui d'abord eût été praticable. On s'occupa de dépaver des rues, d'y établir des barricades. Mais comme ce travail se faisait presque en face des postes de la Convention, l'artillerie le bouleversait sans peine. La multitude sortait de son inaction, et venait s'unir aux vainqueurs. Durant toute la nuit, et même jusqu'au lendemain à midi, il y eut encore dans les sections un reste d'agitation. On ne voyait point régner la morne désolation qui suivit chacune des journées où le parti révolutionnaire avait remporté la victoire. Les gardes nationaux, malgré leur défaite, étaient fiers d'avoir combattu. Ce n'était point à la valeur de leurs adversaires, c'était au feu continu d'une redoutable artillerie qu'ils avaient cédé; ils se disaient : *Tout est perdu fors l'honneur.*

La Convention faisait annoncer qu'elle n'abuserait point de sa victoire, et qu'elle se garderait bien de ramener le régime de la terreur. Tous ceux qui avaient le plus à craindre les éclats de sa vengeance, purent sortir de Paris avec une extrême facilité, et ne furent point inquiétés dans leurs diverses retraites. C'était surtout le parti des Girondins qui avait donné cette noble impulsion à

la Convention victorieuse. Les militaires, de leur côté, inclinaient pour l'indulgence. Outre que leur cœur était révolté à l'idée d'innombrables supplices, ils sentaient que la nouvelle terreur dont ils armeraient la Convention, retomberait bientôt sur eux-mêmes. Bonaparte, qui venait de se montrer redoutable, ne voulait pas se rendre odieux. Il est certain qu'après la victoire il ne donna que de généreux conseils. Ce fut son intercession qui sauva le général Menou traduit à une commission militaire. 1795.

Il fut convenu cependant d'user au moins de quelques rigueurs apparentes contre les chefs du mouvement. Des commissions militaires furent créées pour les juger. Ils étaient absens, car on leur avait donné tout le loisir de prendre leur sûreté. Il ne fut presque rendu que des jugemens par contumace. Malheureusement un des chefs militaires, M. Lafont, avait été arrêté. Amené devant la commission, il inquiéta et désola ses juges, par la franchise avec laquelle il avouait la part qu'il avait prise à ce mouvement, et surtout au combat. Le président, pendant son interrogatoire, lui avait sugéré des subterfuges dont il ne voulut point user : il reçut la mort avec

1795. le plus ferme courage. C'est un nom qu'on oublie trop souvent de prononcer parmi ceux qui ont signalé leur dévouement pour la cause monarchique. Au bout de vingt jours, plusieurs hommes d'un nom déjà célèbre, et qui venaient d'être condamnés à mort, rentrèrent dans Paris, et bientôt s'y montrèrent ouvertement. Ainsi, même après ces chocs divers les effets bienfaisans du 9 thermidor se faisaient encore sentir. La politique elle-même repoussait la cruauté, comme un moyen fatal à ceux qui l'employaient.

Dernières séances de la Convention.

Et cependant le héros du 9 thermidor, Tallien, murmurait avec quelques hommes de son parti, de cet esprit de clémence. Il se plaignait des condamnations illusoires qui semblaient n'être plus qu'un jouet pour ceux même qui en avaient été frappés; il ne voulait voir en eux que les agens, les auxiliaires ou les vengeurs de ces royalistes qu'il avait fait exterminer à Quiberon, et de ceux qui combattaient encore dans la Vendée, sous les étendards de Charette et Stoflet. Il dénonçait comme leurs secrets complices tous ceux de ses collègues dont les rebelles avaient prononcé le nom avec respect, tels que MM. Lanjuinais, Henri Larivière, Boissy-d'Anglas,

Lesage d'Eure-et-Loire, et Pelet de la Lozère. 1795.
Il demandait qu'on les mît en jugement, et que la Convention usât encore pendant un mois ou un plus long intervalle, s'il était nécessaire, de sa pleine puissance, pour rechercher et frapper les coupables; enfin, que la constitution ne fût point encore mise en activité.

Fréron, Dubois-Crancé et Legendre lui-même appuyaient vivement les mesures proposées par Tallien. Il était évident que la constitution nouvelle leur devenait souverainement importune, et qu'ils lui réservaient le même sort qu'à la constitution de 1793. M. Lanjuinais accusé garda encore cette fois la contenance qui l'avait illustré au 31 mai. Sa franchise alla même jusqu'à l'imprudence; car il osa, en présence des vainqueurs, se servir de ces mots : *Le massacre du 13 vendémiaire.*

Le député Thibaudeau, qu'on avait peu remarqué dans la Convention avant la journée du 9 thermidor, et qui depuis s'était distingué parmi ceux qui en pressaient ardemment les suites heureuses, se montra le défenseur adroit et même éloquent, non seulement de ses collègues inculpés, mais encore de tous ceux qu'on signalait aux ven-

1795. geances de la Convention. « Jouissez, leur di-« sait-il, de la sublime réponse que vous faites « aujourd'hui à ces hommes passionnés et dé-« lirans, qui vous reprochaient de ne savoir « régner que par les échafauds : toutes leurs « calomnies tombent devant une clémence « dont les fastes des rois n'offrent pas d'exem-« ple. » Thibaudeau accusa ensuite Tallien et son parti d'avoir conçu le projet odieux de faire avorter encore une constitution. La Convention, entraînée par un discours adroit et véhément, repoussa les propositions de Tallien, déclara que la constitution allait être immédiatement mise en activité, et se forma, pour dernier acte de sa dictature, en assemblée primaire. Ce fut elle qui choisit entre ses membres les deux tiers qui devaient rester, ou du moins qui devaient compléter leur nombre; car les départemens en avaient déjà réélu plusieurs. Les corps électoraux avaient élu paisiblement le nouveau tiers : l'on y comptait des royalistes assez nombreux.

Ces dernières séances de la Convention avaient eu la majesté qui suit un oubli généreux après la victoire; mais en nommant les cinq directeurs auxquels allait être confié

le pouvoir exécutif, elle eut soin de ne choi- 1795.
sir que des régicides. Ainsi, elle rendait présent à tous les esprits le souvenir du plus grand de ses crimes, de celui qui avait déterminé tous les autres.

FIN DU LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

Le résumé historique qu'on va lire ne sera, en quelque sorte, qu'un développement d'une réflexion que j'ai faite dans mon *Histoire de France, pendant les guerres de religion*, et qui me paraît pouvoir s'appliquer parfaitement à l'*Histoire de France, pendant le dix-huitième siècle*. Voici le passage qui va servir d'appui à cette analyse historique :

« Lorsqu'on suit l'histoire des nations célè-
« bres, on remarque d'abord que chaque
« siècle introduit des changemens nécessaires
« dans les institutions des grands empires;
« que ces changemens annoncés avec vio-
« lence, sont violemment combattus par l'au-
« torité qui s'en alarme. On remarque ensuite
« que des esprits d'une trempe supérieure
« conçoivent quelque puissant moyen de con-
« ciliation entre les espérances des novateurs
« et les craintes de leurs adversaires. S'il ar-
« rive que ce moyen terme, trouvé par la
« sagesse et le génie, soit admis sans obstacle,
« les troubles cessent, le bien s'opère, le
« temps cimente son nouvel ouvrage. Mais si

« la voix du conciliateur est méconnue, à d'é-
« phémères lueurs de paix succèdent de noirs
« orages. Les uns ont refusé de marcher
« vers le but, les autres se sont précipités
« au-delà, tous tombent dans des abîmes. La
« civilisation, qui aurait dû se perfectionner,
« se détériore; l'état de société s'interrompt;
« l'état de barbarie se montre plus hideux que
« dans l'enfance des peuples. »

Les faits que je vais résumer, en m'attachant à ce point de vue, fourniront à mes lecteurs l'occasion de faire un paralèlle entre les faits exposés dans mes deux principaux ouvrages historiques. Je vais tâcher de descendre avec rapidité, mais sans secousse, une échelle de trois siècles.

La naissance du schisme de Luther et de Calvin, source d'alarmes et de regrets pour la religion, devait aussi présenter de graves sujets d'inquiétude à tous les gouvernemens. Les auteurs emportés et dogmatiques de cette révolution, en rompant le joug du chef de l'Église, en substituant une véritable démocratie à la hiérarchie ecclésiastique, pouvaient apprendre à des esprits inquiets le secret de transporter ce désordre, ce nivellement, cette anarchie dans l'ordre poli-

tique. Charles-Quint, François I[er], et même Henri VIII d'abord, sentirent vivement ce danger. Mais ce qui alarmait le puissant et redoutable empereur d'Allemagne, plaisait à des princes que fatiguait sa suzeraineté despotique. Luther sut d'abord entraîner dans sa cause les princes de la maison de Saxe, ceux de Brandebourg, de Hesse et de Brunswick. Il paraissait dans un siècle fait pour les révolutions. Tous les chercheurs d'aventures ne se précipitaient pas sur les Indes, sur le Nouveau-Monde. Dans l'exaltation commune, toute subversion semblait participer un peu du génie des découvertes, et pouvait en usurper la gloire. Les caractères, sans être aussi farouches que durant le régime féodal, n'étaient point encore amollis. Des lumières nouvelles, peu répandues dans la multitude, ajoutaient à la puissance des caractères. Les guerriers et les politiques pouvaient également trouver fortune, gloire et grandeur, soit en défendant l'hérésie, soit en la repoussant. Aussi, nul siècle ne fut-il plus fatigué que le seizième des grands hommes qu'il porta.

L'hérésie nouvelle trouvait dans l'imprimerie un moyen de se propager, qui avait

manqué à tant d'hérésies précédentes. La Réforme convenait aux états pauvres, que surchargeaient d'assez vastes tributs envoyés annuellement à Rome. Elle convenait encore plus aux états républicains, et venait en quelque sorte donner une sanction religieuse à leur base politique.

Les nouvelles opinions rencontrèrent dans plusieurs rois de l'Europe de si puissans contradicteurs, qu'elles n'arrivèrent pas jusqu'à pouvoir développer les nouvelles théories politiques qui semblaient devoir en être la conséquence. Le combat resta donc engagé sur le terrain brûlant des controverses religieuses.

Il n'y avait qu'une chose à demander ou à refuser; c'était la liberté du culte. La nécessité força l'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint, après de longs combats, d'accorder à l'Allemagne cette liberté, par le traité de Passaw. Quel en fut le résultat? C'est que dans le pays même où Luther avait pris naissance, la Réforme, en gardant ses conquêtes, ne parvint plus à les étendre; et qu'il n'y eut aucun bouleversement politique dans les États si divers et si nombreux de cette vaste contrée.

C'était un exemple qu'il importait d'imiter

en France. Mais on ne pouvait y être amené que par l'expérience et l'observation. Dans une monarchie comme la nôtre, le roi conservait beaucoup de moyens indirects et puissans d'agir jusque sur la conscience de ses sujets, pour les délivrer d'une erreur fatale. Les courtisans ne devaient pas rester longtemps insensibles aux grâces du monarque. Ils avaient l'habitude de se former suivant son exemple, et les autres sujets se dirigeaient vers l'imitation des seigneurs. Les opinions de l'église réformée ne germaient pas d'ailleurs en France sur un sol qui leur fût propice. Les arts commençaient à y briller d'un tel éclat, qu'on n'aurait pu supporter long-temps de voir leurs chefs-d'œuvre rejetés des églises comme des œuvres profanes et sacriléges. Les Français sont amoureux des fêtes et des cérémonies. La simplicité nue du nouveau culte les aurait bientôt effarouchés. La plupart des grands n'avaient embrassé la Réforme que par un esprit d'opposition contre la cour : il eût été facile à des rois vigilans de vaincre ou d'adoucir cet esprit d'opposition.

Le clergé, par l'effet même de l'épreuve qu'il venait de subir, devait réformer ses mœurs, étendre ses lumières. Mais dès que

l'on recourait aux armes, aux bûchers, aux massacres, les voix les plus pieuses et les plus éloquentes ne pouvaient plus se faire entendre : les exemples les plus édifians étaient méconnus ou restaient obscurs. Il n'est point, je crois, téméraire de penser que les grands jours de l'Église française pouvaient être devancés d'un siècle, si la liberté des cultes eût été établie en 1562, suivant l'admirable plan du chancelier l'Hôpital. Par l'effet des guerres civiles et des prédications absurdes et fanatiques de tant d'évêques, de tant de curés, de tant de religieux, livrés aux emportemens de la Ligue, il arriva que le beau caractère de l'évêque Jean Hennuyer n'eut d'autorité que pour prévenir un massacre dans une petite ville, et qu'un grand et saint personnage tel que saint François de Sales, fut à peine aperçu de son siècle, et ne put servir que fort tard à en modérer les fureurs.

La liberté des cultes à cette époque du seizième siècle, était donc le seul objet poursuivi par les novateurs. La concession qu'on leur en eût faite à propos, et sous de certaines réserves, était le seul moyen direct de dompter leur turbulence, et d'affaiblir leur nombre.

Jusqu'à l'édit de janvier 1562, les Calvi-

nistes avaient dû être considérés comme les instigateurs des troubles, par la téméraire nouveauté de leurs opinions. François Ier, quoique fort alarmé de leurs doctrines, ne les avait frappés qu'à regret et fort tard. C'étaient les parlemens qui avaient sévi contre eux, en leur appliquant la rigueur atroce des édits rendus contre les Albigeois et contre toute espèce d'hérétiques. Le président Doppet et l'avocat-général Guérin avaient, par leurs exécrables expéditions contre les Vaudois, appelé sur eux la pitié des belles âmes. Mais on pouvait reprocher aux protestans d'avoir commencé les troubles par la conjuration d'Amboise, attentat direct contre l'autorité royale.

La position des partis changea par l'édit de janvier 1562, et par les événemens qui en furent la suite. Le duc François de Guise, si grand jusque là, et qui était présenté comme l'un des caractères les plus accomplis qu'offre l'histoire moderne, troubla tout, en voulant *rescinder par l'épée* le premier édit de pacification, et en s'emparant violemment de la personne du roi et de la régente. Les hommes de bien eurent dès lors beaucoup de peine à distinguer la ligne du devoir. Le prince de Condé et Coligny pouvaient

d'abord se présenter comme les vengeurs d'un roi enfant, tombé au pouvoir de ces Guises, qui n'invoquaient pas sans ambition leur prétendue descendance de Charlemagne.

Ainsi fut engagée la première guerre de religion. Catherine de Médicis, par de continuelles perfidies, fournit d'autres prétextes à la seconde et à la troisième. Mais dès qu'elle eut conçu avec son infernal conseil d'Italiens, avec tous ces commentateurs pratiques des maximes de Machiavel, le projet du massacre de la Saint-Barthélemi, les catholiques, même les plus sincères, purent être emportés par l'indignation, loin du plan de conduite qu'ils s'étaient tracé. L'honneur leur prescrivait de protéger les jours, sinon les opinions des Français dont la cour voulait achever l'extermination. Le tiers parti qui se forma sous les auspices des Montmorency, devint un ralliement pour les âmes honnêtes et loyales, qui sentaient qu'on ne sert point Dieu par des assassinats. Que voulait ce parti nouveau? ce qu'avait voulu le chancelier de l'Hôpital, par l'édit de janvier 1562. C'était l'éternel pivot sur lequel roulait tout plan sincère de pacification.

Le roi de Navarre, le plus habile des

politiques, comme le plus vaillant des guerriers, sut toujours se concilier la faveur de ce parti mixte auquel de grands magistrats tels que Achille de Harlay, Molé et de Thou, adhéraient par les vœux de leur âme et la force de leur raison. Il fallut enfin que Henri III, vainqueur des Calvinistes dans deux batailles, et qui s'était baigné dans leur sang, dans la journée de la Saint-Bartélemi, adoptât des idées de tolérance que réclamaient les hommes éclairés, mais qui soulevaient la multitude. Ce fut alors que la Ligue, conduite par le second duc de Guise, se souleva contre l'autorité royale. Le rôle des gens de bien se trouvait maintenant plus simple et plus facile. Tout leur prescrivait de se rallier au roi, et ils le firent. Mais Henri III leur échappait par sa faiblesse, et pour trancher le mot, par son indigne pusillanimité. Quand il se rendit protecteur d'une ligue formée contre son autorité, l'incertitude recommença. Pouvait-on sacrifier la royauté, en obéissant à des ordres que le roi donnait contre sa conscience, et même contre sa volonté?

Voici un étrange changement qui s'opère. Des innovations politiques viennent pour la première fois se mêler au mouvement

religieux. On avait accusé les Calvinistes de vouloir en secret la république, et de l'avoir déjà même établie dans quelques villes, telles que La Rochelle et Montauban. Maintenant ce sont des catholiques offensés, des Ligueurs qui mettent en danger les lois du royaume, qui se constituent dans une sédition permanente et trop fortement organisée; enfin, qui veulent renverser l'ordre de successsion au trône, et y appeler, soit un prince de Lorraine, soit le roi d'Espagne : quelquefois même on les entend parler de république. Si la Ligue eût triomphé, Bussy-le-Clerc eût exercé sur elle l'épouvantable dictature qu'exerça parmi nous Roberspierre. Les Ligueurs prétendaient défendre l'autorité du pape; et cependant la plupart des moines et des curés de Paris commençaient à frapper d'anathème le nom de Sixte-Quint.

Henri IV, par ses victoires, par son adorable clémence, sauva la France de désordres politiques dont l'esprit ne peut mesurer toute l'étendue. Ce prince fut tout à la fois le restaurateur de la royauté, des vieilles lois de l'État, de la religion et de l'honneur français. L'édit de Nantes faisait, il est vrai, aux Calvinistes, des concessions plus larges que

celles du sage et trop inutile édit du chancelier l'Hôpital; mais il était une transaction nécessaire; et d'ailleurs la conversion du monarque contrebalançait bien les avantages que venaient de recevoir les hérétiques.

Suivons un moment les conséquences ultérieures des troubles religieux du seizième siècle. Portons d'abord nos regards sur l'Allemagne. J'ai dit tout à l'heure combien le traité de Passaw avait été un heureux tempérament pour arrêter les guerres dont la Réforme de Luther avait été le signal et la cause. Ce traité, sans être violemment enfreint, cessa d'être respecté par la maison d'Autriche. Quel fut le résultat des mauvais subterfuges des empereurs d'Allemagne, pour échapper à cette sorte de tolérance ou de liberté des cultes, établie par le frère de Charles-Quint? Tous les fléaux retombèrent sur cette malheureuse contrée : une guerre de trente ans, où presque toute l'Europe vint prendre part, livra l'Allemagne à des pillages, à des massacres, à des incendies, au milieu desquels un nouvel art militaire se créa, et de grandes combinaisons politiques exercèrent les esprits; triste consolation pour des peuples écrasés sous le joug de dix à

douze conquérans divers. Le traité de Passaw avait été rompu : il fallut, après une affreuse expérience, revenir à ses bases principales, par le traité de Munster et la paix de Westphalie. C'était un cercle où la politique était ramenée sans cesse, et d'où elle n'eût dû jamais sortir.

Chose remarquable! les constitutions des divers états ne reçurent que peu d'altérations au milieu de ces terribles chocs. Luther, et surtout Calvin, avaient fait craindre l'établissement de nouvelles républiques. Il ne s'en forma que deux, la république de Hollande et celle de Genève. Des siècles que nous appelons barbares en avaient vu naître un beaucoup plus grand nombre, et avaient mieux su borner par des chartes ou priviléges l'autorité des souverains.

La Suède et le Danemarck avaient embrassé la Réforme de Luther. La Suède étendit un peu sa liberté et accrut beaucoup sa gloire. Quant au Danemarck, malgré l'esprit républicain qu'on prétendit devoir émaner nécessairement de la Réforme, on le vit, sous l'empire de la religion nouvelle, courir volontairement au-devant d'un despotisme légal.

La Pologne, bizarre république sous le nom d'un roi, resta catholique.

Dans la Suisse, les états aristocratiques embrassèrent la réforme vraiment démocratique de Calvin, et les états démocratiques de cette contrée restèrent fidèles à la cour de Rome. Il résulte, je crois, de ces deux exemples que la politique s'était fait des alarmes exagérées sur la tendance républicaine des novateurs du seizième siècle. Il en résulte aussi que l'esprit des peuples ne peut suivre des lois uniformes; que le catholicisme n'est point, comme on l'a cru, ennemi de la liberté; qu'ici il la seconde, et qu'ailleurs il la modifie. Il en résulte encore que les gouvernemens dans les plus grandes crises ne doivent rien faire avec trouble; que les échafauds et les bûchers, en décélant leur terreur, affaiblissent leur puissance; enfin que les dangers qu'ils s'exagèrent prennent toujours de la réalité.

Je pourrais étendre et fortifier ces principes, en faisant entrer dans ce tableau les troubles religieux et politiques de l'Angleterre, pendant les seizième et dix-septième siècles. Mais leur vaste étendue me conduirait trop loin dans cette dissertation historique. C'est

au génie d'un Bossuet à montrer comment l'hérésie despotique de Henri VIII amena les malheurs de Charles Ier. La nécessité de respecter une transaction politique, quand elle a été accordée, est démontrée par l'exemple de Jacques II.

L'esprit de la Réforme nommée évangélique trouva des barrières presque insurmontables dans les Pyrénées et les Alpes. Le tribunal de l'inquisition était inutile à Philippe II, et toutes ses cruautés furent gratuites. Les Espagnols sortaient trop récemment et avec trop de gloire de leurs longues guerres contre les Maures, pour préférer un dangereux esprit de controverse à leur brillant et pieux enthousiasme.

L'Italie, sans user de moyens répressifs aussi violens, fut également à l'abri de toute séduction. Elle comptait dans son sein des républiques, dont deux étaient encore assez puissantes, Gênes et Venise. Cette dernière signala sa profonde politique au milieu de ces troubles. Elle tâchait de se maintenir dans une certaine indépendance, ou du moins dans une soumission limitée envers le saint-siége. Mais elle se garda bien d'appeler à son secours les opinions des nouveaux sectaires,

qui l'eussent engagée dans des guerres interminables, et eussent compromis l'ordre sévère de ses lois. Cette aristocratie était si forte, si bien cimentée, si vigilante dans son inquisition politique, que ses sujets n'eussent osé penser, même en matière de religion, sans l'ordre du sénat. Il leur défendit de s'occuper de ce qui alors troublait toute l'Europe, et se vit obéi. Partout ailleurs dans l'Italie, la splendeur de Rome et la modération du saint-siége suffisaient pour tout contenir.

Revenons à la France, et voyons jusque dans le majestueux dix-septième siècle, tout ce qui peût préparer les troubles du siècle dont j'écris maintenant l'histoire. Il plut au cardinal de Richelieu de modifier l'édit de Nantes par une nouvelle guerre, par les exploits de son maître et les siens même. Si ce grand et terrible homme d'état ne se fût considéré que comme un prince de l'Église, s'il eût tout sacrifié à la faveur de Rome et à l'opiniâtreté conquérante des principes ultramontains, il eût été, après la prise de La Rochelle, sur la voie de commettre une grande faute politique. En violant l'édit de Nantes dans toutes ses parties, il eût ranimé le feu

des guerres de religion. Mais après avoir enlevé aux protestans leurs places de sûreté, le cardinal se garda bien d'alarmer leur conscience et de troubler leur culte. Ce genre de liberté fut maintenu par un ministre qui portait alors plus d'une atteinte aux vieilles libertés de la France.

Cependant les factions des grands, sans cesse déconcertées par les artifices de Richelieu, par ses coups d'état, par ses odieux jugemens de commissions, et par les échafauds, n'avaient fait qu'agrandir l'autorité royale. Elle tirait un genre d'éclat plus solide et plus légitime des profondes combinaisons politiques, et des mouvemens d'armes glorieux, par lesquels le cardinal de Richelieu réalisait les grands projets de Henri IV, et préparait les merveilles du règne de Louis XIV.

Après la mort de ce ministre, et du roi qui s'était obstiné avec tant de fermeté à vivre sous sa tutelle, l'autorité royale ne tarda point à expier les accroissemens qu'elle tenait de la violence. De nouveaux troubles s'annoncent. Les grands, dans leurs intrigues jalouses, se voient secondés par un corps dont une vieille sagesse a formé la puissance, le parlement de Paris. C'est un temps de régence, c'est un temps

favorable aux discordes. On croît pouvoir impunément avilir la couronne dans un étranger, dans un prélat Italien chargé de la défendre. Le peuple prend les armes au bruit des chansons; on court à la guerre civile, comme on court à un spectacle. Quelques idées de réforme dans l'état, et même de subversion politique, se font craindre un moment. Mais les magistrats, par leur incertitude et quelquefois par leurs scrupules, les grands, par leur cupidité, par leur fougueuse inconstance, les femmes, par leur crédit et leur légèreté, font avorter toutes ces idées nouvelles, et rendent la guerre civile aussi ridicule qu'elle était odieuse. Mazarin est vainqueur du cardinal de Retz et du prince de Condé. La paix de Westphalie et celle des Pyrénées rendent du lustre à un nom si long-temps avili.

Louis XIV paraît. Son génie est celui de l'ordre : l'ordre devient en quelque sorte la passion de tout un peuple, et du peuple français. Qu'enfante-t-il parmi nous? la gloire, la gloire dans tous les genres! Les sujets s'identifient en quelque sorte avec la pensée du monarque. Tout, dans leurs ouvrages, dans leurs actions, et jusque dans

leurs modes, porte l'empreinte de la majesté qui le caractérise. Le génie devient plus fort par les lois, et même par les limites qu'il s'impose. Jusque dans le cours des travaux militaires, on s'enivre des merveilles du luxe, de la magnificence et des beaux-arts. La France donne à l'Europe cette impulsion qu'elle a tenue de son monarque. On n'a pas le temps de songer à la liberté; on ne sait qu'admirer, et il faut admirer sans relâche. Jette-t-on un regard sur les camps, on y voit Turenne, Condé, Luxembourg, Vauban, Créqui, Catinat, et partout Louis XIV. Arrête-t-on ses regards sur l'intérieur, ce sont des palais qui s'élèvent comme pour un roi maître de la terre; de majestueux et bienfaisans hospices qui s'ouvrent au malheur, à la vaillance; des ateliers qui font une heureuse guerre à l'industrie italienne et flamande; des ports qui se creusent, des rades qui se remplissent des vaisseaux de la guerre et de ceux du commerce; un canal qui joint les deux mers; des citadelles qui répondent à la France de son avenir; de nouveaux codes qui gouvernent tout, et font sentir la puissance universelle du bon sens législateur. Les plus brillantes fêtes du jour profitent à la pos-

térité, par les monumens qui les consacrent. La taille humaine semble agrandie; la beauté n'a jamais eu ni plus d'éclat, ni plus d'empire; l'amour s'enflamme par les combats qu'il soutient, et la religion s'exalte par le repentir; les grâces embellissent le devoir, et prêtent un nouveau charme à la tendresse maternelle.

Un peu avant cette grande apparition de Louis XIV, Descartes, par son génie qui s'emparait à la fois du monde physique et du monde spirituel, avait commencé de soumettre à la France toute l'Europe éclairée, et l'Italie elle-même. Malebranche, Pascal, Bossuet, Fénélon, Corneille, Racine, Molière, Boileau et La Fontaine achèvent la conquête. Tous ces rayons de gloire viennent se confondre dans la personne de Louis XIV : sa faveur est la vie; quand on la perd on meurt.

Au milieu de tous les prodiges qui s'accomplissent, il en est un qui doit surpasser les autres : l'Église de France vient d'atteindre enfin ses hautes destinées. Le ciel a voulu qu'un même siècle et qu'un siècle de luxe renfermât plus de grands orateurs chrétiens, plus de pères de l'Église, que Rome et la Grèce chrétiennes n'en avaient compté dans le cours

de plusieurs siècles. Si la France va présider à la civilisation de toute l'Europe, c'est la foi qui préside à la sienne : la foi! elle n'a jamais lancé plus de traits de flamme; à une éloquence qui reproduit le langage le plus sublime des prophètes, elle joint l'élégance et les grâces d'un siècle poli. Athènes a fait alliance avec Sion. Quel moment de triomphe pour l'Église catholique! Le génie des Arnaud, des Pascal, des Bourdaloue, des Bossuet, des Fénélon, des Massillon ne va-t-il pas réparer les pertes si douloureuses que l'Église catholique a faites au seizième siecle? Malheureusement de si grands et de si saints personnages nourrissent entre eux quelques discordes produites par leur zèle même, et par leur ardeur à se plonger dans les profondes et subtiles doctrines. Le stoïcisme chrétien de Port-Royal s'est fait craindre, même au roi : on a cru voir quelques principes factieux dans une rigidité importune. Bossuet et Fénélon eux-mêmes ont pu se diviser avec un éclat funeste. Les pasteurs protestans, alarmés de trouver de si puissans contradicteurs, respirent un peu, en les voyant désunis. Cependant si l'autorité royale ne veut point intervenir dans les conversions qu'on opère, elles

ne pourront échapper à des talens si admirables, à des vertus si hautes et si pures. Mais Louis XIV croit tout possible à cette autorité absolue, dont le prestige a réagi sur lui-même. Il veut devancer l'œuvre du temps et de la persuasion. Les conversions si ardemment désirées, au lieu d'être confiées à Bossuet, à Fénélon, à Fléchier, au cardinal de Noailles, à tant de prélats, émules de leur savoir et de leur piété, sont livrées aux glaives des dragons de Louvois. L'édit de Nantes est révoqué; le génie de Louvois a triomphé du génie de Colbert.

L'opinion publique ne se souleva pas d'abord contre cette mesure despotique, parce qu'on ne pouvait renoncer à l'habitude d'admirer Louis XIV. Mais les effets parlèrent; et par degrés le monarque perdit beaucoup de cet ascendant qu'il avait exercé sur le cœur de ses sujets. La révocation de l'édit de Nantes fut fatale à la religion catholique; et voici pourquoi : les protestans français fuyant avec leurs familles, et renonçant à leur patrie, à leur fortune, pour ne pas renoncer au culte qui leur avait été transmis, réveillèrent le zèle de tous les réformés qu'ils visitèrent, et dont ils payèrent l'hospitalité,

en apportant avec eux les plus précieux secrets de l'industrie française. Les nuances qui séparaient les églises diverses, formées à la suite d'une révolte commune contre le saint-siége, s'effacèrent partout. L'aveugle et fatale ferveur des temps de Calvin et de Luther vint réchauffer les âmes. Un même cri s'éleva dans tous les états protestans, et contre le pape et contre Louis XIV. L'admiration que l'Europe ne refusait pas au grand roi, même lorsqu'elle supportait assez durement le poids de sa gloire, fit place à une animosité inflexible, et détermina contre lui deux ligues, dont l'une fut conduite par l'habile et indomptable Guillaume, prince d'Orange, et l'autre par deux hommes plus redoutables encore, le prince Eugène et Marlborough. Louis XIV sortit victorieux, mais harassé, de la première de ces ligues. La dernière détruisit le prestige de sa fortune, et l'humilia sans l'abaisser. La fortune se lassa enfin d'éprouver un vieux roi qui, après avoir inutilement offert de grands sacrifices, par amour pour son peuple, *voulait s'ensevelir sous les débris de son trône*. Il fut donné à Villars de rappeler tous les grands capitaines que la France avait pleurés, et le parti qu'il sut tirer d'un

seul combat, d'une seule victoire, révéla tout ce qu'il avait appris à l'école de Turenne et de Condé. Une paix glorieuse termina les malheurs, mais non les ennuis, les profonds chagrins et la détresse du grand monarque.

Arrêtons-nous pour recueillir les leçons que ce long cours d'événemens ainsi rapprochés vient offrir à la méditation des hommes d'état.

Il ne faut pas se presser, et surtout en matière de religion, de faire des concessions à l'esprit novateur qui s'annonce : il est plus sage de le détourner que de le combattre. Le plus grand malheur comme la plus grande faute d'un souverain est d'embrasser l'hérésie. Mais s'il use de moyens de répression barbares, il porte à la religion des coups plus cruels que l'hérésie elle-même ne peut le faire.

La tolérance ou la liberté des cultes en elle-même n'est point un bien : mais c'est un remède judicieux apporté à un grand mal. Il n'y a jamais de temps opportun ni de prétexte légitime pour révoquer une concession de ce genre, faite par l'autorité. Si l'hérésie s'est fortifiée, on renouvelle contre elle un combat inégal; si elle s'est affaiblie, on lui rend des forces.

Le souverain doit beaucoup compter sur l'empire indestructible de la foi. Il la sert mieux par ses exemples et par d'adroites inspirations, que par des cruautés ou des tracasseries. Louis XIV, en intervenant à plusieurs reprises et avec une main de fer dans les querelles assez obscures des jansénistes et des molinistes, diminua l'effet des grands services que les hommes de génie et de piété de Port-Royal rendaient à la religion, et laissa les jésuites et leur système ultramontain s'élever plus haut qu'il ne convenait à la splendeur et à l'indépendance de la couronne.

Avant de passer à ce dix-huitième siècle, dont les orages ont été si désastreux, faisons encore une observation générale. Depuis la découverte de l'imprimerie, depuis les grandes entreprises des navigateurs, et les besoins introduits et fomentés par le commerce, une ère nouvelle avait commencé pour l'Europe. C'était le règne de l'opinion. Il n'était plus de constitution assez forte qui n'en dût ressentir les secousses, plus de souverain assez puissant qui n'en dût subir l'influence. Les rois de la troisième dynastie, pour la plupart judicieux, braves et bienfaisans, avaient, jusqu'au seizième siècle, pu diriger

l'opinion de leur peuple, et s'étaient transmis les grandes maximes auxquelles on dut successivement la chevalerie, l'établissement des communes, l'abolition de la servitude, la naissance du tiers-état, son introduction aux états-généraux, les parlemens, l'université, les principes et les libertés de l'église gallicane, un excellent régime municipal, les priviléges toujours respectés de plusieurs grandes provinces, l'introduction des beaux-arts, la culture savante des lettres, enfin l'abolition du régime féodal, réduit à des souvenirs assez insignifians.

Au seizième siècle, tout changea. La constitution française telle que Louis XI l'avait faite, ne pouvait plus supporter que des rois éclairés et magnanimes. Quand ce siècle n'aurait pas été agité par des troubles religieux, les règnes de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III auraient été encore agités par un autre genre de dissensions, et même par des guerres civiles. C'est ce que l'on vit dans les premières années du règne de Louis XIII : les guerres civiles y étaient interminables, et la religion n'y jouait plus qu'un rôle très secondaire. Il fallait des hommes tels que François Ier, Henri IV, le cardinal de Richelieu et Louis XIV, pour com-

mander à l'opinion. Ce dernier monarque avait excellé dans l'art de la conduire ; mais par le prodigieux essor que son règne avait donné à l'esprit humain, il avait accru sans limites la puissance de l'opinion. Nous allons voir comment sous le règne suivant l'opinion étend son empire par ses propres écarts.

Je vais paraître m'éloigner un moment du sujet principal de cette dissertation historique : mais il faut bien que j'examine et analyse les divers élémens des troubles du dix-huitième siècle, pour laisser juger quel en était le remède le plus judicieux.

La régence vient ; c'est la fête des vices. L'esprit de cour avait fait des hypocrites, dans les dernières années de Louis XIV : on jette en riant ce masque, et l'on ne rougit pas même de l'avoir porté. L'impiété devient un assaisonnement nécessaire aux orgies. Cependant il faut parer au désordre des finances : le système de Law fait des Français un peuple de joueurs. La probité succombe, et la plus auguste monarchie de l'univers est souillée par l'infamie d'une banqueroute. Le cardinal de Fleury, pendant dix-sept années d'une administration douce et habile, mais peu vigoureuse, soutient un corps languis-

sant, sans lui rendre de nouveaux principes de vie. Les esprits s'habituent à se jouer de toute autorité, en religion, en littérature, en morale. L'honneur français se signale encore dans les camps. Mais les succès militaires qu'on obtient, entremêlés à de grandes fautes politiques, et à des revers trop mérités, ne font qu'une faible diversion aux discordes frivoles, souvent absurdes, mais multipliées de l'intérieur.

Louis XV, peu de temps après la mort de son vieux et adroit tuteur, perd la sagesse aimable, mais peu active, qu'il avait puisée à ses leçons. On dirait qu'il est rassasié du bonheur d'être aimé; l'égoïsme pénètre dans son âme avec les plaisirs licencieux dont il a contracté le besoin. Rien n'est extérieurement changé dans la constitution de l'état, mais tous les ressorts en sont relâchés. On ne vit pas sous une monarchie absolue, on ne vit pas dans un état libre. Les parlemens dont le régent avait conquis les suffrages, en leur rendant le droit de remontrance, font sentir plus que jamais à l'autorité royale combien cette arme est puissante entre leurs mains. Appuyés sur les maximes de notre vieux droit public, ils réclament des libertés abolies depuis un siècle. Mais ils

veulent en être seuls les arbitres et les modérateurs. Un autre soin les occupe. Sévèrement religieux, ils soutiennent une lutte opiniâtre contre les prétentions de Rome, que Louis XIV a fièrement repoussées dans le brillant midi de sa carrière, et pour lesquelles il a montré une timide déférence dans son déclin.

Cette lutte, il faut encore la soutenir contre une grande partie du clergé français, et contre la société des jésuites, qui, après avoir asservi un roi tel que Louis XIV, ne veut plus trouver de souverain rebelle à son empire. La triste querelle du jansénisme et du molinisme, fatal héritage du grand siècle, vient envenimer et souvent avilir ces débats. Le jansénisme opiniâtre, mais usé, veut suppléer par les fraudes pieuses du cimetière de Saint-Médard, au génie des solitaires de Port-Royal, qui n'ont pas laissé d'héritiers parmi leurs disciples.

Les jésuites harcelés, et les prélats leurs protecteurs, ont recours à des rigueurs inquisitoriales, aussi importunes au caractère français qu'opposées au véritable esprit de l'Évangile; et par des billets de confession, des refus d'enterrement, ils torturent l'agonie, et outragent les restes d'hommes et de

femmes voués à une piété austère. L'autorité royale flotte entre ces deux partis, et n'a plus assez de force pour s'en rendre l'arbitre.

Dans quel moment cette guerre fâcheuse et ridicule est-elle allumée? Dans celui où la religion est menacée par des novateurs bien plus dangereux que les Luther et les Calvin. Ce n'est plus une hérésie qui se glisse, c'est l'irréligion qui déborde. Des esprits sages et profonds, tels que Massillon, d'Aguesseau, Fleury, Rollin, le fils de Racine, et plus tard l'abbé Bergier, n'ont pu arrrêter le siècle qui s'égare et qui se pervertit. Toutes les vérités du monde intellectuel furent ébranlées, quand on préféra les analyses sèches, incomplètes et mesquines de Locke, à la haute philosophie de Descartes, et à ses invincibles démonstrations de la spiritualité de l'âme.

Un homme s'est établi l'adversaire du Christ, et les grands lui sourient, des souverains l'accueillent avec enthousiasme, des cardinaux le cajolent. Quelle arme oppose-t-il à la sublimité des enseignemens du christianisme, à la solidité de ses preuves, à l'imposante dignité de ses traditions, à l'immense série de bienfaits dont il a couvert le monde? Une seule arme, mais une arme toute fran-

çaise, l'ironie facétieuse. Voltaire a transporté dans la littérature et dans ce qu'il appelle la philosophie, les opinions effrénées et les coupables saillies des soupers du régent. Il s'est fait universel, pour attaquer partout l'Homme-Dieu. Son génie dramatique et les chefs-d'œuvre nouveaux dont il enrichit le plus grand des théâtres, lui servent d'égide contre une persécution qu'il agace, fuit, recherche encore, et qu'il brave enfin dans sa solitude intrigante et dans sa vieillesse adorée et moqueuse.

Ce poète si brillant et souvent si pathétique n'admettait qu'un déisme sans force et sans couleur, une religion sans culte, une apathique reconnaissance de Dieu, et qui se ressent encore des perfides réserves du scepticisme.

J. J. Rousseau, esprit d'une trempe originale et vigoureuse, qui plaît par ses chagrins, étonne par ses paradoxes, charme par une éloquence où l'effort du travail le plus habile et le plus obstiné maintient une énergie continue, semble d'abord opposer un puissant contrepoids à l'épicurisme libertin de Voltaire, qu'il hait et qu'il ose mépriser. Un tel siècle avait besoin d'être remonté par les leçons du stoïcisme. Rousseau, en montrant

dans ses écrits une âme sensible et ardente, semblait ne pouvoir tomber dans les froideurs mortelles de l'esprit irréligieux. Mais il s'était seulement réservé le droit d'être incrédule à sa manière. Il crut avoir trouvé dans son *Émile* une sorte de transaction entre les adversaires dédaigneux et les partisans zélés de la religion révélée. En séparant dans le christianisme la morale du dogme, et trouvant dans l'une un sceau divin, tandis qu'il osait montrer dans l'autre le sceau de l'imposture, il épouvanta les âmes religieuses plus que Voltaire ne l'avait fait lui-même. Il était aisé de sentir que la transaction proposée n'était que la destruction entière du christianisme, et que l'Évangile ne devenait plus qu'un livre excellent dans une partie et fabuleux dans l'autre. On eût dit *le divin Jésus*, comme on dit *le divin Platon*. Un tel remède augmentait le mal, et rendait l'impiété à la fois plus décente et plus orgueilleuse.

Voltaire et J. J. Rousseau sont bientôt proclamés des esprits timides par leurs disciples. Diderot, pressé d'enchérir sur le scandale, se fait athée, parce que J. J. Rousseau est déiste; deux cents ans plus tôt il eût été un sectaire redoutable. Il s'est emparé du seul

rôle qu'il ait trouvé vacant, mais qui convient mal à son imagination. C'est un illuminé que le néant inspire : son humeur expansive et sa conversation facile et véhémente, attirent autour de lui de nombreux disciples. Plusieurs écrivains, qu'on ne peut pas compter parmi les hommes de lettres, les uns d'une légèreté, les autres d'une pesanteur insupportable, matérialisent la morale, et s'évertuent si bien pour le néant, que le néant devient à la mode.

L'autorité royale, les parlemens et le clergé français, ne savent opposer à ces prédications infâmes qu'un genre de rigueurs qui en propage le succès. On spécule sur ce qu'on appelle persécution : et cependant, pas une des querelles qui divisent les adversaires de la philosophie matérialiste n'a pu s'éteindre ni s'amortir. Les jésuites sont chassés avec dureté, avec ignominie, et les ruines de cet ordre fameux vont se mêler avec celles de Port-Royal. La société religieuse n'a plus de ligue, et celle des philosophes s'agrandit.

Pendant ce temps, l'honneur français a reçu de profondes blessures, dans une guerre mal conçue, mal conduite. L'autorité royale devenue plus timide flatte les parlemens, et

sourit quelquefois aux philosophes. C'est une favorite qui tient les rênes de l'état : du fond de sa voluptueuse alcôve, Madame de Pompadour a fait naître et développer la guerre de sept ans, nommé tous les généraux fidèles à se faire battre par les Prussiens et les Anglais, anéanti notre marine, efféminé et dégradé nos beaux-arts, et chassé ces jésuites dont toutes les cours catholiques subissaient les lois.

Un autre genre d'agitation fait des progrès rapides : les philosophes, pour combler le vide épouvantable que le matérialisme avait mis dans le cœur de l'homme, agitaient la société par des besoins nouveaux, par des illusions nouvelles. Ils prétendaient pouvoir établir sur la terre cette félicité qu'ils nous refusaient dans le ciel. On n'entendait parler que de projets d'améliorations politiques : plusieurs se ressentaient de l'esprit de désordre naturel à ces temps. Mais il faut ici faire une distinction importante, que les esprits superficiels sont toujours portés à méconnaître. Il restait de bons et de grands citoyens dans les cours de magistrature : pouvait-on ne pas honorer la constance patriotique avec laquelle ils modéraient une autorité absolue que dirigeait madame de Pompadour ? Leurs remon-

trances sévères empêchaient d'éclore je ne sais combien d'édits bursaux, qui, pour les dépenses d'une fête, d'un palais ou d'un boudoir, eussent porté une nouvelle désolation dans nos champs et nos ateliers.

D'excellens esprits s'étaient aussi occupés de combinaisons politiques, et avec un caractère de profondeur nouveau; ils y étaient provoqués d'un côté par les périls de la monarchie, qui tombait lentement, et de l'autre par les désordres de l'administration. Montesquieu, après avoir montré dans sa jeunesse les saillies d'un esprit novateur, avait senti le besoin d'appuyer son génie sur les leçons de l'expérience, et avait consulté celle de tous les peuples et de tous les pays. *L'Esprit des Lois* avait paru : la France aurait pu trouver son salut dans cet immortel ouvrage, si l'auteur avait enseigné comment la monarchie française pouvait s'affermir, soit en faisant revivre quelques unes des limites anciennes, soit en se formant elle-même des limites nouvelles. Mais après avoir parlé avec une sagacité, une profondeur et une clarté admirables de la constitution anglaise, Montesquieu ne dit sur celle de son pays que des choses vagues, faibles, subtiles, et qui pouvaient paraître

ironiquement obligeantes. Il voulait bien l'appuyer sur le principe de l'honneur; mais l'honneur tel qu'il le définissait n'était pas même la probité. Quelle base plus fragile?

Cependant Montesquieu, quoique fort applaudi et mal compris des philosophes, créa une école de publicistes, qui des principes du jour n'admettaient que la tolérance, n'aspiraient qu'au bien praticable, savaient le retrouver jusque dans des institutions anciennes, et le fondaient à la fois sur d'excellens principes de morale, et sur l'observation judicieuse des faits. Cette école était bien nécessaire pour faire digue contre les nouvelles doctrines politiques, que des esprits tranchans et superficiels, et les jeunes gens surtout, puisaient dans le Contrat social de J. J. Rousseau; hypothèse vague et creuse, que l'auteur lui-même avoue n'être applicable à aucun des états libres de l'Europe, qu'il déclare incompatible avec le gouvernement représentatif, et qu'il eut le bon sens de laisser de côté, dans ses judicieuses considérations sur le gouvernement de Pologne.

Quant aux projets d'administration, ils étaient plus simples à concevoir et à exécuter. L'école des économistes se fonda; les pre-

miers ils déracinèrent une quantité de préjugés fiscaux, qui désolaient incessamment le commerce et l'agriculture, par une mesquine, cruelle et dispendieuse tyrannie. Les premiers ils appliquèrent à l'administration le principe d'une liberté exagérée sans doute, mais qui tendait à développer le bien-être social, et qui indiquait la véritable source des richesses. Malheureusement ils s'enveloppèrent souvent d'une obscurité dogmatique, et rendirent leur système impraticable à force d'être absolu.

Les parlemens, vainqueurs des jésuites et d'une partie du clergé français, restaient seuls pour soutenir la lutte contre l'autorité royale. L'administration du duc de Choiseul, en leur prêtant un appui secret, les avait pourtant contenus. Ils cédèrent à tout leur orgueil, à toute leur humeur, quand ils se virent privés de cet appui et de ce modérateur. Alors l'opinion publique éclatait, jusque dans la cour, contre un roi qui ne la respectait pas assez, dans l'ivresse de ses penchans voluptueux. Les mains languissantes d'un monarque énervé ressaisirent le sceptre avec assez de force : il trouva des conseillers fermes dans des ministres peu estimés. Les corps antiques de la magistrature furent dis-

sous, et remplacés par des hommes dont la complaisance était le principal mérite. On enlevait ainsi au peuple français tout espoir comme tout souvenir de liberté, dans le moment même où il en était le plus avide. Louis XIV ne s'était pas permis une destruction si violente, même lorsqu'il sortait vainqueur de la guerre de la Fronde. La constitution de l'état recevait un ébranlement nouveau; les parlemens avaient un peu consolé les Français de la longue absence ou plutôt de la perte des états-généraux. Leur puissance empruntait quelque chose de l'éclat de cette cour des pairs, qui remonte au berceau de la monarchie; c'était enfin dans les parlemens que les vertus héréditaires, l'antique foi, l'intègre honneur avaient trouvé le plus constant refuge.

Les murmures du peuple se prolongèrent. Voltaire et d'autres philosophes vendaient cher au gouvernement l'appui qu'ils avaient paru lui prêter contre ce coup d'état despotique. Ce fut alors que la religion, cette base commune des états, fut attaquée avec le plus de violence et d'impunité. Le despotisme ne peut être en France qu'une surprise faite momentanément au caractère national : confié

aux mains de l'intrigue et de la bassesse, il est trop peu redouté, surtout trop peu honoré, pour se faire long-temps obéir. Ce n'était point à des hommes tels que le chancelier Maupeou, le duc d'Aiguillon, l'abbé Terray, soutenus par l'ignominieux crédit de madame Dubarry, à relever, pour l'agrandir encore, l'autorité de Louis XIV.

Tout parut réparé, tout ressemblait à l'enchantement, quand Louis XVI monta sur le trône. Ce jeune monarque semblait appelé par toutes les qualités de son cœur, et même par celles de son esprit, à faire la plus heureuse transaction entre le passé et le présent. La foi constante, éclairée et intrépide qui remplissait son âme, opposait une puissante barrière aux novateurs conjurés contre le christianisme. D'un autre côté, il avait médité d'après les instructions laissées par le sage Dauphin son père, des projets d'administration politique et financière. Il pouvait donc les introduire sans violence, en résistant aux conseils et aux vœux de l'impiété factieuse.

Tout semblait tenir au choix du guide que le jeune roi se donnerait, et auquel sa timidité, sa candeur devaient laisser beaucoup

d'empire. Le choix ne fut point heureux; on s'avisa de prendre pour un sage, un homme dont la jeunesse s'était formée sous les auspices de la régence, et qui avait su se consoler par des chansons d'une disgrâce ou d'un exil, que ces chansons avait causé. M. de Maurepas, vieillard égoïste et frivole, s'alarma des penchans sévères du jeune monarque, tandis qu'il eût dû y voir un moyen de salut pour l'autorité monarchique. Il brisa par ses conseils, et surtout par ses exemples, le peu de fermeté qu'il pouvait rencontrer dans cette âme si pure. Son premier acte fut de rétablir les parlemens, mais sans marquer avec plus de précision, sans mieux définir et sans restreindre les vagues attributions que les parlemens réclamaient. Cet homme d'état parut se persuader que la reconnaissance des corps est éternelle.

Cependant, deux ministres que Louis XVI avait appelés, Turgot et de Malesherbes, ouvraient un vaste champ aux espérances pleines d'enthousiasme qui étaient alors le besoin et le charme des Français. Ils pouvaient mêler à leurs plans régénérateurs quelques édits d'une spéculation trop hardie ou un peu trop idéale; mais l'expérience aurait parlé bien

haut à ces hommes d'un cœur si droit et d'un sens si profond. C'étaient deux âmes qui semblaient se confondre avec celle du jeune roi, pour la passion du bien public. On les avait jugés propres à contenir les philosophes, parce qu'ils étaient honorés de ce parti : l'un et l'autre étaient les adversaires déclarés de l'athéisme. S'ils ne sentaient pas assez la nécessité de réprimer les opinions nouvelles, ils cherchaient du moins à les modifier; leur but était surtout de diriger l'ardeur des esprits vers les principes de l'administration. Ils voulaient, en les occupant d'un bien effectif, les détourner de la recherche d'un bien chimérique.

Les principes qu'ils posaient en administration paraissaient alors des nouveautés hardies, et l'expérience les a tous consacrés. Quant au droit public, ils devaient l'améliorer par l'établissement d'assemblées provinciales, qui eussent étendu à toutes les provinces de France les priviléges du Languedoc, de la Provence et de la Bretagne. Ils affaiblissaient ainsi l'autorité des parlemens; et d'ailleurs, par le système de leurs opérations, ils choquaient l'esprit de ces corps toujours portés à une sombre défiance contre les nouveautés politiques. Les dépits de la cour contre

des ministres économes et réformateurs, se joignirent bientôt aux ombrages des parlemens. De son côté, M. de Maurepas se montra jaloux de ses protégés, et se donna l'amusement de leur chute; indigne leçon de versatilité qu'il donnait à son roi! La transaction politique réclamée par le temps, et rendue nécessaire par l'état irrégulier et chancelant de la contitution, fut manqué cette première fois, et ne put renaître sous des auspices aussi favorables. Les philosophes dont MM. Turgot et Malesherbes avaient contenu la turbulence, revinrent à des emportemens accrus par le dépit.

Un an s'était à peine écoulé, qu'on avait senti la nécessité de revenir à ces plans qui avaient soulevé les parlemens, le clergé et la noblesse. M. de Maurepas, se jouant toujours avec des nouveautés qu'il n'avait ni le courage, ni même la volonté de soutenir, avait confié l'administration des finances à un banquier, à un étranger, à un républicain; c'était M. Necker. Ce qui l'avait déterminé à ce choix, c'est que M. Necker s'était annoncé comme un adversaire des systèmes de M. Turgot. Le mot d'économie retentit plus solennellement à la cour, et y causa moins d'épouvante; l'administra-

tion de M. Necker était ferme, vigilante, et se parait des dehors d'une rigidité qui plaît au moins pour un moment aux Français.

Cependant, M. de Maurepas avait engagé le monarque dans une guerre peu politique, qui devait porter dans les esprits une nouvelle source d'agitation inquiète : le roi de France armait pour protéger la révolte des États-Unis contre leur métropole. Le cardinal de Richelieu avait paru tomber dans une contradiction politique de ce genre, lorsque d'un côté il assiégeait les protestans français à La Rochelle, et que de l'autre il secondait les protestans de l'Allemagne, et qu'il appelait le grand Gustave à leur secours. Mais les temps étaient changés. Le Nouveau-Monde était, par le mouvement des esprits, en quelque sorte plus rapproché de la France que l'Allemagne ne l'était au temps du cardinal. La guerre d'Amérique, illustrée par des victoires navales assez brillantes, et même par des combats moins heureux, mais vaillamment soutenus, plaisait à l'honneur national. Les jours ignominieux de la guerre de sept ans étaient enfin réparés, mais le Nouveau-Monde, pour prix des secours que nous lui avions donnés, nous renvoya des officiers et des nobles, devenus

semi-républicains, qui se flattaient de conduire l'univers avec la déclaration des droits de l'homme, qui avait pu être promulguée sans désastre en Amérique. On s'était habitué en France à souhaiter mille prospérités aux *insurgens;* déjà l'on avait sanctifié follement le mot d'*insurrection;* tous nos philosophes se croyaient des Franklin, tous nos officiers des Washington.

La guerre d'Amérique avait causé d'excessives dépenses; M. Necker y avait satisfait par des emprunts qui n'avaient point d'impôts nouveaux pour hypothèque. Déjà l'expérience l'avait ramené aux vues de M. Turgot; il voulait seulement les modifier, et les annoncer avec moins de faste : il parlait comme lui de l'établissement des assemblées provinciales, et même il en avait fait un premier essai dans deux provinces. Tous les ennemis qu'avait rencontrés M. Turgot se réunirent contre son imitateur; M. Necker sentit le besoin de se fortifier contre eux, en donnant plus de chaleur à la faveur publique dont il jouissait encore. Il publia son compte de finances, à peu près comme un ministre de la Grande-Bretagne publie son budget. Le public reçut avec enthousiasme ce nouvel essai

de liberté. La cour s'en épouvanta : M. de Maurepas regarda cette publicité comme un effroyable scandale. Le roi fit un nouvel acte de faiblesse propre à décourager les Français, et M. Necker fut renversé pour les mêmes causes et par les mêmes hommes que M. Turgot. C'était une seconde fois manquer le plan de conciliation qui pouvait donner une assiette plus ferme à la monarchie.

Il convient d'ajouter que M. Necker avait agrandi et surtout épuré, en France, la science de l'administration, en fondant le crédit public sur la morale, c'est-à-dire, sur la stricte probité qu'il prescrivait à l'état. Sa retraite fut illustrée par un ouvrage précieux sur les finances, qui en divulgua salutairement tous les secrets, et par un ouvrage contre l'incrédulité. Comme les mœurs depuis Louis XVI étaient devenues moins scandaleuses, qu'elles étaient surtout embellies par un penchant à la bienfaisance, devenu commun aux âmes religieuses et aux partisans de la philosophie, et que ceux-ci se montraient plus réservés, M. Necker étendit sa popularité en se déclarant chrétien.

Au bout de quelques années, voilà qu'un nouveau ministre, celui de tous que sa légè-

reté, son peu de penchant pour l'économie, semblaient le plus éloigner des idées de réformes, M. de Calonne, ose encore une fois reproduire le système de M. Turgot, toujours cher à l'esprit éclairé et au cœur bienfaisant du monarque; et loin de le modifier ou de le déguiser, comme l'avait fait M. Necker, il veut le développer avec une plus vaste étendue, et le présenter sous des formes plus imposantes.

L'assemblée des notables est convoquée; la nation s'aperçoit que le temps la ramène aux vieilles libertés de son droit public. Mais déjà elle ne veut plus y rentrer à demi. Des nobles et des prélats paraissent soutenir la cause publique, en défendant leurs priviléges pécuniaires; ils ne s'aperçoivent pas que cette opinion qui les favorise dans leurs attaques contre un ministre peu estimé, est prête à se tourner avec fureur contre eux-mêmes. « C'est moi, dit un des notables, qui ferai « réussir tous les plans de M. de Calonne; « mais il faut le renvoyer. » Le roi s'est déterminé à ce nouveau sacrifice.

Le prélat qui lui avait tenu ce langage, M. de Brienne, est bientôt l'objet d'une haine encore plus vive que son prédécesseur. Il ne réussit à rien; il n'obtient que des vœux équivoques;

il se retrouve seul en face des parlemens irrités, qui ne pardonnent pas à l'autorité royale d'avoir voulu échapper à leur tutelle. On lui refuse, avec des formes qui paraissent empruntées du temps de la Fronde, l'enregistrement des édits assez obscurément consentis par les notables. Une force aristocratique semble se montrer au sein de la nation. Mais déjà l'esprit démocratique, sûr de tous ses avantages et de ses conquêtes prochaines, n'applaudit qu'avec une secrète ironie à la résistance du parlement, de la noblesse et du clergé. Le parlement est frappé le premier avec la même violence, mais non avec le même succès, que dans l'opération hardie du chancelier Maupeou.

Un nouveau plan de conciliation a été imaginé par le cardinal ministre; c'est celui d'une cour plénière. On l'eût acceptée avec transport vingt ans plus tôt : maintenant on se rit de ce vain simulacre. Tout ce qui émane de l'ancien droit public n'est déjà plus respecté : on veut la liberté sous des formes nouvelles. Le ministre succombe ; le parlement est encore une fois vainqueur; mais cette fois il sera mortellement atteint des coups que lui-même va se porter. Il a osé réclamer les états-généraux,

lui qui n'a pris de force que dans leur absence et depuis leur disparition. Une si large concession est faite par l'autorité chancelante. Rien n'est prévu, rien n'est préparé : il faut encore une fois recourir à M. Necker. Ce ministre a compris toute la force nouvelle de l'esprit démocratique. Il veut s'en faire un point d'appui contre les corps qu'il a follement jugés les adversaires les plus dangereux et les plus opiniâtres de l'autorité royale. Il fait pencher la balance en faveur du tiers-état, et le rend si puissant, qu'il ne pourra plus bientôt trouver contre lui de barrière. Les discordes qui avaient précédé l'ouverture des états-généraux, s'enflamment. La licence des écrits, l'effrayante agitation du peuple rendent certain le triomphe du tiers-état, devenu plus fort par l'inertie calculée où ses représentans se sont d'abord retranchés.

M. Necker avait imaginé, de concert avec le monarque et un petit nombre de bons esprits, un plan de transaction habile et judicieux. C'est celui qui est connu sous le nom de la déclaration du 23 juin 1789. Tout y était combiné pour prévenir les immenses destructions qu'annonçait la révolution naissante. On s'y servait de plusieurs vieux prin-

cipes de notre droit public, pour y assurer le retour périodique des états-généraux, la portion d'autorité législative qu'ils devaient exercer, une forme de délibération qui, tantôt commune et tantôt séparée, n'anéantissait point les distinctions fondamentales entre les principaux ordres de l'état, l'abolition des priviléges en matière d'impôt, enfin presque toutes les améliorations sur lesquelles l'esprit des publicistes s'était exercé depuis vingt ou trente années. Le succès de cette transaction était assuré auprès des deux ordres privilégiés. Mais M. Necker l'avait à peine préparé auprès du tiers-état, qui chaque jour se rendait plus exigeant. On sait comment M. Necker, imitant mal cette fois le courage et la fermeté du chancelier de l'Hôpital, s'épouvanta de son propre ouvrage. L'infortuné Louis XVI eut à soutenir seul un plan concerté avec son ministre, et qui paraissait en subir le désaveu. La résistance factieuse de Mirabeau rompit toutes les mesures. Le fatal serment du jeu de paume fut prêté; le roi se vit abandonné du plus beau régiment de ses gardes, et bientôt de son armée toute entière. La Bastille fut conquise. La cruauté populaire s'annonça, et il plut à la liberté fac-

tieuse de s'environner de ces têtes coupées, qui décorent hideusement les portes des palais des despotes de l'Asie.

La noblesse et le clergé, par l'acceptation de l'auguste arbitrage du 23 juin, s'étaient maintenus dans la ligne du devoir et de la raison. Le tiers-état en était pour jamais sorti.

Cependant, à l'Assemblée constituante, des hommes d'un esprit sage et ferme, des élèves de Montesquieu, n'avaient pas désespéré de faire accepter à leurs impétueux collègues un nouveau plan de conciliation, qui étendait plus loin et affermissait beaucoup mieux les libertés politique et civile. On pouvait espérer beaucoup de leurs efforts; car ils étaient pour la plupart membres du Comité de constitution. MM. Mounier, Malouet, Lally, Clermont-Tonerre, Bergasse, et même alors M. Thouret, se proposaient d'établir la constitution nouvelle sur des bases que l'expérience de l'Angleterre semblait avoir consacrées par un siècle de repos et de grandeur.

Les plus grands désastres pouvaient encore être évités : l'autorité royale, en cessant d'être absolue, devait avoir une action plus forte, parce qu'elle eût été plus régulière. L'in-

fluence affermie de la grande propriété aurait contenu ces dangereux et insensés prolétaires, que le 14 juillet avait mis en mouvement, et qui régnaient par des homicides. La faction d'Orléans dont Mirabeau était alors l'âme, cette partie de la noblesse franco-américaine dont M. de Lafayette était le chef, et qui marchait avec lui pleine de confiance, un bandeau sur les yeux, enfin tous ces esprits moroses et tranchans, dont l'ignorance arrogante invoquait les principes absolus et complétement inapplicables du Contrat social, détruisirent ce nouveau pacte de conciliation, et dès lors il n'y en eut plus de possible. Le jour où le premier comité de constitution fut renversé avec son ouvrage, fut tout aussi funeste que les journées les plus odieuses de l'insurrection populaire.

Il est à remarquer que la noblesse et le clergé, réduits à une défensive qui ne leur laissait plus aucune chance de succès, se rallièrent, même sans le vouloir, aux principes posés par MM. Malouet, Mounier, Lally, etc. Dans toutes les discussions solennelles, M. de Cazalès, l'abbé Maury, l'archevêque d'Aix, M. Montlosier, M. de Bonnay et l'abbé de Montesquiou tentèrent plus d'une fois de dé-

fendre par l'exemple de la constitution anglaise, la prérogative royale, livrée à d'interminables attaques, et vouée en quelque sorte au néant.

Cependant les démocrates emportés semblaient avoir pour première pensée de détruire, et perdaient toute ardeur comme toute force de l'esprit, quand il s'agissait d'édifier. Par l'effet des journées des 5 et 6 octobre, ils avaient chargé le roi de chaînes si fortes et si humiliantes, qu'il paraissait un timide complice de toutes ces destructions. Dieu me préserve de faire un parallèle entre Louis XVI, modèle de toutes les vertus et surtout des vertus chrétiennes, avec ce Henri III flétri par tant de vices : mais enfin, la situation de l'un après le 5 octobre, était devenue à peu près la même que celle de l'autre, quand la Ligue l'eut forcé à se déclarer son chef. On conçoit les mesures violentes et désespérées auxquelles un grand nombre de royalistes se portèrent, quand ils n'eurent plus à recevoir du monarque enchaîné que des ordres subversifs de l'autorité royale. Le voyage de Varennes dut leur faire comprendre qu'ils s'accordaient en plusieurs points avec les sentimens intimes du roi. Le

retour de ce fatal voyage, et une captivité qu'aucune forme respectueuse ne déguisait plus, dûrent enflammer encore la résistance des royalistes.

On ne se serait guère attendu que le jansénisme dût retrouver un principe de vie, et même développer une influence principale, dans cette assemblée toute livrée à l'emportement des préjugés philosophiques. Ce que les jansénistes imaginèrent pour étayer la religion chancelante, fut précisément ce qui lui porta les coups les plus funestes. Leur froid délire avait été jusqu'à vouloir rappeler les jours de la primitive église, au milieu des épouvantables convulsions de l'incrédulité enracinée de leur siècle. On avait pu espérer jusque-là que l'esprit philosophique se contiendrait dans les limites de la glaciale tolérance prescrite par Voltaire. Mais la *constitution civile* du clergé, en créant un schisme qu'une nation religieuse ne pouvait supporter, donna le signal des plus affreuses persécutions.

Les déchiremens de la France, au seizième siècle, avaient été prolongés par la multitude des grands caractères qui venaient s'entrechoquer sur un sanglant théâtre. A la fin du dix-huitième siècle, nos misères et nos désas-

tres se prolongeaient, par la difficulté où se trouvait la France d'enfanter un grand homme, pour lutter contre la barbarie de la multitude, qui, au milieu des égorgemens, se vantait elle-même de ses lumières. On ne trouvait même parmi des hommes de talent, que des demi-vertus, des demi-connaissances, et surtout des demi-volontés. Les hommes coupables cédaient au crime, plus par une impulsion extérieure que par leur propre penchant. Les vertus de M. Necker avaient été si stériles, qu'on tâcha de tirer parti des vices de Mirabeau. Salutairement corrompu pour le bien, ce tribun voulut servir d'appui à l'autorité royale, si puissamment ébranlée par ses mains. Il s'occupait de revenir à ce moyen terme proposé par les partisans de Montesquieu, lorsqu'une mort soudaine l'enleva; et ce fut une calamité publique : ce mot suffit pour retracer l'étendue de nos misères.

On vit, après le retour de Varennes, que l'Assemblée constituante frémissait à la pensée d'un attentat régicide. Barnave se présenta pour succéder au rôle conciliateur que Mirabeau son rival avait rempli trop tard. Le travail de la révision annonça que l'Assemblée avait été lentement éclairée par l'expé-

rience. Mais en acquérant des lumières nouvelles, elle avait perdu ses forces; elle était enfin arrivée au moment où, munie de quelques principes législatifs assez sûrs, elle eût pu commencer la constitution : mais, tombée dans une vieillesse précoce, elle ne fit que corriger faiblement, et encore avec scrupule, le code informe, le monstrueux testament qu'elle laissait aux Français.

Une partie peu éclairée, mais encore honnête et loyale, de la nation, avait cru voir dans la constitution de 1791 ce dont les esprits sentaient alors le besoin, c'est-à-dire, une transaction entre le présent et le passé. Cette transaction n'existait pas dans un tel ouvrage; car rien n'y rappelait le passé, rien n'y garantissait le présent : la royauté ne s'y montrait qu'impuissante, désarmée, et prête à tomber sous les nouveaux coups qui allaient lui être portés. Aussi les défenseurs que cette autorité trouva dans l'Assemblée législative, dûrent participer de la faiblesse du pouvoir qu'ils protégeaient, et qui ne pouvait leur prêter aucun appui. L'exécrable journée du 10 août ne permit plus d'apercevoir aucune issue dans l'abîme de sang où les Danton et les Roberspierre nous avaient précipités.

Le système des Girondins, sans être aussi violent que celui de leurs adversaires, ne laissait subsister aucune des bases sur lesquelles l'ordre social peut se fonder ou renaître dans un vaste état. Un régicide commis au nom du peuple souverain détruisait tout dans une monarchie de quatorze siècles. Je ne veux point ici ramener mes lecteurs sur des fléaux, des atrocités et des extravagances dont ils viennent de parcourir la longue série. Du 31 mai jusqu'au 9 thermidor, il n'eût pas été possible à l'esprit le plus vaste de concevoir ni un remède ni un terme à nos maux.

La ligue des rois n'avait pu le faire espérer qu'un moment, c'est-à-dire, dans le court intervalle où elle admit dans ses rangs les princes français, et où, sous les auspices de Frédéric Guillaume, elle montra sinon de la prudence et de la vigueur, du moins un noble désintéressement. La retraite de Champagne vit tomber pour jamais cet esprit généreux. On ne songea plus qu'à punir la France par des conquêtes, et par un démembrement polonais. Ce plan, aussi imprudemment manifesté que faiblement suivi, fit l'épouvantable fortune de nos révolutionnaires; car la plus féroce anarchie trouva bientôt pour allié le

beau sentiment de l'indépendance nationale. La France, au dedans, théâtre de supplices, de massacres et de monstrueuses impuretés, se présenta sur ses frontières comme un théâtre de gloire, de brillantes vertus, de puissantes combinaisons militaires.

Une seule fois l'Autriche parut se prêter à un plan de transaction présenté par le général Dumouriez : mais cette intrigue avorta misérablement, et compromit à la fois la gloire de Dumouriez et celle du prince de Cobourg.

L'Angleterre seule, par sa position et par le génie de son principal ministre, paraissait faite pour proposer le meilleur plan de conciliation qui pût nous convenir. Mais elle se souciait peu de nous prêter le gouvernement qui faisait sa force. Le moment lui paraissait favorable pour étendre son empire maritime.

Les héros de la Vendée dont le courage et les vertus rendaient subitement à la France dégradée le plus vif éclat des beaux jours de la chevalerie, paraissaient n'avoir qu'un plan politique fort absolu. Des idées de transaction eussent pu les diviser entre eux, et refroidir l'enthousiasme que la foi et l'indignation avaient allumé dans le sacré Bocage. Mais voilà ce qui bornait leurs conquêtes, et

faisait avorter le fruit de leurs batailles de géants. Paris et toutes les grandes villes ne pouvaient être entraînées par les mobiles qui suffisaient aux paysans de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne.

Après la journée où brilla le poignard de Tallien, il fallut encore un assez long intervalle aux esprits pour revenir de leur stupeur. Ce moment était arrivé, lorsque la Convention fit acheter le bienfait de sa séparation prochaine, et par une constitution démocratique, et par les décrets des 5 et 13 fructidor. J'ai tâché de développer avec soin quel était alors l'état des esprits, dans la capitale et dans la plus grande partie de la France. L'expérience et le bon sens plaidaient pour des principes qui, d'abord, n'avaient été développés dans l'Assemblée constituante que par sept à huit orateurs, qu'on affecta de ne point comprendre. Le principe de la légitimité renaissait dans les âmes, comme par une sorte d'instinct. Le souvenir des maux soufferts faisait de la liberté, non plus une vague spéculation comme auparavant, mais un bien positif et nécessaire à l'existence. On fut vaincu; la restauration fut encore reculée de vingt années.

Ici paraîtrait devoir s'arrêter ce résumé historique, puisque les événemens ultérieurs ne seront développés que dans les volumes suivans de cette Histoire; mais le but de ma dissertation m'échapperait, et je puis la terminer en quelques mots.

La victoire de la Convention, au 13 vendémiaire, ne put prévaloir contre cet esprit général qui demandait un acte de conciliation au roi légitime quoique absent. Cet esprit perça dans la première session du nouveau Corps législatif, en présence des deux tiers de la Convention qui régnaient encore. A la seconde session, il obtint une majorité évidente. Mais les Directeurs qui exerçaient le pouvoir exécutif restaient dépositaires des foudres de la Convention. Pour élever une digue contre la royauté, ils établirent une dictature nouvelle, sur les ruines de la constitution qui fondait leur puissance. Leur despotisme cassa des élections, déclara la banqueroute, ouvrit des tombeaux aux royalistes, dans les déserts de Synamari.

Bientôt les Directeurs se firent entre eux la guerre par de petites révolutions, dont l'effet durait à peine un mois ou deux. Les deux Conseils vinrent se mêler à cette anarchie,

pour la rendre à la fois plus turbulente, plus déplorable et plus vivace. La guerre civile couvrait un quart de la France, réduite, après des triomphes accumulés et quelques revers, à se défendre non loin de ses anciennes limites.

Dans cet état désespéré, de bons Français ne voyaient plus de remède que dans la dictature militaire. Bonaparte revint subitement de l'Égypte, conquête où le Directoire jaloux avait exilé le vainqueur de l'Italie. Son retour à travers les vaisseaux anglais parut le plus prodigieux et fut le plus décisif des miracles de sa fortune. La paix intérieure fut achetée aux dépens de toute liberté; mais de grands maux furent réparés; les partis oublièrent leurs fureurs, la France respira : mais l'Europe était foulée sous les pas d'un conquérant qui avait juré d'entrer en triomphe dans toutes les capitales.

Déjà il avait tiré des décombres de la révolution quelque image, quelque souvenir, quelque reste de la vieille monarchie. On avait vu avec étonnement, avec admiration la religion sortir la première du naufrage universel de nos institutions antiques. Ce n'était point le caprice du dictateur qui lui avait

rendu un être nouveau. Le sang des martyrs n'avait pas permis qu'elle fût éteinte, dans le moment même où elle ne pouvait plus recevoir que des hommages clandestins. Bonaparte la jugea forte, et voulut s'en servir. Pendant quatre ans, il avait si bien essayé la pourpre impériale, qu'elle ne parut plus qu'un ornement ajouté à sa toute-puissance. Afin qu'elle déplût moins aux partisans de la liberté révolutionnaire, il la teignit d'un sang auguste et généreux. Par ce crime, dit éloquemment M. Villemain, il s'approcha autant qu'il put du régicide.

Cependant le nouvel empereur, fidèle à parodier les actes et surtout les dehors de la légitimité, rendait plus sensible l'absence du maître légitime. Tout trahissait en lui une possession inquiète. C'était à force d'attentats politiques sur les rois, sur les nations, qu'il voulait achever de se légitimer. Voilà ce qui le faisait courir des rives de la Sprée à celles du Tage, et de là à celles du Danube. En vain la France, fatiguée de lui offrir chaque année en tribut sa plus florissante jeunesse, lui crie-t-elle : arrête! En vain le même cri sort-il de la bouche de ses lieutenans rassasiés de gloire, et de ses courtisans rassasiés de titres.

En vain le destin dont il se prétend le ministre, a-t-il semblé lui dire à Esling, à Eylau : crains de me fatiguer. En vain le lien qui l'unit à la fille des Césars, et le fils que le ciel lui a donné, en vain l'âge qui s'avance, et qui épaissit sa taille, comme pour dompter sa vélocité meurtrière, en vain les lois dont il s'occupe avec une sagacité vigilante, les beaux monumens qu'il élève, se réunissent-ils pour lui prescrire un repos que de nobles loisirs pourront charmer. Il ne peut supporter l'ennui d'une fortune faite. On dirait que son sang cesse de circuler, que son cœur ne bat plus, s'il ne préside au choc de cent cinquante mille combattans, aux détonations de mille bouches à feu.

Cependant des oreilles attentives, en écoutant rouler son char, ont entendu des craquemens, présages d'une chute épouvantable. Le prestige de la gloire des conquêtes n'existe plus que pour lui, et six mille jeunes officiers que dévore la soif des honneurs militaires. Encore un moment, il n'aura plus à détrôner en Europe que des rois qu'il aura faits, des rois de sa famille. Le ciel lui envoie enfin dans le Nord le désastre le plus complet et le plus mérité; mais le malheur ne fait qu'endurcir son

âme et irriter son orgueil. Comme il retrouve souvent tout l'éclat de son génie militaire, il se persuade qu'il va retrouver tout l'éclat de sa fortune. Son orgueil n'a point fléchi, même lorsqu'il ne combat plus qu'à vingt lieues de sa capitale.

Mais déjà depuis quelques années, les Français le regardaient comme poussé par son mauvais génie à renverser son empire. On calculait avec effroi, mais avec certitude, le jour et le moment de cette grande catastrophe, et l'on cherchait sous quel abri tutélaire on pourrait se placer. Cet abri venait en quelque sorte s'offrir de lui-même. Légitimité! c'était le mot magique qu'on devait invoquer au moment de l'orage.

Un million de soldats ennemis, sous les ordres de presque tous les souverains de l'Europe, pressaient leur marche victorieuse sur Paris. Après un combat meurtrier, les hauteurs de cette capitale étaient occupées, et cependant Paris n'éprouvait ni le trouble, ni l'horreur d'une telle situation : tant la pensée du roi était présente à tous les cœurs! Au moment où le cri de *vive le roi!* fut proféré avec ardeur, sur la place même où avait coulé le sang du meilleur des monarques, le ciel

désarmé voulut nous rendre nos beaux jours. Le grand cœur de l'empereur Alexandre et de ses augustes amis s'entendit avec le cœur des Français. Bientôt notre roi reparut, tenant à la main la Charte de nos libertés : c'était le bienfait présenté par Louis XVI, et refusé par des sujets ingrats, que Louis XVIII venait accomplir et perfectionner.

La légitimité, source et garantie de ce bienfait, a résisté depuis à la fatale épreuve des cent jours, à une seconde invasion du territoire français, à la turbulence renaissante de l'esprit démocratique, et enfin à cette épidémie qui, pendant trois ans, a fait revivre dans le midi de l'Europe, sous le nom de Cortès, les factieuses inepties dont nous avons été dupes et victimes.

Mais tous les fléaux dont ce pacte de conciliation nous délivre, pourraient renaître, si des principes tout à la fois novateurs et surannés venaient à ébranler cette œuvre du temps et de la sagesse. Rentrer dans la monarchie de Louis XV, c'est rentrer dans un état de langueur et de discorde, pour être précipité bientôt dans une révolution nouvelle. On ne fabrique point avec des ordonnances une monarchie telle que celle de Louis XIV.

En remontant à des temps plus reculés, on retrouverait ce même régime représentatif, que plusieurs esprits superficiels signalent souvent comme une nouveauté; mais on le retrouverait informe, précaire et souvent anarchique. Autant vaudrait abattre le Louvre, pour tâcher de reconstruire le palais du roi Dagobert.

Le gouvernement représentatif sollicite l'activité d'une nation, propage toutes les découvertes qui peuvent y naître, et en appuyant le crédit sur la publicité, il est forcé de lui donner une autre base, la bonne foi. Il creuse à l'esprit d'opposition, à l'esprit frondeur, novateur, un canal vaste et profond qui le contient et le resserre.

On n'arrive au régime représentatif que par degrés; jamais un état n'en a pu faire la conquête en un jour.

Sa base la plus certaine comme la plus pure, est la légitimité.

Ce gouvernement parvient à sa perfection, quand les lois importantes y sont rares, quand elles sont discutées pendant quelques années. Car alors elles ne sont pas seulement l'ouvrage des trois pouvoirs qui concourent à l'action législative, mais l'ouvrage du temps et de la nation toute entière.

Ce gouvernement offre une grande garantie de paix intérieure, parce qu'il empêche l'autorité de se mêler indirectement dans les querelles religieuses, pour les envenimer et les prolonger.

S'il est une région de tempêtes pour les ministres qui s'y trouvent fort bien, il est pour le monarque une région de pure sérénité. Sans imposer à une dynastie la loi de ne produire qu'une succession de grands hommes, il est propre à former dans les rois un esprit sage et observateur, un cœur bienveillant et généreux, des qualités identiques avec le caractère de leur nation, mais assez de force et de pénétration pour le dominer. La religion enseigne à supporter les tyrans; le gouvernement représentatif prévient la tyrannie.

Tel est le résumé, tel est l'esprit général des principes qui sont venus s'offrir à moi, dans le cours déjà long de mes ouvrages historiques. Je m'étais proposé de ne le présenter qu'à un point plus avancé de ma carrière; mais j'ai jugé ces réflexions et ces rapprochemens dignes aujourd'hui de la méditation de mes lecteurs.

TABLE
DES SOMMAIRES DE CE VOLUME.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

Discours de Roberspierre sur l'Être suprême (mai 1794), *page* 5. — Assassinat de Collot-d'Herbois, 9. — Visite de Cécile Renaud à Roberspierre, 10. — Condamnation de prétendus complices des assassinats, 12. — Fête de l'Être suprême (juin 1794), 15. — Roberspierre est insulté dans cette fête, 17. — Roberspierre veut se venger sur des députés; le Comité s'y refuse, 21. — Loi du 22 prairial, 23. — Discussion sur cette loi, 29. — Discorde dans le Comité de salut public, 38. — Jugemens atroces du tribunal révolutionnaire, 42. — Nouveaux projets d'extermination, 53. — Orgies des tyrans (juillet 1794), 57. — Conciliabules et arrestation de dom Gerle, et de quelques sectaires, 59. — Vie intérieure de Roberspierre, 62. — Il médite le massacre de ses collègues, 66. — Les amis de Danton se préparent à l'attaque, 69. — Tallien et madame de Fontenai, 70. — Discours de Roberspierre, le 8 thermidor, 71. — Séance des jacobins, le même jour, 82. — Séance nocturne du Comité de salut public, 88. — Mort de Roberspierre et de plusieurs de ses complices, 119.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

Effets du 9 thermidor dans les prisons, dans la

France et dans l'armée (août), *page* 122. — Débats de la Convention, 128. — Heureuse influence de madame Tallien, 133. — Assassinat prétendu de Tallien, 136. — Nouveaux et salutaires effets de la liberté de la presse, 138. — Liberté donnée à tous les *suspects*, 142. — Terroristes chassés des lieux publics par les jeunes gens, 145. — Le corps de Marat enlevé du Panthéon et jeté dans un égout, 149. — Attaque contre le club des jacobins (1795), 151. — Vifs débats à la Convention, 155. — Procès de Carrier (1794), 162. — Accusation contre Maignet, 168. — Mœurs du jour, après le 9 thermidor (1794 à 1795), 171. — Rappel des députés incarcérés et mis *hors la loi*, 176. — Restitution des biens des condamnés à leurs familles, 180. — Discrédit des assignats, 187. — Extrême disette à Paris; révolte du peuple, 190. — Journée du 1er germinal (28 mars), 195. — Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barrère sont condamnés à la déportation, 198. — Condamnation de Lebon, 202. — Procès et supplice de Fouquier-Thinville, et de plusieurs juges et jurés du tribunal révolutionnaire, 206. — Assassinats commis par la vengeance, à Lyon, à Marseille, etc., 208. — Tentative d'évasion des deux fils du duc d'Orléans, 215. — Journée dite des 1er et 4 prairial, 218.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

Conquête de la Belgique par les Français (juillet et août 1794), 234. — Conquête de la Hollande (hiver de 1794 à 1795), 237. — Prise de plusieurs colonies

par l'Angleterre, *page* 249. — Grande bataille navale; victoire des Anglais (2 juin 1794), 256. — Affaires de la Pologne; nouveau démembrement de cet état (1794 et 1795), 261. — Victoires des Français en Espagne, 280. — Paix entre la France et l'Espagne (1795), 290. — Charette et Stoflet, 295. — Pacification de la Vendée, 298. — Pacification des chouans, 305. — Fuite et retour de plusieurs dames vendéennes, 308. — Politique de l'Angleterre, 321. — Expédition de Quiberon, 326. — Bataille navale près de Belle-Isle (4 juin), 328.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

Captivité et mort de Louis XVII, 367. — Délivrance de Madame royale, 379. — Constitution de 1795, 389. — Décrets des 5 et 13 fructidor; vive agitation dans les sections de Paris, 402. — Portrait de Bonaparte, avant la journée du 13 vendémiaire, 422. — Dernières séances de la Convention, 442. — RÉSUMÉ HISTORIQUE, 446.

FIN DE LA TABLE DU DOUZIÈME VOLUME.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

